

ANDRÉ MARTINET

LA LINGUISTIQUE SYNCHRONIQUE

Études et Recherches

COLLECTION **SUP**



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

**LA LINGUISTIQUE
SYNCHRONIQUE**

DU MÊME AUTEUR

La gémiation consonantique d'origine expressive dans les langues germaniques (Copenhague, Munksgård, 1937).

La phonologie du mot en danois (Paris, Klincksieck, 1937).

La prononciation du français contemporain (Paris, Droz, 1945).

Initiation pratique à l'anglais (Lyon, I.A.C., 1947).

Phonology as Functional Phonetics (Londres, Oxf. Univ. Press, 1949).

Linguistics Today (édit. par A. MARTINET et U. WEINREICH. Ling. Circle of New York, 1954).

Economie des changements phonétiques ; traité de phonologie diachronique (Berne, A. Francke, 1955).

La description phonologique, avec application au parler franco-provençal d'Hautteville (Savoie) (Genève, Droz, 1956).

Eléments de linguistique générale (Paris, Armand Colin, 1960).

A Functional View of Language (Oxford, Clarendon, 1962).

Manuel pratique d'allemand (Paris, Picard, 1965).

Le langage, « Encyclopédie de la Pléiade » (sous la dir. d'A. MARTINET, Paris, N.R.F., 1968).

Le français sans fard (Paris, Presses Universitaires de France, 1968).

La linguistique, guide alphabétique (sous la dir. d'A. MARTINET, Paris, Denoël, 1969).



« LE LINGUISTE »
Section dirigée par André MARTINET

1

LA
LINGUISTIQUE
SYNCHRONIQUE

Études et Recherches

par

ANDRÉ MARTINET

Professeur à la Sorbonne



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE
108, Boulevard Saint-Germain, Paris

1970

Dépôt légal. — 1^{re} édition : 3^e trimestre 1965
3^e édition mise à jour : 4^e trimestre 1970
Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous pays
© 1965, *Presses Universitaires de France*

AVERTISSEMENT

Parmi les exposés qu'on trouvera ci-dessous, certains paraissent pour la première fois. D'autres reproduisent des publications antérieures souvent peu accessibles. D'autres enfin s'inspirent de rédactions plus anciennes, mais sans en reproduire nécessairement la teneur exacte et en innovant sur bien des points. Reproduire intégralement des textes déjà anciens aurait signifié qu'on visait à jalonner l'évolution d'une pensée. Or, ce qu'on a voulu, ici, c'est faciliter l'accès à des écrits dont la connaissance peut rendre quelques services. Dans ces conditions, une adaptation aux besoins des lecteurs d'aujourd'hui paraissait s'imposer.

L'effort de mise au point n'a pas abouti toutefois à une totale uniformisation. Une certaine variété dans la présentation permet de toucher plus de lecteurs. C'est ainsi que les trois sections du chapitre Premier, par exemple, reprennent assez largement le même thème envisagé chaque fois sous un angle un peu différent. On espère que le lecteur consciencieux voudra bien excuser les répétitions qu'entraînent nécessairement ces présentations parallèles.

On s'est efforcé d'unifier les transcriptions, phonétiques et phonologiques. La chose n'est pas facile lorsqu'on emprunte ses exemples à des langues différentes pour lesquelles existent, en la matière, des traditions impératives. Les transcriptions phonétiques apparaissent régulièrement entre crochets carrés. Pour les transcriptions phonologiques, on trouvera, à côté des présentations entre barres obliques, l'emploi de l'italique là où les confusions avec les graphies traditionnelles ne sont pas à craindre.

A. M.

CHAPITRE PREMIER

LA DOUBLE ARTICULATION DU LANGAGE

I

NATURE ET CARACTÉRISATION DU LANGAGE HUMAIN

On dit, traditionnellement, que le langage humain se distingue des productions vocales des animaux en ce qu'il est « articulé ». Ceux qui répètent cet aphorisme seraient souvent bien en peine de préciser ce qu'ils entendent par là : il leur semble simplement évident qu'aux cris et aux grognements confus des bêtes s'oppose la stricte ordonnance des sons du parler humain. Notons que cette stricte ordonnance les frappe surtout dans leur propre langue, et que l'audition d'idiomes peu familiers évoque, pour eux, plutôt la confusion de la voix animale qu'une succession de sons bien timbrés, nettement encadrés par des consonnes sans bavures. Cependant, pour impressionniste qu'elle soit, cette façon de marquer l'originalité du langage de l'homme se fonde sur une observation, sommaire sans doute, mais qui va dans le même sens que celle qui a permis aux phonologues contemporains de dégager, pour chaque langue, un système fermé d'unités distinctives.

Il est toutefois probable que la notion de langage articulé

suggère, à certains, autre chose que la netteté des successions phoniques. Ce qui paraît distinguer le langage humain de formes d'activité qu'on constate chez d'autres êtres animés et qu'on pourrait être tenté d'appeler aussi « langage », n'est-ce pas le fait que l'homme communique au moyen d'énoncés articulés en mots successifs, alors que les productions vocales émises par les animaux nous semblent, sur le plan du sens, aussi bien que sur celui de la forme, être des tous inanalysables ? Il apparaît donc que le langage humain est, non seulement articulé, mais doublement articulé, articulé sur deux plans, celui où, pour employer les termes du parler de tous les jours, les énoncés s'articulent en mots, et celui où les mots s'articulent en sons.

Pendant longtemps, les linguistes n'ont guère prêté attention à ce caractère du langage humain. Ils cherchaient alors, en priorité, à montrer que certaines langues dérivait d'une même langue plus ancienne, et à préciser les modalités de leur apparentement. Dans la mesure, plutôt restreinte, où ils s'occupaient des traits communs à toutes les langues, ils le faisaient en psychologues, et ceci les amenait à concentrer toute leur attention sur le problème dit du « signe » : dans quelles conditions et sous quelle forme s'identifient, dans l'esprit du sujet parlant, un certain concept et une certaine image acoustique, le concept de « cheval », par exemple, et le correspondant psychique des sons [šəval] pour former le « signe », ou si l'on veut, le mot *cheval*. Procédant plutôt par introspection que par observation directe de la parole, les linguistes d'alors s'intéressaient plus aux relations qui pouvaient s'établir entre les signes dans l'esprit qu'aux rapports existant entre les unités successives des énoncés, et ils concevaient volontiers une langue comme un système de signes. Mais si tout le monde tombait d'accord pour voir dans une langue un système de signes, il n'était pas acquis que tout système de signes fût une langue : les feux rouges, jaunes et verts qui règlent la circulation dans les villes, les panneaux qui jouent le même

rôle dans les zones urbaines et rurales sont de toute évidence des systèmes de signes. Devons-nous, de ce fait, leur accorder droit de cité parmi les langues ? Aujourd'hui encore, les « annexionnistes », ceux qui ne trouvent jamais assez vaste le domaine de leur science, n'hésitent pas : tous les systèmes de signes sont des langues, y compris des jeux comme les dames ou les échecs. Mais ceci nous laisse sans moyen de cerner ce qui intéresse proprement le linguiste, à savoir le langage tel qu'il se manifeste sous la forme des langues diverses, le latin, le russe ou le chinois. Ces langues ont en commun bien des traits qu'elles ne partagent ni avec les feux de circulation, ni avec le jeu d'échecs. Il nous faut trouver une caractérisation qui marque bien ce qui les distingue fondamentalement de ces derniers et nous permette de préciser en quoi tel ou tel système de signes qui n'est pas une langue diffère de toutes les langues proprement dites. Or, il semble bien que ce soit par référence à la double articulation du langage qu'une telle caractérisation soit la plus facile et la plus utile.

Pour bien comprendre comment une langue peut être définie comme doublement articulée, il faut se convaincre que la fonction fondamentale du langage humain est de permettre à chaque homme de communiquer à ses semblables son expérience personnelle. Par « expérience », il faut entendre tout ce que l'homme ressent ou perçoit, que le stimulus soit interne ou externe, que cette « expérience » prenne la forme d'une certitude, d'un doute, d'un désir ou d'un besoin. La communication à autrui pourra prendre la forme d'une affirmation, d'une question, d'une demande ou d'un ordre, sans cesser d'être communication. Que le langage serve de support à la pensée, nul n'en doute, que nous l'utilisions souvent, moins pour communiquer, que pour nous débonder, comme le faisait le barbier du roi Midas, la chose est claire et les bavards sont là pour nous le rappeler. Mais quel que soit l'emploi que nous fassions du langage, qu'il nous serve à ordonner ou à clarifier notre

pensée, ou que nous parlions pour nous exprimer au sens propre du terme, nous nous comporterons toujours comme s'il fallait nous faire comprendre d'autrui. C'est dans la mesure où une langue reste un bon instrument de communication qu'elle peut nous rendre des services sur d'autres plans.

L'expérience en tant que telle, avant tout effort pour la transmettre à autrui, n'est pas perçue en termes de mots. Une expérience de type très direct, comme une douleur physique, permet de bien comprendre comment et à quel moment la langue entre en jeu. La réaction vocale à la douleur peut n'être qu'un réflexe pur et simple, un grognement, un cri. Sans doute ce grognement, ce cri peut-il être voulu. Il sert alors à communiquer quelque chose, mais cette communication n'a pas un caractère linguistique : les chats communiquent au moyen de leurs miaulements, et il n'est pourtant pas question de voir dans le miaulement un fait de langue. Il y a fait de langue lorsqu'on passe d'une expérience homogène et non analysée à sa réduction en une série de segments vocaux déterminés. Chacun de ces segments peut être utilisé pour communiquer d'autres expériences qui diffèrent du tout au tout. Ceci n'empêche pas que, lorsque nous les entendons dans un certain ordre, nous nous trouvons assez précisément renseignés sur ce qu'a éprouvé notre interlocuteur. Si je dis, par exemple, *j'ai mal à la tête*, je me sers de six segments, à savoir *je*, *ai*, *mal*, *à*, *la* et *tête*, dont chacun peut se trouver dans des contextes tout à fait différents pour communiquer des expériences tout à fait différentes. Ils sont donc fort peu spécifiques, mais, en les combinant, on peut atteindre une assez grande précision.

Ce qui donc caractérise la communication linguistique par opposition aux productions vocales non linguistiques, c'est justement cette analyse en unités qui, du fait de leur nature vocale, se présentent l'une après l'autre dans un ordre strictement linéaire. Nous appelons ces unités des monèmes.

Un monème est le plus petit segment du discours auquel on peut attribuer un sens. Dans notre exemple précédent, *j'ai mal à la tête*, les six monèmes constitutifs correspondent aux six mots que la graphie sépare par des espaces blancs ou une apostrophe. Mais il n'est pas rare qu'un mot corresponde à plus d'un monème : on en trouve deux dans *autoroute* (*auto-* et *-route*), deux dans *partons* (*part-* et *-ons*), trois dans *partirons* (*part-*, *-ir-* et *-ons*). Dans *je vais au marché*, le mot *au* représente un amalgame des deux monèmes *à* et *le* qui restent distincts et successifs dans *je vais à l'hôpital*. Dans *les animaux dorment*, le monème de pluriel, qui distingue cet énoncé d'un autre qui serait *l'animal dort*, se manifeste à trois points différents : dans *les*, prononcé [léz] devant voyelle suivante, au lieu de *l'* ; dans *animaux* au lieu d'*animal*, dans *dorment* au lieu de *dort*. C'est ce qu'on appelle un monème discontinu. Il ne faudrait donc pas croire que le terme « monème » n'est qu'une façon pédante de désigner ce qu'on appelle un « mot » dans la vie courante.

La façon dont s'analyse l'expérience diffère d'une langue à une autre : en face d'un fait d'expérience à communiquer, ce faisceau d'habitudes que nous appelons une langue va nous amener à analyser l'expérience en un certain nombre d'éléments pour lesquels la langue se trouve offrir des équivalents. Une langue peut, par exemple, posséder un monème particulier, tel *migraine*, au lieu des quatre unités successives *mal à la tête*. Pour *j'ai mal à la tête*, un Espagnol dira normalement *la tête me fait mal* avec une organisation toute différente des divers éléments. Au français *défense de fumer* correspondent l'anglais *smoking prohibited* et l'allemand *rauchen verboten*, c'est-à-dire que là où le français exprime la défense au moyen d'un substantif, l'anglais et l'allemand le font au moyen d'un participe. Quant au russe, il emploiera, dans ce cas, un verbe réfléchi à la troisième personne, quelque chose comme « fumer se défend ».

Les différences d'articulation de langue à langue se mani-

festent, non seulement dans la façon dont les monèmes se combinent pour former des énoncés, mais également dans la gamme des choix dont disposent les gens à chaque point du discours : là où un Français a le choix entre *bleu*, *vert* ou *gris* pour traduire ses sensations, un Breton ou un Gallois devra se contenter du seul mot *glas* qui recouvre les trois domaines du bleu, du vert et du gris. Dans beaucoup de langues, la zone du spectre solaire où nous distinguons du bleu, du vert et du jaune correspond à deux couleurs seulement, de telle sorte que ce que nous désignons comme vert reçoit une épithète différente selon que le vert se rapproche plus du bleu ou plus du jaune. La façon dont nous analysons le spectre ne correspond pas à une réalité physique universellement valable, mais à une tradition culturelle transmise par la langue que nous parlons depuis l'enfance.

Tout ceci concourt à mettre en lumière un caractère fondamental du langage humain : l'étonnante latitude de ses variations dans l'espace et le temps, de communauté à communauté et à travers les siècles. Partout dans le monde, les chats disent *miaou*, parce que c'est ce qu'on entend lorsque le chat ouvre et referme sa mâchoire en donnant de la voix. Le langage de l'homme varie parce qu'il s'adapte sans cesse aux besoins changeants de l'humanité. Il s'ensuit que tout trait du discours que l'on rencontre régulièrement dans toute communauté n'est pas, à proprement parler, un fait linguistique. Ce n'est pas au linguiste à l'étudier, mais au psychologue ou au physiologiste, à ceux qui traitent de l'homme en général, conçu comme identique aux quatre coins du globe.

Une fois qu'on s'est mis d'accord sur les traits qu'on doit retrouver dans un objet d'études avant de le classer parmi les langues, le travail du linguiste consiste à décrire ces langues. Décrire une langue, c'est indiquer ce en quoi elle diffère de toute autre. Comme toutefois on ne connaît ni toutes les langues du passé, ni toutes celles du monde actuel, ni, bien entendu, aucune des langues de demain,

on doit poser en principe que les latitudes de variation des langues ne sont limitées que par ce qu'implique notre définition du terme « langue ».

Dans cette définition, nous semble devoir figurer l'articulation de l'expérience en unités successives. Mais nous y inclurons également l'autre articulation du langage, celle selon laquelle chaque mot, chaque monème se trouve, sur le plan de la forme, articulé en une suite d'unités distinctives, les phonèmes. Chacune des six unités de l'énoncé *j'ai mal à la tête* est constituée par un, deux ou trois segments phoniques, trois dans *mal* ou dans *tête* par exemple. Aucun sens ne s'attache à ces segments, mais leur choix et l'ordre dans lequel ils apparaissent caractérisent pleinement le monème dont ils sont la face perceptible : *tête*, par exemple, comporte les trois phonèmes /t/, /è/, /t/, dans cet ordre.

Les linguistes du passé, que préoccupait surtout l'unité du signe, ont pu être tentés de négliger cette seconde articulation. Ce faisant, ils laissaient dans l'ombre plusieurs traits fondamentaux de la communication humaine. L'avantage évident de la seconde articulation est d'ordre économique. La première articulation a pu nous paraître économique en ce sens qu'à l'aide de quelques milliers de monèmes assez peu spécialisés, on pouvait former une infinité de messages différents. De façon analogue, la seconde articulation est économique en ce que la combinaison adéquate de quelques dizaines de phonèmes permet de conférer leur identité à tous les monèmes dont on a besoin.

Quand on pense à l'immense variété des besoins communicatifs de l'humanité, on s'aperçoit que le langage de l'homme ne pourrait se concevoir sans la double articulation. Essayons de nous imaginer dans quel embarras nous nous trouverions, aussi bien pour nous faire comprendre que pour comprendre autrui, si nous devons distinguer des milliers de grognements inarticulés, chacun correspondant à un de nos monèmes, ce qui serait le cas si la seconde articulation nous était inconnue. Jamais l'humanité n'aurait pu étendre

son lexique parallèlement à l'expansion de ses besoins sans l'extraordinaire économie que permet de réaliser la fragmentation en phonèmes successifs de la tranche de parole correspondant à chaque monème et chaque mot.

Mais il y a plus que l'économie : si la forme de chaque monème était un grognement inanalysable, il y aurait solidarité complète entre sens et forme vocale. Le sens exercerait une influence directe sur la forme, si bien qu'à tout instant tout usager de la langue serait tenté d'adapter sa prononciation aux nuances particulières de sens qu'il voudrait transmettre à son auditoire. En fin de compte, forme et sens seraient dans un perpétuel état d'instabilité. C'en serait fait alors des unités de sens parfaitement identifiables et bien distinctes les unes des autres, telles que le sont, en fait, les monèmes de nos langues, grâce à leur forme stable et bien typée. L'articulation d'un mot en une succession de phonèmes empêche le sens de ce mot d'exercer une influence quelconque sur sa forme. On peut concevoir chaque phonème comme une habitude motrice particulière qui reste toujours identique à elle-même, quel que soit le sens du contexte dans lequel il apparaît. Sans doute, les phonèmes voisins peuvent-ils entraîner des déviations par rapport à ce que l'on entend lorsque le phonème est prononcé isolément. Mais le contexte sémantique, lui, est sans effet dans les circonstances ordinaires. Si donc, au cours du temps et pour des raisons que nous ne saurions énumérer ici, l'habitude motrice propre à un phonème subit quelque modification dans un environnement phonique déterminé, ceci se produira dans tous les mots de la langue, quel que soit leur sens ; lorsque le *c* du latin *castellum* devient *ch* dans *château*, celui de *cappellum* et celui de *camelum* subissent le même sort dans *chapeau* et *chameau*. Ceci illustre la régularité des changements phonétiques.

Nos langues européennes, sous la forme où on les écrit, permettent de se représenter visuellement ce qu'il faut entendre par une double articulation : la phrase s'articule

en fragments séparés par des blancs, les mots ; ceux-ci, à leur tour, s'articulent en lettres successives. Comme les différents monèmes du discours, les différents mots des textes se chiffrent par milliers, et leur nombre, dans une langue donnée, est constamment sujet à changement. Comme les phonèmes, les différentes lettres des textes se chiffrent par dizaines et leur nombre est stable. Cependant, il ne faudrait pas s'imaginer qu'il y ait correspondance exacte d'un plan à l'autre : nous avons vu que bien des mots comportent plusieurs monèmes et qu'un même monème peut se manifester dans différents mots d'un même énoncé ; par ailleurs, *chapeau* a sept lettres pour quatre phonèmes, tandis qu'*extra* représente au moyen de cinq lettres les six phonèmes dont il se compose. Pour les *sceaux* qu'est censé garder le ministre de la Justice, l'orthographe réclame six caractères en place des deux phonèmes de la prononciation. Ces considérations ne doivent, en tout cas, pas faire perdre de vue que la langue est parlée avant d'être écrite et que des millions d'êtres humains savent parler sans savoir écrire.

Il faut toujours garder présent à l'esprit ce caractère primordialement vocal du langage. C'est parce que la langue est parlée que l'on doit dire les choses les unes après les autres. Si la communication entre les hommes se faisait au moyen d'images dessinées sur des surfaces planes, les messages n'auraient pas nécessairement un caractère linéaire : sans doute le peintre doit-il tracer sur sa toile une chose après une autre, mais le spectateur peut les enregistrer globalement ou dans l'ordre de son choix. Supposons le message : « L'homme a tué l'ours », le spectateur pourra le saisir d'un seul coup d'œil, tandis que l'auditeur entendra et percevra chaque monème l'un après l'autre. L'histoire de l'écriture commence avec la peinture et la gravure, c'est-à-dire avec des formes de message parfaitement indépendantes du langage et du discours. Par des étapes successives, elle aboutit à la graphie alphabétique qui, au moins en son

principe, et en dépit des entorses que nous venons de constater en français, implique une parfaite conformité à la double articulation linguistique. L'écriture s'affirme comme distincte de la peinture dès que les objets et les personnages n'ont plus les positions respectives qu'ils sont censés occuper dans l'espace, ceci afin de suggérer une succession qui rappelle celle que nos unités linguistiques ont dans le discours : si, dans la langue du peintre ou du graveur, le verbe vient à la fin de la proposition et si notre message y prend la forme « l'homme l'ours tue », il y aura écriture lorsque l'arme porteuse de mort ne figurera plus entre l'homme et l'ours, mais marginalement par rapport au groupe du chasseur et du fauve, c'est-à-dire qu'elle sera plus ou moins consciemment identifiée au verbe « tue ».

La nature vocale du langage humain n'en est donc pas un aspect périphérique, mais un trait fondamental sans lequel l'organisation de la communication serait complètement différente de celle que nous connaissons.

Tout ce qu'on appelle une langue, dans un sens non métaphorique, présente la double articulation telle que nous venons de l'exposer. Mais ceci ne veut pas dire que les langues n'aient jamais recours à d'autres procédés. La voix humaine, qui résulte des vibrations de la glotte, varie de hauteur selon le degré de tension de cet organe. Certaines langues, comme le chinois, mettent à profit ces différences de tension pour distinguer entre les mots, comme les Français distinguent, au moyen du timbre de la voyelle, entre *blond* et *blanc*. D'autres langues, la plupart de celles d'Europe, n'en font rien, et les différences de hauteur mélodique restent utilisables pour nuancer le discours selon des procédés qui varient peu de langue à langue. Elles peuvent sembler parfois jouer un rôle assez central. Ainsi, la montée de la voix qui peut faire de l'affirmation *il pleut* la question *il pleut ?* a bien une fonction qui rappelle celle de la particule *est-ce que* dans *est-ce qu'il pleut ?* Mais alors que *est-ce que* s'articule en phonèmes,

la montée de la voix ne le fait pas. Cette montée de la voix est un procédé moins conventionnel que la double articulation, plus directement conditionné par la physiologie des organes, plus proche en un mot de ce que nous pouvons connaître de la communication animale. Le langage, dans ce qu'il a de spécifiquement humain, commence au-delà.

La double articulation est tout ensemble une conséquence inéluctable de l'évolution qui aboutit à l'homme, animal social aux activités différenciées, et le fondement nécessaire de son activité linguistique, celle qui commande toutes les autres et sans laquelle l'humanité telle que nous la vivons ne saurait se concevoir.

II

LE CRITÈRE DE L'ARTICULATION (1)

La linguistique est traditionnellement présentée, sinon définie, comme la science du langage. Reste à savoir, naturellement, ce qu'on entend par « langage ». On sait les difficultés auxquelles se heurtent ceux des linguistes qui cherchent à donner un statut scientifique aux termes traditionnels. Pour chacun d'entre ces termes, il s'agit en fait de trouver une définition qui, d'une part, permette d'identifier à coup sûr une réalité comme faisant effectivement partie de la classe ainsi isolée, d'autre part, n'exclue aucun des faits que la langue courante désigne au moyen du terme à définir. Dans un cas de ce genre, c'est la conformité à l'usage général qui reste, en fait, la pierre de touche de toute définition : si l'on définit le concept de « voyelle »

(1) Ce texte reproduit le premier exposé de la théorie de la double articulation publié en 1949 dans *Recherches structurales 1949*, vol. V des *Travaux du Cercle linguistique de Copenhague*. Quelques formulations qui esquisaient un rapprochement entre cette théorie et l'opposition qu'établit la glossématique entre les plans du contenu et de l'expression ont été éliminées comme non fondées.

de façon telle que le /a/ de telle langue ne puisse être identifié comme une « voyelle », et que le /s/ de telle autre réponde à la définition proposée, celle-ci n'a aucune chance d'être acceptée, et son auteur lui-même n'insiste pas.

Dans le cas du terme « langage », il ne semble pas trop difficile de faire coïncider l'usage général et un usage scientifique du mot qui satisfasse les linguistes (1). Dans le parler ordinaire « le langage » désigne proprement la faculté qu'ont les hommes de s'entendre au moyen de signes vocaux. On parle certes du langage des fleurs et du langage des bêtes, mais ce sont là des emplois qui restent figurés. Il faut, dans tous les cas, toujours spécifier « des fleurs » ou « des bêtes ». Le langage, sans plus, désigne toujours une faculté humaine. Les diverses modalités de ce langage sont dites « langues ». Il n'y a pas de « langue des fleurs » ou de « langue des bêtes ». Ce langage humain qui se réalise sous la forme de langues diverses est bien l'objet exclusif des recherches proprement linguistiques.

La tâche de définir scientifiquement le terme « langage » consistera donc à déterminer les traits qui caractérisent le langage humain en l'opposant à toute autre forme de communication que le linguiste en tant que tel ne se reconnaît pas la compétence d'observer et de décrire.

C'est ici qu'apparaît une difficulté. Nous ne connaissons le langage que sous la forme de ses diverses modalités, les langues. Découvrir les traits qui caractérisent le langage, c'est en fait dégager ceux qui caractérisent toute langue. La méthode qui semble tout d'abord s'imposer est une méthode inductive : examiner le plus grand nombre possible des langues accessibles, en dégager les traits communs, et décréter que ces traits sont ceux qui doivent exister dans tout système de communication qui peut prétendre au titre de « langue ».

(1) Notons que ce qui est dit ici vaut du français qui distingue entre les deux mots « langage » et « langue ».

Mais qui n'aperçoit les dangers d'une telle méthode ? Même si la description scientifique des langues actuellement parlées dans le monde était assez avancée pour qu'on puisse être sûr qu'aucun type de structure ne passera entre les mailles du filet, il resterait, pour échapper à l'observation, toutes les langues aujourd'hui disparues sans laisser de traces et toutes celles que l'humanité parlera un jour.

Nul mieux que Louis Hjelmslev n'a su mettre les linguistes en garde contre les dangers de l'induction. La solution qui, ici, se dégage de son enseignement, consiste à s'inspirer de l'expérience la plus vaste, à imaginer toutes les possibilités suggérées par cette expérience, et à présenter du langage une définition telle que les linguistes s'estiment compétents pour observer et décrire toutes les structures qui y répondent. Ceci implique que la définition ainsi conçue peut être écartée parce qu'elle paraîtra à certains trop hospitalière ou trop restrictive. Mais, une fois adoptée (et elle ne le sera en pratique que si elle n'entre pas en conflit avec l'usage général), la découverte de faits nouveaux n'aura pas pour effet de la rendre caduque : une structure nouvelle qui répondra à la définition sera appelée « langue », une autre, qui n'y répondra pas, sera exclue. Une conséquence de l'adoption d'une telle définition est qu'on n'aura nul droit de postuler dans aucune langue l'existence d'un trait qui n'est pas impliqué dans la définition elle-même : l'opposition formelle de la coordination et de la subordination peut bien nous paraître une nécessité logique pour tout idiome, mais, à moins que nous décidions de l'intégrer de façon ou d'autre à notre définition de « langage » ou de « langue », il y aurait erreur de méthode à la supposer universellement présente.

Une fois admise cette conception de la définition de l'objet de la linguistique, il s'agit évidemment de savoir ce qu'on y fera figurer.

On songera sans doute, tout d'abord, au signe arbitraire comme à l'élément central de toute définition du langage.

Nous ne reviendrons pas ici sur toutes les discussions qui se sont élevées au sujet de l'arbitraire du signe (1). Tout le monde tombera d'accord qu'il n'y a aucune ressemblance, aucun rapport naturel entre un cheval qui broute dans un pré, et les vibrations qui correspondent à ce que nous transcrivons [šəval]. Chez le jeune Français qui apprend sa langue, il se produit, entre ses réactions internes à ces deux phénomènes, une association qui ne diffère peut-être pas essentiellement de celle qu'on peut supposer chez le chien de Pavlov entre la vue de la viande et l'audition de la sonnette. Le fait que la formation du « concept » de *cheval* suppose chez l'enfant un grand nombre d'expériences successives ne change pas grand-chose à l'affaire. Si les vibrations avaient été du type de celles que nous transcrivons [pfe:rt], [hɛst] ou [ma], l'association se serait produite exactement de la même façon. Ceci nous paraît condenser l'essentiel de la théorie du signe arbitraire, et les échanges d'arguments sans résultat positif dont nous avons été les témoins montrent qu'on ne gagne rien à essayer, par l'introspection, d'en analyser le contenu psychologique. On peut, sans doute, reprocher à l'auteur du *Cours*, ou peut-être à ses rédacteurs, certaines inconséquences dans les formulations. On pourrait se demander si le choix des mots « signe » et « arbitraire » est véritablement heureux (2). Mais il est incontestable que Saussure a présenté dans ces termes un des traits qui paraissent le mieux caractériser le langage humain.

Est-ce à dire, toutefois, que nous ayons intérêt à appeler « langue » n'importe quel système de signes arbitraires ?

(1) Voir notamment, dans les *Acta Linguistica*, E. BENVENISTE, *Nature du signe linguistique*, I, 23 et suiv., et A. SECHEHAYE, CH. BALLY, H. FREI, *Pour l'arbitraire du signe*, II, 165 et suiv.

(2) Il est intéressant de noter que l'autorité de Saussure est parvenue à imposer, dans la terminologie linguistique, au mot « signe » une signification qui s'écarte nettement de celle qu'on donne à ce terme dans l'usage ordinaire où il s'appliquerait plutôt au signifiant saussurien ou, plus exactement, à la réalisation matérielle de ce signifiant.

Il n'est pas douteux que les lumières de couleurs diverses qui règlent la circulation forment un système de signes arbitraires au sens saussurien du terme. Or, l'examen d'un tel système peut faire partie d'un programme de recherches sémiologiques, mais il n'a rien à voir avec la linguistique. Une définition du langage qui n'éliminerait pas la signalisation routière, même sous ses formes les plus nettement conventionnelles, aurait non seulement l'inconvénient de s'écarter largement de l'usage général, mais surtout d'inclure, dans le domaine de la science du langage, des objets d'étude qui sortent de la compétence du linguiste en tant que tel.

Il nous paraît donc qu'en tout état de cause la référence aux signes arbitraires ne saurait suffire à définir le langage, et qu'il nous faut rechercher des critères plus spécifiques.

Le parler ordinaire peut ici nous être de quelque secours. On entend souvent dire que le langage humain est articulé. En fait, un examen même rapide de la réalité linguistique telle que nous la connaissons montre que le langage humain peut être décrit comme doublement articulé en unités significatives (les monèmes) et en unités distinctives (les phonèmes).

Si je souffre de violents élancements à la tête, je puis manifester la chose par des cris de douleur. Ceux-ci peuvent être involontaires, dans quel cas ils relèvent simplement de la physiologie, ou plus ou moins voulus par moi pour faire comprendre à autrui que je souffre. L'élément volitif, dans ce cas, ne suffit pas à faire de ces cris une réalité linguistique (1). Chacun de mes cris est sémantiquement inanalysable. Il peut se prolonger, mais il ne pourra jamais être conçu comme une succession d'éléments qu'on retrouve, avec une valeur identique, dans d'autres contextes. Tout

(1) Nous laissons ici de côté une interjection comme *aïe* où, aux facteurs physiologiques, se mêlent des traces d'éléments linguistiques, puisque c'est mon appartenance à la communauté linguistique française qui me fait préférer une « diphtongue » antérieure à la postérieure [au] qu'articulerait un Danois par exemple.

autre est la situation si je prononce la phrase « j'ai un horrible mal de tête ». Chacun des sept éléments successifs, que la graphie se trouve ici parfaitement isoler par une apostrophe ou des espaces, peut se retrouver dans d'autres contextes qui serviront à l'expression de situations toutes différentes. Ce que l'on peut appeler l'articulation linguistique en unités significatives résulte du fait que, pour exprimer une situation qui peut bien paraître au sujet comme un tout absolument unique, inanalysable, et irréductible à ses expériences antérieures et à celles d'autrui, il faudra utiliser une succession d'unités dont chacune a une valeur sémantique particulière. On peut certes concevoir un système de signes arbitraires correspondant chacun à un type particulier de situation ou d'expérience. Il existe d'ailleurs des codes télégraphiques fondés sur ce principe. Mais, si l'on écarte ces codes comme correspondant à des besoins particuliers très limités, un système de ce type s'étendant à l'ensemble des activités d'une communauté humaine, même primitive, ne pourrait guère rendre les services que l'on attend d'une langue, à moins que la liste de ces signes s'enfle à un degré incompatible avec la capacité de la mémoire de l'homme.

Cette première articulation linguistique apparaît, à la lumière de ce qui précède, comme le résultat inéluctable de la tendance à l'économie qui caractérise largement, sinon exclusivement, toute l'activité humaine. Il nous paraît qu'il s'impose de la faire figurer dans la définition que nous désirons donner du langage, car c'est elle qui conditionne l'existence d'une syntaxe, et nous croyons préférable, en pratique, de dénier le caractère linguistique à un système qui l'ignore, que de considérer que le problème syntaxique dont dépend le traitement paradigmatique ne se pose que pour certaines langues.

L'articulation linguistique en unités distinctives a été l'objet, au cours des dernières décennies, de recherches assidues. Toutes les théories du phonème qui ont été pré-

sentées se fondent sur la supposition, exprimée plus ou moins clairement, que le signe linguistique est analysable en une succession d'unités distinctives non significantes (1). Cependant les chercheurs, tout occupés qu'ils étaient à poursuivre leur analyse, se sont un peu désintéressés de ce que représente le phonème pour l'économie linguistique. Chaque langue comporte un nombre illimité de signes qui, normalement, doivent être pourvus chacun d'un signifiant distinct. Théoriquement le nombre des différentes productions phoniques homogènes que peuvent articuler les organes dits de la parole est infini. Pratiquement, le contrôle que l'homme exerce sur l'action des muscles de la langue ou de la glotte a des limites. L'ouïe, certes, est sans cesse mise à contribution pour guider l'articulation. Mais l'acuité différenciative de l'ouïe elle-même a des limites. On pourrait certes envisager un système où, à chaque signifié, correspondrait un signifiant phoniquement homogène et inanalysable. Mais de combien de tels signifiants les organes phonateurs et récepteurs de l'homme sont-ils capables ? Il n'est pas possible d'indiquer même un ordre de grandeur. Ce qui est certain, en tout cas, c'est qu'il y a une disproportion évidente entre le nombre des unités significantes nécessaires à toute langue, et les possibilités pratiques de ces organes. Ici encore, l'articulation du signifiant semble s'imposer comme un résultat inéluctable de ce que nous avons appelé la tendance à l'économie. Rien n'illustre mieux l'aboutissement de cette tendance que l'exemple de l'espagnol d'Amérique qui ne connaît en général que vingt et une unités différenciatives, alors qu'un dictionnaire un peu complet de la langue contient plus de cent mille éléments significants différents. Rappelons en passant que l'articulation sur le plan de l'expression ne s'arrête pas au phonème,

(1) L'existence d'unités dites prosodiques complique un peu le problème sans toutefois en modifier essentiellement les données en ce qui nous concerne ici.

puisque celui-ci peut être conçu comme résultant de la combinaison de traits pertinents dont le nombre est au plus égal à celui des phonèmes et, en fait, dans toutes les langues connues, inférieur à celui-ci.

Ici encore, il n'est pas difficile, surtout si l'on envisage de renoncer à l'utilisation de la substance phonique, de concevoir un système où les unités significatives se confondraient avec les unités distinctives et qui, par conséquent, ne connaîtraient qu'une articulation unique. Qu'on pense simplement à une langue qu'on ne parlerait plus, mais qu'on continuerait à écrire au moyen d'un système idéographique parfait.

Notre point de vue, en l'occurrence, sera analogue à celui que nous avons exposé ci-dessus à propos des systèmes hypothétiques non articulés en unités significatives : nous croyons préférable, en pratique, de dénier le caractère linguistique à un système qui ne connaîtrait pas la nécessité d'une articulation « syntaxique » des signifiants, plutôt que de considérer que le problème phonologique ne se pose que pour certaines langues. Le système envisagé ci-dessus d'une langue « morte » à idéographie parfaite ne pourrait avoir aucune autonomie réelle, car ceux qui s'en serviraient seraient nécessairement amenés à faire coïncider au moins certains des idéogrammes avec les mots de leur langue au sens propre du terme. A supposer son utilisation par une communauté dont il serait l'unique moyen d'intercommunication, un tel système serait quelque chose de si particulier qu'on peut fort bien comprendre que les linguistes désirent l'exclure du domaine de leur science.

Nous attendons donc d'une langue qu'elle manifeste la double articulation. Aussi bien dans le domaine des unités distinctives (deuxième articulation) que dans celui des unités significatives (première articulation), nous désirons pouvoir opérer avec des syntagmes et des paradigmes, et nous sommes prêts à dénier le titre de langue à un système qui ne nous en offrirait pas les moyens.

On peut, au premier abord, estimer que l'inclusion, dans la définition du langage, de la double articulation dont nous venons de traiter n'implique pas nécessairement une prise de position quant à la nature substantielle des unités en cause. Toutefois, on voit mal quel intérêt on pourrait avoir à appeler « langue » un système à double articulation dont les unités livrées par la première articulation n'auraient pas un signifié de substance psychique, ceci, bien entendu, au cas où un tel système serait concevable. C'est évidemment en ce qui concerne la substance de l'expression que les points de vue peuvent le plus aisément diverger. Beaucoup seront tentés de donner raison à Saussure qui énonce (1) que « l'essentiel de la langue... est étranger au caractère phonique du signe linguistique », et, dépassant l'enseignement du maître, de déclarer que le signe linguistique n'a pas nécessairement ce caractère phonique.

En fait, il n'est pas difficile de supposer un système où les unités de deuxième articulation seraient des gestes, et non des phonèmes. Il suffit de s'imaginer ce qui se passerait si un certain nombre de Français sourds-muets se servant de l'alphabet manuel se trouvaient isolés du reste des humains, et transmettaient à leurs descendants le système selon lequel le concept d'« eau », par exemple, s'exprime au moyen de la succession des trois positions suivantes de la main : 1^o Cinq doigts repliés vers l'intérieur (= « e ») ; 2^o Quatre doigts repliés et le pouce tendu vers le haut et appuyé contre l'index (= « a ») ; 3^o Les doigts repliés à l'exception de l'index et du majeur tendus vers le haut (= « u »). Dans les conditions où fonctionne effectivement ce système, il ne possède aucune autonomie réelle, puisqu'il dépend d'une norme écrite qui, elle-même, n'est jamais pleinement indépendante de la forme parlée, même dans une langue à stricte tradition orthographique. A supposer que l'évolution de la langue parlée aboutisse à des conflits

(1) *Cours de linguistique générale*, p. 21.

homonymiques analogues à ceux qu'a longuement étudiés Gilliéron, et à l'élimination de certains termes, ces termes disparaîtraient également de la langue écrite et du système des sourds-muets. Au contraire, dans l'hypothèse d'une ségrégation complète que nous avons envisagée ci-dessus, le système manuel acquerrait une économie propre. Comme dans l'alphabet en question le *u* se distingue assez mal du *r*, on pourrait envisager l'apparition de conflits homonymiques entre *fer* et *feu*, *cor* et *cou*, aboutissant à des éliminations lexicales. Il pourrait se produire des assimilations et des différenciations d'unités en contact. Il pourrait se faire que la graphie (conservée concurremment avec la « parole » gestuelle) ne s'adaptât pas aux modifications du système manuel, de telle sorte qu'elle continuerait à distinguer entre *cor* et *cou* devenus homonymes. Comme en phonologie, on pourrait observer des variantes combinatoires, individuelles ou stylistiques, des unités d'expression. On pourrait même procéder à l'analyse de chacune de ces unités en traits pertinents : dans le cas de *n*, par exemple, seraient pertinents : 1° La direction de la main vers le bas qui seule l'oppose à *u* pour lequel la main se dirige vers le haut ; 2° Le repliement de l'annulaire qui seul oppose *n* à *m*. On doit reconnaître que le parallélisme entre cette « dactylographie » et la phonologie est complet aussi bien en matière synchronique que diachronique, et qu'on pourrait utiliser pour la première la terminologie usuelle pour la seconde, sauf bien entendu lorsque les termes comportent une référence à la substance phonique. Il est clair que si nous ne désirons pas exclure du domaine linguistique les systèmes du type de celui que nous venons d'imaginer, il est très important de modifier la terminologie traditionnelle relative à l'articulation des signifiants de façon à en éliminer toute référence à la substance phonique comme le fait Louis Hjelmslev lorsqu'il emploie « cénème » et « cénématique » au lieu de « phonème » et « phonologie ».

On comprendra toutefois que la plupart des linguistes

hésitent à modifier de fond en comble l'édifice terminologique traditionnel pour le seul avantage théorique de pouvoir inclure dans le domaine de leur science des systèmes purement hypothétiques. Pour qu'ils consentent à envisager une telle révolution, il faudrait les convaincre que, dans les systèmes linguistiques attestés, ils n'ont aucun intérêt à considérer la substance phonique des unités d'expression comme les intéressant directement. Or, la majorité d'entre eux n'est pas prête à le reconnaître. Tant qu'ils continuent à voir, dans la phonologie, un chapitre de toute description linguistique exhaustive, il reste normal d'inclure la mention du caractère phonique de l'expression dans la définition du langage.

III

ARBITRAIRE LINGUISTIQUE ET DOUBLE ARTICULATION ⁽¹⁾

Parmi les nombreux paradoxes qui sont, tout ensemble, un des attraits de la glossématique et la source de bien des réserves à son égard, le principe de l'isomorphisme ⁽²⁾ occupe une place de choix. Ce principe implique le parallélisme complet des deux plans du contenu et de l'expression, une organisation foncièrement identique des deux faces de la langue, celles qu'en termes de substance on désignerait comme les sons et le sens. Poser ce principe, c'est certainement outrepasser de beaucoup les implications de la théorie saussurienne du signe. Mais il n'en est pas moins vrai que c'est la présentation du signifiant et du signifié comme les deux faces d'une même réalité qui est à la source du principe hjelmslévien de l'isomorphisme.

(1) Cet exposé reproduit avec quelques modifications de détail l'article paru sous le même titre dans le vol. 15 des *Cahiers Ferdinand de Saussure*, p. 105-116.

(2) Le mot est employé par J. KURYLOWICZ dans sa contribution aux Recherches structurales 1949, *TCLC* 5 (Copenhague), p. 48-60.

Comme tous les paradoxes glossématiques, la théorie de l'isomorphisme est riche d'enseignements. Jerzy Kurylowicz en a bien dégagé la fertilité tout en en suggérant, en passant, les limites (1). Ce qui paraît généralement critiquable dans l'isomorphisme, c'est le caractère absolu que lui prête la glossématique. On lui reproche volontiers de méconnaître la finalité de la langue : on parle pour être compris, et l'expression est au service du contenu ; il y a solidarité certes, mais solidarité dans un sens déterminé. Les analogies qu'on constate — et que personne ne nie — dans l'organisation des deux plans, ne changent rien à ce rapport de subordination des sons au sens qui semble incompatible avec le parallélisme intégral que postule la théorie. On répondra, peut-être, que cette subordination ne prend corps que dans l'acte de parole, et qu'elle n'affecte pas la langue proprement dite en tant que réalité parfaitement statique. Mais quelle que soit l'issue du débat, il demeure que la pensée glossématique se heurte ici à des résistances sourdes, à une incompréhension récurrente dont il n'est peut-être pas impossible de dégager les causes. Avant de pouvoir constater le parallélisme des deux plans, il faut s'être convaincu qu'il y a effectivement deux plans distincts. Il faut avoir identifié un plan de l'expression qui est bien celui où les phonologues rencontrent les phonèmes, mais celui aussi où le glossématicien retrouve les signifiants qui forment les énoncés : appartiennent au plan de l'expression, non seulement les unités simples /m/, /a/ et /l/, mais, au même titre, le signifiant /mal/, la suite de signifiants /ž e mal o dā/, la face phonique (/mal/) ou graphique (*mal*) de tous les énoncés passés, présents ou futurs dont l'ensemble forme la réalité accessible de la langue. Il faut, ensuite, avoir identifié un plan du contenu d'où sont exclus les phonèmes (/m/, /a/ ou /l/), mais également les signifiants simples (/mal/) ou complexes (/ž e mal o dā/), où, par

(1) *Ibid.*, p. 51.

conséquent, ont seuls droit de cité les signifiés « mal », « j'ai mal aux dents » et d'autres plus vastes. Ces signifiés n'existent, certes, en tant que tels, que parce qu'ils correspondent à des signifiants distincts. Mais ils ne peuvent figurer sur le plan du contenu que dans la mesure où on les conçoit comme distincts des signifiants. En glossématique, l'opposition de base est entre phonèmes (ou mieux « cénèmes ») et signifiants d'une part, signifiés d'autre part selon le schéma suivant :

$$\left. \begin{array}{l} /m/ \\ /mal/ \\ /ž e mal o dā/ \\ \text{etc.} \end{array} \right\} \sim \left\{ \begin{array}{l} \text{« mal »} \\ \text{« j'ai mal aux dents »} \\ \text{etc.} \end{array} \right.$$

Pour le linguiste ordinaire, l'unité du signe linguistique est une réalité plus évidente que sa dualité : */mal/* et « mal » sont deux aspects d'une même chose. On veut bien se convaincre que le signe a deux faces, mais on n'est pas prêt à fonder toute l'analyse linguistique sur un divorce définitif de ces deux faces. S'opposant au signe, unité complexe, certes, puisqu'elle participe à ce qu'on nomme traditionnellement le sens et la forme, mais considéré comme un tout, on reconnaît le phonème, unité simple dans la mesure où elle participe à la forme, mais non au sens. L'opposition de base est ici entre phonèmes d'une part, signifiants et signifiés d'autre part, selon le schéma suivant :

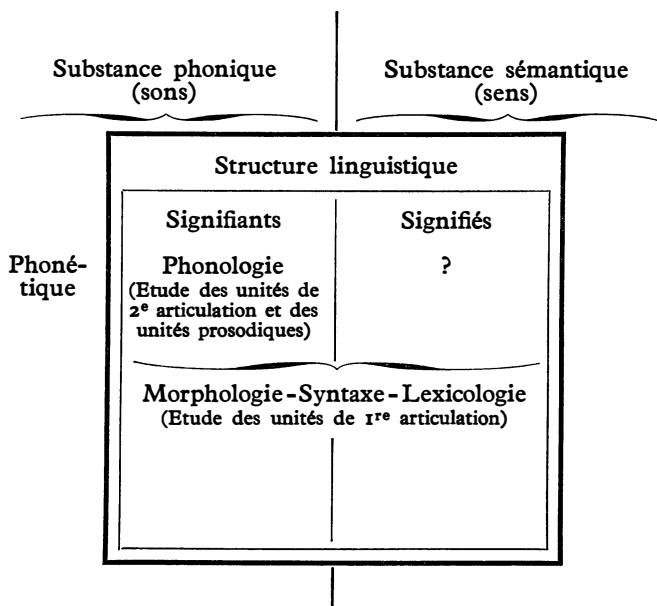
$$/m/ \left\} \sim \left\{ \begin{array}{l} /mal/ - \text{« mal »} \\ /ž e mal o dā/ - \text{« j'ai mal aux dents »} \end{array} \right.$$

Le linguiste ordinaire conçoit bien qu'il puisse exister de profondes analogies entre les systèmes de signes et les systèmes de phonèmes, et que le groupement de ces unités dans la chaîne puisse présenter de frappantes similitudes, encore que les tentatives pour pousser un peu loin le parallélisme se heurtent vite à la complexité bien supérieure des

unités à deux faces et à l'impossibilité où l'on se trouve d'en clore jamais la liste. Mais ce même linguiste se trompe s'il s' imagine que ces analogies correspondent exactement et nécessairement à celles que suppose le parallélisme des deux plans hjelmsléviens de l'expression et du contenu, puisque ce parallélisme est entre signifiants et signifiés et que les analogies constatées sont entre signes et phonèmes. On note constamment, chez ceux qui, sans être glossématiciens déclarés, font un effort pour se représenter la réalité linguistique dans le cadre hjelmslévien, qu'ils se laissent aller à confondre, dans une certaine mesure, les deux plans, sans s'apercevoir que ce ne sont plus des unités de contenu qu'ils vont opposer à des unités d'expression, mais bien des signes, qui participent aux deux plans, à des phonèmes, qui n'appartiennent qu'à un seul.

Cet état de choses, qu'on peut déplorer, s'explique évidemment par la difficulté qu'on éprouve à manipuler la réalité sémantique sans le secours d'une réalité concrète correspondante, phonique ou graphique. Il faut noter d'ailleurs que nous ne disposons pas des ressources terminologiques qui pourraient nous permettre de traiter avec quelque rigueur des faits sémantiques indépendamment de leurs supports formels. Comme l'illustre le schéma ci-contre, il n'y a, bien entendu, aucune discipline paralinguistique qui corresponde à la « phonétique » (par opposition à la « phonologie ») et qui nous permette de traiter d'une réalité psychique antérieure à toute intégration aux cadres linguistiques. Mais, même en matière d'examen de la réalité psychique intégrée à la structure linguistique, on n'a rien (noter le ? dans la case en haut à droite du schéma ci-contre) qui soit le pendant de ce qu'est la phonologie sur le plan des sons. On dispose heureusement du terme « sémantique » qu'on emploie assez précisément en référence à l'aspect signifié du signe et qui nous a permis, on l'espère, de nous faire entendre dans ce qui précède. On possède, en outre, le terme « signifié » qui, n'existant que par oppo-

sition à « signifiant », est d'une clarté parfaite. Mais toute expansion terminologique est interdite à partir de ce participe passif. Quant à « sémantique », s'il a acquis le sens qui nous intéresse, il n'en est pas moins dérivé d'une racine qui évoque, non point une réalité psychique, mais bien le processus de signification qui implique la combinaison du signifiant et du signifié. La sémantique est peut-être autre chose que la sémiologie ; mais on voit mal de quelle série terminologique « sémantique » pourrait être le départ ; un « sème », en tout cas, ne saurait être autre chose qu'une unité à double face.



Il n'entre pas dans nos intentions de rechercher ici s'il est possible et utile de combler ces lacunes. On renverra à

l'intéressante tentative de Luis Prieto (1), et l'on marquera simplement que cette absence de parallélisme dans le développement de l'analyse sur les deux plans n'est pas fortuite : elle ne fait que refléter ce qui se passe dans la communication linguistique où l'on « signifie » quelque chose qui n'est pas manifeste au moyen de quelque chose qui l'est.

Les modes de pensée qui font échec à la conception hjelmsléviennne des deux plans parallèles ont été fort mal explicités. Ceci s'explique du fait de leur caractère quasi général : on ne prend conscience de l'existence d'une chose que lorsqu'on ne la trouve plus là où on l'attendait. C'est, en fait, dans la mesure où l'on saisit exactement l'originalité de la position glossématique, qu'on prend conscience de l'existence d'un autre schème, celui selon lequel les faits linguistiques s'ordonnent dans le cadre d'articulations successives, une première articulation en unités minima à deux faces (nos monèmes, les « morphèmes » de la plupart des structuralistes), une seconde en unités successives minima de fonction uniquement distinctive (les phonèmes). Ce schème forme sans aucun doute le substrat ordinaire des démarches de la plupart des linguistes, et c'est ce qui explique que l'exposé qui en a été fait dans *Recherches structurales 1949* (2) ait généralement dérouté les recenseurs du volume qui estimaient sans doute n'y retrouver que des vérités d'évidence et ne discernaient pas les rapports antithétiques qui justifiaient l'inclusion de cet exposé parmi les « interventions dans le débat glossématique ».

Présentée comme un trait que l'observation révèle dans les langues au sens ordinaire du terme, la double articulation fait donc aisément figure de truisme. Ce n'est guère que lorsqu'on prétend l'imposer comme le critère de ce qui est langue ou non-langue que l'interlocuteur prend conscience

(1) Dans son article *Contributions à l'étude fonctionnelle du contenu, Travaux de l'Institut de Linguistique 1* (Paris 1956), p. 23-41. Voir aujourd'hui (1965) ses *Principes de noologie*, La Haye, 1964.

(2) P. 30-37 ; cf. la section II ci-dessus.

de la gravité du problème. Et pourtant, s'il est évident que toutes les langues qu'étudie en fait le linguiste s'articulent bien à deux reprises, pourquoi hésiter à réserver le terme de langue à des objets qui présentent cette caractéristique ? Regrette-t-on d'exclure ainsi de la linguistique les systèmes de communication qui articulent bien les messages en unités successives, mais ne soumettent pas ces unités elles-mêmes à une articulation supplémentaire ? Le désir de faire entrer la linguistique dans le cadre plus vaste d'une sémiologie générale est certes légitime, mais en perdra-t-on rien à bien marquer, dès l'abord, ce qui fait, parmi les systèmes de signes, l'originalité des langues au sens le plus ordinaire, le plus banal du terme ?

Les avantages didactiques de la conception de la langue comme caractérisée par une double articulation se sont révélés à l'usage et se sont confirmés au cours de dix années d'enseignement. Ils comportent notamment une hiérarchie des faits de langue qui n'est pas sans rapport avec celle qu'on aurait pu probablement dégager des exposés saussuriens relatifs à l'arbitraire du signe, si l'on s'était attaché plus aux faits fonctionnels et moins aux aspects psychologiques du problème. Noter, en effet, que rien dans les choses à désigner ne justifie le choix de tel signifiant pour tel signifié, marquer que les unités linguistiques sont des valeurs, c'est-à-dire qu'elles n'existent que du fait du consensus d'une communauté particulière, tout ceci revient à marquer l'indépendance du fait linguistique vis-à-vis de ce qui n'est pas langue. Mais relever le caractère doublement articulé de la langue, n'est-ce pas indiquer, non seulement comment elle parvient à réduire, au fini des « morphèmes » et des phonèmes l'infinie variété de l'expérience et de la sensation, mais aussi comment, par une analyse particulière à chaque communauté, elle établit ses valeurs propres, et comment, en confiant le soin de former ses signifiants à des unités sans face signifiée, les phonèmes, elle les protège contre les atteintes du sens ? Qu'on essaye,

un instant, d'imaginer ce que pourrait être une « langue » à signifiants inarticulés, un système de communication, où, à chaque signifié, correspondrait une production vocale distincte, en bloc, de tous les autres signifiants. D'un point de vue strictement statique, on a pu se demander si les organes humains de production et de réception seraient capables d'émettre et de percevoir un nombre suffisant de tels signifiants distincts, pour que le système obtenu rende les services qu'on attend d'une langue (1). Mais notre point de vue est, ici, sinon diachronique, du moins dynamique : à condition que se maintiennent les distinctions entre les signes, rien ne pourrait empêcher les locuteurs de modifier la prononciation des signifiants dans le sens où, selon le sentiment général, l'expression deviendrait plus adéquate à la notion exprimée ; l'arbitraire du signe serait, dans ces conditions, vite immolé sur l'autel de l'expressivité. Ce qui empêche ces glissements des signifiants et assure leur autonomie vis-à-vis des signifiés est le fait que, dans les langues réelles, ils sont composés de phonèmes, unités à face unique, sur lesquels le sens du mot n'a pas de prise parce que chaque réalisation d'un phonème donné, dans un mot particulier, reste solidaire des autres réalisations du même phonème dans tout autre mot ; cette solidarité phonématique pourra, on le sait, être brisée sous la pression de contextes phoniques différents ; l'important, en ce qui nous concerne ici, est que, face au signifié, cette solidarité reste totale. Les phonèmes, produits de la seconde articulation linguistique, se révèlent ainsi comme les garants de l'arbitraire du signe.

Les néo-grammairiens n'avaient pas tort de placer au centre de leurs préoccupations ce que nous appellerions le problème du comportement diachronique des unités d'expression. De leur enseignement relatif aux « lois phonétiques »,

(1) Cf. *Economie des changements phonétiques, Traité de phonologie diachronique* (Berne, 1955), § 4-2.

il faut retenir le principe que, dans les conditions qu'on doit appeler « normales », le sens d'un mot ne saurait avoir aucune action sur le destin des phonèmes dont se compose sa face expressive. Ces linguistes ont eu tort de nier l'existence d'exceptions : il y en a, on le sait (1). Mais il est important qu'elles restent conçues comme des faits marginaux qui, par contraste, font mieux comprendre le caractère des faits proprement linguistiques : une formule de politesse peut se réduire rapidement à quelques sons, une gémation ou un allongement expressifs peuvent arriver à se fixer dans des circonstances favorables. Mais ces cas, très particuliers, où l'équilibre entre la densité du contenu et la masse phonique des signifiants a été rompu dans un sens ou dans un autre, ne font que mettre en valeur le caractère normal de l'autonomie des phonèmes par rapport au sens particulier de chaque mot.

La théorie de la double articulation aboutit à distinguer nettement parmi les productions vocales entre des faits centraux, ceux qui entrent dans le cadre qu'elle délimite, et des faits marginaux, tous ceux qui, en tout ou en partie, échappent à ce cadre.

Les faits centraux ainsi dégagés, signes et phonèmes, sont ceux dont le caractère conventionnel, arbitraire au sens saussurien du terme, est le plus marqué ; ils sont d'une nature qu'après les mathématiciens on nomme « discrète », c'est-à-dire qu'ils valent par leur présence ou leur absence, ce qui exclut la variation progressive et continue : en français, où l'on possède deux phonèmes bilabiaux /p/ et /b/, toute orale bilabiale d'un énoncé ne peut être que /p/ ou /b/ et jamais quelque chose d'intermédiaire entre /p/ et /b/ ; *bière* avec un *b* à moitié dévoisé n'indique pas une substance intermédiaire entre la bière et la pierre ; le signe *est-ce que*, défini exactement comme /esk/, marque une question et jamais rien de plus ou de moins ; pour le nuancer, il faudra

(1) *Ibid.*, § 1-19 à 21.

ajouter à la chaîne un nouveau signe, également discret, comme *peut-être*.

Les faits marginaux sont en général, par nature, exposés à la pression directe des besoins de la communication et de l'expression ; certains d'entre eux, tels les tons, peuvent participer au caractère discret constaté pour les unités des deux articulations ; mais la plupart gardent le pouvoir de nuancer le message par des variations dont on ne saurait dire si elles sont ou non des unités nouvelles ou des avatars de l'ancienne : c'est le cas de l'accent qui, certes, participe au caractère discret lorsqu'il contraste avec son absence dans des syllabes voisines, mais dont le degré de force peut varier en rapport direct et immédiat avec les nécessités de l'expression ; c'est plus encore le cas de l'intonation où même un trait aussi arbitrairement fixé que la mélodie montante de l'interrogation *il pleut ?* comporte un message qui variera au fur et à mesure que se modifiera la pente ou que s'esquisseront des inflexions de la courbe.

Pour autant qu'il est légitime d'identifier « linguistique » et « arbitraire », on dira qu'un acte de communication est proprement linguistique si le message à transmettre s'articule en une chaîne de signes dont chacun est réalisé au moyen d'une succession de phonèmes : /il fè bo/. On posera, d'autre part, qu'il n'est pas d'acte de communication proprement linguistique qui ne comporte la double articulation : un cri articulé n'est pas, en son essence, un message ; il peut le devenir, mais il ne différera pas alors sémiologiquement du geste ; il pourra s'articuler dans le sens qu'il se réalisera comme une succession de phonèmes existants dans la langue du crieur, comme dans l'appel /ola/ ou l'interjection /aj/ ; il ne frappera plus, dans ces conditions, comme phonologiquement allogène dans un contexte linguistique ; mais n'ayant pas été soumis à la première articulation, celle qui réduit le message en signes successifs, il ne pourra jamais s'intégrer pleinement à l'énoncé, ou, du moins, il faudrait pour cela qu'il reçût le statut

d'unité de la première articulation, c'est-à-dire de signe linguistique.

Chacune des unités d'une des deux articulations représente nécessairement le chaînon d'un énoncé, et tout énoncé s'analyse intégralement en unités des deux ordres. Ceci implique que tout fait reconnu comme marginal parce qu'échappant, en tout ou en partie, à la double articulation, ou bien sera exclu des énoncés articulés, ou n'y pourra figurer qu'à titre suprasegmental. En d'autres termes, les faits marginaux que l'on peut trouver dans les énoncés pleinement articulés sont ceux que l'on nomme prosodiques. On tend à considérer les faits prosodiques comme une annexe des faits phonématiques et à les ranger dans la phonologie, ce qui ne se justifie que partiellement. Certaines unités prosodiques, les tons proprement dits, sont des unités distinctives à face unique comme les phonèmes : la différence mélodique qui empêche la confusion des mots norvégiens /¹bønr/ « paysans » et /²bønr/ « haricots » a exactement la même fonction que la différence d'articulation glottale qui oppose en français *bière* à *pierre*. Mais d'autres traits prosodiques, maints faits d'intonation par exemple, sont, comme les signes, des unités à double face qui combinent une expression phonique et un contenu sémantique : l'intonation interrogative de la question *il pleut ?* a un signifié qui équivaut généralement à « est-ce que » et un signifiant qui est la montée mélodique. Il en va de même de faits dynamiques comme l'accent d'insistance qui peut frapper l'initiale du substantif dans *c'est un polisson* ; dans ce cas, le signifié pourrait être rendu par quelque chose comme « je suis très affecté », le signifiant s'identifiant avec l'allongement qui affecte /p/. Ceci veut dire que le caractère suprasegmental vaut aussi bien sur le plan sémantique que sur celui des sons, et que les faits auxquels la double articulation confère un caractère marginal ne se limitent point au domaine phonologique.

Les faits prosodiques, dont l'aire est ainsi précisée, se

trouvent si fréquemment au centre des préoccupations linguistiques, qu'on hésitera peut-être à n'y voir qu'une annexe du domaine linguistique proprement dit. Le diachroniste, par exemple, ne peut oublier que c'est dans ce domaine que se manifestent et s'amorcent les déséquilibres qui entretiendront une permanente instabilité dans le système des phonèmes : les modifications des inventaires phonématiques semblent, en effet, en dernière analyse, toujours se ramener ou se rattacher à quelque innovation prosodique. Le synchroniste dira que c'est par la structure prosodique que commence l'identification par l'auditeur des énoncés entendus, de telle sorte qu'en espagnol *pasé* « je passai » est perçu comme distinct de *paso* (/páso/ « je passe » parce qu'appartenant à un autre schème accentuel, — [—] et non — —, sans que le pouvoir distinctif des phonèmes des deux formes entre jamais réellement en ligne de compte (1).

Tout ceci n'enlève rien au caractère plus central des unités de première et de deuxième articulation. Si les déséquilibres pénètrent jusqu'aux systèmes phonématiques par la zone prosodique, c'est que, précisément, cette zone est plus exposée aux atteintes du monde extérieur du fait de son moindre arbitraire. Il y a bien des raisons pour que les faits prosodiques s'imposent plus immédiatement que les faits phonématiques à l'attention des auditeurs. Mais la plupart d'entre elles se ramènent au fait qu'ils sont de nature moins abstraite, qu'ils évoquent plus directement l'objet du message sans ce détour que représente en fait la double articulation. Ce détour, certes, est indispensable au maintien de la précision de la communication et à la préservation de l'outil linguistique, mais l'homme tend à s'en dispenser et à en faire abstraction lorsqu'il peut arriver à ses fins à l'aide d'éléments moins élaborés et plus directs que signes et phonèmes. Ces éléments sont physiquement présents dans tout énoncé : il faut toujours une certaine énergie

(1) *Ibid.*, § 5-5.

pour émettre une chaîne parlée ; toute voix a nécessairement une hauteur musicale ; toute émission, de par son caractère linéaire, a nécessairement une durée. Pour quiconque n'interprète pas automatiquement tous les faits phoniques en termes de pertinence phonologique, la présence inéluctable dans la parole de l'énergie, de la mélodie et de la quantité semble imposer ces traits comme les éléments fondamentaux du langage humain. En fait, ils sont si indispensables et si permanents qu'on peut tendre à ne plus les remarquer ; et quel usage linguistique peut-on faire d'un trait qu'on ne remarque pas ? De sorte qu'on serait tenté de dire qu'ils sont fondamentaux dans le langage, mais marginaux et épisodiques dans la langue. Mais comme c'est la langue, plutôt que le langage, qui fait l'objet de la linguistique, il est justifié d'énoncer que les faits prosodiques sont moins foncièrement linguistiques que les signes et les phonèmes.

Toutes les langues connues utilisent des signes combinables et un système phonologique. Mais il y en a, comme le français, qui, pourrait-on presque dire, n'utilisent les latitudes prosodiques que par superfétation ou par raccroc. On peut toujours, dans une telle langue, arriver à ses fins communicatives sans avoir recours à elles. On dira « C'est moi qui... » là où une autre langue accentuerait le pronom de première personne, et, en disant *est-ce qu'il pleut ?* ou *pleut-il ?*, on évitera l'emploi distinctif de la mélodie interrogative dont d'autres langues, comme l'espagnol, ne sauraient s'affranchir. Ceci ne veut naturellement pas dire qu'en français comme ailleurs le recours aux marges expressives ne permette, très souvent, d'alléger les énoncés et de rendre plus alertes les échanges linguistiques. A propos d'une langue de ce type, on pourra peut-être discuter de l'importance du rôle des éléments prosodiques dans un style ou un usage déterminé. Mais on n'en pourra guère nier le caractère généralement facultatif. Et, puisqu'en dernière analyse nous sommes à la recherche de ce qui

caractérise constamment tout ce que nous désirons appeler une langue, il est normal que nous retenions la double articulation et écartions les faits prosodiques.



Comme sans doute bien des œuvres dont la publication n'a pas reçu la sanction de leur auteur, le *Cours de linguistique générale* doit représenter, sous une forme durcie, un stade d'une pensée en cours d'épanouissement. Le structuraliste contemporain, qui y a appris l'arbitraire du signe et qui a laissé sa pensée se cristalliser autour de ce concept, est frappé, à la relecture de l'ouvrage, du caractère un peu dispersé de l'enseignement relatif aux caractères conventionnels de la langue qui apparaissent au moins sous les deux aspects de l'arbitraire du signifiant et de la notion de valeur. Il attendrait une synthèse qui groupe sous une seule rubrique tous les traits qui concourent à assurer l'autonomie de la langue par rapport à tout ce qui n'est pas elle, en marquant ses distances vis-à-vis des réalités extra-linguistiques de tous ordres. C'est au lecteur à découvrir que l'attribution « arbitraire » de tel signifiant à tel signifié n'est qu'un aspect d'une autonomie linguistique dont une autre face comporte le choix et la délimitation des signifiés. En fait, l'indépendance de la langue vis-à-vis de la réalité non linguistique se manifeste, plus encore que par le choix des signifiants, dans la façon dont elle interprète en ses propres termes cette réalité, établissant en consultation avec elle sans doute, mais souverainement, ce qu'on appelait ses concepts et que nous nommerions plutôt ses oppositions : elle pourra s'inspirer du spectre pour dégager les qualités des objets qu'on appelle « couleurs » ; mais elle choisira à sa guise ceux des points de ce spectre qu'elle nommera, opposant ici un bleu, un vert et un jaune, se contentant là de la simple opposition de deux points pour le même espace. Les implications de tout ceci dépassent de loin

celles qui découlent de l'enseignement relatif au signifiant. Nous mesurons jusqu'à quel point c'est la langue que nous parlons qui détermine la vision que chacun de nous a du monde. Nous découvrons qu'elle tient sans cesse en lisière notre activité mentale, que ce n'est pas une pensée autonome qui crée des mythes que la langue se contentera de nommer, tel Adam nommant les bêtes et les choses que lui présentait le Seigneur, mais que les mythes bourgeonnent sur la langue, changeant de forme et de sexe aux hasards de ses développements, telle la déesse *Nerthus* que l'évolution de la déclinaison germanique a virilisée sous la forme du *Njord* scandinave.

Ce sont les conditions et les implications de l'autonomie de la langue que groupe et condense la théorie de la double articulation et, à ce titre seul, elle mériterait de retenir l'attention des linguistes.

CHAPITRE II

LA PHONOLOGIE

I

PHONÉTIQUE ET PHONOLOGIE

Tout le monde a, peu ou prou, entendu parler de la phonétique. Ce terme de phonétique est celui qui, il y a quelque cent ans, s'est imposé, pour désigner leur étude, à ceux qui s'intéressaient aux sons du langage. Il semble qu'on ait hésité alors entre ce terme et celui de « phonologie » et qu'on ait finalement écarté ce dernier : on craignait, dit-on, qu'il fût compris comme « la science du meurtre », *phonos* désignant en grec la mise à mort violente. Ce mot a toutefois été relancé il y a une trentaine d'années, et, aujourd'hui, les deux termes, phonétique et phonologie, ont cours, mais ne sont pas employés indifféremment sans toutefois que tout le monde tombe d'accord sur le domaine respectif des deux disciplines. On pourrait présenter la phonologie comme une façon d'envisager la phonétique : ce serait la phonétique traitée des points de vue fonctionnel et structural, et ceux qui sont convaincus de la nécessité d'étudier les faits linguistiques de ces deux points de vue estiment que toute phonétique doit être phonologique dans son principe. Si une distinction doit être maintenue entre les deux disciplines, on dira que la phonétique étudie les sons du langage sans se soucier de la langue à laquelle ils appartiennent,

tandis que la phonologie les considère en fonction de cette langue.

Le maintien de la distinction entre « phonétique » et « phonologie » résulte, en fait, de circonstances historiques : la phonologie a été, en quelque sorte, lancée, comme on lance aujourd'hui un produit dans le commerce, vers la fin des années vingt, par des linguistes plus soucieux de marquer l'originalité de leurs façons de voir que de s'intégrer dans le cadre de la recherche traditionnelle. Il en est résulté des heurts, des conflits, des prises de position passionnées qui se sont cristallisées autour de ces deux termes. Aujourd'hui, les nouveaux points de vue se sont imposés à tous ceux pour qui l'étude du langage humain est une science autonome ; la phonologie n'est plus qu'un chapitre de la nouvelle linguistique fonctionnelle et structurale, mais il ne faut pas oublier qu'elle est à l'origine du mouvement qui a renouvelé la science du langage.

Un exemple, emprunté au français, fera comprendre, je l'espère, la différence entre la pratique de l'ancienne phonétique et celle de la phonologie contemporaine : pour décrire les voyelles du français parlé, le phonéticien se référait, en général, à la graphie : il traitait, par exemple, des voyelles correspondant au *a* de l'orthographe, quitte à constater, en fin d'étude, que la voyelle de *femme*, notée par *e*, appartient en fait aux mêmes types et que celle de *chant*, qu'on écrit à l'aide de la lettre *a*, appartient à un autre type. Parmi les *a*, le phonéticien estimait de son devoir de relever toutes les différences qu'une ouïe entraînée lui permettait de percevoir. Un phonéticien bien exercé pouvait relever des différences entre les *a* de tous les mots suivants : *patte, cane, came, car, lace, race, cab*, et, contrairement à ce que pourrait penser l'usager moyen, il n'inventait rien : tous ces *a* sont effectivement physiquement distincts. Cependant, il lui fallait en fin de compte dégager quelques types, c'est-à-dire faire abstraction de certaines des différences qu'il avait relevées. Pour ce faire, il n'avait, comme

guide, que son bon sens. Le bon sens est, à ce qu'on prétend, fort également réparti ; malheureusement, ses indications ne coïncident pas toujours d'une personne à une autre, et tandis qu'un phonéticien trouvait en français deux types de *a*, un autre en voyait quatre et tel autre six.

En face du même problème, le phonologue se demande quelles sont les différences susceptibles, à elles seules, de distinguer un mot d'un autre. S'il relève une différence entre le *a* de *patte*, dans *patte de lapin*, et celui de *pâte*, dans *pâte à modeler*, entre le *a* de *rat*, dans *rat des champs*, et celui de *ras* dans *ras de marée*, il lui apparaît clairement que ce ne sont pas les sons voisins qui sont responsables de cette différence puisque ces sons sont les mêmes dans *patte* et *pâte*, dans *rat* et *ras*. La distinction entre *patte* et *pâte*, *rat* et *ras* repose bien sur la façon dont celui qui parle articule la voyelle. Le phonologue posera l'existence de deux unités linguistiques distinctes, les phonèmes /a/ et /ɑ/, et il dira que la différence entre l'un et l'autre est *pertinente*. Au contraire, les différences qu'on peut percevoir entre le *a* de *patte* et celui de *car* sont déterminées par le contexte et non pertinentes.

Les phonéticiens à l'ancienne mode, lorsqu'ils n'arrivaient pas à se mettre d'accord, s'accusaient mutuellement de mal interpréter les faits. Ils croyaient que tous les Français instruits, Méridionaux mis à part, prononçaient leur langue de façon identique. L'application du principe de pertinence, qui permet de classer les faits de manière objective, a révélé que les usages français varient infiniment plus qu'on ne se le figurait : il y a des Parisiens qui distinguent entre *patte* et *pâte* et d'autres qui n'en font rien. Parmi ceux qui distinguent entre deux phonèmes /a/ et /ɑ/, il n'y a pas accord dans l'emploi qui est fait de chacun d'eux : les uns prononcent *âge* dans *âge tendre* avec le *a* de *pâte*, les autres avec celui de *patte* ; pour beaucoup, *sable* rime avec *câble*, mais non avec *table* ; pour d'autres, c'est *table* qui rime avec *câble* et c'est *sable* qui reste à part. On aperçoit

que ce qui justifie l'apparement des deux phonèmes /a/ et /ɑ/, ce n'est pas l'orthographe, mais le fait que ceux-là mêmes, parmi les Français, qui les distinguent, doivent souvent faire abstraction de cette différence pour comprendre autrui.

Le principe de pertinence nous permet de distinguer ce qui, dans chaque langue ou chaque usage, est essentiel parce que distinctif, et ce qui est contingent, c'est-à-dire déterminé par le contexte ou diverses circonstances. Ce qui est essentiel et ce qui est contingent varie beaucoup d'une langue à une autre. En français, le début de *kilo* et celui de *courage* s'articulent de façon très différente, le premier vers l'avant de la bouche contre le palais dur, le second vers l'arrière contre le voile du palais. Mais, dans notre langue, le choix de l'une ou l'autre articulation est automatiquement déterminé par la voyelle qui suit ; il n'y a donc en français qu'un seul phonème /k/ dont l'articulation s'accommode au contexte. Ceci, toutefois, ne vaut pas pour toutes les langues ; en esquimau, par exemple, on peut entendre le [k] de *courage* devant *i* et le [k] de *kilo* devant *ou*. Selon ce qu'ils veulent dire, les Esquimaux choisiront l'un ou l'autre. Il y a donc, en esquimau, deux phonèmes là où les Français n'en connaissent qu'un.

A l'inverse, les Français distinguent sans difficulté entre *t* et *d* ; une *touche* n'est pas une *douche*, un *carton* n'est pas un *cardon*. Mais on trouve des communautés linguistiques, en Polynésie, chez les Indiens d'Amérique et ailleurs où, dans un même mot, on prononcera indifféremment *t* ou *d* selon le contexte ou l'humeur du moment. Il n'y a donc qu'un seul phonème correspondant au *t* et au *d* du français.

Il ne faudrait pas croire qu'une description phonologique est nécessairement moins complète et moins détaillée qu'une description phonétique à l'ancienne mode. La phonologie ne vise pas à faire, parmi les réalités phoniques, un choix exclusif encore que fonctionnellement justifié. Elle tend à dégager tous les faits, mais en les hiérarchisant selon leur

fonction dans la langue de telle façon que le marginal ne s'impose jamais aux dépens de l'essentiel. Tous les traits phoniques qu'on peut relever dans un énoncé ont une justification et souvent une fonction précise, mais cette fonction ne s'exerce pas toujours sur le même plan. En français, on perçoit assez souvent une « aspiration », c'est-à-dire un son analogue à celui qui s'entend à l'initiale de l'anglais *hall* et de l'allemand *Halle*. Mais cette aspiration, dans *je le hais* par exemple, a une valeur expressive ; elle n'est pas un composant obligatoire du mot où elle apparaît. C'est pourquoi les Français prononcent assez bien un *h* sur commande, mais ils l'oublient volontiers lorsqu'ils parlent anglais ou allemand, parce qu'ils ne le sentent pas comme essentiel pour l'identité du mot. En français, *h* n'est pas un phonème comme il l'est dans ces langues, mais un procédé expressif.

La même réalité physique peut n'avoir aucune fonction dans certaines langues et, ailleurs, des fonctions qui varient de langue à langue. Lorsqu'on tousse, la gorge se ferme, puis, sous la pression de l'air des poumons, une explosion se produit. Cette fermeture et cette explosion n'ont jamais aucune fonction linguistique en français. Elles y restent des réalités purement physiologiques. En arabe, au contraire, il s'agit là d'un phonème tout comme /t/ ou /k/. En danois, cette fermeture de la gorge s'emploie comme une sorte d'accent dont la présence ou l'absence permet par exemple de distinguer *aanden* « l'esprit », qui le comporte, de *aanden* « le souffle », qui l'ignore. En allemand, surtout dans le nord du pays, on réalise automatiquement une petite toux devant toute voyelle au début du mot, ce qui contribue à mieux séparer les différents mots de l'énoncé. Comme on le voit, une même réalité physiologique peut être mise à contribution à des fins tout à fait variées selon les langues.

La pertinence permet de compter le nombre de phonèmes distincts dans la langue ou l'usage considéré, et, de ce fait, elle fonde sur des bases solides la statistique linguistique.

Elle permet également de compter le nombre de phonèmes successifs dont se compose un mot donné. On raconte que, vers la fin du siècle dernier, l'abbé Rousselot, professeur de phonétique au Collège de France, reçut la visite d'un Espagnol fort cultivé à qui il demanda combien de sons successifs comportait, à son avis, le mot castillan *mucho* [mutʃo]. « Quatre », déclara le visiteur. « Erreur », dit Rousselot, « vous prenez [tʃ] pour un seul son, mais écoutez ce rouleau de cire que je vous fais passer à l'envers. Ce mot, vous l'entendez [oʃtum] où vous ne pouvez nier qu'il y ait cinq segments successifs distincts ». Impressionné par la mécanique et l'autorité du professeur, le visiteur ne sut trop que dire. Nous savons aujourd'hui que, du point de vue linguistique, celui qui nous intéresse en la matière, c'est l'Espagnol qui avait raison : un Espagnol ne saurait prononcer [ʃ] sans le faire précéder de [t] ; [tʃ] représente pour lui un choix unique ; il ne saurait distinguer de *mucho* [mutʃo] un mot [muʃo] puisqu'il ne sait comment articuler un [ʃ] entre deux voyelles. La phonologie nous enseigne qu'une chose est la réalité physique et qu'autre chose est la réalité représentée par les habitudes linguistiques propres à chaque communauté. Décrire une langue, ce n'est pas énumérer tous les traits physiques qui ont pu frapper l'ouïe de l'observateur, mais bien dégager la pertinence propre à la langue observée.

La phonologie a permis, pour la première fois dans l'histoire de la linguistique, de comprendre le fonctionnement d'une langue sur tous les plans. L'examen attentif de ce fonctionnement a révélé à son tour comment et pourquoi les langues changent au cours du temps, pourquoi elles changent, non seulement dans leur vocabulaire que renouvellent les besoins variables de l'humanité, mais également dans leur forme vocale. On voit, par exemple, pourquoi la distinction entre *brin* et *brun* est en train de disparaître dans le français contemporain, pourquoi celle de *patte* et *pâte* perd constamment du terrain, pourquoi, de

façon générale, une langue devient méconnaissable au bout de quelques siècles. Depuis plusieurs décennies, on constate que beaucoup de Parisiens, appartenant à toutes les classes de la société, prononcent de la même façon le nom *empreinte*, dans *il a laissé son empreinte*, et la forme verbale *emprunte*, dans *il faut que j'emprunte de l'argent*. Il faut être provincial pour faire une nette différence. Cette différence consiste en une projection en avant et un arrondissement des lèvres pour la voyelle que l'orthographe note *un*, projection et arrondissement qui n'existent pas pour la voyelle écrite *in*. Or, c'est là, à peu près, la différence qu'on relève entre la voyelle de *blond* et celle de *blanc*. Comment se fait-il que les Parisiens préservent la différence entre la poussée des lèvres en avant et leur rétraction dans le cas de *on* et de *an* et la négligent dans celui de *un* et de *in* ? Il y a toutes chances pour que ceci soit largement déterminé par le fait que la distinction entre *in* et *un* a, en français, une fonction beaucoup moins essentielle que celle qu'on constate pour *on* et *an*. On compte par centaines les paires de mots comme *ton* et *temps*, *long* et *lent*, *blond* et *blanc*, *émonde* et *émende*, où seule la différence entre *on* et *an* permet de distinguer entre des énoncés par ailleurs identiques : il n'est pas indifférent qu'une dame ait les cheveux *blonds* ou les cheveux *blancs*. Mais il faut chercher longtemps avant de trouver des paires comme *brin* et *brun*, *empreinte* et *emprunte*, où d'ailleurs les deux mots rapprochés appartiennent à des catégories grammaticales différentes et, de ce fait, ne figurent qu'exceptionnellement dans des contextes identiques. Comme pour des voyelles articulées avec la bouche aussi grande ouverte que nos voyelles nasales actuelles, la projection et l'arrondissement des lèvres ne sont pas très faciles à bien réaliser, on les a négligés pour *in* et *un* où ils n'avaient pas grande importance. On les a conservés pour *on* et *an*, parce que, lorsqu'un Français fait mal la distinction entre *blond* et *blanc* par exemple, ses interlocuteurs, qui ne savent pas de quel terme il s'agit, lui demandent de répéter,

ce qu'il fait en s'efforçant plus ou moins inconsciemment de bien arrondir les lèvres pour *blond*, de bien les rétracter pour *blanc*.

Dans le cas des deux *a* de *patte* et *pâte*, les Parisiens, qui traditionnellement distinguaient le plus nettement du monde entre ces deux voyelles, sont en train de s'incliner devant l'incapacité de beaucoup de provinciaux à faire cette distinction, ou lorsqu'ils la font, à la réaliser de telle façon que les Parisiens la perçoivent. Les Méridionaux, autrefois, parlaient la langue d'oc, où l'on ne distingue pas entre deux phonèmes *a*. En apprenant la langue de Paris, ils ont été bien en peine de distinguer entre *patte* et *pâte*, *tache* et *tâche*, *là* et *las*. Comme il faut bien se comprendre entre Français de toutes origines, certains mots ont été évités dans les contextes où ils étaient ambigus, et c'est sans doute ce qui explique que le mot *tâche* ait été généralement remplacé par *devoir*, *ouvrage* ou l'argotique *boulot* et que les Français ne se déclarent plus guère *las*, mais *fatigués*.

Cependant, la contribution la plus fondamentale de la phonologie à la recherche contemporaine est le principe même de pertinence. Ce principe, implicite dans l'organisation des sciences de la nature, devait être explicité avant de devenir le principe directeur de toute activité dirigée vers l'exploration scientifique du comportement de l'homme. C'est dans le domaine des sons du langage que cette explicitation a été tout d'abord accomplie. C'est à la phonologie que l'on doit l'affirmation fondamentale que la première démarche de toute recherche scientifique est l'identification de son objet : rien de sérieux ne peut être tenté avant que les chercheurs se soient mis d'accord sur ce qui est identique et ce qui est différent. Or, il est humainement impossible d'identifier un objet quelconque en en donnant une description exhaustive. Il y aura nécessairement choix de la part du descripteur, car le nombre des détails est infini. Si ce choix est laissé à l'arbitraire du descripteur, il est clair que deux personnes pourront donner du même objet une

description différente, ce qui empêchera radicalement l'identification. Une science ou un objet de recherche ne peut donc être complètement identifié que par le point de vue choisi qui fonde la pertinence.

II

CLASSIFICATION ET HIÉRARCHISATION DES FAITS PHONIQUES (1)

A la base de la pensée phonologique se retrouve un principe que n'avait jamais dégagé l'ancienne phonétique. C'est celui qu'on désigne en allemand du terme de *Relevanz* (en anglais *relevancy*) et qui est, en français, le principe de pertinence. Parmi les caractéristiques de toute unité phonique, il en est que le linguiste retient, qui sont, si l'on veut, pertinentes ; d'autres sont écartées comme non pertinentes. Sont pertinentes toutes les caractéristiques phoniques qui ont une fonction distinctive dans la langue en question. Prenons un exemple : tout son du langage a une durée qui peut être l'objet de mesures au moyen d'instruments. Si je prononce le mot *chou* (2), le phonéticien, grâce à ses appareils, pourra mesurer le temps pendant lequel vibrent les cordes vocales, temps que l'on peut identifier avec la durée du son [u]. Si maintenant, en parlant rapidement, je prononce dans une phrase le même mot *chou*, le résultat des mesures risque fort, cette fois, d'être assez différent, et il en ira de même si j'hésite sur le mot *chou* parce que, par exemple, je me demande s'il est rouge, frisé ou de Bruxelles. Ces différences de durée n'intéressent pas le linguiste, parce qu'elles ne mettent pas en péril

(1) Ce texte s'inspire d'une conférence faite en 1938, à l'Institut de linguistique de l'Université de Paris ; cf. *CILUP* 6, p. 41-58.

(2) Ce qui est dit ci-dessous de la prononciation française ne vaut que pour l'usage le plus fréquent à Paris chez les locuteurs qui avaient atteint l'âge adulte à l'époque de la seconde guerre mondiale.

l'identité du mot en question ; il les considère comme non pertinentes (*irrelevant*). Et comme il en va de même de tous les [u] à la finale des mots français, on dira que, au moins en cette position, la durée est non pertinente pour le [u] du français.

Si maintenant je prononce les mots *ils sèment*, la durée en valeur absolue du [ɛ] pourra se révéler assez variable selon la rapidité de l'élocution ; mais, dans des conditions identiques, c'est-à-dire, par exemple, pour une articulation de même durée de [s] et de [m], la voyelle de *sèment* sera toujours plus courte que la voyelle correspondante du groupe *ils s'aiment*. Ce qui est constant ici, ce n'est pas la durée en valeur absolue de chacun des deux [ɛ], mais l'existence d'une différence de durée entre l'un et l'autre. Cette différence n'est en aucune façon sous la dépendance de l'environnement phonique. La brièveté de la voyelle de *sèment* et la longueur de celle de *s'aiment* ont une fonction dans la langue qui est d'empêcher la confusion d'un mot avec l'autre. Le phonologue s'intéressera au premier chef, non pas exactement aux différences de durée, mais à l'opposition créée par leur présence constante, entre un [ɛ] bref et un [ɛ] long. La longueur sera ici considérée comme pertinente.

Prenons un troisième cas. Un phonéticien, qui entend prononcer les mots *bouche* et *bouge*, n'a même pas besoin de ses appareils pour déceler que la voyelle du premier mot est articulée de façon plus brève que celle du second mot : il dira peut-être que le [u] de *bouche* est court, et que celui de *bouge* est long. Et en effet, pour une vitesse d'élocution donnée, la voyelle de *bouche* durera toujours moins que celle de *bouge*. Le linguiste considère de nouveau la longueur de la voyelle comme non pertinente : en effet, il remarque que la voyelle française [u], lorsqu'elle se trouve suivie de [ʃ], se prononce toujours de façon plus brève que lorsqu'elle précède [ʒ]. Prononcer une longue dans le premier cas, une brève dans le second, serait absolu-

ment contraire aux habitudes phoniques du français. La durée de la voyelle est donc déterminée par son environnement phonique ; les sujets ne sont pas libres d'employer dans un cas l'une ou l'autre quantité. Comme il en va de même pour toute autre position, l'opposition de [u] long et de [u] bref n'est donc pourvue en français d'aucune fonction différenciative, puisqu'elle n'est jamais suffisante pour distinguer deux mots.



Il faut bien remarquer que ce qui est pertinent dans un système linguistique donné peut fort bien ne pas l'être dans un autre : en français, dans le cas de [ɛ], la longueur a une valeur distinctive, puisque *ils sèment* et *ils s'aiment*, *belle* et *bêlé*, *mètre* et *maître* ne sont pas des homonymes. En russe, le *e* de *vera* est prononcé plus long que celui de *krest*, mais la longueur n'a pas de valeur distinctive puisque, dans cette langue, la durée de la voyelle est toujours sous la dépendance du contexte phonique.

Nous venons de voir que, dans le cas de [u] français, la longueur ne saurait intéresser le linguiste. Celui-ci distinguera au contraire, soigneusement dans le système danois entre un [u] long et un [u] bref, car seule la quantité de la voyelle permet de ne pas confondre les deux mots *kugle* et *kulde* (phonologiquement /kūlə/ et /kulə/). Lors même que le phonéticien déterminerait une parfaite identité de timbre et de longueur entre le [u] de *bouge* et celui de *kugle* d'une part, celui de *bouche* et celui de *kulde* d'autre part, le linguiste ne saurait établir le même rapprochement, car les deux [u] des mots danois appartiennent à deux unités phonologiques différentes, tandis que ceux des mots français sont phonologiquement identiques, le linguiste fermant volontairement les yeux sur leur différence.

Dans tous les cas passés en revue jusqu'ici, la caractéristique, dont on se demandait si elle était pertinente ou non,

a été la longueur des voyelles. Mais il doit être bien entendu que d'autres caractéristiques, telles la sonorité, la mouillure, la nasalité, etc., peuvent, selon que dans la langue considérée elles s'opposent ou non, respectivement, à l'absence de sonorité, à la non-mouillure, à l'articulation purement orale, être considérées comme pertinentes ou non pertinentes.

L'application du principe de pertinence au matériel phonique d'une langue permet de dégager un nombre défini d'unités fonctionnelles entre lesquelles les sujets parlants ont le choix pour former des mots ou des éléments morphologiques distincts. Ces unités fonctionnelles ont reçu le nom de phonèmes.



La phonologie est parfois définie comme l'étude ou la science des phonèmes. Cette définition sommaire est inexacte. Tout d'abord, comme nous le verrons tout à l'heure, les traits phoniques pertinents peuvent caractériser, outre les phonèmes, les groupes de phonèmes appelés syllabes. Ensuite, elle pourrait laisser croire que les phonologues se désintéressent absolument de tout ce qui, dans les langues étudiées, n'est pas pertinent. Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi la phonologie met au premier plan de ses préoccupations, parmi les différences phoniques, celles qui sont susceptibles de distinguer entre les mots ou les formes grammaticales, c'est-à-dire celles que nous avons désignées comme pertinentes. Mais précisément parce que le phonologue doit chercher à déterminer, parmi la multitude des réalisations phoniques différentes, celles qu'il doit rapprocher pour les considérer comme les variantes d'un seul et même phonème, son attention est attirée sur la forme de ces variantes. L'existence d'un *l* sourd dans le mot français *peuple* ne devra pas échapper au phonologue, et ce n'est que par une observation attentive des faits qu'il pourra conclure que l'absence de sonorité dans cet *l* n'est

pas une caractéristique pertinente, et qu'il a, en conséquence, affaire à une variante du phonème /l/.

Le point de vue fonctionnel, qui avait déterminé la distinction entre phonèmes et variantes, a été appliqué à l'étude des variantes elles-mêmes. Les causes qui déterminent les réalisations différentes d'un même phonème sont assez diverses. C'est le contexte phonique qui est le plus souvent responsable des déviations qu'on remarque dans la forme de bien des phonèmes. Dans ce cas, la nature de la réalisation ne saurait avoir aucune valeur d'indication ; elle est complètement déterminée par la nature même de la langue, et échappe à l'attention de l'usager, sinon à celle du phonéticien : c'est le cas des réalisations sourdes de *l* dans des mots comme *peuple*, *bâcle*, *souffle*. Mais lorsque tel ou tel Français réalise constamment le phonème /r/ en faisant vibrer la pointe de la langue et non avec le dos de cet organe ou la luette, cette réalisation n'étant nullement déterminée par la nature du système, elle peut avoir une valeur d'indication quant à l'âge ou l'origine de la personne qui parle ; par voie de conséquence, elle pourra, dans certains cas, avoir une influence sur la façon dont l'auditeur réagira à une communication. Ceci sera encore plus net et plus fréquent si, contrairement à ce qui se passe généralement dans le cas de *r*, le sujet en question choisit volontairement une réalisation au lieu d'une autre ; si, par exemple, pour donner à son parler un cachet de vrai ou de fausse distinction, il exagère l'ouverture de ses /è/, dans la phrase *elle est très belle*. Si enfin le sujet parlant prononce le mot *ridicule* avec un *r* long et fort, l'auditeur ne pourra manquer de réagir autrement que s'il avait entendu dans ce mot une réalisation normale de la première consonne. Aucune des réalisations que nous venons d'énumérer n'est pertinente au sens reçu de ce terme, mais il est évident que certaines d'entre elles contribuent à nuancer le contenu de la communication. La phonologie, qui a commencé par isoler les phonèmes, a poursuivi le classement

et la hiérarchisation des éléments phoniques en distinguant entre des *variantes combinatoires* qui, déterminées par la nature même de la langue, n'ont pas de valeur d'indication, des *variantes individuelles* qui peuvent éventuellement donner des indications sur la personne qui parle, mais ne sont pas, chez elle, le résultat d'un choix, des *variantes stylistiques* qui résultent d'un choix plus ou moins conscient du sujet parlant et qui comprennent les variantes émotionnelles qui ont presque toujours une très nette valeur d'information.

Dire donc que la phonologie s'oppose à la phonétique en ce qu'elle ne s'occupe que des phonèmes est inexact : aucun des détails de la langue étudiée ne doit échapper au phonologue ; mais celui-ci s'attache à bien marquer, dans chaque cas, quelle est la valeur dans la langue de tel ou tel fait phonique, et, si tel ou tel type ne saurait prétendre au titre de phonème, il trouve néanmoins sa place dans la classification phonologique selon le rôle qui lui est dévolu dans le système.

Ce souci de classer et de hiérarchiser les faits phoniques selon la fonction se manifeste non seulement dans le domaine des variantes, mais également dans celui de traits phoniques linguistiquement plus décisifs. En effet, il y a d'autres fonctions phonologiques que la fonction distinctive : tel trait phonique caractérisera en propre tel ou tel phonème ; telle autre caractéristique pourra se manifester avec un relief particulier dans un certain phonème, mais son rôle sera de mettre en valeur la syllabe où elle apparaît par contraste avec les autres syllabes du mot. En français, par exemple, la nasalité caractérise un phonème par opposition à un autre : le monosyllabe *ment* se prononce avec le voile du palais abaissé du commencement à la fin, mais la nasalité caractérise en propre chacun des deux phonèmes /m/ et /ã/ puisqu'en dénasalisant soit l'un, soit l'autre, on obtient les mots différents *banc* et *mât*. La sonorité ne caractérise pas les voyelles en français puisqu'il n'existe pas de phonèmes vocaliques sourds, mais, dans une même syllabe, la place de la sonorité n'est pas phonologiquement indiffé-

rente, et *coude*, avec sa finale sonore, est distinct de *goutte*, où c'est l'initiale qui s'articule avec des vibrations de la glotte. Au contraire, l'intensité, dans les langues où elle est susceptible d'une utilisation linguistique, ne caractérise pas telle ou telle partie de la syllabe, mais la syllabe tout entière : dans les deux formes espagnoles *amo* « j'aime » et *amó* « il aime », l'intensité qui caractérise le *a* du premier mot est évidemment pertinente, mais elle ne fait pas de cet *a* un phonème autre que celui du second mot. Pour mettre ce fait en valeur, le phonologue dira que ce n'est pas le phonème /a/ qui reçoit l'accent, mais le noyau sonant (ou support syllabique) de la première syllabe. Il faut noter que ce noyau sonant ne se confond pas nécessairement avec la voyelle qui forme le sommet de la courbe d'intensité. De l'étude de l'accentuation dans les diverses langues, il ressort que l'on doit souvent considérer comme supports syllabiques des diphtongues proprement dites, c'est-à-dire des groupes de deux voyelles, ou encore des successions voyelle + sonante.

C'est en général en rapprochant des mots simples, comme *banc*, *mât*, *coude*, *goutte*, qu'on dégage les phonèmes d'une langue. On utilise également des syntagmes comme *ils sèment*, *ils s'aiment*. Mais il faut s'abstenir de rapprocher des segments d'énoncé où les frontières entre les mots ne coïncident pas et où, en conséquence, la distinction entre deux segments peut être assurée par des pauses dans des positions différentes. Les deux vers du distique olorime bien connu

*Gall, amant de la Reine, alla, tour magnanime,
Galamment de l'arène à la Tour Magne, à Nîmes.*

se distinguent, non par leurs phonèmes, qui sont identiques, mais par la place différente des légers temps d'arrêt marqués par des blancs dans la transcription suivante :

/gal amādəlarèn ala turmañanim/
/galamā dəlarèn alaturmañ anim/

Ces pauses vont en général de pair avec une mise en valeur de la syllabe prépausale résultant d'une articulation plus ferme ou d'une légère montée de la courbe mélodique. Mais les phonèmes eux-mêmes se réalisent différemment selon qu'ils précèdent immédiatement ou qu'ils suivent une pause : le /l/ de /gal amã.../ est final de syllabe et physiquement très différent du /l/ de /galamã.../ qui est à l'initiale de la syllabe /...la.../. Ceci serait encore plus net si l'on opposait un segment /...at ã.../ avec un [-t] implosif, à /...a tã.../, avec un [t-] explosif. Si l'on rapprochait /gal amã.../ de /galamã.../ sans tenir compte des pauses, on pourrait être tenté de voir dans le [-l] du premier et le [l-] du second deux phonèmes différents dont la différence permettrait de distinguer les deux énoncés. Mais il est clair que ceci aboutirait à multiplier le nombre des phonèmes et à compliquer inutilement la présentation du système phonologique puisque toutes ces différences se ramènent en fait au phénomène unique de la pause. Il suffira, dans une transcription, de noter les pauses par un espace ou par quelque autre signe pour pouvoir en faire abstraction dans l'analyse.

Dans certains contextes, la pause peut n'être réalisée qu'exceptionnellement et cependant se manifester du fait de l'articulation particulière des phonèmes qui l'entourent. Il semble que certains Français distinguent entre *petite orange* et *petit orage*, non seulement du fait de la nasalité de /ã/ s'opposant à l'oralité de /a/, mais aussi du fait que dans *petite orange*, le second /t/ se rattache, dans la prononciation, plutôt au /i/ qui précède qu'au /ɔ/ qui suit. On a donc [pətit ɔãʒ] en face de [pəti tɔʁaʒ] sans que les blancs de la transcription correspondent réellement à des pauses. On peut parler dans ce cas de pause virtuelle ou, en utilisant la terminologie américaine reflétant une optique un peu différente, de « joncture ». Les pauses, qu'elles soient réelles ou virtuelles, sont à traiter de la même façon si leurs effets sur le contexte sont les mêmes.

Comme les pauses virtuelles se rencontrent le plus généralement aux frontières de ce qu'on appelle les mots, et que c'est à l'intérieur de ces frontières qu'on dégage les phonèmes, on a pu intituler « phonologie du mot » l'examen des phonèmes, des tons (distinctifs) et de l'accent dans la mesure où sa place caractérise le mot (esp. *amo~amó*). Dans une « phonologie de la phrase », on a pu ranger l'examen de la façon dont, dans certaines langues, on peut changer la valeur de l'énoncé en accentuant plus fortement tel mot ou tel autre : on sait que la phrase anglaise *he loves Joan* change de sens selon qu'on accentue davantage *he* ou *Joan*. *He loves JOAN* se traduira en français par « Il aime Jeanne », ou encore « C'est Jeanne qu'il aime ». Au contraire *HE loves Joan* signifiera que c'est lui et non telle ou telle autre personne mentionnée précédemment qui aime Jeanne. Remplaçons maintenant *he* par *Reginald* et *Joan* par *Belinda*, et prononçons de nouveau les deux phrases précédentes. Ce qui, objectivement, sera accentué plus fort dans le premier cas sera la syllabe *lin* et dans le second cas la syllabe *Reg*, mais il est évident que ces deux syllabes ne sont pas accentuées en tant que syllabes s'opposant à d'autres syllabes, mais en qualité de sommet intense de mot contrastant avec un autre sommet intense. En d'autres termes, les unités en cause ne sont pas *lin* et *Reg*, mais l'unité *Belinda* et l'unité *Reginald* dans le cadre de la phrase.

Dans la phrase « il part demain », il suffit que la voix s'élève sur la dernière syllabe du mot *demain*, c'est-à-dire essentiellement sur la voyelle /*ɛ̃*/, pour que, d'une affirmation, la phrase devienne une interrogation. Il est évident que ce changement d'intonation ne caractérise /*ɛ̃*/ ni en tant que phonème particulier, ni en tant que noyau vocal de la syllabe *main*, ni même en tant que support syllabique de la dernière syllabe du mot *demain*, mais bien en qualité de dernier élément accentuable de la proposition. On voit, par cet exemple, qu'on pourrait distinguer entre une

phonologie de la phrase où les unités sont les mots, et une « phonologie du discours », où s'opposent différents types mélodiques caractérisant des propositions tout entières.

C'est dans le cadre de cette « phonologie du discours » que l'étude et la classification des variantes pourraient prendre tout leur sens phonologique. Le français connaît, de ses consonnes, des réalisations longues et emphatiques qui apparaissent sous ce que l'on nomme l'accent d'insistance ; il s'agit donc, non de phonèmes indépendants, mais de variantes stylistiques de type émotionnel. Un père qui dit : « Cet enfant est impossible », fera volontiers du *p* du dernier mot, une emphatique longue. Si le *p* emphatique s'oppose ici au *p* normal de la langue, ce n'est pas comme un autre phonème. On ne peut pas dire non plus qu'il caractérise particulièrement la seconde syllabe du mot *impossible*, pas plus d'ailleurs qu'il ne met en valeur cet adjectif aux dépens ou indépendamment des autres mots de la phrase : *impossible*, avec un *p* emphatique, n'est en aucune façon un superlatif absolu du positif *impossible* avec un *p* simple. Il est évident que le *p* long et intense caractérise ici toute l'affirmation ; il dénote l'irritation du père, comme telle tonalité particulière pourrait dénoter l'incertitude, le doute ou la conviction.

Les variantes stylistiques proprement dites caractérisent, non plus une proposition, mais un discours par opposition à un autre discours ; la langue de la chaire, celle des salons et le parler familial, qui peuvent être les façons de s'exprimer d'une seule et même personne, s'opposent les uns aux autres, non seulement par un vocabulaire en partie différent, mais également par des particularités phoniques qui les caractérisent en les opposant.

Les variantes individuelles opposent, par leur parler, les individus ou les groupes d'individus, à d'autres individus ou d'autres groupes ; on pourrait dire aussi un usage à un autre usage. Il ne reste plus que les variantes combinatoires à qui échappe véritablement toute fonction différenciative.



Le classement des matériaux phoniques de la langue étudiée, et l'établissement de ce qu'on appelle l'inventaire des phonèmes sont souvent considérés comme le couronnement des études phonologiques. Ils n'en sont pourtant que le premier temps. Le second soin du linguiste est de donner, des unités fonctionnelles qu'il a dégagées, une définition strictement phonologique : il ne s'agit pas de donner une description détaillée de l'articulation la plus fréquente ou la plus normale du phonème, mais de dégager, parmi les caractéristiques articulatoires constantes de ce phonème, celles qui sont pertinentes, c'est-à-dire celles sur lesquelles repose essentiellement le soin de distinguer ce phonème de tous les autres phonèmes du système. C'est là un travail assez délicat : il faut, d'une part, prendre soin de n'exclure, par cette définition, aucune des réalisations possibles du phonème, par exemple ne pas définir le phonème *l* du français comme une sonore puisqu'il se réalise sans voix en certaines positions ; d'autre part, il ne faut oublier aucune des caractéristiques pertinentes, sinon on aboutirait à donner, de deux phonèmes différents, une définition identique. Le *i* français, par exemple, n'est pas défini de façon satisfaisante si on le présente comme une voyelle antérieure de fermeture maxima, puisque cette définition vaut également pour *ü* ; est pertinent encore, dans le cas de *i* français, le non-arrondissement des lèvres qui distingue son articulation de celle de *ü*.

Il résulte de ceci que dans une langue, comme l'italien ou l'espagnol, qui ne connaît pas de *ü*, le *i*, même si la réalisation est objectivement identique à celle du phonème français correspondant, n'est pas à définir de la même façon.

On ne devra pas définir le *k* anglais comme une occlusive, puisqu'il n'existe pas en anglais de phonème spirant de même lieu d'articulation. Au contraire, le *k* allemand devra être caractérisé comme occlusif, puisqu'il existe en

allemand un phonème spirant correspondant (réalisé sous forme de *ich-* ou *ach-*Laut). Dans certains dialectes tcherkesses il existe un phonème *k* qui se réalise objectivement comme le *k* de l'allemand. Mais tandis que la consonne allemande se laisse assez facilement définir comme une occlusive (par opposition à *ch*), une forte (par opposition à *g*) et une dorsale (par opposition à *t*), le *k* tcherkesse doit être caractérisé phonologiquement comme une sourde (par opposition à *g*), une faible (par opposition au *k* fort ou géminé), une infraglottale (par opposition au *k* supraglottal), une non-arrondie (par opposition à l'arrondie *k^o*), et enfin une dorsale (par opposition à l'apicale *t*).

On voit, par ce dernier exemple, ce qu'il faut entendre par système phonologique d'une langue : les phonèmes ne sont ce qu'ils sont que par opposition aux autres phonèmes de la langue. Chaque phonème contribue à déterminer la nature phonologique de ses voisins, et voit la sienne propre déterminée par eux. La distinction phonologique entre le *k* allemand et le *k* tcherkesse correspond, dans la pratique de ces deux langues, à des réactions très particulières. Pour être compris, le tcherkesse devra nécessairement être beaucoup plus précis que l'allemand dans l'articulation de son *k*.

L'interdépendance des phonèmes n'est cependant pas la seule caractéristique des systèmes phonologiques : lorsqu'il définit les différentes unités phonologiques d'une langue, le linguiste s'aperçoit bientôt qu'une même caractéristique pertinente, la sonorité par exemple, reste seule à distinguer entre les deux membres d'un certain nombre de couples de phonèmes : c'est ainsi qu'en russe *p* ne se distingue phonologiquement de *b* que par l'absence de la sonorité, les différences de force d'articulation se révélant à l'analyse phonologique comme non pertinentes. Or, la même caractéristique, la sonorité, se trouve distinguer, par sa présence ou son absence, outre les deux membres du couple *p/b*, ceux des couples *f/v*, *t/d*, *s/z*, etc. L'ensemble de ces couples forme ce que les phonologues appellent une corrélation.

La sonorité est dite, dans le cas dont nous nous occupons, marque de la corrélation ; les phonèmes sonores du russe sont dits marqués et les sourds non marqués. On appellera équipollente une corrélation comme celle qui rassemble les phonèmes occlusifs et spirants du français, et pour laquelle il n'est possible d'exclure des préoccupations phonologiques ni la sonorité, ni les différences dynamiques.

Les deux séries d'une corrélation (série marquée et série non marquée) n'appartiennent souvent qu'à cette seule corrélation ; mais l'une d'entre elles, ou même toutes deux, peut aussi appartenir à une autre corrélation. Il en résulte alors ce qu'on appelle un faisceau de corrélations. Le grec ancien groupait ses phonèmes occlusifs en un faisceau à trois séries : une série sourde, une série sonore et une série aspirée ; le castillan connaît également un faisceau à trois séries : une série sonore s'opposant à une série d'occlusives sourdes et à une autre de spirantes sourdes. Le sanscrit et le russe présentent des faisceaux à quatre séries groupées en deux corrélations. On a signalé des faisceaux à cinq ou six séries, en particulier dans les langues du Caucase.

L'existence de séries parallèles de phonèmes dans les différentes langues avait été signalée bien avant l'apparition de la phonologie. Mais cette discipline a fixé les principes selon lesquels devaient se faire les rapprochements nécessaires. Les phonologues ont poursuivi, en ce domaine, une recherche exhaustive et ont attiré l'attention sur l'importance, pour la linguistique synchronique et diachronique, de la tendance à l'harmonie dont les corrélations et les faisceaux sont l'évidente manifestation.

Les premiers phonologues ont souvent insisté sur le caractère finaliste de leurs explications, et il n'est pas douteux que, parler d'une tendance à l'harmonie, c'est s'exprimer en termes téléologiques. A dire vrai, la téléologie est dans les termes plutôt que dans les faits : il n'y a aucune force mystérieuse qui pousse les langues ou ceux qui les parlent

à choisir des phonèmes qui se laissent facilement ordonner en beaux tableaux réguliers. Il faut plutôt comprendre que l'outil s'améliore à l'usage. Ce que nous croyons devoir appeler harmonie n'est que la somme d'une myriade de petites déviations qui n'ont pu se fixer que parce qu'elles n'étaient pas préjudiciables au bon fonctionnement de la langue, tandis qu'une infinité d'autres déviations ont été corrigées sur-le-champ parce qu'incompatibles avec les nécessités de la compréhension. Il y a bien moins tendance à l'harmonie, que tendance à l'économie des moyens mis en œuvre. L'apparition d'une corrélation doit être conçue essentiellement comme une amélioration du rendement. Soit, par exemple, une langue qui connaît 14 phonèmes consonantiques, à savoir : l, r, n, p, f, θ, t, s, š, k', k, k^o, h et une occlusive glottale. Les trois premiers phonèmes se réalisent normalement comme des sonores, les onze derniers comme des sourdes. Il est clair que la sonorité n'est jamais, dans cette langue, une caractéristique pertinente, puisqu'elle n'est jamais l'élément essentiel qui distingue un phonème d'un autre ; *n*, par exemple, peut perdre sa sonorité en certaines positions sans pour cela se confondre avec *t*. Tous ceux qui font usage de cette langue devront donc apprendre à reproduire et, ce qui est plus grave, s'efforcer toute leur vie de maintenir distinctes quatorze articulations consonantiques différant essentiellement par leur lieu et par leur mode, pour un résultat somme toute assez maigre, la plupart des langues existantes ayant beaucoup plus d'unités consonantiques distinctes (le français 18, l'allemand 20, l'anglais 24).

Supposons maintenant que cette langue acquière la faculté de distinguer, pour chaque type articulatoire, entre une sourde et une sonore. On pourrait ainsi y distinguer un mot *la* (avec *l* sourd) d'un autre mot *la* (avec *l* sonore), *ba* de *pa*, etc. Cette langue posséderait maintenant non plus 14, mais 28 phonèmes, mais le nombre des articulations à maintenir distinctes serait bien moins considérable. Seuls

seraient à ajouter aux 14 articulations préexistantes, les deux types articulatoires sonore et sourd, qui autrefois existaient objectivement, mais n'avaient pas de valeur distinctive, puisqu'ils étaient susceptibles d'être employés l'un pour l'autre lorsque le demandait le contexte phonique (*n* se prononçant sourd dans le groupe initial *kn-* par exemple). Soit donc un total de 16 types articulatoires pour obtenir 28 unités phonologiques, au lieu de 14 types pour 14 unités, ce qui représente un rendement double pour une dépense d'attention guère plus considérable.

Cela est si vrai qu'on chercherait sans doute en vain un parler présentant le système phonologique du premier état de langue envisagé, tandis que la distinction entre deux séries de phonèmes de même lieu d'articulation au moyen de deux types distincts d'articulation glottale existe dans la plupart des langues, lors même qu'elle ne s'étend qu'assez rarement aux liquides et aux nasales.

Il faut noter que toutes les corrélations et surtout tous les faisceaux ne sont pas aussi réguliers, c'est-à-dire, en d'autres termes, aussi complets, que ceux que nous avons cités. Bien des « cases » restent vides : dans telle langue les phonèmes de la région palatale sont plus nombreux et variés que ceux des régions labiale et vélaire. Ailleurs, ce sont les phonèmes vélaire qui l'emportent par le nombre. D'autre part, il s'en faut, en général, de beaucoup que tous les phonèmes de la langue entrent dans des corrélations. Ce sont surtout les liquides qui manifestent ici le plus d'indépendance : dans bien des langues, tout comme en français, *l* et *r* restent en dehors des corrélations.

* * *

Il est impossible de donner ici un aperçu, même succinct, de la façon dont la phonologie peut renouveler les diverses méthodes linguistiques. Nous ne pouvons guère qu'énumérer les domaines où la phonologie ne peut manquer

d'ouvrir de nouvelles perspectives : la métrique, où l'insuffisance des méthodes strictement phonétiques a toujours été manifeste ; les questions orthographiques où le phonéticien qui n'est pas en même temps phonologue ne peut faire que fausse route ; l'enseignement des langues, où l'on devra constamment avoir en vue la phonologie de la langue première de l'étudiant ; l'établissement de tous les systèmes de transcription, et notamment des systèmes sténographiques. C'est dire que, non seulement les linguistes de profession, mais aussi les éducateurs et une foule de techniciens doivent pouvoir tirer parti des enseignements de cette nouvelle branche de la linguistique.

III

L'ANALYSE PHONOLOGIQUE (1)

A la base de cette discipline fonctionnelle qu'est la phonologie, il y a cette idée, plus ou moins consciente chez ceux qui la pratiquent, qu'il est humainement impossible d'épuiser la réalité de l'objet étudié. Toute description ne peut retenir que certains aspects de la chose décrite. Si ces aspects retenus sont choisis au hasard, la description n'aura aucune valeur, car deux observateurs différents pourront présenter, du même objet, deux descriptions qui n'auront pas de traits en commun. Ceci rendra nécessairement impossible l'identification de cet objet. Or l'identification est, de toute évidence, la condition *sine qua non* de la connaissance. Pour donner, de n'importe quel objet, une description cohérente, il convient de choisir un point de vue et de s'y tenir ; il faut, au préalable, prendre pleine conscience des raisons qui ont amené le chercheur à s'intéresser à cet objet, et déterminer en conséquence le sens de l'observation. Ces

(1) Extrait d'un article intitulé *Où en est la phonologie?*, paru en 1947 dans le premier numéro de la revue *Lingua*, p. 34-58.

considérations paraîtront banales au géomètre, au physicien ou au chimiste. Mais, ce qui paraît depuis des siècles vérité d'évidence aux spécialistes des sciences de la nature, échappe encore parfois à ceux qui s'attachent, non sans quelques hésitations et quelques réticences, à soumettre les démarches humaines à l'examen et aux classifications scientifiques.

Soit une fraction quelconque d'une chaîne parlée. On peut la considérer comme un phénomène physique perçu acoustiquement et enregistrable visuellement. L'erreur de certains phonéticiens est de ne pas faire le départ entre ce qui, dans ce phénomène, pourrait intéresser, d'une part le physicien ou, si l'on examine sa production, le biologiste, et, d'autre part, ce qui doit retenir l'attention du linguiste. Le langage a pour l'homme un but qui est d'agir sur ses semblables. C'est un outil, d'une grande complexité certes, mais un outil tout de même, et si nous en voulons saisir la nature proprement linguistique, il nous faut l'examiner, comme nous le ferions de tout autre outil, en considérant les éléments qui en assurent le fonctionnement. C'est du point de vue de la fonction, et de celui-là seulement, que nous pouvons nous prononcer sur l'identité ou la non-identité des éléments linguistiques. Soit un outil, au sens courant et vulgaire du terme, comme la clé. Sa fonction est de fermer et d'ouvrir une porte. Le point de vue du serrurier rappelle celui de l'interlinguiste, du constructeur de langue, qui doit s'efforcer, non seulement d'assurer un fonctionnement satisfaisant de l'outil, mais également de plaire à une clientèle en flattant ses goûts ou ses préjugés (la mode). Notre point de vue de linguiste est plutôt celui de l'usager qui a un certain nombre de portes qu'il veut pouvoir ouvrir et fermer, et un certain nombre de clés. S'il veut les ranger sur un tableau, il ne s'avisera pas de pendre au même clou toutes celles qui sont faites d'un même métal, ou encore toutes celles dont l'anneau présente une forme identique ou les mêmes ornements. S'il veut faire œuvre utile, il

réunira celles qui ouvrent et ferment les mêmes portes. S'il désire qu'un serrurier lui forge une clé qu'il ne possède qu'à un seul exemplaire et dont il ne peut se démunir, il indiquera à l'artisan un certain nombre de traits : longueur minima de la tige, sa nature pleine ou creuse, la largeur du panneton et les dimensions de ses dentations. Le serrurier pourra, s'il le juge bon, donner à l'anneau une forme particulière ou employer un métal ou un alliage autre que celui de l'exemplaire qui a servi aux mesures. Cela n'empêchera pas l'usager d'accrocher les deux clés, l'ancienne et la nouvelle, au même clou et de considérer qu'en pratique les deux clés sont interchangeables et identiques. Le rangement des clés sur le tableau est une classification fonctionnelle. Et comme les clés sont faites pour ouvrir et fermer les portes, c'est la seule qui soit pertinente. Sont seules à retenir pour identifier et classer les clés, les caractéristiques de la tige et du panneton qui assurent le fonctionnement satisfaisant de l'objet.

Un autre aspect fondamental de la discipline phonologique, et de celles qui s'apparentent à elle, est la conception de la langue comme une structure, ou mieux comme une structure de structures, dans ce sens que chacun des éléments linguistiques n'est pas conçu comme autonome, mais comme solidaire d'autres éléments de même type fonctionnel, de telle sorte qu'on ne doit pas voir dans la langue un simple conglomerat d'unités indépendantes dont on pourrait étudier la nature et les avatars sans s'occuper de ceux de leurs voisins. Au point de vue néogrammairien, qui nous a valu, par exemple, des chapitres traitant de l'évolution de *u* latin depuis l'époque de Cicéron jusqu'à nos jours, sans référence aux autres unités phoniques des systèmes successifs, s'oppose la conception structuraliste selon laquelle on ne saurait rien comprendre de la nature et de l'évolution d'un phonème si on ne le replace à chaque instant dans le système où il a assumé ses fonctions. On aperçoit comment fonctionnalisme et structuralisme vont de

pair : le classement des unités linguistiques sur la base de leurs fonctions aboutit à établir une hiérarchie où chacune reçoit le traitement qui lui revient, non du fait de son apparence sensible, mais de celui de sa contribution au fonctionnement de l'ensemble, c'est-à-dire où les traits dégagés ne prennent de sens et de valeur linguistiques que par leur solidarité ou leur interdépendance.

La nécessité de cette conception structurale de la linguistique paraît évidente à tous ceux chez qui s'est affaiblie la foi positiviste du siècle dernier. Aussi est-elle largement répandue. Elle nous apparaît comme le complément logique du point de vue fonctionnel. Mais elle présenterait, nous semble-t-il, des dangers pour ceux qui céderaient aux séductions du structuralisme sans s'imposer au préalable la discipline fonctionnelle. Il ne faut pas oublier, en effet, que celle-ci seule peut nous fournir des critères sûrs pour dégager et ordonner les unités qui composent les structures linguistiques. Il convient surtout de se garder de la tentation qui est grande, pour beaucoup d'esprits, de vouloir faire intervenir dans ce domaine la logique aux dépens des réalités linguistiques. Sans vouloir nous prononcer au sujet d'une discipline qui n'est pas la nôtre, nous devons rappeler qu'il n'y a aucune interdépendance nécessaire entre les catégories logiques et les catégories linguistiques, et qu'en pratique l'introduction de la logique dans nos recherches a toujours abouti à cacher ou, tout au moins, à rejeter dans l'ombre des différences que le premier devoir des linguistes serait de mettre en valeur.

Le programme de nos recherches peut donc se résumer en ces termes : établir les structures linguistiques telles qu'elles se dégagent de l'examen des fonctions de leurs divers éléments, la phonologie, bien entendu, se consacrant à l'étude de la structure des systèmes d'expression linguistique, et laissant à d'autres disciplines fonctionnelles et structurales le soin de traiter des phénomènes relatifs au contenu de cette expression. Même si nous ne suivons pas

jusqu'au bout Louis Hjelmslev lorsqu'il cherche à établir entre la structure du contenu et celle de l'expression un parallélisme parfait, il reste incontestable que nous ne pouvons étudier l'une qu'en nous référant sans cesse à l'autre. La fonction des unités distinctives ne s'explique que parce que celles-ci contribuent à former des unités signifiantes, et d'autre part l'identité de ces dernières dépend, au premier chef, des unités phoniques qui les composent. Nous estimons toutefois qu'on a intérêt à traiter à part de ces deux aspects de la structure linguistique en supposant chaque fois résolus certains problèmes que pose l'autre branche de la discipline. Nous supposons par exemple, avant de commencer l'analyse phonologique, qu'a été opérée celle qui fournit les éléments signifiants dont se compose la chaîne parlée.

Le premier problème phonologique est celui de l'analyse du texte qui doit nous livrer les unités différenciatives. La façon dont on doit procéder a été plusieurs fois décrite dans la littérature phonologique. Nous nous servons, pour caractériser cette opération, du terme de « commutation » mais l'on peut dire que tous les fonctionalistes utilisent en pratique la commutation lors même qu'ils ne se servent pas de ce mot, n'explicitent pas le procédé, ou même paraissent attacher plus d'importance aux réactions des sujets parlants qu'aux valeurs différenciatives. Nous reviendrons plus loin sur la question de savoir si l'on doit interrompre la commutation après avoir dégagé les phonèmes. Ce qui nous retiendra tout d'abord est le problème central, souvent traité par préterition et que nous pourrions intituler l'identification des unités phonologiques. Nous résumerons les données en ces termes : par la commutation, nous arrivons à isoler des unités distinctives dans des positions bien déterminées ; en français, le rapprochement des mots *banc, pan, van, faon, dent, temps, zan, sang, gens, champ, gant, camp, lent, rang, ment*, permet de distinguer 15 unités distinctives que nous sommes tentés de noter au moyen des lettres *b, p, v, f*, etc.

Si nous rapprochons maintenant *bout*, *pou*, *vous*, *fou*, *doux*, *toux*, *zou*, *sou*, *joue*, *chou*, *goût*, *cou*, *loup*, *roue*, *mou*, nous pouvons dégager de nouveau 15 unités que nous serons de nouveau tentés de noter au moyen de *b*, *p*, *v*, *f*, etc. En pratique, on n'hésitera pas à décréter l'identité du premier élément de *banc* et de celui de *bout* qu'on appellera le phonème /b/. Au nom de quel principe nous permettons-nous cette identification ? La question peut paraître oiseuse à beaucoup d'esprits qui invoqueront l'évidence ou encore le simple bon sens. Il est vrai que pratiquement, dans un cas aussi simple que *banc-bout*, personne ne s'aviserait de contester la légitimité de cette identification. Mais des doutes peuvent commencer à se faire jour lorsqu'il s'agit d'identifier l'explosive initiale de *banc* et l'implosive finale de *cab* ou, mieux encore, la latérale sonore de *lac* et la latérale sourde de *peuple*. Là encore le « bon sens » des usagers entraînerait, une fois de plus, l'identification, mais que dirait le « bon sens » d'un Russe ou de tel Indien d'Amérique ? Et si, comme cela est vraisemblable, le « bon sens » français identifiait en arabe le *ré* (/r/ roulé) et le *ghaïn* (à peu près l'/r/ grasseyé du français) qui pourtant permettent, dans cette langue, de distinguer entre *marata* « il a épilé » et *maghata* « il a tiré » et se présentent ainsi comme des unités différenciatives distinctes, ne devrions-nous pas conclure que ce bon sens n'est pas autre chose que ce qu'on appelle le sentiment linguistique ? Or, le recours au sentiment linguistique ne saurait être considéré comme scientifiquement recommandable. Si nous voulons donner un peu de rigueur à notre discipline, il ne peut être question pour nous de nous livrer à l'analyse d'un sentiment, et ceci d'autant moins que ce sentiment ne peut être autre chose qu'un reflet laissé dans le subconscient par les expériences linguistiques du sujet. C'est sur les manifestations linguistiques elles-mêmes que nous devons faire porter notre observation. Si le sujet français identifie le [b] de *banc*, celui de *boue* et celui de *cab*, le [l] de *lac* et celui de *peuple*, nous

devons en trouver les causes dans la langue elle-même et nulle part ailleurs.

Invoquer, comme on a pu être tenté de le faire, la permutableté des éléments à identifier, ne paraît pas mener très loin, car, tout d'abord, on ne sait pas si, par exemple, un Français continuerait à identifier le mot *banc* si l'on s'avisait, dans un film parlant, par exemple, de remplacer son [b] par celui de *cab*, et, d'autre part, il est des cas où la réalisation de toute une série de phonèmes est si profondément modifiée par un contexte particulier, que les variantes, en cette position, d'un phonème A sont objectivement beaucoup plus proches de la réalisation normale de B que de celle de A, tandis que les réalisations de B dans la même position ressemblent à celles qui sont normales pour C, et ainsi de suite, sans qu'il y ait jamais confusion de phonèmes : supposons une langue (c'est, de façon un peu schématisée, le cas du danois) où toutes les voyelles soient ouvertes par un [r] subséquent; dans toute autre position, devant [n] par exemple, on trouvera les timbres [i, e, ε, a]; devant [r] on aura, pour les non-arrondies [e, ε, a, ɔ]. Se fonder sur la permutableté aboutirait à assimiler le [e] de [er] au [e] de [en], etc. On aboutirait à dégager 5 unités distinctes, alors que, dans aucune position, il n'y a plus de 4 possibilités distinctives, et que les fonctionalistes, d'accord en cela avec le sentiment des sujets, reconnaissent ici quatre phonèmes seulement.

On peut être tenté de se fonder sur le bon sens en prenant soin, tout d'abord, de compter toutes les unités différenciatives qu'on peut isoler dans une position donnée (en ajoutant celles qui ne sont pas attestées mais qui pourraient l'être : *nant* n'existant pas en français proprement dit, nous n'avons pu le joindre à la série *banc, pan*, ci-dessus, mais rien n'empêcherait le français d'avoir le mot comme le montrent *tenant, nantir, tenancier*), les rapprocher de celles qu'on a pu obtenir en nombre identique dans une autre position, et procéder à des identifications des unités deux à

deux sur la base du maximum de ressemblance phonique. Ceci suffirait évidemment à nous faire identifier le [b] de *banc* avec celui de *bout*, plutôt qu'avec le [p] de *pou*, le [m] de *mou*, ou le [k] de *cou*. Mais il est clair que la notion de maximum de ressemblance phonique reste très vague et que, dans l'exemple théorique que nous avons considéré ci-dessus, nous serons aussi mal placés pour rendre justice à la structure linguistique que nous l'étions lorsque nous cherchions à nous fonder sur la permutableté.

La véritable solution consiste à identifier les unités dégagées par commutation, non pas du fait de l'analogie de leur structure phonique qui frappe du fait de leur comparaison deux à deux, d'une série commutative à une autre, mais sur la base des traits distinctifs qui les distinguent des autres phonèmes d'une même série : ainsi donc si nous identifions le [b] de *banc* et celui de *bout*, ce n'est pas parce qu'en les comparant l'un à l'autre nous jugeons qu'ils sont trop analogues pour ne pas représenter la même unité distinctive, ni exactement parce que le [b] de *banc* nous paraît plus près du [b] de *bout* que du [p] de *pou*, mais uniquement et exactement parce que nous constatons que le [b] de *banc* se distingue des autres consonnes de la série *banc*, *pan*, *van*, etc., par les mêmes caractéristiques qui assurent la distinction entre le [b] de *bout* et le [p] de *pou*, le [v] de *vous*, le [f] de *fou*, etc. Si, dans notre exemple théorique, nous identifions le [e] de [er] et le [i] de [in], c'est que l'un et l'autre sont dans leur position respective les unités les plus fermées du système et s'opposent, l'un et l'autre, dans le cadre du système des voyelles non arrondies, à trois autres degrés d'aperture. En d'autres termes, l'identification du phonème résulte de l'énumération de ses caractéristiques pertinentes, celles qui assurent la distinction entre ce phonème et les autres phonèmes de la langue. Or, dans le cas du phonème, l'identification se confond avec la définition. Aussi sommes-nous pleinement d'accord avec

Troubetzkoy (1) lorsqu'il propose d'appeler phonème la totalité des caractères pertinents d'un complexe phonique.

La nécessité, qui nous paraît inéluctable, d'utiliser les traits pertinents si nous voulons parvenir à identifier nos unités différenciatives, entraîne un certain nombre de conséquences. Tout d'abord, il nous faudra pousser la commutation assez loin pour pouvoir dégager non plus seulement les phonèmes, mais les traits pertinents eux-mêmes. Il ne suffit plus d'arriver, par des rapprochements successifs, à dégager les unités phonologiques, « non susceptibles d'être dissociées en unités phonologiques successives plus petites et plus simples », c'est-à-dire les phonèmes ; il faut aller au-delà et procéder à l'analyse des complexes d'articulations simultanées. On peut commencer, en comparant *bêche* et *couche*, à opposer les unités phonologiques *bê* et *cou* ; puis en rapprochant *bouche* de *couche* aboutir à une opposition /b-/ ~ /k-/ ; mais, arrivés là, nous ne devons pas nous estimer satisfaits en déclarant qu'il ne nous est plus possible de pousser plus loin l'analyse, quels que soient les rapprochements que nous pourrions tenter. Il convient de chercher s'il n'y a pas, entre les deux unités dégagées /b/ et /k/, des éléments articulatoires ou acoustiques communs et ne retenir comme proprement distinctifs que les traits qui assurent en fait la distinction entre *bouche* et *couche*. Ces traits, qui sont, en termes articulatoires, les vibrations de la glotte et le jeu labial s'opposant à une absence de vibrations et un jeu dorsal, seraient à considérer comme un trait phonétiquement complexe, mais phonologiquement unique, si d'autres rapprochements, ceux de [k-] et [g-] de [b-] et [p-], d'une part, ceux de [b-] et [g-], [k-] et [p-], d'autre part, ne nous permettaient de dégager comme traits différenciatifs indépendants les vibrations glottales et leur absence, le jeu labial et le jeu dorsal.

Ce recours à la substance phonique que suppose néces-

(1) *Grundzüge*, p. 35.

sairement l'identification des traits pertinents est probablement l'opération phonologique la plus délicate, parce que le chercheur peut, à tout moment, être tenté de faire à cette substance une part plus large que celle qui doit normalement lui revenir. Troubetzkoy lui-même s'est fréquemment rendu coupable de tels manquements. C'est ainsi qu'il n'hésite pas (1) à invoquer, dans un classement phonologique des faits français, les caractéristiques de sonorité et d'occlusion dans le cas de /n/, bien que, de son propre aveu, ni l'une ni l'autre de ces caractéristiques ne puissent être reconnues comme traits pertinents, puisqu'il n'existe pas dans la langue décrite d'unités opposables à /n/ qui combinerait nasalité avec absence de voix ou avec articulation spirante.

Le problème de la détermination des traits pertinents est, en fait, si difficile à résoudre dans bien des cas, qu'on pourrait être tenté de suivre ceux qui, en pratique, l'écartent, résolvent empiriquement celui de l'identification des phonèmes et, pour leur classement, se fondent uniquement sur leurs latitudes combinatoires. Cette façon de procéder peut sembler à première vue conduire à des résultats qui diffèrent peu de ceux qu'obtiennent les analystes plus exigeants. Elle paraît à certains plus rigoureuse parce qu'éliminant, ou ayant l'air d'éliminer, toute référence à la substance phonique, elle permet de tracer une frontière bien plus nette entre la phonétique traditionnelle et le traitement fonctionnel et structural de l'expression linguistique. Mais comme elle n'aboutit à ce résultat qu'en supposant résolu le problème essentiel de l'identification, on peut douter de son caractère proprement scientifique. Elle a, d'ailleurs, pratiquement un grave inconvénient. Celui de mal préparer à la compréhension des phénomènes d'évolution linguistique. Ne faire aucun cas de la façon dont les différentes unités parviennent à se maintenir distinctes et se contenter

(1) *Grundzüge*, p. 61.

de constater que la distinction est assurée, peut paraître suffisant lorsqu'on procède à la description d'un état de langue donné. Mais dès que l'on cherche à comprendre comment un tel système a pu se modifier, pourquoi tels phonèmes se sont confondus et tels autres sont restés distincts, il devient extrêmement important de savoir quels étaient les traits phoniques qui, dans l'un et l'autre cas, assuraient la distinction. Dégager les traits pertinents, c'est-à-dire ceux des faits de substance phonique qui assurent la fonction distinctive, fonction fondamentale du langage humain, est précisément le moyen de faire le départ entre ce qui est décisif et le reste. Ce n'est pas le phonème, mais le trait pertinent qui est l'unité de base de la phonologie. C'est ce que nous retenons de la substance (1), c'est la seule unité pour laquelle nous postulons une existence réelle. Dès que nous avons dégagé les traits pertinents d'un idiome et que nous passons à l'examen de leurs rapports et de leurs groupements, nous opérons avec des concepts qui peuvent paraître correspondre à une certaine réalité matérielle, comme le phonème, mais qui n'existent pour nous que pour autant que nous les avons définis en fonction du trait pertinent. Ce qui nous lie alors est leur conformité, non avec la réalité, mais avec la définition conventionnelle que nous en avons donnée, encore que cette définition ait été choisie de telle façon que l'unité ainsi définie ait une valeur pratique.

On pourrait sans doute s'amuser à décrire le système phonologique d'une langue sans utiliser le concept de phonème, en considérant simplement les possibilités combinatoires simultanées et successives des traits pertinents ; le nombre des unités du système serait considérablement réduit, mais celui des unités dans la chaîne enflerait de

(1) Nous n'envisageons ici que la fonction distinctive qui est centrale. Il va sans dire que traits démarcatifs et culminatifs sont également extraits de la substance phonique.

façon disproportionnée, et il est vraisemblable que la netteté des contours structuraux y perdrait. C'est pourquoi le concept de phonème qui est très utile nous paraît devoir être conservé. Mais il est clair que certains problèmes, qui paraissent essentiels à une époque où le phonème était au centre des préoccupations phonologiques et qu'on le considérait comme l'unité de base, perdent de leur sens dès que l'on n'insiste plus pour voir en lui un élément doué de réalité. Tous les Français paraissent réaliser le *n* mouillé de *agneau* de façon sensiblement identique : il s'agit d'une occlusive nasale palatale suivie d'un léger *yod*. Certains parmi eux, surtout dans la partie orientale du pays semblent-il (1), articulent de la même façon le groupe *ni* de *panier* qui, dans la prononciation traditionnelle, se réalise au moyen d'un *n* ordinaire suivi d'un *yod* bien net. L'essentiel de la différence entre les deux usages est évidemment que les uns ont perdu la possibilité de distinguer entre *l'agnelle* et *la nielle* par exemple, tandis que les autres l'ont conservée. Il est entendu que l'on peut résumer la chose en déclarant que le français traditionnel connaît un phonème /*ñ*/ qui a disparu de certains usages, puisque rien n'empêche, pour ces derniers, de considérer que [ñ] palatal est une variante de /*n*/ ordinaire devant /*i*/ suivi d'une autre voyelle, et que le léger *yod* qui le suit est une variante affaiblie de /*i*/ dans cette position. Comme *Fagnes* et *Fanny* restent distincts, il faudra dans ce cas interpréter le [ñ] du premier comme /*n*/ + /*y*/ avec /*y*/ distinct de /*i*/ comme il l'est ailleurs à la finale (*paye* ~ *pays*). Supposer un phonème /*ñ*/ dans ces usages ne serait pas toutefois un péché très grave. L'inconvénient serait, dans ce cas, de surcharger inutilement le système et d'obscurcir parfois la frontière entre des éléments signifiants différents (*tourn-ions* transcrit /*turñon*/ avec /*ñ*/ appartenant en partie au radical et en partie à la désinence).

(1) André MARTINET, *La Prononciation du français contemporain*, p. 170 et suiv.

En ce qui concerne l'usage traditionnel, on considère en général qu'il comporte un phonème / $\tilde{n}$ / distinct de / n / et de / n / + / i /. Mais ne pourrions-nous considérer que le / $\tilde{n}$ / est la réalisation de la succession phonologique / n / + / y / ? Puisque de toute façon / y / existe déjà, nous ferions ainsi l'économie d'un phonème dans le système. Que le trait pertinent de palatalité soit attribué à un phonème / $\tilde{n}$ / ou qu'il apparaisse comme le phonème / y /, cela importe peu. Ce qui importe, c'est qu'il apparaisse dans la description, comme il apparaît à titre distinctif dans la chaîne. Lorsque Gile Vaudelin, dans les transcriptions qu'il nous donne (1) du français à l'aube du XVIII^e siècle, représente [$\tilde{n}$] au moyen d'un n suivi du signe qu'il emploie pour noter le [j] de *raye*, tandis qu'il conserve la graphie traditionnelle pour [n] + [i] + voyelle, notre première réaction peut être l'étonnement, surtout lorsque nous lisons son argumentation embarrassée et que nous considérons la forme étrange donnée à son yod (2). Mais il nous donne incontestablement une représentation valable de la structure de l'idiome qu'il décrit. Comme par ailleurs Vaudelin fait subir au [$\tilde{l}$], qui existait alors comme tel, la même analyse, il réalise dans son système l'économie de deux phonèmes, aux dépens bien entendu de la chaîne qui s'alourdit d'un certain nombre de y . Mais encore une fois, l'important n'est pas de réaliser des économies sur le plan paradigmatique aux dépens du plan syntagmatique, ou *vice versa*. L'essentiel est de donner une représentation qui rende pleine justice à tous les éléments distinctifs.

Des termes comme ceux de consonnes, voyelles, syllabes, peuvent être employés avec leur valeur ordinaire avant

(1) Cf. Marcel COHEN, *Le Français en 1700 d'après le témoignage de Gile Vaudelin*, Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes, fasc. 289, Paris, 1946, et notre article du BSL, XLIII, intitulé Notes sur la phonologie du français vers 1700.

(2) Un i lié à une sorte de e qu'il emploie pour désigner l' e caduc dans les monosyllabes.

qu'ils aient reçu le statut phonologique précis qui résulte d'une définition. Leur emploi, lorsqu'il précède la définition, n'engage pas le linguiste, et ne se justifie que par le souci de faciliter l'exposé. Si on rapproche, en français, les deux mots *chahut* et *chatte*, on peut être tenté de dire que ce qui les distingue essentiellement est le caractère vocalique ou syllabique de [y] par opposition au caractère consonantique et non syllabique de [t] (1). Nous pourrions parler ici de deux traits pertinents : vocalisme et consonantisme, si la suite de notre examen ne nous montrait qu'il y a, pour caractériser /ü/ et /t/, des traits beaucoup plus spécifiques, et que le phonème /ü/ se réalise fréquemment (dans *puis*, *huer*, etc.) sous des formes que les phonéticiens s'accordent à appeler consonantiques. Il est certes des cas où vocalisme ou syllabisme peuvent être des termes utiles pour désigner des traits pertinents : lorsqu'il s'agit par exemple d'opposer le /i/ de *pays* au /y/ de *paye*. Mais c'est faire de la phonétique et non de la phonologie que de répartir nécessairement les phonèmes entre deux classes distinctes de voyelles et de consonnes. Il en va de même lorsqu'on se croit tenu d'employer des termes de sonante, de spirante et d'occlusive. Les phonéticiens sont dans leur droit lorsque, parmi les continues, ils distinguent entre des fricatives caractérisées par un frottement, et des sonantes où l'air s'échappe par un orifice beaucoup plus vaste. Mais rien n'oblige le phonologue à considérer que l'opposition des fricatives et des sonantes est une nécessité de toute description fonctionnelle. Lorsqu'une langue oppose, à un *l* sonore, un *l* sourd, il y a bien des chances pour que ce dernier se réalise, non comme une sonante bilatérale, mais comme une fricative articulée sur un côté de la bouche. Un /l/ sourd qui ne serait pas fricatif serait peu audible et ferait une

(1) Le rapprochement *chahut*/*chatte* (/šäü/ ~ /šat/) ne se justifie que dans une langue qui ne connaît pas un accent dont la place dans le mot est distinctive et où on ne rapprochera, dans la commutation, que des mots présentant le même schème accentuel.

unité différenciative assez piètre et très instable. Le caractère fricatif d'une telle latérale n'a pas, en lui-même, de valeur pertinente, puisqu'il est entraîné par l'absence des vibrations glottales, et l'opposition de /l/ sourd et de /l/ sonore est à mettre sur le même plan que celle de /f/ et de /v/, de /s/ et de /z/, etc. De même, il est des langues où occlusives s'opposent phonologiquement à fricatives. C'est le cas du russe par exemple. Mais d'autres, comme le français, confondent fricatives et occlusives dans la même corrélation de sonorité. L'allemand oppose une série d'affriquées à une série d'occlusives ordinaires. L'affrication y est donc un trait pertinent et y reçoit un statut phonologique. En italien, au contraire, les affriquées ne sont, d'un point de vue structural, pas autre chose que des occlusives : il y a donc, dans cette langue, des occlusives sifflantes et chuintantes à côté des occlusives labiales, apicales et dorsales.

La syllabe est une réalité phonétique, mais, en phonologie, elle est un concept utile permettant dans beaucoup de langues de classer ceux des traits qui caractérisent non un phonème, mais un groupe de phonèmes. Dans la description d'une langue comme le français où des traits de ce genre n'existent pas, on peut se dispenser d'utiliser ce concept. Et pour les langues où les traits non phonématisés, dits « prosodiques », caractérisent une tranche de l'énoncé ou du signe, non pas plus grande, mais plus petite que le phonème, on renoncera au concept de syllabe et l'on utilisera celui de *more*. C'est dans ce sens que Troubetzkoy a pu parler de *Silbensprachen* et de *Morensprachen*. Son seul tort, en l'occurrence, nous paraît être d'avoir voulu utiliser la notion de *more* pour toutes les « langues à tons » alors que, pour des langues comme le letton, ou, mieux encore, le suédois ou le norvégien, l'intervention de cette notion ne peut aboutir qu'à compliquer inutilement l'exposé du système. Il n'y a pas des langues à syllabes et des langues à *more*s. Il y a des langues où les faits structuraux apparaissent dans toute leur netteté si l'on utilise la notion de syllabe,

et d'autres langues où il vaut mieux avoir recours à la notion de more. *Silbensprache* n'était pas ambigu, car chacun sait qu'un phonéticien peut trouver des syllabes dans *tout* idiome et que, par conséquent, si l'on oppose des langues à syllabes à d'autres, le mot syllabe ne peut évoquer qu'un principe de classement. Mais le terme de *Morensprache* peut faire croire qu'il y a des langues qui ont des mores et d'autres qui n'en ont pas. Troubetzkoy lui-même semble avoir été victime de sa terminologie et avoir oublié que le terme more ne recouvre qu'un concept utilitaire. La more ne correspond pas à une réalité concrète. Le phonologue peut utiliser cette notion, mais n'est jamais obligé de le faire. Il y a seulement des cas où son exposé en sera grandement facilité et où le tableau de la structure linguistique décrite en sera plus simple et plus clair. Phonologiquement, le cas de la more ne diffère pas de celui de la syllabe ou de tout autre unité phonologique, trait pertinent mis à part. La réalité phonétique de la syllabe ne confère à celle-ci, en phonologie, aucun droit particulier.

L'idée que nous nous faisons des concepts phonologiques implique naturellement qu'une même réalité linguistique peut être décrite de plusieurs façons différentes, qui toutes sont justifiées, à condition qu'aucun des traits de la structure ne reste dans l'ombre. Il en découle que le linguiste peut et doit inventer de nouveaux concepts lorsqu'il se trouve en face d'une structure nouvelle pour lui, à condition que leur utilisation entraîne réellement une simplification de la description ou fasse mieux ressortir certains aspects de la réalité linguistique. Il convient naturellement de définir exactement ces nouveaux concepts. C'est ainsi que les termes de voyelle et consonne, restés souvent vacants, peuvent être utilisés pour désigner deux catégories dégagées en étudiant les combinaisons de phonèmes. Il va sans dire qu'il y a là possibilité et non obligation, et la définition adoptée pourra varier d'une langue à l'autre.

Cette latitude que nous voulons voir accordée au phono-

logue est fondée sur notre conviction que le devoir actuel des linguistes est de rechercher surtout ce qui diffère d'une langue à l'autre et que notre connaissance de la réalité linguistique sous tous ses aspects est encore trop imparfaite pour que nous puissions nous livrer avec fruit à des considérations inductives. Aussi nous méfions-nous un peu des lois phonologiques que certains auteurs, et notamment Troubetzkoy et Jakobson, ont voulu dégager. Une d'entre elles, et probablement la plus connue, est celle selon laquelle une même langue ne peut présenter concurremment un accent libre et une quantité vocalique pertinente. Or, l'anglais, le hollandais et l'allemand sont des langues où un accent différenciatif se combine avec ce qu'on considérait traditionnellement comme des oppositions quantitatives. Il a donc fallu voir dans ces dernières la réalisation d'un type oppositionnel particulier fondé sur la coupe syllabique. Il faut reconnaître que ces langues ont ceci de particulier que la voyelle finale accentuée est toujours du type qu'on appelait « long », et qu'il est dans ces conditions tout à fait licite de considérer que les « brèves » sont des voyelles interrompues par une consonne suivante. Mais nous avons décrit un parler roman où un accent libre se combine avec des oppositions quantitatives qui valent aussi bien à la finale absolue que partout ailleurs (1). Que devient dans ces conditions la loi qu'on a voulu établir ?

En fait, cette loi est fondée sur la conception de la quantité comme une réalisation particulière de l'intensité, et sur la conviction qu'un même trait, ici l'intensité, ne peut, dans une même langue, être utilisé à des fins distinctives sous deux formes différentes, la forme accentuelle et la forme quantitative. Ces prémisses une fois admises, il est clair que si nous trouvons dans une langue à accent libre des oppositions entre des voyelles « longues » et des voyelles « brèves », il ne peut s'agir d'oppositions proprement quan-

(1) *La Description phonologique*, 5-37, 5-38 et 7-1 à 7-6.

titatives. Tout ceci revient à limiter l'usage que l'on fait du terme de quantité et à définir la quantité vraie comme celle qui n'est pas susceptible de se trouver dans un idiome qui connaît des oppositions de place d'accent. Dans ces conditions la loi se ramène à une définition.

Il est certes intéressant de constater que dans toutes les langues signalées jusqu'ici où l'accent libre se combine avec ce qu'on pourrait être tenté de considérer comme des oppositions vocaliques quantitatives, les rapports mutuels des « brèves » et des « longues » ont un caractère assez particulier : les « longues » sont les voyelles normales qui connaissent fréquemment des réalisations de durée très moyenne, « non marquée » pourrait-on dire, tandis que les « brèves » sont toujours très brèves, avec tendance à modification du timbre par ouverture ou centralisation. Il nous paraît parfaitement licite de procéder à des constatations de ce genre, mais à vouloir les durcir sous forme de loi, en procédant à une généralisation hâtive, on risque d'induire certains chercheurs à déformer la réalité linguistique lorsqu'elle ne s'adapte pas aux schèmes classiques.

CHAPITRE III

POINTS DE DOCTRINE ET DE MÉTHODE EN PHONOLOGIE

I

TROUBETZKOY ET LE BINARISME ⁽¹⁾

A relire la remarquable brochure parue à Brno en 1935 sous le titre d'*Anleitung zu phonologischen Beschreibungen*, on aperçoit combien la contribution la plus féconde de Troubetzkoy à la phonologie reste indépendante des cadres théoriques qu'on a, dès l'abord, tenté de bâtir pour cette discipline et qui se sont modifiés, au cours du temps, selon les époques et les auteurs, sans que la fertilité et l'unité de la pratique phonologique en soient jamais profondément affectées. Troubetzkoy reste l'homme qui, le premier, nous a indiqué comment nous y prendre pour donner, du système phonique d'une langue, une description scientifique, indépendante des antécédents linguistiques de son auteur, fondée sur la fonction des unités dans la langue à l'étude et non plus sur ceux des traits physiques qui se trouvaient avoir frappé le descripteur. On a pu, depuis, critiquer cer-

(1) Conférence prononcée à Vienne, le 24 juin 1963, à l'occasion du Colloque à la mémoire de N. S. Troubetzkoy, et publiée dans *Wiener slavistisches Jahrbuch* 11 (1964), p. 37-41.

taines des règles pratiques édictées par lui, et j'ai, pour ma part, amorcé une révision des points de vue qu'il a exprimés, de l'*Anleitung* aux *Grundzüge*, relativement à l'interprétation monophonématique des successions phoniques hétérogènes. Mais rien ne s'est fait, en l'occurrence, qu'en partant de l'enseignement de Troubetzkoy, et c'est là un excellent critère de la valeur profonde et définitive d'une œuvre scientifique.

Troubetzkoy, toutefois, ne s'est pas contenté de fonder la pratique de la nouvelle discipline. On sait qu'à plusieurs reprises, avant de résumer l'ensemble de la doctrine dans les *Grundzüge*, il a abordé le problème des fondements théoriques de la phonologie. A chaque fois, on constate un progrès dans l'évolution de sa pensée. Mais ce progrès n'est jamais aussi sensible que lorsqu'on relit les deux articles qu'il a fait paraître, en 1933 et 1935, dans le *Journal de psychologie normale et pathologique*.

Dans son article de 1933, intitulé La Phonologie actuelle, les pages consacrées aux concepts fondamentaux, celui d'opposition en tête, ne font guère que reprendre, sous une forme mieux adaptée aux besoins des lecteurs psychologues, l'enseignement qui était celui de la phonologie depuis ses débuts, cinq ans plus tôt.

On se rappelle que les premiers exposés phonologiques distinguaient, de façon simpliste, entre des oppositions privilégiées, dites « corrélatives », et toutes les autres considérées en vrac comme « disjointes ». Je ne sais quelles ont pu être les réactions, à cette dichotomie brutale, de ceux qui, en Europe centrale, pouvaient suivre, pas à pas, l'élaboration de la nouvelle discipline. Mais je peux témoigner de la stupeur de ceux qui, retrouvant avec joie, dans les premiers numéros des *Travaux du Cercle linguistique de Prague*, une présentation systématique et détaillée de leurs propres idées sur la nature vraie des phénomènes linguistiques, étaient soudain confrontés avec l'étrange enseignement relatif à la corrélation et la disjonction.

Troubetzkoy nous a indiqué, dans les *Grundzüge* (p. 77, n. 1), que c'est à Roman Jakobson que l'on doit le concept de corrélation lancé dès 1928 au Congrès de La Haye. De fait, l'apriorisme binaire que révèle l'opposition de corrélatif à disjoint est en parfait accord avec l'évolution ultérieure de la pensée de celui qui n'avait pas cherché à disputer au maître de Vienne la direction du mouvement, mais qui, en fait, avait dès le départ mis son empreinte sur les premières manifestations de l'école phonologique. Il semble qu'à partir de 1933 Troubetzkoy ait tendu à se libérer partiellement des entraves imposées à la phonologie par l'apriorisme initial inspiré par Jakobson. Ses réactions aux critiques, combien nombreuses et véhémentes, venues notamment d'Europe occidentale, se trouvent condensées dans son article de 1935 intitulé *Essai d'une théorie des oppositions phonologiques*. Il y présente un système complexe de classement des oppositions établi de trois points de vue différents : 1^o d'après leur rapport avec tout le système d'oppositions de la langue ; 2^o d'après le rapport existant entre les termes de l'opposition ; 3^o d'après l'étendue de son pouvoir distinctif. L'ancienne distinction entre corrélatif et disjoint paraissait fondée sur la nature du rapport existant entre les termes de l'opposition. Sous la forme de la distinction entre bilatéral et multilatéral (en all. *eindimensional* et *mehrdimensional*) que lui donne Troubetzkoy, elle entre désormais dans le cadre des rapports de l'opposition avec le reste du système. Elle garde, dans le cadre de la nouvelle présentation, un relief extraordinaire. Troubetzkoy la déclare « ausserordentlich wichtig » (*Grundzüge*, p. 61) et c'est par elle qu'il commence son exposé. Toutefois, comme elle n'est plus désormais seule et unique et que la distinction réellement fondamentale entre opposition proportionnelle et opposition isolée trouve enfin droit de cité, les critiques s'apaisent, chacun trouvant dans le nouvel arsenal tout ce qui l'intéresse. Ceux-là mêmes qui ne sont pas convaincus que la distinction entre bilatéral

et multilatéral est « extrêmement importante » peuvent toujours s'en abstraire et ne mettre l'accent que sur l'appartenance ou la non-appartenance à un système proportionnel. Il semble, en tout cas, que, jusqu'à la mort de Troubetzkoy, trois ans plus tard, le problème ne sera plus publiquement débattu.

La réaction de Jakobson aux critiques adressées à la dichotomie simpliste en corrélations et disjonctions diffère du tout au tout : puisque c'est essentiellement contre le mépris dont témoignait cette dichotomie pour les oppositions proportionnelles que s'étaient élevées les critiques, la solution qui reste fidèle au cadre binariste primitif est celle qui consiste à retrouver entre tous les membres d'une série, deux par deux, les rapports privilégiés qui avaient reçu l'étiquette de « corrélatif » : puisqu'on s'insurge contre l'affirmation que les rapports entre /p/, /t/ et /k/ puissent être du même ordre que ceux qui existent entre /p/ et /o/ par exemple, nous considérerons désormais que /p/ et /t/, /t/ et /k/, /k/ et /p/ sont dans le même type de rapport que les « corrélatifs » /p/ et /b/, /t/ et /d/, /k/ et /g/. Le binarisme est ainsi sauvé sur deux plans : d'une part, toutes les oppositions intéressantes restent binaires ; d'autre part, on continue à considérer qu'il n'y a jamais à choisir, pour caractériser une opposition, qu'entre deux types : l'opposition simple qui ne fait intervenir qu'une paire de traits distinctifs, celle de /p/ à /b/ ou celle de /p/ à /t/ d'une part et, d'autre part, l'opposition complexe qui en fait intervenir plusieurs, celle de /p/ à /d/ par exemple. Il est à noter que Jakobson n'a commencé à donner une publicité à ces vues qu'après la mort de Troubetzkoy : sauf erreur, c'est du Congrès de Phonétique de Gand, en juillet 1938, que date le premier exposé de la doctrine binariste. Il faut reconnaître que Jakobson aurait parfaitement raison de maintenir qu'il n'y avait pas de sa part innovation, et qu'en développant la théorie binariste il ne faisait qu'aller de l'avant dans la voie tracée par lui dans les premiers temps de la phonologie.

Si la seconde guerre mondiale n'était survenue sur ces entrefaites, relâchant nécessairement les contacts entre les divers groupes de linguistes qui reconnaissaient plus ou moins leur appartenance à un mouvement phonologique, on aurait peut-être assisté à la formation de clans se jetant mutuellement à la tête des accusations d'hérésie, les bina-ristes estimant qu'ils restaient seuls dans la ligne primitive, les troubetzkoyens arguant, non sans de bonnes raisons, que l'évolution de la phonologie, une fois qu'elle était devenue le bien commun des linguistes des pays les plus divers, ne pouvait suivre une autre route que celle indiquée en 1935 par le maître de Vienne.

Sans doute est-il vain de spéculer sur la façon dont la pensée de Troubetzkoy aurait pu évoluer s'il n'avait été prématurément arraché à l'affection de ses amis et à la science. Toute extrapolation est aventureuse, particulièrement en de telles matières. Mais on peut certainement essayer de dégager dans quel sens ont évolué la pensée et la recherche de ceux qui avaient le plus fermement dénoncé la dichotomie simpliste en corrélation et dis-jonction.

Il convient tout d'abord de signaler que l'insistance théorique sur le caractère privilégié des oppositions bilatérales n'est pas sans répercussions sur la pratique phonologique de Troubetzkoy. Troubetzkoy a toujours maintenu qu'on ne pouvait parler de neutralisation que dans le cas d'une opposition bilatérale. Or, nombreux sont les systèmes phonologiques où, dans une position déterminée, tous les traits qui distinguent les uns des autres les phonèmes d'une série perdent leur pouvoir distinctif. La chose est particulièrement fréquente dans le cas des consonnes nasales en finale de syllabe, mais se retrouve aussi dans celui des occlusives orales de parlers du Midi gallo-roman où seul [t] apparaît à la finale absolue. On voit mal ce qui distingue le processus par lequel les trois phonèmes nasals de l'espagnol (/m/, /n/ et /ñ/) perdent leur pouvoir distinctif en

finale de syllabe, de celui qui élimine l'opposition de /t/ à /d/ dans la même position en russe.

Le linguiste qui, à ma connaissance, s'est le plus exactement maintenu dans la ligne Troubetzkoyenne est le regretté Jean Cantineau. Cantineau, qui a traduit les *Grundzüge* avec le soin, la fidélité et, je serais tenté de dire, la piété que l'on sait, est probablement le seul linguiste de sa génération qui, sans avoir plus ou moins participé au mouvement dont les *Grundzüge* apparaissent comme le couronnement, ait accepté sans réserve la phonologie telle qu'elle avait été élaborée au cours des années 1930 et codifiée par Troubetzkoy. Le livre qu'il a traduit sous le titre de *Principes de phonologie* a été véritablement le fondement de sa pensée dans le domaine de la linguistique générale. Dans ces conditions, il est très symptomatique qu'une des contributions personnelles les plus intéressantes de Cantineau porte précisément sur la classification des oppositions. Il y soumet le classement de Troubetzkoy à une critique très pertinente qui aboutit, en général, à une ordonnance un peu différente des concepts. Toutefois, en ce qui concerne les oppositions bilatérales, les réserves de Cantineau sont plus sérieuses. Il ne soumet pas la notion du statut préférentiel de ces oppositions à une critique fondamentale, mais il écarte finalement la bilatéralité en arguant précisément qu'elle seule empêche de donner à la notion de neutralisation toute l'extension qui doit lui revenir.

A la lecture de cet article de Cantineau, on voit mieux combien la notion de bilatéralité n'est plus, chez Troubetzkoy, qu'un résidu de l'apriorisme binariste latent qu'on décèle dans les premières manifestations de l'école phonologique et dans les tentatives initiales pour donner un cadre théorique à la pratique de la nouvelle discipline. On aperçoit qu'à la base de ce binarisme, se trouve, non point un effort pour saisir les rapports qui existent réellement entre les faits observés, mais un transfert inconscient, dans la réalité à décrire, de la nécessité, pour le linguiste,

de rapprocher les phénomènes successivement pour déterminer leurs rapports mutuels : A rapproché de B ; B rapproché de C ; et enfin C rapproché de A ; autant de rapports binaires pour analyser une situation qui peut fort bien représenter dans les faits une gradation linéaire. Nous trouvons ici, une fois de plus, un exemple de la confusion si fréquente entre les conditions de la recherche et la réalité des faits étudiés. Troubetzkoy était un observateur trop pénétrant pour laisser très longtemps l'apriorisme binaire obscurcir sa vision des faits. Je pense que les réalistes, ceux qui s'attachent constamment à bien distinguer entre les faits eux-mêmes et les outils qui permettent d'en donner les présentations les plus adéquates, sont justifiés de se réclamer du grand savant qui a laissé une marque indélébile sur la linguistique contemporaine.

II

TROUBETZKOY ET LES FONDEMENTS DE LA PHONOLOGIE ⁽¹⁾

« LANGUE » SAUSSURIENNE ET PERTINENCE PHONOLOGIQUE

Troubetzkoy a toujours insisté sur la nécessité de maintenir l'autonomie mutuelle des deux disciplines phonétique et phonologique. Son intransigeance sur ce point a fait l'objet de maintes critiques. Elle a eu cependant l'inappréciable avantage de contraindre les linguistes à prendre position sur un des problèmes essentiels de leur science. Et si, une fois ce résultat acquis, nous avons pu nous réjouir de voir certains chercheurs mener de front les études phonétiques et phonologiques, certains travaux, où l'opposition

(1) Extraits du compte rendu des *Grundzüge der Phonologie* de Nicolas S. TROUBETZKOY, paru dans *BSL* 42 (1942-1945), p. 23-33. La dernière section, intitulée La « morphonologie », est tirée d'un compte rendu de la traduction française du même ouvrage dans *BSL* 45 (1949), p. 19-22.

des deux points de vue tendait parfois à s'estomper, ont pu nous rappeler combien la vigilance de Troubetzkoy était justifiée. Les *Grundzüge* s'ouvrent sur un chapitre où l'auteur, une fois de plus, insiste sur le caractère fondamental de l'opposition entre phonétique et phonologie. Cette opposition, à son sens, s'intègre exactement dans celle, plus générale, qu'a établie Saussure entre parole et langue. Lorsqu'on se rappelle certaines discussions qui se sont élevées entre les phonologues et leurs adversaires, on comprend fort bien ce qui a amené Troubetzkoy à une prise de position aussi nette. La pensée saussurienne a joué un rôle trop important dans l'élaboration de la doctrine phonologique pour qu'il ne soit pas utile d'y renvoyer ceux qui seraient tentés d'oublier certaines distinctions fondamentales. Mais est-on bien sûr que le critère phonologique de la fonction (au sens ordinaire du terme), se dégage réellement de l'enseignement de Saussure ? Plus précisément, s'il semble bien que tout ce qui est fonctionnel appartienne à la langue, est-il certain que tout ce que les phonologues écartent comme non pertinent ressortisse nécessairement à la parole ? Le choix des variantes combinatoires est souvent imposé aux sujets par des habitudes linguistiques particulières, et ceci suggère que chaque idiome possède, à côté de son système phonologique, un système phonétique qui ressortirait à la langue et non à la parole. En résumé, la phonologie ne gagne rien à remplacer jamais le critère parfaitement clair de la fonction par l'opposition saussurienne, très suggestive, mais d'une utilisation pratique très délicate.

DOIT-ON TRAITER A PART DE LA STYLISTIQUE PHONIQUE ?

Puisque la phonologie étudie et classe les éléments phoniques sur la base de leur fonction, elle ne saurait se désintéresser de ceux qui, sans contribuer à fixer la signification intellectuelle d'un énoncé, nous renseignent sur l'état

d'esprit ou certaines intentions du locuteur (par ex. l'accent d'insistance en français), voire même sur son appartenance à telle ou telle classe d'âge, telle ou telle catégorie sociale ou sexuelle (par ex. les diverses réalisations de *r* dans bien des langues). Cependant, comme le terme « phonologique » s'employait souvent avec le sens de « distinctif sur le plan intellectuel », on comprend que Troubetzkoy ait jugé bon de distinguer, de la phonologie proprement dite, une discipline annexe, la stylistique phonique (*Lautstylistik*) à laquelle est confiée l'étude des variantes non combinatoires pour autant qu'elles ont un caractère conventionnel, c'est-à-dire qu'elles caractérisent une langue donnée, et non le parler humain en général. Il nous paraît cependant douteux qu'on ait intérêt, en pratique, à dissocier constamment l'étude des phonèmes et celle des variantes. En français, par exemple, on verrait fort bien un chapitre particulier consacré à l'accent d'insistance et aux phénomènes de type analogue, mais l'examen des variantes du phonème *r* entrerait tout naturellement dans le cadre de la phonématique.

SUBJECTIVISME ET « PHONÉTICISME »

Placé au gouvernail de la fonction, le phonologue doit se garder de deux écueils : celui du subjectivisme, le recours au « sentiment linguistique » souvent dénoncé, et celui du phonéticisme qui est la tendance à utiliser des données et des concepts purement phonétiques. Comme il est incontestable que les faits fonctionnels laissent dans le subconscient des traces beaucoup plus nettes que tous les autres, la tentation était grande d'obtenir directement par l'instrospection, chez soi-même ou chez autrui, des données sur la structure de la langue étudiée. On arrivait ainsi à remplacer l'examen scientifique des faits observables par ce qui ne peut guère être considéré que comme un utile moyen de recoupement. Les tendances « psychologistiques » de la jeune phonologie ont été durement relevées. Troubetzkoy

s'est souvent entendu reprocher sa phrase malheureuse « ich als geborener Russe kann versichern... », et il a fort heureusement réagi contre la tendance à considérer l'« intuition » comme un principe autonome d'explication. Pendant les cinq dernières années de sa vie, il a fait la chasse à toutes les traces de « psychologisme » qu'il a pu relever dans son œuvre antérieure et dans les travaux de ses disciples. Les *Grundzüge* apportent un témoignage de cet effort, et l'auteur y signale à plusieurs reprises des points de terminologie ou de doctrine où le désir d'instituer un examen scientifiquement plus rigoureux des faits l'a amené à modifier son opinion.

Il a donc su doubler le cap du subjectivisme. Mais il n'a pu tout à fait éviter l'écueil du « phonétisme » contre lequel il était moins prévenu. Rien n'est plus frappant à cet égard que les règles qu'il donne, p. 50 et s., au sujet de l'interprétation des groupes de sons comme des phonèmes uniques. Il nous a montré précédemment comment isoler les phonèmes au moyen de l'opération que nous appelons la commutation. Il semblerait donc qu'il suffise de mener cette opération à bien pour avoir dégagé tous les phonèmes d'une langue. Il existe, il est vrai, des circonstances où l'application de la commutation est particulièrement délicate, et pour lesquelles un examen des modalités de cette application serait tout à fait indiqué. Mais il paraît difficilement admissible de faire dépendre cette application de conditions purement phonétiques. Or, c'est ce que fait Troubetzkoy qui établit, p. 51, la règle qu'un groupe de sons ne saurait être considéré comme un phonème unique que s'il résulte d'un mouvement articuloire unique ou du relâchement progressif d'un complexe articuloire. Supposons une langue qui ne connaisse les sons *k* et *s* que dans le groupe *ks* ; *k* ne pourra jamais, à lui seul, distinguer un mot d'un autre ; *s* non plus. On ne pourra donc, dans cette langue, parler d'un phonème *k* et d'un phonème *s*. Au contraire l'ensemble *ks* pourra alterner avec un phonème

de la langue (disons *t* ou *p*) pour différencier les éléments signifiants. Par conséquent *ks* sera à considérer comme la réalisation d'un phonème unique. Peu nous importera, dans ce cas, que le groupe *ks* doive être considéré phonétiquement comme le résultat de deux mouvements articulatoires différents. Nous ne connaissons, il est vrai, aucune langue qui présente effectivement un groupe *ks* non commutable. Mais qui nous prouve qu'une telle langue n'existe pas ? Il nous paraît inadmissible de fonder les méthodes phonologiques sur le seul examen des quelques idiomes dont nous connaissons aujourd'hui la structure.

Les règles des pages 50 et s. sont loin d'être les seuls exemples de ce recours à des traits non fonctionnels : p. 45, à propos de la répartition des variantes, l'auteur invoque des analogies phonétiques, alors que les rapprochements devraient s'établir uniquement sur la base des traits pertinents : si en russe le son *õ* est à considérer comme une variante de *o*, et *ä* comme une variante de *a*, ce n'est pas en vertu de vagues apparentements articulatoires, mais parce que dans le système qu'on peut établir pour les voyelles russes placées entre deux consonnes palatalisées, les rapports phonologiques entre ce qui est réalisé comme *õ* et comme *ä* sont identiques à ceux qui ont été, dans les autres positions, constatés entre *o* et *a*. Dans le même ordre d'idées, nous ne pouvons suivre l'auteur lorsqu'il considère, p. 61, que l'opposition *d/n*, en français, est bilatérale (*eindimensional*), car la sonorité, qu'il faut nécessairement invoquer pour justifier cette démarche, n'est pas un trait pertinent de *n*. S'il y a, en ce cas, une opposition bilatérale, c'est entre l'archiphonème *d-t* d'une part, et le phonème *n* d'autre part.

Troubetzkoy se laisse entraîner par la terminologie phonétique traditionnelle lorsque, p. 132 et s., il nous parle des deux « liquides » *l* et *r*. Nous ne voulons pas discuter ici le bien-fondé d'une telle dénomination en phonétique générale. Mais les phonologues ne sauraient employer ce terme que dans une langue où l'examen des oppositions

phonologiques les amènerait à dégager un trait pertinent commun aux deux phonèmes *l* et *r*. Pour cela, il faudrait, par exemple, que *l* et *r* appartiennent à deux séries corrélatives parallèles, où ils formeraient un couple « liquide » s'opposant aux autres phonèmes de la corrélation. Dans une langue où tel n'est pas le cas, il y a des chances pour que *r* s'oppose à tous les autres phonèmes comme une vibrante, *l* à tous les autres comme une latérale, et que rien ne nous autorise à supposer dès l'abord une parenté phonologique particulière entre ces deux phonèmes. Ce n'est qu'un examen ultérieur des latitudes combinatoires qui pourra nous permettre d'esquisser entre eux un rapprochement.

De façon générale, si la phonologie veut pouvoir atteindre au rang de discipline autonome, elle doit fonder toutes ses démarches sur le principe de pertinence. Il faut avoir le courage de s'enfermer dans ce principe, d'admettre d'une part tout ce qui en découle, d'en dégager d'autre part toutes les conséquences. Si, dans ces conditions, un fait linguistique ou un complexe de faits peut s'intégrer de deux façons différentes dans la structure étudiée, il ne faudra pas hésiter à présenter les deux solutions, quitte à indiquer les raisons pratiques qui peuvent faire préférer l'une à l'autre. Nous pensons surtout aux difficultés que présente l'interprétation phonologique de certaines réalisations affriquées, aspirées, palatalisées ou diphthonguées. Là où l'interprétation biphonématique et l'interprétation monophonématique rendent également bien compte des faits distinctifs, rien n'empêche le phonologue de se laisser influencer, dans son choix définitif de l'un ou de l'autre, par des considérations non phonologiques, parmi lesquelles peuvent figurer les faits phonétiques qui, selon Troubetzkoy, conditionneraient l'interprétation monophonématique. Toutefois, même dans ce cas, il faudrait écarter le recours au « sentiment linguistique », car celui-ci n'est jamais immotivé, et ce dont on pourra se réclamer sera le fait observable qui a laissé des traces dans le subconscient du locuteur.

VOYELLES ET CONSONNES

Ce qui a pu faire douter certains linguistes de la réelle autonomie de la phonologie est le fait que les phonologues emploient largement la terminologie phonétique traditionnelle. Occlusive, spirante, consonne, voyelle, accent, syllabe, tous ces termes se retrouvent constamment dans les exposés phonologiques. L'inconvénient n'est pas grave si l'on prend soin de bien préciser que tous ces termes ne sont retenus par les phonologues que pour autant qu'ils correspondent à des traits distinctifs, ou qu'ils constituent des unités fonctionnelles bien définies comme telles. Or, on pourrait précisément reprocher à Troubetzkoy de ne pas attirer suffisamment l'attention sur la valeur particulière que prennent ces termes lorsqu'on les trouve dans un exposé tel que le sien. Le cas des mots « voyelle » et « consonne » est un des plus nets : p. 84, l'auteur oppose voyelles et consonnes en des termes qu'on pourrait considérer comme purement phonétiques. Dans la longue note de la page 169, il envisage des deux termes une définition qui ferait intervenir la syllabe, et qui serait satisfaisante pour autant que la syllabe aurait été définie en termes strictement phonologiques ; il termine d'ailleurs en écartant la nouvelle définition, et en renvoyant à la page 84. Or, comment se pose la question sur un plan purement phonologique ? La commutation nous permet de dégager, dans chaque parler, un certain nombre de phonèmes. Dans certaines langues, comme le français, ce que les phonéticiens appellent consonnes et voyelles forme des oppositions directement phonologiques (*pays/paye/pelle/perd/pèse*, etc., *cahot/cap/cab/canne*, etc.). Dans d'autres langues, il faut avoir recours aux oppositions « indirectement phonologiques » analogues à celle qui existe en allemand entre *h* et *η*. Qu'on emploie l'une ou l'autre méthode, rien ne nous permet d'opposer définitivement sur ces bases consonnes et voyelles. Suppo-

sons une langue qui comporte, outre un *u* (*ou* français) et un *i*, un *w* et un *y* et des occlusives labiovélares et palatales. Nous y constaterions que *u* est à *i* ce que *w* est à *y* et ce que *g^w* labiovélaire est à *d* palatal. *G^w* labiovélaire pourrait fort correctement être défini phonologiquement comme une labiovélaire (sonore) d'ouverture zéro (c'est-à-dire occlusive), *w* comme une labiovélaire de premier degré d'aperture, *u* comme une labiovélaire de deuxième degré d'aperture. Rien ne nous obligerait à considérer le caractère vocalique de *u* comme autre chose qu'un trait non pertinent entraîné par le degré d'aperture. A ce dernier seul serait conféré un statut phonologique. Toutes les unités de cette langue s'intégreraient sans difficulté dans un système parfaitement cohérent, sans que le phonologue ait jamais eu à faire allusion au caractère consonantique des réalisations de certains phonèmes, au caractère vocalique de celles des autres.

Toutefois, ce n'est pas ainsi que se présentent les faits dans la plupart des langues. Ce que nous constatons le plus souvent, c'est que, rapprochés sur la base de leurs traits pertinents, la plupart des phonèmes se groupent en deux systèmes qui n'ont, l'un avec l'autre, aucun contact : d'un côté nous avons les phonèmes de réalisation consonantique, à l'exception fréquente de *l*, *r*, *y* et *w* ; de l'autre côté, les phonèmes de réalisation vocalique auxquels se joignent, en général, *y* et *w* ; quant à *l* et *r*, ils demeurent souvent isolés, chacun de son côté. Dans ces conditions, il est tentant de traiter d'une part des « voyelles », et d'autre part des « consonnes » auxquelles on joint, par habitude, *l* et *r*, même lorsqu'ils ne s'intègrent pas au système. On voit mal pourquoi on reprocherait aux phonologues ces pratiques absolument générales. Mais la pratique est une chose, et la théorie en est une autre. Et c'est précisément la théorie que nous nous attendons à trouver dans les *Grundzüge*.

Les glossématiciens et certains autres ont souvent repro-

ché aux phonologues de stricte observance leur classification fondée sur la pertinence, et ont proposé et pratiqué une autre classification fondée sur les latitudes combinatoires de chaque phonème. Nous n'avons pas à énumérer ici les arguments qui militent en faveur du premier type de classification. Quant au second type, Troubetzkoy nous en donne, p. 219 et s., un exemple magistral. Il semble, au premier abord, assez facile, en procédant sur la base des latitudes combinatoires, d'aboutir à une répartition des phonèmes en deux classes : une de voyelles, et une autre de consonnes. A l'expérience, on s'aperçoit que l'établissement de critères valables pour toutes les langues se heurte à des difficultés insurmontables (cf. p. 83, sa critique des vues de Hjelmslev) si, comme il est assez normal, on désire que les classifications obtenues coïncident avec les conceptions courantes en la matière. Il va sans dire que, dans le cadre d'une langue particulière, il n'est pas difficile de choisir ses critères de telle façon que les résultats obtenus concordent parfaitement avec les idées qu'on se fait généralement des consonnes et des voyelles.

PRATIQUE ET THÉORIE

Pour en revenir au domaine de la pertinence, ce que nous reprocherions à Troubetzkoy, c'est de paraître présenter la distinction entre consonne et voyelle comme une inéluctable obligation, alors qu'il ne s'agit que d'une division pratique du sujet ou, tout au plus, d'une façon commode de nommer les traits pertinents qui sont à la base d'une opposition comme celle de *i/y* en français. De façon générale, Troubetzkoy ne nous paraît pas faire assez nettement le départ entre la théorie phonologique, et l'application de cette théorie à l'étude des faits particuliers. Tout le vaste chapitre (de la p. 80 à la p. 206) consacré à l'examen des oppositions phoniques distinctives souffre de cette imprécision. Tout a l'air de se passer comme si la théorie phonologique était

inductivement dégagée de l'examen des quelque deux cents systèmes particuliers auxquels l'auteur emprunte ses exemples. Ce qui ne devrait être présenté que comme une illustration semble être considéré comme le fondement même de la discipline. La distinction essentielle entre les traits pertinents constitutifs du phonème, et ceux qui caractérisent une unité plus vaste (la syllabe) ou une partie de cette unité (la more), perd de sa netteté à être mise sur le même plan que l'examen de la façon dont les diverses langues étudiées opposent leurs unités phonématiques et prosodiques. Cette façon de faire présente des dangers, non seulement pour le lecteur, mais même pour l'auteur qui semblerait parfois enclin à attribuer une réalité concrète aux différents concepts phonologiques, alors qu'en saine méthode il ne faut voir en eux que des principes d'explication et de classement : Troubetzkoy s'est condamné lui-même à voir des mores partout où un même noyau vocal (*Silbenträger*) est susceptible d'au moins deux traitements prosodiques différents. Aussi, lorsque, p. 189, il traite des faits prosodiques lettons, il n'ose pas écarter le concept de more, et nous dit que seule une des deux premières mores du mot peut être mise en valeur, à condition toutefois qu'elle appartienne à la première syllabe. En fait, il serait beaucoup plus simple et plus clair de s'en tenir à la formule ordinaire qui est que le letton présente sur la première syllabe un accent fixe appartenant, lorsque le noyau vocal est long, à un des trois types phonologiques distincts. D'autre part, nous demeurons convaincus, avec Carl Borgström, et en dépit de la longue discussion de la page 197, qu'on n'a aucun intérêt à invoquer les mores pour expliquer les faits prosodiques des parlers de la péninsule scandinave ; le fait que l'opposition d'accent n'existe que dans les polysyllabes est, à cet égard, un fait décisif que Troubetzkoy a eu tort de ne pas faire intervenir dans son examen.

LOIS GÉNÉRALES

La tendance à intégrer à la théorie phonologique des lois générales établies par induction est une des démarches qui ont été le plus vivement et le plus justement critiquées : les langues n'opposeraient jamais plus de deux degrés quantitatifs, plus de trois registres de hauteur ; l'utilisation de l'intensité à des fins différenciatives serait incompatible avec l'opposition voyelles brèves/voyelles longues. Et pourtant le hopi présente des voyelles brèves, moyennes et longues phonologiquement distinctes ; Troubetzkoy le reconnaît (cf. p. 176 et s.) ; le patois franco-provençal d'Hauteville (Savoie) connaît aussi bien les oppositions quantitatives (*bóla/bóla*) que les oppositions de place d'accent (*póta/potá*). A cet égard, les *Grundzüge* nous paraissent présenter un gros progrès par comparaison avec les écrits antérieurs de l'auteur : on nous présente (p. 177 et s., p. 182, p. 193) moins des lois qu'un ensemble de constatations fort intéressantes ; on ne cherche plus à nous convaincre que deux traits structuraux sont radicalement incompatibles, mais simplement qu'à la lumière de l'expérience ils semblent former un complexe particulièrement instable. L'analyse à laquelle Troubetzkoy soumet certains idiomes nous montre combien il est indispensable de ne pas s'en laisser imposer par la complexité apparente de certaines structures ; il n'est pas prouvé qu'aucune langue ne présente jamais plus de deux degrés quantitatifs ou trois registres de hauteur, mais il est excellent de rappeler aux chercheurs qu'une analyse poussée a pu permettre de ramener de neuf à trois les unités prosodiques du zoulou, de huit à deux celles de certains dialectes lapons.

Parmi les points de détail qui pourraient appeler des observations, nous ne retiendrons ici que les suivants :

P. 185, nous sommes d'accord avec l'auteur lorsqu'il considère les « tons » du chinois du Nord comme des traits

accentuels, mais il nous paraît difficile de considérer l'un des « tons » comme caractérisé par une absence de mise en valeur (*Hervorhebung*), car cette absence caractérise les syllabes réellement atones, celles que les Chinois considèrent comme munies du « cinquième ton ».

P. 236, l'auteur donne comme neutralisable la corrélation de « sonorité » du français et invoque, à tort, notre témoignage. Or, le fait qu'une opposition comme *p/b* reste valable en français dans toutes les positions est un des traits phonologiques les plus intéressants de cette langue.

P. 109, nous ne suivons pas Troubetzkoy lorsqu'il range les diphtongues anglaises à second élément *ə* parmi les phonèmes uniques : *aiə* et *auə* ne sont pas toujours réduits à [aə] et [ɔə] ; ils imposent une division phonétique *ai-ə*, *au-ə* qui entraîne *i-ə*, *u-ə*, *ɛ-ə*.

D'une portée plus générale est la réserve que nous suggère la quatrième règle de la page 46 : nous ne voyons pas que le fait que deux sons puissent apparaître dans un contexte où l'un d'entre eux peut également exister seul, entraîne nécessairement l'interprétation de ces deux sons comme les réalisations de deux phonèmes différents : en français, la succession de *d* implusif et de *d* explosif se rencontre entre *a* et *ā* dans *là-dedans* [laddā] par exemple ; or, dans le même contexte, on peut ne trouver que *d* explosif (*la dent* [ladā]) et pourtant *d* implusif et *d* explosif sont évidemment les réalisations d'un même phonème *d*. Nous ne croyons pas qu'il soit impossible de considérer *ə* et *r* de l'anglais britannique comme des réalisations différentes d'un même phonème : une transcription phonologique *prf-* correspondra à une réalisation *pəf-* et *prrf-* à une réalisation *prəf-*. Il n'y aurait d'ambiguïté, et partant de nécessité de distinguer deux phonèmes, que si l'on pouvait trouver dans un contexte identique aussi bien [ər] que [rə], ce qui n'est pas le cas. Il ne faut pas avoir peur de tirer toutes les conséquences des principes établis.

LA « MORPHONOLOGIE » (1)

Nous savons par expérience que le danger est grand pour les débutants, et même hélas ! pour certains autres, de confondre les alternances morphologiques, dites souvent « morphologiques », et les alternances phoniques entre variantes combinatoires de phonèmes ou d'archiphonèmes. Les premières ressortissent à la morphologie, les secondes à la phonologie. Exemple des premières : l'*Umlaut* en allemand moderne qu'on utilise à titre de procédé grammatical, par exemple pour la formation des pluriels où il est vraisemblablement encore productif (cf. le pluriel *Möps* de *Mops*, emprunt au bas allemand). Exemple des secondes : l'*Umlaut* en allemand à l'époque où un *i* ou un *j* déterminait une palatalisation de la voyelle précédente, où le *û* du pluriel *zûni* par exemple pouvait tendre à se prononcer [ü:] sans pour cela être phonologiquement distinct de [u:]. En français d'aujourd'hui, l'alternance *-in/-ine* ([-ẽ/-in]) est morphologique (masculin/féminin) et productive (*Pétain/pétiniste*) ; l'alternance *-é/-è-* dans la seconde syllabe de *répéter/répète* est automatique, morphologiquement inutilisable parce que phoniquement conditionnée, et doit être signalée dans la phonologie lorsqu'on traite des variantes fermées et ouvertes de l'archiphonème *E*. Troubetzkoy, certes, n'a jamais confondu des choses aussi différentes, mais il ne s'est pas attaché à bien les distinguer dans ses écrits. Dans l'article même qui nous occupe (*Principes*, p. 339), il range dans la « morphologie » « l'étude des modifications phoniques combinatoires que les morphèmes subissent dans les groupes de morphèmes », ce qui est terriblement ambigu et bien apte à faire dérailler les débutants. Il ne faudrait pas se contenter de dire que la « morphologie » est distincte de la phonologie, mais ne jamais inclure de chapitre « morphologique » dans un traité de phonologie.

(1) Cf. La morphologie, *La linguistique*, 1, p. 15-30.

III

LA PHONOLOGIE
ET LE SENTIMENT LINGUISTIQUE (1)

Il est un point essentiel sur lequel l'évolution de la pensée de Van Wijk n'a pas suivi celle de Troubetzkoy et de ses disciples : alors que ceux-ci se sont assez vite refusé tout recours au « sentiment linguistique », Van Wijk marque nettement sa préférence pour les procédés introspectifs. Il répugne à inclure la fonction différenciative dans sa définition du phonème (p. 99 et s.). Pour lui, « les phonèmes sont les plus petits éléments d'une langue, éléments qui sont sentis par les membres de la communauté linguistique comme non susceptibles d'être divisés plus avant (*niet verder deelbaar*) ». Quant à la phonologie elle-même, il y voit, p. 199, « l'étude du groupement des unités des couches supérieures de la conscience linguistique (*het hogere taalbewustzijn*) ». Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, qu'il écarte, p. 68, comme oiseux les efforts de Troubetzkoy pour donner un statut scientifique à l'opposition *h/η* de l'allemand. Nulle part, dans son exposé, on ne trouve trace de l'importance croissante qu'a prise le trait pertinent aux dépens du phonème. Nous n'insisterons pas ici sur l'absence de valeur scientifique des critères psychologiques, et sur les dangers auxquels s'exposent les chercheurs qui font confiance à la conscience linguistique. Nous admettons volontiers avec Van Wijk (p. 148) qu'il y a, dans cette conscience linguistique, beaucoup de couches (« *lagen* ») différentes, parmi lesquelles la couche phonologique serait une des mieux éclairées. Mais nous savons par expérience qu'au moins chez certains linguistes, les différentes couches ne sont pas sans s'entremêler parfois, et

(1) Extrait d'un compte rendu de *Phonologie* de Nicolas VAN WIJK, paru dans *BSL* 42 (1942-1945), p. 33-35.

c'est pourquoi nous préférons dans tous les cas le critère fonctionnel. Le fait qu'en dépit de ses bases subjectives la pensée phonologique de Van Wijk nous paraît si fréquemment valable, est la preuve de l'extraordinaire clarté de la conscience linguistique de l'auteur : il y a réellement coïncidence constante de son sentiment phonologique et de la réalité fonctionnelle.

Si, sur le plan de la méthode, nous sommes amenés à faire de très sérieuses réserves, nous n'hésitons pas à suivre l'auteur dans maintes de ses conclusions, et notamment lorsqu'il se refuse, p. 197 et s., à assimiler la distinction saussurienne de langue et de parole à l'opposition de phonologique et d'extra-phonologique, lorsqu'il met en doute, p. 126 et s., la nécessité de créer une nouvelle discipline intitulée « morphonologie », lorsque, p. 192 et s., il n'admet que jusqu'à preuve du contraire la validité des lois phonologiques dégagées par Troubetzkoy et Roman Jakobson, tout en reconnaissant l'intérêt des observations qui sont au point de départ de l'énoncé de ces lois.

IV

LA PHONOLOGIE ET LE LANGAGE ENFANTIN ⁽¹⁾

La comparaison, très suggestive, du rythme de l'acquisition du langage par l'enfant et du rythme de sa perte chez l'aphasique, fournit à Roman Jakobson une confirmation de ses vues sur la nature des systèmes linguistiques en général et des systèmes phonologiques en particulier. En d'autres termes, l'auteur de *Kindersprache, Aphasie und allgemeine Lautgesetze* ne se contente pas de noter un parallélisme, mais en tire des conclusions sur la nature des faits linguistiques.

(1) Ceci est une version légèrement modifiée et écourtée du compte rendu, paru dans *BSL* 43 (1946), p. 4-11, de *Kindersprache, Aphasie und allgemeine Lautgesetze* de R. JAKOBSON.

C'est dans ce sens qu'il faut comprendre les mots « *allgemeine Lautgesetze* » qu'on pourrait être tenté d'interpréter dans le sens qui s'attache à « loi phonétique » depuis les néo-grammairiens.

L'auteur emprunte ses données sur le langage enfantin aux études et aux observations de ses prédécesseurs. Sa documentation est vaste et s'étend bien au-delà des limites de l'Europe. Cette remarque est d'importance, car les conclusions qu'il tire finalement devraient être valables pour l'ensemble des langues parlées. L'opposition entre le babil et la langue enfantine est marquée avec une netteté qui ne doit pas étonner chez un phonologue. La distinction n'est pas neuve, mais elle est ici mieux dégagée et justifiée qu'elle ne l'avait été précédemment : à babil et à langue correspondent deux fonctions tout à fait différentes et c'est ce qui explique que leurs produits puissent être aussi divergents. C'est ce qui explique également que les deux domaines en arrivent, chez certains sujets, à chevaucher chronologiquement, et qu'un même enfant puisse, selon les circonstances, s'efforcer de parler la langue où se manifeste l'intention de conversation, ou retomber dans le babil. Dans le premier cas, un effort d'identification et de reproduction, qui ne réussit encore qu'imparfaitement, a pour résultat un nombre fort restreint d'articulations distinctes. Dans l'autre cas, une improvisation sans frein aboutit à des productions phoniques de la plus grande variété. Mais ce qui retient particulièrement l'attention de l'auteur est le fait que, dans le babil, l'ordre d'apparition des sons est très variable d'un sujet à un autre, tandis que l'on remarque des constances dans l'apparition des phonèmes de la langue, et ceci quels que soient l'origine de l'enfant et le milieu linguistique dans lequel il se trouve placé. Si ce fait ne s'est pas imposé précédemment aux observateurs, c'est que ceux-ci faisaient mal le départ entre babil et langue, ou qu'ils ne voyaient pas que deux sons comme [i] et [u] (*ou* français), qui correspondent dans le parler des adultes à deux phonèmes dis-

tincts, peuvent, à un certain stade du système d'expression de l'enfant, représenter une seule et même unité distinctive.

Si maintenant l'on considère ce qui se passe dans l'aphasie vraie, celle où ne sont atteints ni les organes de l'ouïe, ni ceux de la parole, on constate que la destruction du système d'expression ne se fait pas au hasard, mais que, là aussi, on observe certaines constances, et que les premières oppositions phonologiques atteintes sont celles qui ont été les dernières à se fixer au moment de l'acquisition du système linguistique.

Ces constances dans l'ordre d'apparition et de disparition des oppositions phonologiques retiennent longuement l'attention de l'auteur. C'est l'« opposition » voyelle/consonne qui apparaît la première ; dans la chaîne, il est vrai, et non dans le système, aussi parlerions-nous aujourd'hui (1965) d'un contraste ; plus tard se dégage un système consonantique par distinction des consonnes orales et des consonnes nasales, puis des labiales et des apicales, tandis que, pour les voyelles, une première ébauche, qui oppose *a* à un phonème plus fermé, cède bientôt le pas à un système plus complet comprenant trois phonèmes, du type *a/i/u* ou *a/e/i*. Il est remarquable que toutes les langues connues présentent au moins ces distinctions phonologiques. Dans ce système minimum et au-delà, les rapports des phonèmes sur le plan de leur apparition dans les systèmes phonologiques sont régis par ce que Jakobson appelle, après Husserl, une solidarité irréversible. L'apparition des spirantes dans le système de l'enfant, ou leur existence dans une langue donnée, présuppose l'existence préalable d'occlusives, alors qu'on relève fréquemment des occlusives là où manquent les spirantes. De même *k* présuppose *p* et *t*, et non le contraire, et s'il est fréquent de trouver des langues qui ne connaissent, en fait de nasales, que *m* et *n*, il n'en est pas qui connaissent la postérieure *ŋ* sans présenter en même temps les antérieures. Les affriquées présupposent les spirantes correspondantes ; les moyennes, *e*, *ö*, *o*, présupposent les fermées *i*, *ü*, *u* ; l'opposition *i/e*

précède nécessairement *u/o* ; les phonèmes de réalisation complexe comme *ü, õ, ã, ô*, n'existent ou n'apparaissent que là où sont attestés les phonèmes simples de même type, et il en découle que les systèmes particuliers que forment ces phonèmes complexes ne sauraient être plus fournis que ceux des phonèmes plus simples qui les conditionnent. De tout ceci l'auteur dégage des lois panchroniques selon lesquelles, dans un système linguistique : 1^o les valeurs secondaires ne sauraient apparaître si les valeurs primaires ne se trouvent représentées, et 2^o les valeurs primaires ne sauraient être éliminées tant que les valeurs secondaires demeurent. Cette deuxième loi vaut naturellement aussi bien sur le plan individuel (cas d'aphasie) que sur le plan collectif (évolution des systèmes linguistiques). Il faut donc en linguistique tenir compte d'une hiérarchie permanente des valeurs.

Cette hiérarchie des valeurs s'explique aisément lorsqu'on a reconnu le caractère oppositionnel des unités linguistiques. Les meilleures, les plus faciles à identifier, les plus stables sont évidemment celles qui s'opposent le plus nettement. Si l'enfant commence par *pa*, créant ainsi un premier contraste (sur l'axe syntagmatique), c'est que *a* est la plus vocalique des voyelles et *p*, de toutes les consonnes, la plus caractéristique parce qu'occlusive, non sonore et obstruant toute la cavité buccale. L'apparition de *ma*, qui crée la première opposition (*p/m*) sur le plan du système, résulte d'une synthèse de la caractéristique proprement consonantique d'occlusion et du trait vocalique d'écoulement non entravé de la colonne d'air.

Pour expliquer le développement ultérieur du système, l'auteur utilise, après Koehler et Strumpf, un rapprochement entre sensations acoustiques et visuelles : alors que la couleur (*Farbigkeit*) est la caractéristique essentielle des voyelles, les consonnes connaissent surtout l'opposition de la clarté (*Helligkeit*) à son absence. La voyelle par excellence, *a*, est le plus coloré des sons ; *i* et *u* le sont moins et

s'opposent comme une voyelle claire à une voyelle sombre. Il est normal que l'opposition vocalique primaire soit celle d'une voyelle plus colorée (*a*) à une unité dont la réalisation, variable, présente un moindre degré de cette qualité. Par ailleurs, il est normal que, pour les consonnes, la première opposition qui s'impose (après celle d'orale/nasale) soit fondée sur le degré de clarté, et oppose *p* sombre à *t* clair, et que, plus tard seulement, apparaisse l'opposition de *k* plus coloré à la paire de consonnes ternes *p-t*.

Le fait que les différences les plus marquées sont mises à contribution avant celles qui le sont moins, explique que l'opposition *i/u* précède l'apparition de *ü* ; pour la même raison l'opposition *t/s*, où les deux phonèmes se distinguent aussi bien par le degré de fermeture que par la matité de *t* s'opposant à la stridence de *s*, est plus fondamentale que les oppositions objectivement moins nettement caractérisées de *t* et de *s* avec la spirante mate *θ* ou l'affriquée stridente *ts*. Le retard dans l'apparition des liquides, qui va de pair avec leur absence dans certaines langues, est dû à leur complexité qui résulte de la combinaison, en une même articulation, des caractères consonantique et vocalique.

Notre souci de mettre en valeur l'essentiel de la thèse de Jakobson ne nous a pas permis de signaler au passage de très intéressantes considérations sur les différents types d'aphasie ou de rappeler le parallélisme fréquent qu'établit l'auteur entre le comportement des faits phoniques et celui des autres aspects de la structure linguistique. Nous ne terminerons pas ce rapide exposé sans attirer l'attention sur les pages (§ 28) où l'auteur rappelle qu'un enfant qui ne connaît que les mots du type *papa*, *mama*, *tata*, *nana*, n'a à sa disposition qu'autant de phonèmes qu'il connaît de mots de ce type. Le phonème se confond à ce stade avec le mot. On peut dire que *papa* est la réalisation du phonème *p* et rien de plus. L'apparition de mots comme *pipi* marque le moment où le phonème ne se confond plus avec le mot. Ici le mot comporte deux phonèmes, la seconde syllabe

n'ajoutant aucun élément distinctif nouveau. Certains enfants connaissent un stade suivant où le mot présente trois phonèmes : ils peuvent faire varier la consonne ou la voyelle, mais jamais les deux à la fois. D'autres encore pratiquent l'harmonie vocalique, ou ce qu'on pourrait appeler une harmonie consonantique lorsque, par exemple, la consonne initiale perd la voix si la seconde consonne est sourde. Tous ces phénomènes se constatent dans l'aphasie. L'auteur n'apporte pas de faits nouveaux, mais donne, de traits bien connus du langage enfantin, une interprétation phonologique très suggestive.

Le mérite permanent et indiscutable de l'exposé de Jakobson est d'avoir contribué à expliquer pourquoi il y a des sons que l'on rencontre dans toutes les langues et dès les premières paroles de l'enfant, avec fonction distinctive, alors que d'autres n'existent que dans certaines communautés linguistiques où ils n'apparaissent que tardivement dans le parler enfantin. Parler de sons faciles et de sons difficiles n'est pas une explication : le [θ] anglais n'est pas difficile pour un Anglais et, du point de vue de Sirius, on ne voit pas pourquoi il serait plus malaisé d'articuler θ que s. Mais on peut constater objectivement qu'il est plus ou moins facile de distinguer deux sons. Et puisqu'il faut, pour que la langue remplisse sa fonction, que les phonèmes restent distincts, les oppositions bien tranchées auront des chances de mieux se maintenir que les autres. Les enfants les percevront plus aisément, et il leur sera plus facile de les reproduire, puisque cela réclamera d'eux moins de précision dans l'articulation. Nous sommes donc d'accord sur l'essentiel avec Jakobson.

Il est, toutefois, certains points où nous hésitons à le suivre. Que l'acquisition du langage par l'enfant se fasse généralement dans les conditions qu'il dégage, cela ne fait guère de doute. Il se fonde en effet sur un nombre imposant de descriptions qui, même lorsqu'elles n'ont pas été faites par des linguistes éprouvés, doivent fournir sur bien des

points des renseignements parfaitement utilisables. Il est d'ailleurs notoire que les premiers mots que disent les enfants sont *papa* et *mama*, qu'ils redoublent les syllabes, et qu'ils répètent *tata* quand on leur dit *caca*. Mais que doit-on penser si de petits Français, en dépit de leur entourage qui les incite à prononcer *papa* et *maman*, s'y refusent avec ténacité, et préfèrent d'autres combinaisons moins orthodoxes ? La jeune Catherine M... fait ses débuts proprement linguistiques à l'âge de 13 mois avec le mot *laḷā* (*l* mouillés sourds) déformation probable de *cochon*, et déclenché par toute image représentant des personnes (à l'origine se trouvait la couverture d'un livre représentant les *Trois petits cochons* de Walt Disney) ; le lendemain et les jours suivants, elle se contente de la seconde syllabe *ḷā*. Deux mois plus tard, alors qu'elle pousse sa voiture, elle s'écrie *okelegā* (*Oh, quelle est grande !*) avec deux occlusives dorsales. Pendant plusieurs mois, elle ne distinguera pas entre *k* et *t*, mais la réalisation normale du phonème unique sera *k* et non pas *t*. Vers un an et neuf mois, on note dans son vocabulaire des *yod* que, vers deux ans et demi, elle remplacera par des *l* et, à la finale, des *r* (grasseyés !). Voilà donc une enfant qui, non seulement ne donne pas la priorité à *p*, mais va chercher pour ses débuts un *l* mouillé sourd, une des réalisations les plus complexes, de l'avis général et selon les principes dégagés par Jakobson. Elle a une voyelle orale dans la première syllabe et nasale dans la seconde en conformité avec l'original *cochon*. Ce même original a imposé le dissyllabisme du mot, qu'une fois adopté, elle réduit d'elle-même à un monosyllabe. Elle préfère *k* à *t*, et perd, au cours de l'apprentissage linguistique, des sons qu'elle avait pratiqués longuement (N.B. : dans tout autre chose que des survivances du babil). Nous reconnaissons volontiers que le cas est assez exceptionnel. Il s'agit d'une enfant extrêmement « personnelle », se refusant presque toujours à répéter sur commande ou en écho. Mais cette constatation même suggère que les cas de déve-

loppements aberrants du système phonologique seraient probablement plus nombreux si les parents ne cherchaient à imposer à leur progéniture les mots traditionnels *papa*, *maman*. Il ne fait guère de doute que ces mots aient été suggérés aux adultes par leur fréquence dans les premiers stades du langage enfantin, mais il est très possible que ce soit à l'action des parents que soit due l'extension quasi universelle que constate Jakobson.

En ce qui concerne l'aphasie, nous manquons personnellement de données, et nous faisons volontiers confiance à l'auteur. Toutefois on peut penser que si certaines oppositions disparaissent tout d'abord, c'est peut-être moins parce qu'elles sont en elles-mêmes plus délicates à réaliser, mais parce qu'elles représentent les acquisitions les plus récentes, par conséquent les moins fixées, et que vaut pour l'aphasie ce que l'on a constaté dans le cas des vieillards chez qui la mémoire s'affaiblit et où sont éliminés tout d'abord les souvenirs qui ont eu le moins de temps pour se fixer dans la mémoire. On ne pourrait guère obtenir à ce sujet des données précises que si l'on avait la bonne fortune d'examiner l'évolution de l'aphasie chez un sujet dont on aurait noté dans le détail le processus d'acquisition du langage.

La hiérarchie des valeurs phonologiques, telle que l'établit Jakobson pour l'ensemble des langues, suggère peut-être quelques réserves : il est vrai que le polynésien parlé à Tahiti ne connaît comme occlusive que *p*, *t* et le coup de glotte. Mais celui qu'on parle à Hawaï ignore le *t* et présente le *k* ; il n'est pas sûr que les spirantes précèdent partout les affriquées correspondantes et les conditionnent nécessairement : à côté du russe qui connaît *ʒ* et ignore un phonème *dʒ*, il y a l'italien qui présente *dʒ*, mais ignore *ʒ*, et il existe certainement beaucoup de langues qui présentent des *tʃ*, issus de *k* prépalataux, sans pour cela posséder de phonème *ʃ*.

L'objection que nous ferons aux conclusions de Jakobson est la même que celle que nous avons adressée à d'autres lois panchroniques dérangées par le même auteur, notamment

au sujet des incompatibilités prosodiques : l'examen d'un nombre considérable de structures linguistiques permet dans bien des cas de dégager des tendances qui paraissent constantes ; induire qu'elles sont effectivement constantes et les durcir sous forme de loi, présente des dangers, car l'extension, à de nouveaux idiomes, de l'observation linguistique peut venir, d'un moment à l'autre, vous infliger un démenti. Ceci ne veut pas dire que les tendances signalées ne soient pas réelles : nous sommes persuadés que les enfants en général bâtissent bien leur système phonologique selon le processus indiqué par Jakobson, tout comme il paraît certain qu'accent différenciatif et quantité phonologique coïncident rarement. Mais à vouloir ignorer des aberrances très réelles, on s'expose à voir rejeter en bloc des conclusions qui, si elles étaient présentées avec moins de dogmatisme, seraient peut-être plus universellement acceptées. Nos réserves ne sont donc inspirées que par une certaine crainte qu'un exposé trop catégorique nuise à la diffusion d'une thèse qui nous paraît essentiellement juste.

V

S'EN TENIR A LA PERTINENCE

ASSIMILATION ET PERTINENCE (1)

Bertil Malmberg voit dans la phonologie et la phonétique « deux côtés de la même chose », et il ne se trompe pas lorsqu'il présume (p. 3, n. 3) que telle est *grosso modo* notre position. Les pionniers de la phonologie n'ont peut-être pas eu tort d'accuser en toute occasion la différence des points de vue. Mais aujourd'hui il faut se réjouir de voir des chercheurs mener de front les deux types d'études.

(1) Extrait d'un compte rendu du *Système consonantique du français moderne* de Bertil MALMBERG, paru dans *BSL* 42 (1942-1945), p. 106-110.

Toutefois, après avoir lu *Le Système consonantique* de Malmberg, on se demande s'il n'y a pas des inconvénients à rapprocher constamment dans un même exposé les deux façons de voir, et si l'intransigeance de Troubetzkoy n'était pas justifiée : l'auteur nous présente dans le même paragraphe de la page 20 deux schémas des consonnes du français. Le second d'entre eux, qualifié de « complet », et comprenant des variantes, ne saurait, de toute évidence, être considéré comme phonologique. Mais que devons-nous penser du premier ? On ne nous dit pas expressément qu'il est un tableau des phonèmes. Mais pourtant nous y reconnaissons tous ceux que Malmberg a précédemment dégagés, et il n'y figure aucun des sons qualifiés par lui de variantes. Si nous étions sûrs qu'il s'agit bien là d'un tableau des phonèmes, nous ferions remarquer que *m*, *n*, *ɲ*, *l*, *r*, *y*, pour ne rien dire de *w* et *ʷ*, n'ont aucun titre à figurer dans la série des douces puisqu'ils ne s'opposent pas à des fortes correspondantes, et, qu'en conséquence, leur qualité de douces ne saurait être considérée comme un trait pertinent. Beaucoup de nos lecteurs vont hausser les épaules et parler de pédantisme phonologique. Et pourtant, si Malmberg avait eu plus présent à l'esprit l'enseignement phonologique en matière de traits pertinents, il aurait trouvé la clef de l'énigme qu'il cherche vainement à résoudre, p. 16 : il se demande pourquoi, dans *je cherche*, *je fais*, *monsieur*, l'assimilation de sonorité est régressive, tandis qu'elle est progressive dans *chemin*, *pied*, *cri*, *puis*, *fléau*. Il suggère que c'est toujours la forte qui assimile la douce, mais ne paraît pas très convaincu d'avoir ainsi donné des faits une explication satisfaisante. S'il avait fait confiance à la théorie phonologique qui exclut de la série des douces les nasales et les liquides parce qu'elles n'ont pas de partenaires forts, il aurait remarqué que, lorsqu'une assimilation se produit entre consonnes appartenant à la corrélation (p/b, f/v, t/d, s/z, ʃ/ʒ, k/g), cette assimilation est toujours régressive. Si, au contraire, l'assimilation a lieu entre une consonne de la

corrélation et une autre (nasale, liquide, ou semi-voyelle), c'est toujours cette dernière qui cède, c'est-à-dire qui perd sa sonorité. L'assimilation peut, dans ce cas, être régressive, comme dans *monsieur*, ou progressive comme dans *fléau*. Si c'est la consonne hors-corrélation qui cède, ce n'est pas qu'elle soit plus débile, c'est uniquement parce que si /m, y, r/ ou /l/ se voient privés de sonorité, ils ne sont pas exposés de ce fait à perdre leur identité, puisqu'ils sont les seuls de leur type articulatoire. Si, au contraire, un /s/ ou un /f/ se sonorise à leur contact, la confusion avec /z/ et /v/ ne serait pas nécessairement acquise, mais resterait néanmoins menaçante. Les usagers du français, et ceci Malmberg l'a bien vu, tiennent trop à conserver l'identité de leurs consonnes, pour leur faire courir des dangers inutiles.

TRAITS PHONIQUES PARTICULIERS ET PERTINENCE (1)

La phonologie ne considère comme pertinents que les traits phoniques doués d'une fonction distinctive. Malmberg voudrait qu'on opposât nettement les tendances générales de la phonie aux traits particuliers à chaque langue, qu'ils aient ou non une valeur distinctive : en français (nous dirions plutôt : dans bien des usages français), les voyelles finales sont brèves ; la quantité, dira le phonologue, ne saurait donc, dans ce cas, jouer aucun rôle, et, en conséquence, peu importe la façon dont se réalisent ces voyelles finales. Malmberg se refuse à tant de désinvolture : il est des langues où les voyelles finales (accentuées) sont toujours longues, d'autres où elles se réaliseront tantôt comme des brèves, tantôt comme des longues. Les réactions du français sur ce point sont donc quelque chose de très particulier qu'on ne saurait passer sous silence dans une description

(1) Extrait d'un compte rendu, paru dans *BSL* 42 (1942-1945), p. 39-41, de *Die Quantität als phonetisch-phonologischer Begriff* de Bertil MALMBERG.

de cette langue, alors qu'on a toutes raisons de ne pas rappeler, à propos du français, le fait général que les voyelles sont plus longues devant les fricatives que devant les occlusives, devant les sonores que devant les sourdes.

Nous suivons l'auteur très volontiers lorsqu'il oppose, parmi les traits non pertinents, ceux qui sont particuliers, à ceux qui sont généraux. Il est certain qu'une description de la phonie du français serait incomplète si elle ne notait les faits relatifs à la quantité des voyelles finales. Mais nous ne voudrions pas que l'opposition entre ce qui est fonctionnel et ce qui ne l'est pas perdît, de ce fait, tant soit peu de son relief. Lorsque Malmberg propose d'opposer les traits phoniques qu'il nomme « subjectifs », c'est-à-dire tous les traits, fonctionnels ou non, qui caractérisent une langue donnée, aux traits « objectifs » qui seraient tous les autres, il nous paraît qu'il accentue un peu trop la distinction qu'il propose, aux dépens de la pertinence traditionnelle. D'ailleurs, le terme « subjectif » nous paraît dangereux. Il pourrait laisser croire : 1^o que les traits phonologiques sont retenus comme tels parce qu'ils sont « subjectifs », alors que la seule caractéristique qui nous intéresse en eux est leur valeur fonctionnelle ; 2^o que les sujets parlants ont un sentiment aussi vif des différences non pertinentes que de celles qui le sont, ce qui est certainement inexact : le Français moyen, qui a parfaitement conscience de la différence (phonologique) qui existe entre *o* ouvert et *o* fermé, n'est nullement sensible à la différence de longueur que les phonéticiens signalaient entre la voyelle de *grand* et celle de *grande*, avant que leurs appareils ne leur aient appris que cette différence n'existait pas sous cette forme (cf. p. 34). Si la quantité subjective est, selon les termes mêmes de l'auteur, « celle que le locuteur ou l'auditeur perçoit dans sa langue maternelle » (p. 66), il paraît douteux qu'elle s'étende fort loin hors du domaine des faits différenciatifs.

CHAPITRE IV

UN OU DEUX PHONÈMES ?

Il existe, dans les langues les plus diverses, des articulations complexes, comme les affriquées et les diphtongues, que les phonéticiens ont souvent voulu analyser comme des successions de deux sons non sans susciter, de la part des usagers, de véhémentes protestations. La phonologie, très attentive à ses débuts aux indications du « sentiment linguistique » des sujets, a cherché tout d'abord à relever et à classer les faits observables là où ce « sentiment » réclamait qu'un complexe fût traité comme un seul segment. Cette façon, pragmatiquement justifiée, de considérer le problème rend compte de la présentation et de la solution qu'en a données Troubetzkoy jusque dans son manuel posthume, les *Grundzüge*. Mais on pouvait, dès 1939, envisager, de la question dite de « l'interprétation monophonématique des groupes de sons », un traitement plus en accord avec les principes phonologiques dégagés au cours des dix années précédentes. C'est ce qui a été tenté dans quelques pages (1) dont nous reproduisons l'essentiel dans ce qui suit.

(1) Publiées dans le premier volume des *Acta Linguistica* de Copenhague, p. 14-24.



Les six règles que donne Troubetzkoy pour servir à décider de l'interprétation phonématique des groupes de sons, n'étaient pas déplacées dans le manuel pratique qu'était la *Anleitung zu phonologischen Beschreibungen*, parue à Brno en 1935. Dans les *Grundzüge*, elles nous présentent le problème sous un jour que ne laissait pas attendre le traitement des notions de base (*Grundbegriffe*) qui précède. Nous trouvons, p. 32 et s., un exposé très clair de la méthode qui doit nous servir à dégager l'unité phonologique de base nommée phonème. Cette méthode que nous pouvons désigner du terme simple de commutation, on pourrait s'attendre à la voir appliquée à la résolution du problème central : un ou deux phonèmes ? Or, nous trouvons, au contraire, le problème envisagé sous un angle nouveau, et résolu, à notre sens, de façon peu satisfaisante, à l'aide de critères dont la valeur, en matière de phonologie, n'a pas été éprouvée précédemment.

C'est à l'aide de la commutation que Troubetzkoy décompose le groupe phonique allemand [by:] en deux phonèmes ; si les groupes [ts] ou [au] de la même langue sont réellement des phonèmes uniques, ne peut-on penser que leurs éléments refuseront de se prêter à la commutation ? Et s'il se montrait que [t] et [s], [a] et [u] sont dans ces deux cas commutables, ne serait-on pas conduit ou bien à admettre que [ts] et [au] représentent des groupes de phonèmes, ou bien à rejeter la commutation comme base de l'analyse phonologique ? Troubetzkoy qui, après avoir dégagé le phonème allemand *b*, insiste sur le caractère successif des diverses articulations qui contribuent à sa réalisation, montre lui-même qu'il s'agit, dans le cas du phonème, non d'une concomitance des articulations, mais bien d'une impossibilité de commuter ses différents éléments. La solution du problème de l'interprétation biphonématique des groupes de sons consiste donc en un examen

des différents cas où il apparaît impossible de procéder à la commutation des sons successifs ou des articulations qui les conditionnent.

* * *

Quelques mots d'abord sur la commutation elle-même. Pour dégager les deux phonèmes allemands *b* et *ü* long, Troubetzkoy se sert des deux oppositions *Bühne/Bohne* et *Bühne/Sühne*. L'opposition *Bühne/Bohne* ne serait pas suffisante pour dégager un phonème *b* dans le mot *Bühne*, le [b] n'ayant dans ce cas aucune valeur distinctive et pouvant de ce fait être considéré comme une caractéristique permanente du phonème *ü* long. C'est l'opposition *Bühne/Sühne* qui prouve le caractère distinctif de *b* et son indépendance phonologique vis-à-vis de *ü* long.

Nous dirons donc que deux sons successifs ne représentent avec certitude deux phonèmes distincts que s'ils sont tous deux commutables, c'est-à-dire si l'on peut, en les remplaçant par un autre son, obtenir un mot différent. Il est important de noter que la commutation est parfaitement valable si elle se fait avec zéro : en français, l'opposition *tiers/tuèrent* ne suffit pas à montrer que [t] représente un phonème distinct de *ï*, mais *tiers/hier*, aussi bien que *tiers/pierre*, montre l'indépendance phonologique mutuelle de *t* et de *ï*.

Une fois ces points éclaircis, nous pouvons chercher à voir comment on doit appliquer la commutation à la solution de la question : un ou deux phonèmes ?

* * *

Supposons tout d'abord deux sons A et B qui, dans une langue donnée, n'apparaissent que dans la combinaison AB où il est impossible de les interpréter comme les variantes combinatoires d'autre chose. Toute tentative de commutation de A ou de B aboutirait à une forme impossible.

La combinaison AB est donc la réalisation d'un phonème unique. Il est vrai qu'aucun phonème de ce type n'a jamais été signalé. Il existe, au contraire, dans toutes les langues, des groupes AB où la suppression de A ou de B ne parvient pas à changer l'identité du mot, ce qui rend impossible toute commutation avec zéro. L'un des deux éléments a la même valeur d'indication que le groupe tout entier ; si donc on essaye de remplacer un de ces éléments par un son quelconque, on obtient, non pas une commutation, mais l'addition d'un nouvel élément à la chaîne parlée. Il s'agit, de toute évidence, d'une unité phonologique indissociable qui peut se réaliser aussi bien comme A ou B que comme AB. A, c'est par exemple l'implosion labiale, et B, l'explosion correspondante. A, B et AB sont phonologiquement identiques.



Soit maintenant deux sons A et B qui, dans une langue donnée, se trouvent dans une combinaison AB. Hors de cette combinaison, on ne retrouve, par exemple, jamais que A. Dans ce cas, dans la combinaison AB, B est commutable, mais A ne l'est pas, puisqu'il accompagne obligatoirement B. Le groupe AB devra être considéré comme la réalisation d'un phonème unique puisque, dans AB, A n'a, à lui seul, aucune valeur distinctive.

C'est le cas par exemple en castillan pour les sons [t] et [ʃ] qu'on rencontre dans la combinaison [tʃ] ; [ʃ] n'existe que dans ce cas, tandis que [t] se rencontre fréquemment dans bien d'autres positions ; dans un mot comme *chato* [tʃato], [ʃ] est commutable puisqu'en le remplaçant par [r] on obtient le mot *trato*, et en le commutant avec zéro on obtient le mot *tato*. Mais, tandis qu'on peut commuter le [a] qui suit [ʃ] et obtenir le mot *choto*, on ne peut ni supprimer le [t] qui le précède, ni le remplacer par rien sans obtenir des formes [ʃato], [kʃato], [lʃato], etc., qui sont

impossibles en castillan. Le [t] du groupe [tš] n'a, en lui-même, aucune valeur distinctive particulière, son apparition dans ce cas étant automatiquement déterminée par celle de [š] ; [tš] est donc en castillan la réalisation d'un phonème č. On pourrait être tenté de considérer le [š] du groupe [tš] comme une variante combinatoire de s dont l'articulation castillane est assez voisine. Mais il faudrait pour cela que le voisinage de [t] justifie le caractère proprement chuintant de [š], caractère qui le distingue de [s], ce qui n'est pas le cas.

Le cas du groupe consonantique italien [dž] est analogue, bien que compliqué par la gémiation et les variantes inter-vocaliques toscanes.

Soit encore le groupe vocalique anglais [ou] ; [u] se retrouve fréquemment ailleurs, soit comme sommet syllabique, soit comme second élément de diphtongue ; quant à [o], on ne le retrouve, en dehors de cette combinaison, que dans les syllabes inaccentuées où il se présente comme une réalisation affaiblie de [ou]. Dans un mot comme *coke* [kouk], [o] est commutable avec zéro ou [r], d'où les mots *cook* [kuk] et *crook* [kruk] ; mais, tandis qu'on peut commuter le [k] qui précède, d'où par exemple *soak* [souk], *oak* [ouk], le [u] qui suit n'est commutable ni avec zéro, ce qui donnerait l'impossible [kok], ni avec aucun phonème. En conséquence, on doit considérer [ou] en anglais comme la réalisation d'un phonème unique.

Il faut encore envisager ici le cas d'une langue qui présente les deux sons A et B aussi bien dans la succession AB que dans d'autres positions, et en outre une combinaison dont on pourrait être tenté de considérer les éléments comme des variantes affaiblies de A et de B, mais qui est phonologiquement distincte de AB. On devra conclure qu'au moins un des deux éléments de cette combinaison ne peut être considéré comme la variante d'un des phonèmes de la langue, et que, par conséquent, on a dans ce cas affaire à la réalisation d'un phonème unique. C'est ainsi que le

polonais connaît un phonème *t* et un phonème *ś* qu'on retrouve en contact dans le mot *trzy* [tʃi] par exemple. Comme le mot *czy* que l'on pourrait être tenté de transcrire également [tʃi] ne se confond pas avec *trzy*, et qu'une foule de faits concourent à montrer que c'est *trz* et non *cz* qui représente le groupe de phonèmes *t* + *ś*, nous devons admettre qu'au moins un des éléments du groupe orthographié *cz* ne peut être interprété comme une variante de *t* ou de *ś*, et, par conséquent, nous devons considérer ce groupe de sons comme la réalisation d'un phonème unique *č*.



Considérons maintenant le cas du groupe [dʒ] de l'anglais : soit le mot *jam* [dʒæm] ; le [ʒ] y est commutable avec [r], d'où le mot *dram*, ou avec zéro, d'où *damn* ; mais [d] n'y est commutable ni avec zéro, ni avec aucun son, des formes [ʒæm], [gʒæm], [lʒæm], etc., étant immédiatement reconnues comme non anglaises. Il en va toujours de même à l'initiale ou à la finale du mot dans les mots proprement anglais. A l'intérieur du mot, le cas est tout autre : dans *ledger* [ledʒə], [d] est commutable avec zéro, ce qui donne *leisure* [leʒə] ; la commutation de [ʒ] avec zéro, [l], [r], [n] est possible, bien qu'elle n'aboutisse ici à aucune forme existante.

Soit encore le groupe vocalique [au] de l'allemand : dans un mot comme *schlau* [ʃlau], [u] n'est pas commutable avec zéro ([a] bref final accentué n'est pas possible en allemand), mais il l'est avec [f] d'où *schlaff*, avec [p] d'où *schlapp*, etc. ; [a], toutefois, n'est commutable ni avec zéro, ni avec aucun autre son. Au contraire, dans *aus* ce n'est pas [u] seul qui est commutable (*As*, *als*, etc.), mais [a] également (*Guss*, *Schuss*, etc.).

Le cas du groupe [ts] de la même langue est un peu plus complexe : soit le mot *Zoll* [tsɔl] ; le [s] peut y commuter

avec [r] ou avec zéro, d'où, dans ce dernier cas, *toll* [tɔl] ; mais [t] ne peut commuter avec aucun autre son ; avec zéro, on obtient la forme [sɔl] qui est impossible en Bühnendeutsch. Il est vrai qu'on pourrait peut-être voir, dans le [s] de [tsɔl], une variante de [z], dans quel cas le résultat de la commutation de [t] avec zéro serait le mot *soll*. A l'intervocalique et à la finale, la commutation des deux éléments ne fait pas de difficulté ; exemple : *nütze/Nüsse, nutz/Nuss, nichts/nicht*, etc. Au contraire, à l'initiale devant [v], dans un mot comme *zwei* [tsvai], ni [t], ni [s] ne commutent avec aucun son ni avec zéro.

Il nous faut donc, aussi bien pour [au] et [ts] de l'allemand que pour [dʒ] de l'anglais, admettre une interprétation monophonématique, au moins dans tous les cas où l'application de la commutation s'oppose à un traitement biphonématique. Une fois acquise dans certaines positions, cette interprétation monophonématique semble pouvoir être étendue sans inconvénient à tous les cas où des conditions morphologiques particulières ne s'y opposent pas (par ex., all. *Gelds, Hunds, hat's*, etc.) (1).



Nous avons conclu que [dʒ] était en anglais la réalisation d'un phonème unique. Or, il existe dans cette langue un groupe de sons [tʃ] dont les composants semblent être parfaitement commutables dans toutes les positions, comme le montrent les oppositions *chip* [tʃip]/*ship* [ʃip], *chip/tip, hutch/hush, hutch/hut*, etc. On devrait donc considérer [tʃ] comme la réalisation d'un groupe de phonèmes *t + ʃ*. On remarque toutefois qu'en anglais, un grand nombre de phonèmes qu'on peut dégager sans difficulté s'opposent les uns aux autres, non pas au hasard, mais comme deux séries caractérisées aussi bien par la nature des éléments

(1) Plus exactement là où [s] alterne avec [əs].

pertinents de leur articulation, que par certaines de leurs possibilités combinatoires : les phonèmes d'une série sont toujours caractérisés par des vibrations de la glotte, tandis que les autres ne connaissent jamais ces vibrations ; dans certaines conditions morphologiques (à la suture, lorsque le second morphème se compose d'un seul phonème), les phonèmes des deux séries s'excluent mutuellement, de telle sorte que la sourde *s* n'admet après elle que la sourde *t*, à l'exclusion de la sonore *d*, tandis que la sonore *z* n'admet que *d*, à l'exclusion de *t*, etc. Or, [tʃ] se distingue de la réalisation du phonème *dʒ* exactement comme *s* se distingue de *z*, ou *t* de *d*; *dʒ*, dans les conditions mentionnées ci-dessus, n'admet après lui que la sonore *d* à l'exclusion de la sourde *t* (*judged* = [dʒʌdʒd]), [tʃ] n'admettant évidemment que *t* (*patched* = [pætʃt]). Dans ces conditions, [tʃ] apparaît comme la réalisation d'un partenaire sourd du phonème sonore *dʒ*, et vient se ranger parmi la liste des phonèmes de l'anglais.

Nous dirons donc, de façon générale, que lorsqu'un groupe de sons est de nature telle et se comporte de telle façon qu'on doit le considérer comme le partenaire corrélatif d'un phonème (phonétiquement homogène ou hétérogène) de la langue, il faut voir dans ce groupe de sons la réalisation d'un phonème unique.



Nous pouvons, dès maintenant, dégager les points essentiels sur lesquels les méthodes proposées ici diffèrent de celles exposées dans les *Grundzüge*.

Dans ses trois premières règles, que l'on peut qualifier de négatives, Troubetzkoy édicte, à l'interprétation monophonématique, des restrictions purement phonétiques : seuls sont susceptibles d'être interprétés comme des réalisations de phonèmes uniques les groupes dont la durée n'excède pas certaines limites, qui se comportent d'une cer-

taine façon vis-à-vis de la frontière syllabique, ou dont les éléments sont dans un rapport phonétique d'un type particulier. Ces restrictions n'existent pas pour nous : le groupe castillan [tš] se réaliserait-il généralement avec une durée double de celle des autres consonnes de la même langue, que cela ne pourrait nous empêcher de le considérer comme un phonème unique ; la localisation de la frontière syllabique ne peut nous intéresser que si elle est phonologiquement pertinente, c'est-à-dire si, en cette position, on doit distinguer entre $A + B$ et AB ; quant à la nature phonique des éléments du groupe, elle ne nous intéresse qu'autant qu'elle nous permet de déterminer si, oui ou non, ces éléments sont à interpréter comme des variantes de phonèmes déjà dégagés.

Des trois règles positives, la dernière ne fait qu'exprimer sans le justifier ce que nous avons dégagé ci-dessus, en nous fondant sur la commutation. La règle V invoque de façon assez vague le parallélisme dans l'inventaire des phonèmes. Nous croyons avoir dégagé de façon précise les cas où l'on peut invoquer le parallélisme. L'exemple que donne Troubetzkoy à ce sujet s'explique fort bien par la commutation : dans les langues qu'il cite, ts et $tš$ sont des phonèmes uniques parce que, dans des groupes [ts'a], [tš'a], [t] n'est pas commutable dans un parler où les groupes [s'a], [š'a], et probablement [ps'a], [pš'a], etc., sont impossibles, au moins dans certaines positions où figurent [ts'a], [tš'a].

La règle IV impose une interprétation monophonématique pour les groupes de sons qui se rencontrent en des positions où la langue n'admet que des phonèmes uniques, ceci lorsque la nature phonétique des éléments du groupe ne s'oppose pas à cette interprétation. La simple application de la commutation ne nous permet pas de suivre ici Troubetzkoy : un groupe [ts] qui ne figure que dans des positions où t et s ne sont pas inconnus peut toujours voir ses éléments commutés avec zéro et, de ce fait, être interprété comme $t + s$. Pour que, dans les cas prévus par la règle IV, nous

puissions nous prononcer pour une interprétation monophonématique, il faut que le groupe [ts], par exemple, se retrouve en des positions d'où est exclu au moins un des deux phonèmes simples *t* et *s* (cas d'all. [ts] dans *zwei*), ou encore que *ts* soit, de toute évidence, le partenaire corrélatif de *s*, ce qui suppose l'existence incontestable d'une corrélation de plosion/friction qui s'étende à des couples dont les composants sont tous deux, indiscutablement, des phonèmes uniques (par ex. : *t/θ*, *k/χ*, etc.).

Il y aurait donc, au moins en théorie, des cas où Troubetzkoy, par l'application des trois premières règles, se refuse à l'interprétation monophonématique là où nous l'admettrions, tandis que l'application de la règle IV permet l'extension de cette interprétation à des cas où nous ne pouvons l'accepter. En pratique, il existe peut-être des cas du premier type, mais nous n'en connaissons pas personnellement. Quant à ceux du second type, s'ils paraissent au premier abord assez fréquents, on voit leur nombre se réduire rapidement dès que l'on mène de façon scientifique les opérations préalables à la commutation.

On a trop tendance, en ces matières, à se fonder sur une analyse phonétique un peu naïve, dont le degré de finesse varie d'ailleurs d'un linguiste à un autre, et qui est sous l'étroite dépendance des traditions que les nécessités de la pratique, aussi bien à l'imprimerie qu'à l'école, ont imposées aux transpositeurs : c'est ainsi qu'après une occlusive, un [l] dévoisé sera transcrit au moyen de la lettre *l* accompagnée d'un signe diacritique, tandis qu'un [a], un [e], ou un [o] dévoisé seront transcrits uniformément [h]. Si deux articulations, dont une glottale, ne sont pas strictement synchrones, la frange glottale sera, dans la transcription qui servira à la commutation, presque certainement notée, et pourra se voir retenue comme unité phonologique ; au contraire, des « bavures » nasales sur une voyelle orale passeront inaperçues, ou seront négligées. Si ces bavures étaient retenues comme tranche spéciale, elles pourraient,

dans certains cas, parfaitement être commutées : soit, par exemple, en anglo-américain, le mot *don* réalisé comme [dãn] ; rien n'empêche une commutation de [ā] avec [r], d'où *darn* [darn] ; de même *bomb* [bãm] peut, par commutation de [ā], aboutir à *barm* [barm] ; dans le groupe [ān], [ā] est commutable avec [r], et [n] commutable avec [m] ; les conditions d'une interprétation biphonématique semblent donc réunies. Or, il est évident que ce qui vient d'être pompeusement représenté au moyen d'une voyelle nasalisée n'est qu'une zone de chevauchement de deux phonèmes.

Si le cas de ce qu'on transcrit très imparfaitement comme [tha] diffère de celui de [ãn], c'est que la position glottale caractéristique qui existe pendant toute l'articulation du [t] ne parvient, du fait de l'occlusion apicale, à se manifester acoustiquement qu'au moment où le [t] proprement dit n'existe plus, tandis que dans [ān] le caractère nasal de [n] est perceptible pendant toute l'articulation du phonème. De ce fait, le caractère d'interdépendance de [ā] et de [n] apparaîtra beaucoup plus nettement que celui de [t] et de [h], bien que, dans ce dernier cas, l'ouverture glottale caractérise musculairement les deux éléments du groupe, tout comme l'abaissement du voile caractérise [ā] et [n]. Sur des tracés où ne se manifestent que les modifications correspondant aux vibrations aériennes, [ā] apparaîtra comme une transition de [a] à [n], tandis que [h] semblera présenter un caractère particulier, l'ouverture de la glotte. Mais ce caractère, des moyens d'investigation plus précis permettraient de le retrouver dans le [t] qui précède. Ce n'est pas parce que les faits d'articulation sont moins aisément accessibles à l'observation qu'on doit les négliger complètement en faveur des faits acoustiques.

L'interprétation phonologique du groupe transcrit [tha] dépend essentiellement du rôle de la glotte au cours de l'occlusion apicale dans le groupe [ta] du même parler : s'il apparaît que le comportement de la glotte est identique au cours des deux occlusions, il ne saurait plus être question

d'éliminer [h] comme une bavure, puisqu'il n'est pas sous la dépendance de l'articulation précédente : après une articulation identique [t], on peut distinguer entre [ha] et [a] et, par conséquent, [h] a un rôle distinctif. Si, au contraire, l'élément transcrit [h] ne peut disparaître sans que l'articulation du [t] précédent en soit affectée, on devra considérer [h] simplement comme la réalisation acoustique d'une caractéristique permanente d'un complexe articulatoire [t] qu'il faudra, en transcription, distinguer par un signe diacritique de l'autre [t], celui qui se réalise avec la glotte moins largement ouverte.

Nous pouvons rapprocher de ce cas ce qui se passe dans une langue où le groupe [-mr-] tend à se prononcer [-mbr-], c'est-à-dire là où le synchronisme des deux articulations labiale et nasale est affecté ; dans ce cas, le [b] n'a, en cette position, aucune valeur distinctive ; mais si, dans une langue, la présence ou l'absence de [b] en cette position peut permettre de distinguer entre les mots et les formes, là où, par exemple, [amra] et [ambra] ne sont pas phonologiquement équivalents, il se trouvera qu'après une articulation identique [m], on pourra distinguer entre [br] et [r], et que par conséquent [b] aura un rôle distinctif.

De tout ceci, il résulte que la première tâche du phonologue est une analyse phonétique approfondie du parler à étudier, analyse au cours de laquelle il faudra surtout prendre garde de ne pas se laisser induire en erreur par les imperfections des transcriptions phonétiques traditionnelles. En outre, on ne procédera à la commutation qu'après avoir éliminé tous les éléments de la chaîne phonique qui ne résultent pas d'une innovation articulatoire, sauf, bien entendu, là où leur suppression — lorsqu'elle peut se produire sans affecter en rien les articulations voisines — peut aboutir à changer la signification d'un complexe phonique.

La solution du problème de l'interprétation phonématique, que nous proposons ici, paraîtra sans doute passable-

ment compliquée. Mais le problème lui-même n'est pas simple. C'est qu'il ne suffit pas de donner une définition du phonème pour que, dans tous les cas concrets, nous nous trouvions à même de le dégager immédiatement sans difficulté. L'essentiel nous a semblé de ne jamais perdre de vue cette définition, et de chercher à appliquer dans tous les cas les méthodes qui en découlent immédiatement.

* * *

C'est en réaction à l'exposé qui précède que Fritz Hintze a écrit son importante étude intitulée *Zur Frage der monophonematischen Wertung* (1). Parmi les travaux consacrés ultérieurement à ce problème, on citera celui de Weriad Merlinger, *Über Ein- und Zweiphonemigkeit* (2). Bien entendu, le sujet se trouve traité dans des manuels de phonologie comme celui de Charles Hockett (3) et des traités généraux comme les *Linguistic Units* (1960) de Carl L. Ebeling.

Dans un article publié dix ans après celui des *Acta Linguistica* (4), nous sommes revenus sur le problème de l'interprétation monophonématique. Après avoir réaffirmé qu'il convient, avant tout, d'exploiter à fond les ressources que nous offre le test de commutation, celui sur lequel se fonde toute la pratique phonologique, on ajoute :

« Other linguistic situations occur in which the interpretation of a combination of the [tʃ] type as a single distinctive unit, though no longer a compelling necessity, is definitely suggested by a careful examination of linguistic reality.

« In a language where no consonantal clusters are to be

(1) *Studia Linguistica* 4 (1950), p. 14-24.

(2) *ZfPh.* 13 (1960), p. 98-176.

(3) *A Manual of Phonology*, 1955.

(4) *Occlusives and Affricates with Reference to some Problems of Romance Phonology*, *Word* 5, p. 116-122.

found except homorganic ones of the [tʃ] type, the latter are best interpreted as single units.

« The same applies to cases where such homorganic clusters are the only ones found in a given well-defined (e. g. word-initial) position. »

On a pu interpréter ces lignes comme une concession tardive au « phonéticisme » des *Grundzüge*. En fait, le membre de phrase « though not a compelling necessity » marque bien la différence de qualité établie entre les indications du test de commutation et celles que nous offre l'examen de la structure syllabique de la langue : le résultat du test de commutation est seul décisif, à condition, il ne faut jamais l'oublier, que l'analyse phonétique sur laquelle il se fonde ait été faite correctement.

Plusieurs auteurs se sont demandé s'il était licite d'étendre à toutes les positions les conclusions déduites des résultats négatifs du test dans un contexte particulier. Il n'est donc pas inutile de revenir sur ce point et de préciser pourquoi l'impossibilité de commuter nous impose l'interprétation monophonématique, même lorsque cette impossibilité est limitée à une position particulière.

Contrairement à ce qu'on a pu dire (1), l'impossibilité de commuter limitée à un certain contexte n'est pas l'effet du hasard : lorsqu'on a affaire à ce qui est, sans contestation possible, un groupe de phonèmes, disons /-kt-/ intervocalique en français, les chances de rencontrer ce groupe dans un énoncé sont beaucoup plus faibles que celles de trouver, dans la même position, le phonème /-k-/ ou le phonème /-t-/ ; la disproportion est telle qu'on peut dire qu'on n'a aucune chance de rencontrer /-kt-/ dans les contextes où /-k-/ et /-t-/ ne sont jamais attestés. Si donc nous trouvons [tʃ] bien établi dans une position où [ʃ] n'apparaît jamais, il ne peut être question de hasard : les locuteurs articulent sans difficulté [tʃ] là où ils pourraient

(1) Cf. *ZfPh.* 13, p. 121 note.

être embarrassés s'ils avaient à dire [š] — embarrassés comme l'est un anglophone strictement unilingue par la prononciation /gə'raʒ/, avec un /ʒ/ final, du mot *garage*, bien qu'il n'ait aucune difficulté avec le /ʒ/ de *division* /di'viʒən/ ; un dicton veut que qui peut le plus puisse le moins ; or, si [tʃ] était « le plus » (deux phonèmes) et [š] « le moins » (un phonème), on comprendrait mal que ceux qui peuvent « le plus » ne puissent « le moins ». Si les autres groupes [tʃ] de la langue, là où ils commutent avec [š], ne diffèrent pas plus du [tʃ] précédent que le réclame le contexte particulier dans lequel on peut les rencontrer, c'est-à-dire sont bien la même réalité phonologique, il n'est pas admissible de remettre en question l'interprétation monophonématique acquise précédemment ; il s'agit donc effectivement, dans tous les cas, d'un phonème /č/. Ce qu'on constatera normalement dans les cas de ce genre, c'est que le phonème /š/, non seulement sera absent de certains contextes, mais sera plutôt moins fréquent que /č/ dans les différentes positions où l'on rencontre l'un et l'autre. Ceci amène d'ailleurs à envisager le problème de l'interprétation monophonématique sous l'angle de la fréquence qui, certes, ne saurait être un critère aussi net et aussi décisif que le test de commutation, mais qui pourrait utilement le compléter. A considérer toute l'affaire d'un point de vue dynamique, on pourrait dire que tendent à se comporter comme des phonèmes uniques les complexes qui ont la fréquence, c'est-à-dire la valeur informationnelle, des phonèmes uniques.

CHAPITRE V

SUBSTANCE PHONIQUE ET TRAITS DISTINCTIFS ⁽¹⁾

DÉFINITION SYNTAGMATIQUE ET DÉFINITION PARADIGMATIQUE

On sait que toute unité distinctive peut être définie de deux façons différentes. D'une part en référence aux contextes où elle apparaît : /s/ du grec ancien, par exemple, peut se définir comme le phonème non syllabique qui apparaît à l'initiale devant un autre phonème non syllabique et à la finale ; il s'agit alors d'une définition syntagmatique. D'autre part, en notant les traits de substance phonique ou sémantique qui distinguent cette unité des autres unités du même plan : /b/ français est sonore par rapport à /p/, oral par rapport à /m/, bilabial par rapport à /v/, et ainsi de suite ; il s'agit ici d'une définition paradigmatique qui met en valeur ce qui oppose les unités qui peuvent figurer dans les mêmes contextes.

Le fait que nous ayons choisi d'illustrer les deux méthodes au moyen d'exemples différents indique bien que, selon les

(1) Ce chapitre reproduit à peu près un article publié en 1957 dans le t. 53 du *Bulletin de la Société de linguistique*, p. 72 à 85. Le texte primitif a été un peu « aéré », quelques illustrations supplémentaires ont été ajoutées et l'on a éliminé quelques références aux unités significatives qui n'avaient pas un rapport direct avec le problème des traits distinctifs.

cas, c'est l'une ou l'autre d'entre elles qui donne le plus rapidement un résultat et qui permet la formulation la plus simple. En réalité, ces deux méthodes sont complémentaires : dans bien des langues, /p/, /t/ et /k/ apparaissent exactement dans les mêmes contextes et reçoivent, en conséquence, la même définition syntagmatique, d'où la nécessité de compléter la description par une définition fondée sur les traits distinctifs. En revanche, lorsqu'il s'agit des consonnes et des voyelles, celles-ci syllabiques, donc nécessairement présentes et centrales, celles-là non syllabiques, donc facultatives et marginales, ce sont les rapports dans la chaîne qui s'imposent à l'attention ; là-même où l'on trouve des contextes où peuvent figurer aussi bien consonnes que voyelles (par exemple dans /kap/ *cap*, et /kao/ *cahot*, *chaos*), il est plus simple et plus indiqué d'opposer en bloc une catégorie de syllabiques à une catégorie de non-syllabiques, les uns susceptibles de s'employer seuls, les autres accompagnant nécessairement un des premiers (1).

De façon générale, si l'on appelle « classe » l'ensemble des unités susceptibles d'apparaître dans un certain contexte, ce sont les classes dont la définition syntagmatique s'impose. Sans doute, certaines unités pourront-elles être définies individuellement comme les seules qui appartiennent à plusieurs classes déterminées : /s/ grec est le seul phonème de la classe des non-syllabiques à appartenir également à la classe des initiales devant non-syllabique et à celle des finales. Mais la définition des unités de chaque classe comportera normalement l'énumération des traits qui dis-

(1) On n'a, toutefois, aucun intérêt à établir cette dichotomie antérieurement à l'opération qui livre les phonèmes : rien ne s'oppose à ce que [i] et [j] en allemand, [l] syllabique et [l] non syllabique en tchèque soient considérés comme des variantes d'un même phonème. En français, on pourrait licitement déclarer que tout phonème peut être syllabique, et que le phonème /d/, par exemple, se réalise comme [d] dans *dur* /dür/, mais souvent comme [də] dans *dessous* /dsu/.

tinguent chacune d'entre elles des autres unités qui appartiennent aux mêmes classes : en français, /b/, /p/, /m/, /v/, etc., appartiennent aux mêmes classes des « non-syllabiques », des « initiales devant syllabique », des « inter-syllabiques », etc. ; c'est pourquoi on ne pourra définir chacun de ces phonèmes qu'au moyen de traits distinctifs dégagés en opposant chacun d'entre eux à tous les autres. Il est vrai qu'un examen préalable des latitudes combinatoires aurait permis de mettre /m/ à part, puisque le groupe initial /mr-/ n'existe pas parallèlement à /pr-/ , /br-/ , /vr-/ (1), etc., ce qui fait que /m/ n'appartient pas à la classe des « non-syllabiques initiaux devant /r/ ». Ce comportement « distributionnel » particulier de /m/ mérite évidemment d'être mentionné dans une description complète, mais ne saurait dispenser le linguiste d'une identification paradigmatique.

Sans jamais contester ouvertement la légitimité et surtout l'utilité de l'analyse et de la définition des unités phoniques en traits distinctifs ou pertinents, certains structuralistes manifestent de la répugnance pour cette opération : ils étendent, en principe, aussi loin que possible la définition syntagmatique des unités, et, pour le domaine phonique (ou de l'expression), ils se contentent, en pratique, d'énumérer les phonèmes dans un ordre arbitraire. Ce comportement est dicté par l'idée, qui n'est pas sans fondement, que l'analyse perdra nécessairement de sa rigueur dans la mesure où elle fera intervenir la substance, phonique ou sémantique, car le linguiste s'y trouve en contact avec des réalités continues, c'est-à-dire hors de son domaine qui est celui des unités discontinues ou, comme on le dit après les mathématiciens, « discrètes », celui où une unité n'est jamais un peu plus *x* ou un peu plus *y*, mais toujours ou *x* ou *y*.

(1) Sauf, bien entendu, si l'on retient l'interprétation de *meringue*, phonétiquement [məræŋ] ou [mræŋ], comme /mrêg/ ; cf. la note précédente.

On objectera à cela que, sur le plan phonique, personne n'a jamais pu jusqu'ici s'abstraire de la substance. Il ne faut pas oublier que le langage est un moyen pour communiquer, à l'aide de quelque chose qui est manifeste, autre chose qui ne l'est pas. Ce quelque chose qui est manifeste est de la substance phonique, et, quoi qu'il fasse, le linguiste devra affronter cette substance et s'habituer à reconnaître quels usages les langues individuelles font de ses modalités. C'est ce que recommande et enseigne la phonologie. Au sens large du terme, la phonologie est une phonétique fonctionnelle et structurale qui, pour chaque état de langue, établit une hiérarchie des faits phoniques fondée sur leur rôle dans le procès de communication. Le problème, non unique, mais central de la phonologie synchronique est le dégagement des unités distinctives et leur identification, notamment en termes de traits distinctifs. Cette activité phonologique réclame certes, de celui qui l'exerce, une bonne habitude des faits phonétiques, celle sans laquelle il n'est pas de bon linguiste. Mais elle ne suppose nullement l'aptitude à poursuivre des recherches instrumentales originales. D'un descripteur, on peut exiger *qu'il sache identifier une même réalité phonique dans deux combinaisons ou deux contextes différents, mais, en aucune façon, qu'il soit capable de donner, de cette réalité, une description exhaustive*. Ceci est la tâche des spécialistes, phonéticiens instrumentalistes et autres.

VARIATIONS PARALLÈLES

Il se trouve qu'on n'a pas jusqu'ici précisé avec toute la netteté désirable ce que le descripteur doit, en fait, retenir de la substance phonique lorsqu'il dégage les traits pertinents d'une unité phonologique. Troubetzkoy est mort avant d'avoir pu formuler une théorie des traits distinctifs qui était latente dans son œuvre. Ceux qui, au cours de la seconde guerre mondiale et dans la décennie suivante, ont

proposé d'identifier le phonème avec la somme de ses traits pertinents, ne l'ont jamais fait sans arrière-pensées : leurs tentatives ont été marquées soit par l'intention d'appliquer les points de vue structuraux à l'étude de l'évolution linguistique (1), soit par l'apriorisme qui consiste à préciser les traits pertinents, moins en s'inspirant du système de la langue à l'étude, que par référence à un schéma préétabli dont on postule la valeur universelle (2).

Il en résulte que le descripteur, décidé à rejeter les solutions toutes faites des aprioristes, ne sait trop, dans bien des cas, comment se prononcer pour rendre justice au système étudié. Sans aller très loin, considérons l'opposition /t/ ~ /d/ en français. On sait que, dans les usages les mieux connus, les deux phonèmes /t/ et /d/ ne se confondent en aucune position : le /d/ de *médecin* ne se prononce jamais tout à fait exactement comme le /t/ de *jette ça!* On enseigne, en général, après Grammont (3), que le [d] de *médecin* est prononcé sans vibrations de la glotte et qu'il diffère du [t] de *jette ça!* du fait d'une articulation plus « douce ». Comme cette articulation « douce » caractérise également le [d] de *don* en opposition avec l'articulation forte du [t] de *ton*, on est amené à poser que les traits pertinents sont ici respectivement la faiblesse articulaire de /d/, la force articulaire de /t/, puisque ces deux traits sont constamment présents dans toutes les réalisations de chacun des deux phonèmes. Les aprioristes, qui ont décidé une fois pour toutes, de s'exprimer en termes dynamiques lorsque s'opposent deux types d'occlusives, n'hésiteront pas un instant, et noteront ici « faible ~ fort », à moins que leur parti pris d'économie leur fasse préférer « relâché ~ tendu » qu'on peut utiliser aussi dans d'autres

(1) Cf. A. MARTINET, *Economie des changements phonétiques*, Berne, 1955, chap. 3 et, en particulier, n. 8.

(2) Voir, par exemple, R. JAKOBSON, G. FANT et M. HALLE, *Preliminaries to Speech Analysis*, Cambridge (Mass.), 1952.

(3) *La prononciation française*, Paris, 1930, p. 96-97.

circonstances (1). Mais les esprits plus soucieux d'exactitude hésiteront beaucoup avant d'exclure totalement la sonorité de la liste des traits pertinents du français. Ils feront valoir que c'est réellement la voix qui est le trait important, décisif, partout où elle parvient à se maintenir ; que les éléments dynamiques concomitants ne prennent valeur distinctive que par raccroc ; que là où ceci se produit, ils assurent leur fonction de façon bien peu satisfaisante, puisque les enfants sont susceptibles de ne pas les percevoir jusqu'à un âge assez avancé (2). Ils mettront peut-être en doute que le [d] de *médecin* soit aussi totalement dépourvu de vibrations glottales que le [t] de *jette ça!* et suggéreront que, si les sujets parviennent à distinguer le [-ds-] du premier du [-ts-] du second, c'est que *médecin* s'identifie pour eux avec la forme [medəsē] qu'ils auront entendue dans la bouche de certains de leurs contemporains ou employée eux-mêmes dans certains styles. Si le chasseur qui parle de sa *gibecière* n'y prononce pas /-bs-/ comme il prononcerait /-ps-/ dans *gypsophile*, c'est peut-être qu'il reste influencé par la prononciation [žibəsjer] qu'il a dû pratiquer quand il récitait à l'école ce vers de la fable bien connue : *Mettons-le en notre gibecière*.

En réalité, l'accord n'est réalisé ni sur l'importance comparée en français des deux traits phoniques de force et de voisement, ni sur l'existence d'autres facteurs que force et voix auxquels certains voudraient attacher encore plus d'importance (3). Dans l'état actuel de la recherche, le descripteur n'a pas à se prononcer sur la nature, articulatoire ou acoustique, exacte des traits multiples et complexes qui distinguent /t/ et /d/ en français ; pour ce faire, il devrait réunir une documentation et poursuivre des recherches instrumentales qui l'emmèneraient bien loin du cadre de

(1) Cf. *Preliminaries*, p. 5-8 et 37.

(2) L'auteur de ces lignes a corrigé *descende de lit* en *descente de lit* lorsque, vers l'âge de dix ans, il a rencontré dans un texte ce mot composé.

(3) Cf. M. DURAND, *Word* 12, p. 15-34.

sa description, sans qu'il soit jamais sûr d'aboutir à des conclusions valables. Ce qui l'intéresse ici est, non seulement qu'il existe dans la langue une paire de phonèmes distincts qu'on note au moyen des lettres *d* et *t*, mais aussi le fait que le complexe de différences articulatoires ou acoustiques qui existe entre /d/ et /t/, quelles que soient au juste ces différences, varie selon les gens, la situation ou le contexte de la même façon que varie celui qu'on doit supposer entre /b/ et /p/, /v/ et /f/, etc. Ce qui importe n'est pas ce qui peut demeurer de vibrations de la glotte dans l'articulation du /d/ de *médecin* dans telles circonstances et chez tel locuteur, mais l'affaiblissement parallèle de la voix que l'on constate dans le cas du /b/ de *gibecière* ou du /v/ de *clavecin*. C'est sur ces bases qu'on est justifié de poser les proportions

$$\frac{b}{p} = \frac{v}{f} = \frac{d}{t} \text{ etc.}$$

qui forment ce qu'on appelle traditionnellement une corrélation. Si nous trouvons des cas où cesse le parallélisme des variations, nous devons, avant de renoncer à rapprocher les différents couples, vérifier si les comportements divergents ne s'expliquent pas par les conditions particulières imposées par l'articulation locale : labiale, labiodentale, apicale, etc. En résumé, ce qui compte, en matière de classement paradigmatique, ce sont *les variations parallèles des unités de certains groupes*.

RAPPORTS CORRÉLATIFS

Cette conception des rapports entre les unités du système peut aboutir à des représentations graphiques qui diffèrent peu des schémas traditionnels. On peut continuer à appeler « corrélation » l'ensemble de deux séries d'unités où chaque série groupe des phonèmes qui présentent un certain parallélisme. Les faits français avec lesquels nous avons opéré

ci-dessus continuent donc à se résumer graphiquement comme suit :

p	f	t	
			etc.
b	v	d	

Mais il est indispensable de ne pas perdre de vue les différences foncières qui existent entre l'ancienne corrélation et le faisceau de proportions dont le schéma qui précède peut être l'expression graphique.

Dans la pratique phonologique, on entend par corrélation « l'ensemble de toutes les paires corrélatives qui sont caractérisées par la même marque de corrélation » (1), c'est-à-dire, en fait, un groupement de phonèmes, bien que les phonèmes n'y figurent qu'au titre de membres d'une paire. Mais à se référer au sens premier du terme « corrélation », on aperçoit que cet emploi linguistique résulte d'une extension aisément explicable, mais qui a eu pour effet d'obscurcir les problèmes théoriques que posait le classement des oppositions phonologiques. L'adjectif « corrélatif » se dit des choses qui ont entre elles une relation telle que l'existence de l'une fait nécessairement supposer l'existence de l'autre ; les mots *père* et *fils* sont corrélatifs, puisqu'un père suppose l'existence d'un fils (ou d'une fille !) et vice versa. Une corrélation est, naturellement, le rapport des termes corrélatifs. En phonologie, une corrélation devrait être le rapport entre des termes tels que l'existence de l'un fasse nécessairement supposer l'existence de l'autre : l'existence de phonèmes dont le voisement est pertinent (/b/, /d/, etc.) fait nécessairement supposer des phonèmes sourds où est distinctive l'absence de voisement (/p/, /t/, etc.). Non corrélatifs sont au contraire des phonèmes comme une apicale /t/ et une dorsale /k/ en français, puisqu'une apicale /t/ ne fait pas nécessairement supposer la présence dans le

(1) N. S. TROUBETZKOY, *Principes de phonologie*, Paris, 1949, p. 89.

système d'une dorsale /k/, ou, vice versa, la dorsale ne fait pas nécessairement supposer la présence de l'apicale. Ceci revient à dire que la définition de /b/ comme une voisée se fait par opposition à /p/ non voisé, tandis que la définition de /t/ comme une apicale se fait positivement sans marquer une opposition avec quelque autre trait déterminé. Mais ceci suggère que la différence entre unités corrélatives et unités non corrélatives est peut-être *moins dans les faits distinctifs eux-mêmes que dans les termes dont se sert le linguiste pour définir les unités*. Soit une langue comme l'iroquois où sont attestées des consonnes apicales et dorsales, mais où n'existe aucune consonne labiale (1). On y définira /t/ comme une apicale et /k/ comme une dorsale ; mais qui pourrait nous empêcher de dire par exemple que /t/ est une apicale et que /k/ est une non-apicale, ce qui reviendrait à dire qu'il y a une corrélation d'apicalité dans cette langue ? En sens inverse, si nous considérons une langue, comme on en trouve un peu partout (2), où l'on constate trois types d'action glottale à valeur distinctive : la fermeture totale (articulations glottalisées), la position de voix (articulations voisées), la position ouverte (articulations aspirées), nous pouvons fort légitimement caractériser positivement certaines consonnes comme « glottalisées », d'autres comme « voisées », d'autres enfin comme « aspirées » sans impliquer aucune corrélation entre les types. En d'autres termes, les articulations au niveau de la glotte ne sont pas, au fond, d'une autre nature que les articulations dans la bouche : d'un côté comme de l'autre, il s'agit d'actions différentes d'un organe déterminé, les cordes vocales dans un cas, la langue dans l'autre. Comme ces organes sont physiquement très différents, leur mode de fonctionnement est fort dissemblable : la glotte ayant

(1) Cf., par exemple, le système phonologique de l'oneida chez F. G. LOUNSBURY, *Oneida Verb Morphology*, Yale, 1953, p. 27.

(2) Le géorgien en est un bon exemple ; cf. la description de H. VOGT, *NTS* 9, p. 10-11.

relativement peu d'ampleur, c'est l'ensemble de l'organe qui, le plus souvent, se comporte d'une certaine façon ; la langue, gros muscle logé dans un réceptacle d'un volume considérable et variable, peut être utilisée partiellement pour telle action définie dans telle région de la bouche. Mais on sait que l'avant et l'arrière de la glotte ne sont pas nécessairement solidaires.

De façon générale, il y a des zones de l'appareil phonique de l'homme où existent plus de latitudes et où chaque articulation paraît plus indépendante des articulations voisines ; c'est pourquoi on tend à définir /t/ et /k/ sans référence l'un à l'autre. Mais il arrive que, même dans ces zones, la densité des articulations distinctives soit telle qu'on ait intérêt à concevoir la nature phonologique de deux voisins dans le cadre d'une dépendance mutuelle : le terme « sifflant » recouvre un genre articulatoire qui, comme en castillan ou en danois, peut ne comporter qu'une seule espèce, mais qui peut aussi en comporter deux comme en français, en anglais ou en allemand ; dans ce cas, on distingue, dans l'usage français, entre des « sifflantes » proprement dites et des « chuintantes » alors que l'usage américain oppose « hissing sibilants » à « hushing sibilants », ou « sibilants » à « shibilants », marquant bien ainsi la dépendance mutuelle des deux types. Or, dans la littérature phonologique, on s'est toujours refusé à parler ici de corrélation parce que ceci se serait heurté à certains apriorismes fondamentaux.

LE BINARISME COMME PROCÉDÉ D'EXAMEN

En réalité, il n'y a pas de solution de continuité entre une opposition du type latin /ǣ/ ~ /ā/ où le caractère corrélatif semble s'imposer, et une opposition du type /t/ ~ /k/ où chaque unité paraît jouir d'une totale autonomie par rapport à l'autre. Le linguiste doit bien se garder de fonder ses jugements en la matière sur les termes que lui suggèrent la tradition ou le hasard de son expérience. Il doit aussi

prendre garde de ne pas laisser la façon dont lui-même, dans sa recherche, prend conscience de la réalité, influencer sa description de la réalité elle-même : pour reconnaître le caractère linguistique d'un fait, on procède à l'opération qu'on appelle aujourd'hui la « commutation » et qui consiste à remplacer ce fait par un autre de même type afin de constater si ce remplacement a une répercussion sur le sens (si le fait est phonique), sur la phonie (si le fait est sémantique). Comme la commutation met toujours en jeu en même temps deux unités seulement, les rapports binaires en viennent à jouer un rôle primordial dans les opérations mentales du chercheur. Un rapport binaire est un rapport qu'on saisit directement, tandis qu'un rapport ternaire est difficilement imaginable en bloc et tend à être décomposé par l'analyste en une succession de deux ou de trois rapports binaires : le complexe des trois types d'action glottale glottalisé, voisé et aspiré conçus comme correspondant à différents degrés d'ouverture de la glotte, s'analysera comme glottalisé-voisé et voisé-aspiré ; la triade apicale du castillan /t d θ/ sera conçue comme /t ~ d/, /d ~ θ/, /θ ~ t/ parce que, pour établir le statut phonologique de chaque unité, on aura opéré avec trois paires comme *nata* ~ *nada*, *modo* ~ *mozo*, *maza* ~ *mata* qui viennent aisément à l'esprit de tout hispanisant, plutôt que de chercher une triade comme *rata* ~ *rada* ~ *raza*. Il suffit d'une seule commutation pour distinguer deux phonèmes, mais il en faut trois pour en distinguer trois.

Si nous avons, ci-dessus, choisi l'iroquois, langue sans consonne labiale, pour illustrer la possibilité d'établir entre /t/ et /k/ une corrélation, c'est qu'à partir d'une langue présentant /p/, /t/ et /k/, il aurait fallu compliquer l'exposé en procédant en deux étapes : établissement d'une première corrélation : « linguale » (/t/ et /k/) ~ « non linguale » (/p/), et d'une seconde : « apicale » (/t/) ~ « non apicale » (/k/). Si nous avons eu recours à des langues à trois articulations glottales distinctives, c'est que si nous

n'en avons considéré que deux, sonorité et sourdité par exemple, on aurait toujours pu arguer que le rapport était corrélatif, puisqu'une articulation n'avait valeur distinctive que parce que l'autre coexistait dans la langue ; mais naturellement ceci vaudrait également pour /t/ et /k/ en iroquois, puisque /t/ ne doit être défini comme apical que dans la mesure où il possède un partenaire non apical, quelle que soit la façon, positive ou négative, dont on définit ce partenaire /k/ ; mais si l'on reconnaît que l'adjonction, en iroquois, d'un troisième partenaire /p/ ne changerait rien au statut de /t/, il faudra admettre que l'adjonction à « sonorité » et « sourdité », d'un troisième partenaire « glottalité » ne change rien au statut de « sonorité ».

On comprend sans doute, dans ces conditions, pourquoi on est tenté de voir dans les rapports naturellement binaires une réalité foncièrement différente de celle sur laquelle se fondent les rapports plus complexes, alors que ceci ne correspond à rien dans les faits : à supposer une série $a-b-c-d$ qui se réduit, à travers les siècles, au rapport binaire $a-b$, l'opposition $a \sim b$ ne changera pas de statut de ce fait ; $a-b$ n'est que la réduction au-delà de laquelle on ne peut aller sans supprimer la série en tant que telle puisqu'une unité ne fait pas une série. Cette différence entre un et plus d'un est fondamentale dans une structure, où les unités n'ont de valeur que par opposition. C'est pourquoi on ne saurait proprement parler d'une série $a-b-c-d$ que dans la mesure où existe une autre série $a'-b'-c'-d'$ parallèle à la première. Mais, ici encore, il n'y aura pas de différence foncière entre le système à deux séries et le système à plus de deux séries.

Il n'y a donc guère de justification à retenir la notion de rapport corrélatif dans la théorie phonologique, car son emploi ou son non-emploi, dans un cas donné, serait trop souvent déterminé par des facteurs subjectifs qu'on n'a aucun intérêt à faire intervenir en l'occurrence.

C'est pourtant ce type de rapport qui a été retenu comme

le seul digne de considération par la phonologie primitive. Le « Projet de terminologie phonologique standardisée » (1) ne reconnaît comme rapports possibles entre les différents phonèmes d'une même langue que la corrélation et la disjonction, c'est-à-dire qu'il met à part les couples conçus comme binaires et les oppose à tous les autres indistinctement : /p/ ~ /b/ occupe donc une place de choix, tandis que /p/ ~ /t/ et /p/ ~ /k/ sont rejetés avec les oppositions comme /p/ ~ /l/ ou /k/ ~ /u/ dont on n'a guère à signaler l'existence. Cette première manifestation de l'apriorisme binariste (2) a été un des traits les plus critiqués du Projet. Il est certes possible que Troubetzkoy n'en ait accepté le principe qu'à titre transitoire, avec l'intention d'y revenir comme il l'a fait, effectivement, cinq ans plus tard, dans son Essai d'une théorie des oppositions phonologiques (3). Mais il a gardé jusque dans son livre posthume la conviction du caractère privilégié des oppositions binaires qu'il nomme « bilatérales ». C'est cette conviction qui l'a toujours empêché de voir que la neutralisation ne se limite pas nécessairement aux oppositions bilatérales, mais peut se produire toutes les fois où perdent leur pertinence les traits par quoi se distinguent des phonèmes, de base identique, en nombre quelconque : en espagnol par exemple, la série /m/—/n/—/ñ/ présente des oppositions qui se neutralisent en position implosive.

Dans son effort louable pour amender les termes du « Projet » en matière de classement des oppositions, Troubetzkoy a certes fait sensiblement progresser la recherche ; l'analyse détaillée qu'il a présentée méritait d'être faite,

(1) *TCLP* 4, p. 309-323 ; voir, notamment, p. 313-315.

(2) Troubetzkoy rappelle le rôle décisif joué par R. Jakobson dans la genèse du concept phonologique de corrélation ; cf. *Grundzüge der Phonologie*, Prague, 1939, p. 77, note 1 : « Zum ersten Male wurde der von Jakobson vorgeschlagene und bestimmte Ausdruck « Korrelation » ... an den Haager Linguistenkongress gebraucht. »

(3) *Journal de psychologie* 33, 1936, p. 5-18. Mais on se rapportera aux *Principes de phonologie*, p. 69-87.

et il a bien vu et bien marqué l'importance des oppositions proportionnelles : /p/ ~ /t/ reçoit enfin un statut phonologique. Mais il n'a pas repensé le problème des oppositions binaires. Il déclare que la distinction entre oppositions bilatérales et multilatérales est extrêmement importante (« ausserordentlich wichtig ») (1); mais il a si peu d'arguments pour étayer son affirmation qu'on peut légitimement se demander s'il est, personnellement, très convaincu. J. Cantineau, qui a repris beaucoup plus tard le problème du classement des oppositions (2), a insisté sur l'importance des oppositions proportionnelles et opposé à la bilatéralité Troubetzkoyenne la notion de chaîne d'oppositions homogènes. Mais il n'a pas présenté une critique cohérente de la notion d'opposition bilatérale.

Le binarisme actuel s'explique fort bien comme une extension systématique du rapport corrélatif. Il continue directement l'apriorisme primitif, sans trace d'une influence quelconque de l'effort de Troubetzkoy pour réanalyser les données. A ceux qui s'élevaient contre l'assimilation de /p/ ~ /t/ et de /p/ ~ /a/, Troubetzkoy avait répondu en mettant en relief le caractère proportionnel de /p/ ~ /t/. La réaction binariste a consisté à donner à /p/ ~ /t/, à /t/ ~ /k/, à /s/ ~ /š/ le même statut binaire qu'à /p/ ~ /b/. La chose était facile dans la mesure où l'on estimait avoir le droit de retenir, à son gré, certains aspects du complexe phonique qui assure la distinction entre deux phonèmes voisins dans le système, et d'écarter tous les autres comme superfétatoires ou, comme on dit, « redondants ». On a vu ci-dessus comment on pouvait, en termes articulatoires, réduire arbitrairement une série /p—/t—/k/ à des rapports binaires où seuls les traits de « lingualité » et d' « apicalité » étaient retenus comme pertinents, et où les réalités

(1) *Grundzüge*, p. 61.

(2) *Word* 11, p. 1-9.

bilabiales et dorsales étaient privées de statut structural. Les binaristes préfèrent une terminologie acoustique, mais n'opèrent pas autrement.

LE TRAIT PERTINENT :

ENSEMBLE DE CARACTÉRISTIQUES PHONIQUES

Il n'y a en fait qu'un seul moyen de protéger ici la langue contre l'arbitraire du linguiste, c'est d'interdire à ce dernier de faire son choix parmi les caractéristiques phoniques qui contribuent à la distinction des phonèmes. Ceci revient à dire qu'un trait pertinent est un *ensemble* de caractéristiques phoniques distinctives qui ne se trouvent dissociées nulle part dans le système : l'ensemble des caractéristiques qui distinguent /b/ de /t/ en français ne peut être considéré comme un trait pertinent, car l'existence de /d/ indique qu'articulation bilabiale n'entraîne pas automatiquement en français ce qu'on appelle « sonorité », et qu'articulation apicale n'y suppose pas nécessairement « sourdité ». Il faudra donc porter au crédit de /b/ deux traits pertinents : la « bilabialité » et la « sonorité ». « Bilabialité » suppose non seulement une occlusion réalisée au moyen des deux lèvres, mais tout un jeu de l'ensemble des organes buccaux et pharyngaux ; « sonorité », nous l'avons vu, comporte non seulement des vibrations glottales, mais un certain degré de vigueur articulatoire et probablement d'autres caractéristiques qui pourraient être décisives, au moins dans certains contextes. Il ne faut donc pas prendre ces deux termes au pied de la lettre ; « bilabialité » désigne ce qu'il y a de commun dans le comportement de /p/, de /b/ et de /m/ dans les différents contextes où ils apparaissent et qui les distingue des non-bilabiales ; « sonorité » désigne ce qu'il y a de commun dans le comportement de /b/, /v/, /d/, etc., et qui les distingue des non-sonores correspondantes, et n'implique pas nécessairement, dans toutes les réalisations, des vibrations de la glotte. *Le terme qui désigne un trait*

distinctif doit toujours être compris comme conventionnel et non descriptif. Ce sera souvent un terme traditionnel, comme « sonorité », qui a l'avantage de permettre à tous les linguistes d'identifier immédiatement ce dont il est question. Il devra toujours être conçu comme employé entre guillemets là même où l'on se dispensera de cette précaution.

On voit que cette conception du trait pertinent implique un système d'oppositions proportionnelles (1). Ceci laisse donc supposer qu'un phonème isolé ou les phonèmes d'un couple qui n'entre pas dans un tel système sont inanalysables en traits pertinents. Ceci est immédiatement clair pour un phonème isolé comme /l/ en français : /l/, comme latérale unique, s'oppose à tous les autres phonèmes du système ; on peut naturellement, si l'on y tient, déclarer que /l/ est caractérisé par le trait pertinent de « latéralité », mais comme /l/ n'est linguistiquement pas autre chose que « latéralité » et que ce terme est purement conventionnel, on aura plus vite fait de dire que /l/ est « l ».

En principe, il n'existe pas de couple de phonèmes isolé parce que si *x* et *y* se distinguent l'un de l'autre d'une façon qui n'a pas de parallèle dans le système, *x* se définira simplement comme « *x* » et *y* simplement comme « *y* ». C'est ce qu'on dira de /r/ et de /l/ en italien, langue où l'on pourrait être tenté d'apparier ces deux phonèmes sous la rubrique traditionnelle de « liquides ». En fait, /r/ sera « vibrations », ou mieux « r », et /l/ « latéralité », ou mieux « l ». Cependant, lorsque la base commune aux deux phonèmes est bien spécifique, et les traits différenciatifs relativement abstraits, on hésitera un peu à passer sous silence cette base commune : en espagnol, le rapport entre le *r* de *cero* et le *rr* de *cerro* ne se retrouve pas ailleurs dans la langue ; on peut le décrire comme un rapport de bref à long ou de faible à fort ; certes, il n'y a pas d'autres phonèmes que /r/ dont on penserait à

(1) Sur une implication du point de vue présenté ici en matière de « cases vides », cf. *Word* 11, p. 116-117.

dire qu'il est « bref » et pas d'autre phonème que /r/ dont on penserait à dire qu'il est « long » ; mais, même avec des guillemets qui en marquent bien le caractère conventionnel, de telles désignations paraîtraient peu adéquates ; définir /r/ comme « r » et /r̄/ comme « r̄ », c'est, par le choix de la lettre *r*, impliquer la base réelle commune, c'est-à-dire nier en fait le caractère disjoint de l'opposition qu'on affirme, par ailleurs, en se refusant à une définition analytique en traits pertinents. Il est vrai qu'il suffit de changer de langue de travail et de système de transcription pour réaffirmer ce caractère disjoint : en anglais, on pourra définir le *r* de *cero* comme « a flap » noté /ɾ/, le *rr* de *cerro* comme « a trill » noté /r/. En fait, ce type de problème demande, pour être résolu, qu'on aborde un nouvel examen, celui de ce qu'on peut appeler l'étendue du pouvoir distinctif de l'opposition : il se trouve que « flap » et « trill » en espagnol ne s'opposent que dans une position bien définie et se complémentent ailleurs dans des contextes où l'on trouve tantôt « flap », tantôt « trill », tantôt des produits intermédiaires ; c'est l'existence de neutralisations de cette opposition qui autorise à marquer la base commune comme on le ferait, en fait, en définissant les deux phonèmes comme « r » et « r̄ ».

CHAPITRE VI

ACCENT ET TONS (1)

La première démarche de la linguistique fonctionnelle, celle qui, d'emblée, la marque comme telle, est l'analyse de ce qui apparaît à l'observateur naïf comme un tout homogène, en unités linguistiques réalisées simultanément, mais douées de fonctions différentes. On a, après Bühler, répété à satiété que toute manifestation parlée a trois faces, *qu'en même temps* elle nous fait savoir qui parle, sur quel ton il parle, et ce qu'il dit. Mais il s'en faut qu'on ait, dès aujourd'hui, appliqué méthodiquement l'analyse fonctionnelle à tous les chapitres de la phonologie. Toutes les écoles structurales distinguent, les unes entre phonématique et prosodie, les autres entre phonèmes segmentaux et suprasegmentaux, d'autres encore entre phonèmes d'une part, tonèmes, chronèmes et « stronèmes » d'autre part. Mais ces distinctions sont fondées plus sur des différences physiques que sur des différences de fonction, et, à ma connaissance, personne n'a osé jusqu'ici faire, de la fonction, le principe de base dans la classification des faits prosodiques.

Il faut dire qu'à s'en tenir à la fonction à tout prix, on peut être entraîné fort loin des sentiers battus. La distinction que, d'une façon ou d'une autre, tout le monde

(1) L'exposé qui suit est une version considérablement révisée d'une étude parue dans le second fascicule des *Miscellanea Phonetica* (1954, p. 13-24) publiés par l'Association Phonétique Internationale.

conserve entre phonèmes (segmentaux) et prosodie, perd d'un coup une grosse part de sa justification lorsqu'on note que, parmi les traits prosodiques, les tons (ceux qui permettent de ne pas confondre, en suédois, *buren* « la cage » et *buren* « porté », en chinois, *šu* « mûr » de *šu* « arbre » — *srûe* et *srûe* selon la graphie utilisée ci-dessous) sont des unités qui ont la même fonction distinctive que les phonèmes, alors que les faits d'intonation renseignent, non sur l'identité des unités signifiantes, mais, en général, sur l'état d'esprit de celui qui parle.

On comprend, certes, qu'on hésite à présenter dans des chapitres différents les tons et les contours d'intonation qui ont exactement la même nature physique et physiologique et, qui plus est, peuvent se manifester concurremment aux mêmes points de la courbe mélodique. Il est normal en effet que, dans une « langue à tons », la hauteur de chaque point de la courbe mélodique représente l'équilibre entre les besoins distinctifs manifestés par le ton de la syllabe et ce que réclame la situation particulière en matière d'intonation. Dans la figure 1 ci-dessous, la courbe en pointillé représente la courbe mélodique correspondant à un certain segment de l'énoncé, dans une « langue à

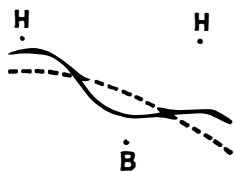


FIG. 1

tons », telle qu'on pourrait l'imaginer en faisant abstraction de l'action des tons ; les points H et B marquent la hauteur normale des tons hauts (H) et bas (B) réalisés sur une syllabe isolée ; la courbe pleine représente la courbe mélodique réelle dont les déviations, par rapport à la courbe en pointillé,

s'expliquent du fait de la nécessité fonctionnelle d'opposer, sur chaque syllabe, les tons haut et bas.

Ce qui, d'ailleurs, explique et justifie le maintien d'un chapitre « Prosodie » où l'on trouve mêlés tons, accent et intonation est le fait qu'il s'agit, dans tous les cas, d'unités

qui caractérisent des segments qui ne coïncident pas nécessairement avec les phonèmes. On ne saurait donc recommander un traitement de la phonologie où la fonction prendrait, dans tous les cas, le pas sur la segmentation, et où les tons, parce que distinctifs, se verraient confondus avec les phonèmes et séparés des faits accentuels, qui, nous le verrons ci-dessous, conditionnent très fréquemment leur apparition. Mais, s'il est recommandé de ne pas dissocier les différents types de faits prosodiques, il convient de bien souligner ce en quoi ils se différencient sur le plan de la fonction.



Troubetzkoy a bien marqué la nécessité d'un examen fonctionnel des faits accentuels. Il l'a tenté dans le cadre de sa distinction entre trois fonctions : la fonction distinctive, la fonction démarcative et la fonction culminative. Mais l'étude de ces deux dernières a souffert du fait que, la fonction distinctive paraissant en général de beaucoup la plus importante, c'est par elle qu'on commençait, et que les faits prosodiques, où s'entremêlent les trois fonctions, voyaient, dès l'abord, leur rôle distinctif éventuel si bien mis en valeur que celui-ci semblait, à tort, partout et toujours le plus décisif : à rechercher en anglais, en russe ou en espagnol, les paires de mots du type (*to*) *increase* — (*an*) *increase*, *múka* — *muká*, *cortes* — *cortés*, on oubliait de se demander si la fonction réelle de l'accent n'était pas ailleurs que dans la distinction de quelques douzaines de paires de mots ou de formes qui, le plus souvent, ne sauraient guère figurer dans le même contexte.

Quiconque ne craint pas de confronter synchronie et diachronie verra que ce n'est pas la nécessité de distinguer les unités significatives qui préside à l'apparition, dans une langue, de l'accent de position imprévisible qu'on appelle « accent libre ». En général, on passe d'un accent fixe à un accent libre par une série d'accidents qui, en

éliminant certains des traits distinctifs qui conditionnaient la position de l'accent, rendent cette position indépendante du contexte. Le passage de l'accent fixe du latin classique à l'accent libre du roman illustre bien ce phénomène. La place de l'accent, en latin classique, était déterminée par la structure phonématique de l'unité accentuelle (le « mot ») ; une fois donnée la succession des phonèmes avec tous leurs traits distinctifs, y compris la durée des phonèmes vocaliques, la place de l'accent ne pouvait faire de doute : une unité comme *ānātūm* « des canards », avec son avant-dernière syllabe brève, ne pouvait avoir l'accent que sur l'antépénultième, donc *lānātūm* ; une unité comme *sānātūm* « assaini », avec son avant-dernière voyelle longue, ne pouvait avoir l'accent que sur l'avant-dernière syllabe, donc *sāl'nātūm*. Lorsqu'a disparu la distinction entre voyelle brève et voyelle longue et que, par conséquent, /ă/ et /ā/ se sont confondus en /a/, rien dans *ānatum* et *sanātum* ne conditionnait plus la présence de l'accent sur *ā-* dans un cas, sur *-nā-* dans l'autre. L'accent était donc devenu « libre », et les conditions étaient réunies qui devaient permettre de distinguer, plus tard, en espagnol, *sábana* « drap de lit » de *sabana* (/sabána/) « savane », *terminó* « il a terminé » de *termino* /termino/ « je termine ». La valeur distinctive de la place de l'accent en roman n'est apparue, pour ainsi dire, que par raccroc. Une fois qu'elle est établie dans une langue, rien n'empêche les usagers de la mettre à profit pour distinguer entre des mots susceptibles d'apparaître dans des contextes identiques. Mais alors même qu'on trouverait une langue où la place de l'accent jouerait un rôle distinctif de tous les instants, aussi bien dans la grammaire que dans le lexique, il n'en resterait pas moins que l'accent, du fait de sa distribution dans la chaîne parlée et de son comportement fonctionnel dans l'ensemble des langues où se retrouve le phénomène qu'on peut désigner ainsi, ne saurait présenter la distinction comme fonction de base.

Ce que les linguistes, ceux-là mêmes qui ne sont pas consciemment fonctionnalistes, appellent « accent » est essentiellement caractérisé par son unicité dans l'unité accentuelle de base, généralement le mot. Ce qu'on appelle « accent secondaire » est, dans bien des cas, un reflet à distance de l'accent principal qui, seul, exerce les fonctions accentuelles. C'est, par exemple, le cas lorsque l'accent tombe automatiquement sur la première syllabe du mot et que chaque syllabe impaire est légèrement mise en relief. Cette mise en relief, étant prévisible une fois que l'accent « principal » a été perçu, n'a aucune fonction propre. Ailleurs, l'accent « secondaire » est fonctionnellement un accent, tout comme l'accent « principal », c'est-à-dire un trait phonique qui caractérise, dans le discours, une unité significative assez importante pour ne pas être « atone ». Mais, ici, cette unité n'est plus un « mot », mais un des éléments d'un mot composé : dans l'allemand *Dampfschiff* « bateau à vapeur », *Dampf-* porte l'accent « principal » et *-schiff* l'accent « secondaire » ; dans *Dampfschiffahrt*, il faudrait caractériser l'accent de *-schif(f)-* comme « tertiaire » puisqu'il est moins fort que ceux de *Dampf-* et de *-fahrt*. Dans une langue comme l'allemand, on peut dire que la hiérarchie qui s'établit entre les éléments accentuables successifs du discours (par exemple entre les éléments d'un syntagme comme *die grossen roten Häuser*) a été lexicalisée dans le mot composé. En anglais, le procès a été étendu à des mots d'origine classique difficilement analysables, comme *multiplication* /¹mal²tipli¹kei³n/ qui a deux unités accentuables dont, du point de vue de l'usage anglais, il est difficile d'indiquer précisément les limites entre *mul-* et *-ca-*. Ce qu'il est important de relever ici c'est que, dans tous les cas, une fois choisie l'unité accentuable, que celle-ci soit plus petite que le « mot », égale au « mot », voire plus vaste que le « mot », elle ne connaît jamais qu'un seul accent, et cette constance dans l'unicité indique clairement le caractère fonctionnel particulier de l'accent. Il ne peut guère faire

de doute que l'accent sert essentiellement à individualiser les unités sémantiques dans la chaîne parlée et, par raccroc seulement, à les opposer dans le système par la place qu'il occupe dans l'unité accentuelle.

Ce qui pourrait faire croire à l'importance de la place de l'accent à l'intérieur des unités significatives là où cette place n'est pas fixe est le fait, fréquemment constaté, que cette place paraît beaucoup plus décisive pour la compréhension de ce qui est dit que l'observance de certaines distinctions phonématiques : un Français qui demande au téléphone le central new-yorkais *Astoria* a toutes chances d'être compris s'il prononce [as|tɔɾja] avec des phonèmes français, mais un accent bien placé ; en revanche, l'expérience a montré qu'il n'arrive pas à ses fins s'il articule correctement les segments phonématiques successifs, mais accentue incorrectement la première syllabe, donc [l'æstɔɾjə]. A Hauteville (1), où /|mɔrsa/ veut dire « mousse » une prononciation /mɔr|sa/ n'évoquera en aucune façon le concept de « |mousse », même dans un contexte assez favorable. Au contraire, /|mɔrsə/ qui est le pluriel de /|mɔrsa/, /|mɔrsɔ/, qui n'existe pas mais est phonologiquement normal, voire même [mɔrs] seraient interprétés sans hésitation comme /|mɔrsa/ à la moindre suggestion du contexte. En fait, à Hauteville plus encore que dans la plupart des autres parlers romans à accent libre, l'opposition de place de l'accent a un rendement distinctif des plus faibles ; il faut chercher longtemps pour trouver des paires qui l'illustrent. Ceci n'empêche pas que c'est par référence à son schème accentuel que le mot est tout d'abord partiellement identifié et opposé, sur l'axe paradigmatique, à tous les autres mots de la langue qui présentent un autre schème accentuel. Ce n'est, pourrait-on dire, que dans le cadre de

(1) Cf. Description phonologique du parler franco-provençal d'Hauteville (Savoie), *Revue de linguistique romane*, 15, 1939, p. 54, ou *La description phonologique*, 1956, § 7-6.

ce schème que les oppositions phonématiques vont jouer ; deux mots comme /θa¹pe/ « chapeau » et /fə¹na/ « femme » sont reconnus comme distincts pour les mêmes raisons que /be¹rə/ « béret » est reconnu comme distinct de /¹berə/ « boire », à savoir du fait de leur appartenance à deux schèmes accentuels différents /—|—/ pour /θa¹pe/, /be¹rə/, /¹— —/ pour /fə¹na/ et /¹berə/. Naturellement, /θa¹pe/ et /be¹rə/ d'une part, /fə¹na/ et /¹berə/ d'autre part, étant identifiés comme présentant le même schème, ce n'est que sur la base de leurs oppositions phonématiques qu'ils peuvent être reconnus comme différents.

L'individualisation par l'accent des unités sémantiques dans la chaîne entraîne donc, dès que la place de l'accent n'est pas automatiquement déterminée, un début d'identification. Mais on aurait tort d'y voir la fonction essentielle de l'accent. En fait l'accent n'est pas là *pour* distinguer les mots ; les phonèmes dont c'est là la fonction de base — on serait presque tenté de dire l'unique fonction — suffiraient fort bien à la tâche puisque la difficulté, pour le descripteur, consiste à trouver les rares cas où l'on pourrait imaginer qu'ils ne suffisent pas (à Hauteville, par exemple, outre /be¹rə/ et /¹berə/, /sō¹ðō/ « sommet » et /¹sōðō/ « (ils) sonnent »). L'accent est là pour tout autre chose, et s'il est, dans un mot donné, sur telle syllabe et non sur telle autre, c'est simplement parce que l'enfant a appris à prononcer le mot ainsi. Seulement, l'accent s'impose si fortement aux sujets, locuteurs et auditeurs, que les renseignements qu'il se trouve donner sur l'identité du mot sont enregistrés en priorité. L'accent s'impose à l'auditeur parce qu'il met en jeu des moyens phoniques assez peu délicats, qu'il résulte souvent de la combinaison de plusieurs d'entre eux : intensité, hauteur, longueur, et surtout, sans doute, parce qu'il est une unité non point oppositionnelle, mais contrastive. Une unité oppositionnelle, un phonème, doit sa qualité, mieux même son existence, à la présence *dans le système* d'autres unités que rien n'empêcherait d'apparaître

à sa place sinon le désir du locuteur de transmettre un message bien déterminé. Dans la chaîne, l'unité oppositionnelle apparaît comme un produit phonique qui ne prend de valeur linguistique que lorsque l'auditeur l'a inconsciemment distingué de tous les autres produits phoniques qui auraient pu apparaître dans le même contexte. Une unité contrastive, comme l'accent, prend au contraire toute sa valeur *dans la chaîne* ; la syllabe accentuée y apparaît environnée d'autres syllabes qui sont non accentuées ; il n'y a plus besoin ici de rien imaginer, de faire appel à la mémoire. Tout est donné par le locuteur. Pour autant que l'identification du message n'est pas instantanée, mais résulte d'un processus, extrêmement rapide sans doute, mais où l'on peut supposer des stades successifs, on concevra que l'individualisation du mot dans la chaîne précède la confrontation mémorielle avec l'ensemble de tous les autres mots auxquels on aurait pu s'attendre dans ce contexte. La perception de l'accent nécessaire à l'individualisation imposera, dans une langue à accent libre, une première identification limitée au schème accentuel.

La fonction essentielle de l'accent ne se confond donc pas avec celle, distinctive, des phonèmes. C'est une fonction qu'on peut désigner comme contrastive et qui s'exerce au moyen de la mise en relief de certaines sections de la chaîne. Certes, le terme « contrastif » peut paraître bien vague pour désigner une fonction, et l'on doit bien entendu se demander à quoi visent les contrastes ainsi établis. Troubetzkoy a bien dégagé les deux fonctions de démarcation (évidente dans les cas d'accent fixe) et de culmination (dans les cas d'accent libre). Mais il est clair qu'il n'a pas de la sorte épuisé l'ensemble de la fonction contrastive. Il convient de distinguer soigneusement entre la fonction en quelque sorte passive qui résulte de la reproduction par le locuteur d'un accent traditionnel, et la fonction active de l'accent lorsque le locuteur profite de l'accentuabilité d'une syllabe pour mettre en relief le mot dont elle est le centre accentuel. Il y a

fonction culminative passive lorsque, dans l'anglais *if you consider...*, je donne à *-sid-* le relief qui lui revient d'ordinaire. Il y a fonction démarcative passive lorsqu'un Tchèque prononce la première syllabe de n'importe quel mot (non grammatical) de sa langue. Mais il y a fonction contrastive active de l'accent lorsque je donne un relief tout particulier à la syllabe *-fes-* dans *the professor did it* qui prend alors le sens de « c'est le professeur qui l'a fait ». Il n'est certes pas niable que l'existence des accents traditionnels facilite, pour l'auditeur, l'analyse et l'interprétation de ce qui est dit. Mais il en va, pour l'accent normal et traditionnel, un peu comme pour les autres signes démarcatifs : il est passivement démarcatif. On peut bien dire que /h/, en anglais, est, dans le vocabulaire traditionnel, la marque d'une suture morphologique immédiatement précédente, mais fonctionnellement /h/ est, avant tout, tout autre chose, à savoir une unité distinctive ; l'accent tchèque ou hongrois est démarcatif, mais du point de vue de la dynamique synchronique, il vaut surtout pour marquer la place où peut se faire la mise en relief qui donnera à la syllabe accentuée d'un mot donné une place à part parmi les autres syllabes accentuées de la chaîne et au mot entier une importance toute spéciale.

On pourrait hésiter à attribuer à un tel accent une fonction contrastive, car, le plus souvent, la condition primordiale du contraste, à savoir la présence effective des termes impliqués, ne paraît pas réalisée. Pour reprendre un exemple classique (1), si dans la phrase tchèque *doneš Janovi tuto knihu* « apporte ce livre à Jean », on donne un relief particulier à la syllabe initiale (accentuée) de *Janovi*, on n'établit pas de contraste entre ce mot et un autre terme présent dans la phrase ; ce n'est pas aux dépens de « livre » par exemple que « Jean » est mis en valeur ; il semble qu'on

(1) R. JAKOBSON, *Die Betonung...*, Travaux du Cercle linguistique de Prague, 4, p. 165.

oppose Jean comme destinataire à tous les autres destinataires possibles et l'on pourrait être tenté d'attribuer à l'accent en question une valeur oppositive. Mais une telle interprétation serait erronée : il ne s'agit pas d'opposer *Janovi* à tous les autres datifs imaginables dans le contexte restreint cité ci-dessus ; il s'agit de marquer que, de tous les destinataires possibles mentionnés dans la conversation (ou sous-entendus mais présents dans l'esprit des interlocuteurs), c'est Jean et non tel ou tel autre qui doit recevoir le livre. Une fois les quatre mots ci-dessus remis dans leur contexte et dans une situation réelle, on aperçoit la fonction contrastive de la mise en relief.

Sur un plan informatif, cette mise en relief rappelle, par le fait qu'elle est un procédé qui reste à la disposition du locuteur, un procédé démarcatif comme l'« accent d'insistance » intellectuel qui peut, en français, atteindre la première syllabe de chaque mot et détacher ainsi le mot de son contexte. Un tel procédé représente la démarcation active et voulue par opposition à la démarcation passive du /h/ anglais et de l'accent tchèque ou hongrois.



Si, comme nous avons essayé de le montrer dans ce qui précède, l'accent, défini comme la mise en relief d'une syllabe et d'une seule par unité accentuelle, se révèle, par nature, comme essentiellement contrastif, on peut se demander s'il est indiqué de voiler ce caractère en considérant comme faisant partie de l'accent certains traits « supra-segmentaux » à fonction distinctive (des tons) qui se combinent intimement avec la mise en relief caractéristique de l'accent au point de se confondre souvent avec elle. En d'autres termes, a-t-on le droit de parler de « langues à plusieurs types d'accent », ou devrions-nous plutôt professer que certaines langues sont susceptibles de présenter, dans leurs syllabes accentuées, des différences tonales pertinentes ?

Dans une langue comme le grec classique, le lituanien ou le serbo-croate (1), chaque mot non enclitique présente une syllabe mise en relief. Certains mots placés dans certains contextes ne manifestent pas cette mise en relief. C'est ce relief virtuel que la graphie du grec indique au moyen de l'accent grave. Virtuel ou manifeste, ce relief est toujours partie intégrante du mot et, du fait de son unicité dans le mot, il est exactement ce que nous sommes convenu d'appeler un accent. On constate que la mise en valeur accentuelle, réalisée essentiellement dans ces langues au moyen d'un sommet de la courbe mélodique, peut assumer deux formes différentes. Dans bien des cas la forme de la courbe n'a aucune valeur distinctive parce que le choix de l'une ou de l'autre forme est déterminé par le contexte. Mais, dans chacune de ces langues, il y a au moins une position, en grec la dernière syllabe du mot, où la forme de la courbe est phonologiquement pertinente : en grec, ᾗν « au cas où » est distinct de ᾗν « j'étais » (2).

Il est traditionnel et conforme aux réactions des usagers de dire, dans tous ces cas, que la langue présente plusieurs types d'accent, deux comme en grec classique (accent « aigu » et accent « circonflexe »), en lituanien, en serbo-croate, en suédois et en norvégien, trois en letton. On en comptera quatre en chinois du Nord (mandarin), bien que ceci ne concorde pas avec la terminologie la plus usuelle. Le

(1) Sauf indication contraire, la documentation relative aux langues citées est tirée des *Grundzüge* de N. S. TROUBETZKOY.

(2) On a tenté de réduire la différence de types à une différence de place d'accent en considérant les noyaux sonores accentuables comme formés de deux « mores » successives, chacune pouvant, selon les mots, être mise en relief : en grec ᾗν serait *een* et ᾗν *een*. Mais outre que l'analyse en mores ne saurait s'appliquer à des langues comme le norvégien et le suédois où l'opposition est entre une courbe simple (à une seule direction) et une courbe complexe (à deux directions successives ; cf. *Norsk Tidsskrift for Sprogvidenskap*, 9, 1937, p. 250 ss.), l'utilisation du concept de more ne permet pas en général de faire l'économie de celui de syllabe. Le concept de more, que nous n'utiliserons pas ici, permet souvent de mieux faire saisir le détail de certains systèmes accentuels.

nombre de ces types n'a d'ailleurs pas d'importance sur le plan théorique. Ce qui compte, c'est la différence entre les langues où il suffit de savoir où est l'accent et celles où il faut, en outre, savoir si, dans un cas particulier, l'accent appartient à tel ou tel type, celles donc où il y a un paradigme des accents comme il y a des paradigmes de phonèmes. Dans certaines langues, comme le letton ou le danois, un faisceau de données suggère qu'on doit interpréter le coup de glotte comme caractérisant un type d'accent par opposition à un autre type caractérisé par son absence. Dans le cas du danois, le coup de glotte (stød) caractérise aussi bien les accents « secondaires » que les « principaux » (1), et il faut considérer que, tout comme en allemand, en néerlandais et en anglais, l'unité accentuelle de base y est fréquemment plus petite que le « mot ».

Si l'on retient comme valable le concept de « type d'accent », une typologie accentuelle des langues retiendra, comme principe de classement, d'une part la présence ou l'absence de plusieurs types d'accent, d'autre part la façon dont l'accent, par sa place, assure de façon plus ou moins satisfaisante la démarcation ou se contente d'indiquer la présence, là où il se manifeste, d'une unité accentuable sans en préciser les limites (fonction culminative).

C'est une telle typologie (2) que résume sommairement le tableau ci-dessous. Ce tableau ne prétend pas épuiser toutes les possibilités théoriques ou effectivement attestées. On peut fort bien, par exemple, imaginer une langue où se combinerait un accent libre dans le monème lexical avec un accent fixe ou libre du « mot ». Mais, comme celles des langues considérées ici, où l'on aurait pu vouloir retrouver

(1) Sur le détail de la distribution du stød voir, par ex., dans Ingeborg de STEMANN, *Manuel de la langue danoise*, Copenhague, 1944, les p. 42-52.

(2) Elle ne diffère pas fondamentalement de celle que l'auteur a présentée en 1939 à la Société de linguistique de Paris (*BSL* 40, p. XIII) et utilisée ultérieurement dans *Phonology as Functional Phonetics*, 1949, Londres, p. 10-15.

ces traits, s'interprètent mieux, à notre sens, d'une autre façon, une classe IV, qui s'intégrerait sans difficulté dans notre tableau, n'a pas été prévue. On pourrait également établir des distinctions supplémentaires du type même de celles qui ont été retenues : on pourrait par exemple, parmi les langues à plusieurs types d'accent, distinguer entre celles qui, tout en présentant un accent libre, n'opposent divers types accentuels que sur certains points bien définis de l'unité de base — la syllabe finale du mot en grec classique — et d'autres qui ne connaissent aucune restriction. En fait, tous nos exemples appartenaient à une des deux catégories, la première.

Il faut rappeler qu'un classement comme celui que nous esquissons ici n'a de valeur que si, avant de l'établir, on écarte résolument les faits reconnus marginaux dans l'établissement de la théorie phonologique d'une langue donnée. Il est faux de dire qu'en tchèque l'accent propre de chaque monème lexical entrant dans un composé est impitoyablement supprimé au profit de l'accent de mot (1) ; de ce fait le tchèque semblerait être à cheval sur nos deux classes I 1 a et III 1 a. Il est évidemment faux de prétendre qu'en allemand l'accent est fixe dans le sémantème : *Café* et *Kaffee* sont inanalysables et se distinguent dans maints usages allemands, par la place de l'accent. Il n'en est pas moins vrai qu'en tchèque l'identité accentuelle des composants tend nettement à s'annihiler dans le cadre du composé, qu'en allemand les monèmes lexicaux indigènes s'accroissent sur l'initiale et les mots étrangers, sémantiquement inanalysables, sont prononcés selon les schèmes accentuels des composés indigènes, *Café* comme *Besuch*, *Kartoffel* comme *umgeben*, sans se naturaliser complètement ou, tout au moins, sans perdre entièrement leur caractère marginal. Dans une tentative telle que la présente, il convient surtout de bien caractériser les types, et l'on doit écarter

(1) Cf. E. SMETÁNKA, *Tschechische Grammatik*, 1920, p. 16-17.

Unité accentuelle minima : le mot			
	I. — « Accent fixe » Place de l'accent prévisible		II. — « Place de l'ac
	1. Démarcation parfaite	2. Démarcation imparfaite	I. « Liberté » limitée
	TCHÈQUE a-a <i>jako, jaký, jáma</i> a-a-a <i>dosavad</i> ā-a-a <i>beránek</i> a:-a-a <i>bláhový</i> [L'accent aigu indique la longueur de la voyelle.]	POLONAIS a-a <i>człowiek</i> a-a-a <i>człowieka</i> a-a-a-a <i>człowiekami</i> LATIN CLASSIQUE a-a <i>domus</i> a-ā-a <i>amicus, delendum</i> a-ā-a <i>candidus, balneum</i>	HAUTEVILLE a-a 'bera a-a be'ra ESPAGNOL a-a-a-a <i>monótono</i> a-a-a-a <i>monotipo</i> a-a-a-a <i>moralidad</i>
a) Un type d'accent (langues sans tons).			
b) Plusieurs types d'accent (langues à tons). Types distincts partout où la structure phonématique le permet.	LETTON >a:-a <i>āzis</i> 'a:-a <i>sēju</i> 'a:-a <i>sēju</i> a-a <i>visur</i>		
b') Plusieurs types d'accent (langues à tons). Types distincts lorsque l'accent est sur certaines syllabes.			GREC ATTIQUE a-a-ā <i>ἄτομος</i> a-a-a <i>διψῶδης, διψῶδες</i> a-a-'a: <i>μινυρᾶς</i> a-a-'a: <i>μινυράς</i> a-a-ā <i>ἀδελφός</i>

Notice explicative :

Il y a démarcation imparfaite lorsque l'accent fixe n'est pas automatiquement sur une des syllabes extrêmes du mot : en polonais, rien ne permet de savoir si a-a-a-a-a doit être coupé a-a a-a a-a ou a-a a a-a-a.

Dans la représentation des schémas accentuels, la lettre *a* désigne une syllabe et le tiret l'appartenance de la syllabe qui précède et celle qui suit à la même unité accentuelle minima. La barre verticale indique que la syllabe qui précède et celle qui suit appartiennent au même mot, mais à des monèmes lexicaux différents. La lettre *a* (caractère gras) désigne la syllabe qui porte l'accent du mot.

Les différents types d'accent sont indiqués au moyen d'un signe précédant

Accent libre »
cent non prévisibleIII. — Place de l'accent prévisible
dans le monème lexical2. « Liberté »
illimitée1. Place
de l'accent prévisible
dans le mot2. Place
de l'accent non prévisible
dans le mot

RUSSE

a-a-a-a *vyrabotat'*
a-a-a-a *praktičeskij*
a-a-a-a *peremena*
a-a-a-a *razoružit'*

ISLANDAIS

a-a| 'a-a *aðalgata*

ALLEMAND

a-ə *über, unter*
a-ə | 'a-ə *überholen*
a-ə | 'a-ə *untersagen*

PÉKINOIS

-a *kue*
'a *lie*
'a *srüe*
~a *fā*
'a| 'a *iūe-biāu*
'a|ə *lie-sre*
'a|ə|-a *dèufu-ziān*
'a|-a|ə *srüe-iāber*

[Transcription de A. Ryga-
loff; cf. ci-dessous note 1, p. 159.]

DANOIS

'a *mør* [mo'r]
ʔa *mord* [moʔr]
'a-ə *bønner* [bønər]
ʔa-ə *bønder* [bønʔər]
'a-ə| 'a-ə *fanebærer*
'a-ə| 'a-ə *lærerinde*
ʔa-ə| ʔa-ə *bønderfolket*
ʔa-ə| 'a-ə *bøddelkærre*
'a-ə| ʔa-ə *fastelavnen*
'a-ə| ʔa-ə *overtale*

LITUANIEN

'a:-a *tākas*
'a:-a *nōsis*
ä-a *būtas*
a-ä *gerà*
a-a: *gerōs*

[Cf. J. KURYLOWICZ, *L'accentuation des langues i.-e.*, p. 193-200.]

immédiatement le symbole de la syllabe accentuée : ' désigne un accent montant, ' un accent descendant, ʔ un accent marqué par un étranglement glottal, - un accent uni, ~ un accent à deux directions.

La syllabe qui porte l'accent « secondaire » (accent du monème lexical qui ne se confond pas avec l'accent de mot) est noté a (romain), mais précédé de ' là où l'accent appartient à un seul type (tranche a du tableau ci-dessus) ou d'un des symboles indiquant les différents types d'accent.

a: ou a: désigne une syllabe longue « par position » ou à noyau syllabique (voyelle ou diphtongue) long.

ä ou ä désigne une syllabe à noyau syllabique bref.

a ou a désigne une syllabe dont le noyau syllabique est indifféremment long ou bref.

tout ce qui pourrait tendre à estomper les contours.

Il faut noter que ni l'anglais ni le français n'apparaissent sur le tableau : l'anglais, autrefois du type III 2 *a* comme l'allemand, a largement adapté ses éléments romans et latins aux schèmes germaniques : des éléments comme *pre-* et *multi-* ont dans cette langue un comportement qui rappelle à bien des égards celui de *durch-* et de *über-* en allemand. Par ailleurs, l'accentuation fixe dans le monème lexical n'existe évidemment plus, et l'anglais pourrait figurer comme représentant de la classe IV envisagée ci-dessus (dans une catégorie IV 2 *a* comprenant les langues à accent libre dans le monème lexical et dans le mot) pour autant qu'on ne désirerait retenir que les mots dont l'analyse ne fait pas difficulté. Le français entrerait traditionnellement dans la catégorie I 1 *a*, comme le turc. Mais il faudrait pour ceci écarter comme marginaux les différents accents d'insistance.

* * *

Ce qu'on peut reprocher à la typologie ci-dessus, c'est de présenter, du point de vue particulier de l'accent, des faits prosodiques dont la vraie nature ressortirait mieux dans un cadre plus strictement fonctionnel. Nous avons tenté, dans ce qui précède, de réduire à quelques formules l'ensemble de la prosodie de chacune des langues considérées, et, de ce fait, se coudoient dans notre tableau les traits contrastifs et les traits oppositionnels, les fonctions démarcative, culminative et distinctive. On sait que bien des langues présentent des tons sans connaître l'accent, et ceci veut dire qu'une typologie générale demande une typologie tonale à côté de la typologie accentuelle. Or, l'étude des langues non accentuelles à tons montre que ces tons sont de nature et de comportement fort analogues à ceux des courbes mélodiques qui, dans la plupart des langues, distinguent entre ce que nous avons appelé les « différents types d'accent ». On pourrait fort bien, semble-t-il, appeler

ces derniers des « tons » et déclarer : 1) que certaines langues — langues dites à un seul type d'accent ; catégories *a* du tableau — ne connaissent d'unités prosodiques que contrastives ; 2) que d'autres langues, non considérées ci-dessus, ne connaissent que les tons, et 3) qu'un troisième groupe — langues dites à plusieurs types d'accent ; catégories *b* du tableau — présente accents et tons, ces derniers étant limités aux syllabes accentuées. On peut se demander si une telle classification est exhaustive ; on s'est, semble-t-il, peu occupé de déterminer s'il existe des langues où les syllabes inaccentuées peuvent recevoir des tons distinctifs. On se gardera naturellement de déclarer inexistant un type non attesté ou, peut-être, mal attesté jusqu'ici. Il faut toutefois reconnaître qu'il y aurait de très bonnes raisons pour que les usagers de langues à accent réservent les oppositions tonales aux syllabes douées de relief prosodique, et on s'explique bien la rareté, sinon l'inexistence, des tons sur les syllabes inaccentuées. Bien attestée, cette combinaison ne pourrait que confirmer la nécessité de ne pas séparer les courbes mélodiques et les hauteurs distinctives qui apparaissent dans des syllabes sans relief contrastif, et les courbes mélodiques qui coïncident avec un tel relief, et, par conséquent, de distinguer toujours tons et accent.

Le cas du pékinois nous retiendra quelque temps (1). Le pékinois connaît sans aucun doute le phénomène accentuel : les monèmes y sont normalement monosyllabiques (d'où la légende du monosyllabisme des « mots » chinois, légende renforcée par le système de graphie de la langue) ; certains de ces monèmes apparaissent (ou peuvent apparaître) sans ton, c'est-à-dire que la courbe mélodique qui les accompagne dépend entièrement du contexte ; l'absence de ton va de

(1) Pour l'analyse du pékinois, on s'est inspiré de l'article de Helen WONG, *Outline of the Mandarin Phonemic System*, *Word* 9 (1953), p. 268-276, et, surtout, du traitement d'Alexis RYGALOFF intitulé *La phonologie du pékinois*, *T'oung Pao* 43 (1956), p. 183-264 ; cf., en particulier, p. 217-231.

pair avec une articulation relâchée des consonnes qui se voient et des voyelles qui se centralisent. À côté de ces monèmes syllabiques inaccentués et sans ton, le plus souvent employés en fonction grammaticale ou dérivative, on trouve les monèmes syllabiques formant le fonds lexical de la langue. Chacun d'eux présente un des quatre tons (uni, montant, complexe, descendant) et une succession de phonèmes articulés avec précision et énergie. Tons mis à part, la situation rappelle celle de l'anglais où, dans *run to the gate* /rʌntəðeɪt/, les deux monèmes lexicaux *run* et *gate* sont accentués, c'est-à-dire connaissent une articulation ferme et précise de leurs phonèmes, alors que, dans *to* et *the*, la voyelle est neutre ([ə]) et les consonnes faiblement articulées ([t] de *to* non aspiré). Il y a donc, en pékinois, des syllabes accentuées et des syllabes inaccentuées, et seules les syllabes accentuées reçoivent un ton. Les unités qui correspondent pratiquement aux « mots » des langues occidentales sont, le plus souvent, des syntagmes. Parmi ces derniers, certains sont des combinaisons d'un monème accentué et porteur de ton et d'un monème inaccentué et atone (comme l'est, au ton près, l'anglais *runner* /ˈrʌn-ə/); on est tenté de les désigner comme des dérivés. D'autres sont des composés qui combinent des monèmes accentués (analogue anglais, toujours aux tons près, *foretell* « prédire » /ˈfɔːl tel/, de *fore-* « en avance » et *tell* « dire ») ou des monèmes simples et des dérivés (analogue anglais *foreknowledge* « prescience » /ˈfɔːl nɒliʒ/, de *fore-* et de *knowledge* « connaissance » dérivé de *know* « savoir »). Dans ces composés, chaque monème accentuable garde son accent, comme en anglais, et, bien entendu, son ton au même titre que ses autres unités distinctives, voyelles et consonnes. Comme en anglais, il s'établit une hiérarchie des accents. Mais, contrairement à ce qui se passe en anglais où la hiérarchie ne s'établit pas automatiquement et où l'on peut distinguer entre *underlay* « soutenir » avec l'accent principal sur *-lay*, et *underlay* « support » avec l'accent principal sur *un-*,

en mandarin la hiérarchie des accents tend à être déterminée par la nature prosodique et phonématique des composants : dans les composés de deux, trois, quatre monèmes, l'accent principal est normalement sur le dernier monème, sauf si celui-ci est, par nature, inaccentuable (du type *-er* de l'anglais *runner*) ; dans ce cas l'accent est sur l'avant-dernier monème. On trouve certes des composés où l'accent principal est sur l'avant-dernier monème et où le dernier monème est identifiable comme une unité accentuable. Mais on constate, en ce cas, que ce monème tend à perdre son ton et le timbre caractéristique de ses voyelles, c'est-à-dire que l'ensemble des deux derniers monèmes tend vers le type illustré au moyen de l'anglais *runner* ; c'est, par exemple, le cas dans *lie-sr(ù)e* « poirier » où le second monème tend à perdre les traits placés entre parenthèses, c'est-à-dire le ton et le timbre spécifique de la voyelle (1). Si donc, ici encore, on écarte les faits marginaux, on peut dire que la place de l'accent est prévisible en pékinois à partir d'une transcription phonématique faisant état des différences entre les voyelles accentuées et porteuses de ton et celles des syllabes inaccentuées et atones. En d'autres termes, l'accent y est fixe, ceci aussi bien dans le monème où tout choix est exclu par le monosyllabisme, que dans le « mot ». C'est pourquoi le pékinois sert d'illustration à notre catégorie III 1 b.

Cependant le pékinois illustre aussi l'inconvénient majeur d'un classement tel que celui qui a été présenté ci-dessus : ce classement aboutit en effet à placer dans des catégories prosodiques tout à fait opposées le chinois du Nord et le chinois du Sud puisque ce dernier, avec d'autres langues d'Asie du Sud-Est, ignore le phénomène accentuel. Or, il ne fait pas de doute qu'il est important de pouvoir comparer, synchroniquement aussi bien que diachroniquement, les tons du cantonais et les courbes mélodiques du mandarin

(1) Cf. A. RYGALOFF, *ibid.*, p. 219.

qu'une typologie accentuelle envahissante séparerait arbitrairement. En fait, l'analyse traditionnelle du mandarin est très exactement fonctionnelle dans ce sens qu'elle sépare nettement l'accent, unité contrastive, des quatre tons, unités oppositionnelles. Ces derniers, encore que suprasegmentaux comme l'accent, sont à classer fonctionnellement avec les phonèmes ou, mieux peut-être, avec les traits distinctifs vocaliques. De même qu'on pourrait en anglais distinguer entre trois types de syllabes représentées dans le mot *tomahawk* /¹tɒmə'hɔ:k/ : 1) Les syllabes accentuées, une seule par mot (celle qui porte l'accent « principal »), ici /tɒm-/ ; 2) Les syllabes à vocalisme plein où l'on trouve les mêmes oppositions vocaliques que dans les syllabes accentuées, ici /-hɔ:k/ ; 3) Les syllabes à vocalisme réduit où la voyelle est neutre ou tend vers [ə], ici /-ə-/ , on pourrait, en pékinois, distinguer entre : 1) Les syllabes accentuées, une seule par mot ; 2) Les syllabes où l'on trouve les mêmes oppositions tonales que dans les syllabes accentuées ; 3) Les syllabes où les quatre tons se neutralisent.

Certes, il serait étrange, dans le cas du grec classique, de prévoir deux chapitres, le premier traitant de l'accent proprement dit en tant qu'unité contrastive, le second traitant de tons oppositionnels neutralisés ailleurs que dans la dernière syllabe du mot lorsque le noyau syllabique de celle-ci est une voyelle longue ou une diphtongue. Mais lorsqu'il ne s'agit plus de décrire une langue donnée, mais de présenter une typologie générale des faits prosodiques, il semble préférable d'avoir recours à deux types de classement, un classement accentuel qui épuise tous les faits essentiellement contrastifs, et un classement tonal où entrent tous les faits prosodiques oppositionnels, qu'ils se manifestent sur toutes les syllabes du mot ou sur l'une d'elles seulement. Le tableau que nous avons présenté reste valable dans ce cas, à condition que soient confondues les catégories qui se correspondent de *a* à *b*.

En fait, les difficultés que nous éprouvons à nous décider

pour une solution ou pour l'autre sont celles qu'on rencontre dans toute tentative typologique. Certains critères, qui permettent une description simple et un classement facile de certaines langues, aboutissent dans d'autres cas à des rapprochements ou à des divorces arbitraires. Il convient surtout que nous ne nous rendions esclaves ni des concepts que nous avons créés, ni des critères que nous avons choisis. S'il se révélait par exemple que certaines langues ne connaissent de mise en relief d'une seule syllabe que dans certains mots d'une même catégorie, de telle sorte que la présence ou l'absence de cette mise en relief soit distinctive, il faudrait, bien entendu, nous incliner devant ce nouvel exemple d'enchevêtrement des fonctions contrastive et distinctive, et adapter nos classements aux nouvelles données sans cependant jamais nous laisser détourner de l'analyse fonctionnelle.

CHAPITRE VII

SAVOIR POURQUOI ET POUR QUI L'ON TRANSCRIT ⁽¹⁾

Je ne pense pas qu'il y ait encore aujourd'hui des phonéticiens sérieux pour croire qu'une transcription puisse viser à représenter de façon exhaustive une réalité phonique. Transcrire veut nécessairement dire choisir : choisir consciemment et en connaissance de cause, ou inconsciemment et en se laissant guider à son insu par des habitudes acquises ou par l'enseignement reçu. Puisqu'un choix est inéluctable parmi l'infinité de nuances phoniques que présente toute chaîne parlée, il convient de fixer dans chaque cas les principes qui détermineront ce choix. Avant de se mettre à transcrire, il faut savoir pourquoi l'on se sert d'une transcription phonétique et aussi pour qui l'on transcrit.

Si je veux illustrer la structure d'un idiome, je me servirai d'une transcription phonologique où je ne noterai que les traits phoniques qui contribuent à distinguer les uns des autres les éléments signifiants de la langue, en d'autres termes ceux qui ont une fonction différenciative. Ce sera donc une transcription large, avec toutefois cette aggravation qu'un trait distinctif ne sera noté que si, dans la position considérée, il est susceptible d'assurer effectivement une différenciation. Ainsi seront mis en valeur plutôt les appa-

(1) Ce chapitre reproduit en graphie normale un article paru en transcription phonétique dans *Le Maître phonétique*, 86 (1946), p. 14-17.

rentements fonctionnels que les similitudes objectives. Dans une transcription phonologique le mot *fonctionnel* deviendrait quelque chose comme /fōksionel/ : le son [j] serait transcrit au moyen de /i/, car, en français, la différence entre [j] et [i] n'est pas susceptible devant voyelle de distinguer entre deux mots ; /o/ étant le signe adopté pour noter l'archiphonème réalisé par exemple dans /šapo/, [ɔ] sera noté par /q/ et [o] par /o/ dans les positions (non finales) où l'on distingue deux phonèmes d'arrière d'aperture moyenne ; les sons [e] et [ɛ] seront notés uniformément par /e/ là où le choix de l'un ou de l'autre est, comme ici, déterminé par le contexte, tandis qu'ils seront notés respectivement par /e/ et par /e/ dans la position de différenciation, c'est-à-dire à la finale.

Pour une transcription destinée à devenir l'orthographe usuelle d'un idiome, il faudra sans doute procéder sur des bases phonologiques, mais sans s'astreindre à noter nécessairement toutes les neutralisations. D'autre part, il faudra prévoir des graphies qui pourront convenir à plusieurs types différents de réalisation : à supposer une communauté linguistique où un même phonème se réalise au moyen de [θ] chez les uns, de [ts] chez les autres (on pense au castillan du XVI^e siècle), une notation neutre, au moyen de /c/ par exemple, pourrait être assez recommandable. Il sera bon en outre de choisir des signes qui pourront être reproduits au moyen d'un clavier ordinaire de machine à écrire. Je ne reculerais pas pour ma part devant l'emploi de digrammes, ou l'attribution à certaines lettres de valeurs différentes de celles des transcriptions ordinaires ; dans une langue qui ignore la fricative dorsale sourde, le signe /x/ pourrait être employé pour la chuintante de préférence à /ʃ/ ou /š/.

Ce qu'on peut reprocher aux transcriptions étroites, c'est de n'être jamais que des approximations, puisqu'elles représentent toujours imparfaitement la réalité objective qu'elles cherchent à reproduire, tandis que les transcriptions phonologiques correspondent exactement à la réalité fonctionnelle.

Toutefois elles restent fréquemment très utiles, voire même indispensables ; un certain degré d' « étroitesse » est à recommander lorsqu'on cherche à illustrer des usages linguistiques particuliers ; dans la présentation originale de ce chapitre, publiée dans *Le Maître phonétique* et par conséquent, en transcription, le désir d'illustrer l'usage particulier de l'auteur avait fait retenir les distinctions entre [u] et [w], [y] et [ɥ] qui ne seraient guère de mise dans une transcription phonologique du français général. Dans la description de langues de structure phonique très complexe (je pense, par exemple, au kabarde décrit par Catford, *Le Maître phonétique*, n° 78, p. 15 et s.), une transcription étroite qui double la transcription phonologique est extrêmement précieuse, et contribue grandement à faire ressortir l'originalité du système. J'avoue d'autre part que j'ai souvent regretté de ne pas trouver, dans certaines transcriptions de l'anglais d'Amérique, d'indications relatives à la quantité (non phonologique) des voyelles.

Reste l'importante question de transcriptions destinées à l'enseignement. Je déclare franchement que j'estime pédagogiquement néfaste la tendance à imposer en toute circonstance l'emploi d'une transcription large. Là encore, et plus peut-être que partout ailleurs, il faut toujours se demander pourquoi l'on transcrit et surtout à qui l'on s'adresse. Dans l'enseignement des langues vivantes, il s'agit, en premier lieu, de faire acquérir certaines habitudes articulatoires et certains mécanismes fonctionnels à des sujets qui ont d'autres habitudes phoniques et un autre système phonologique. L'établissement de la transcription devra résulter d'un examen comparatif des systèmes phonologiques de deux langues, sans qu'on perde jamais de vue les habitudes orthographiques des sujets. En conséquence, je ne me servirai pas de la même transcription si j'enseigne une langue donnée, l'anglais par exemple, à des Français ou à des Allemands. Un Allemand ne saurait prononcer un mot sans en accentuer une syllabe ; il va donc être à l'affût de

la syllabe à mettre en valeur, et l'on peut être sûr qu'un symbole accentuel, même minuscule, ne lui échappera pas. Un Français, au contraire, n'éprouve nullement le besoin d'établir une hiérarchie parmi les syllabes ; s'il doit lire le mot *record* /^lrekɔ:d/ ainsi transcrit, la petite barre verticale qui précède /re-/ sera généralement incapable de contrecarrer victorieusement sa tendance à confondre intensité et longueur, et l'on entendra quelque chose comme [re^lkɔ:d] ; en revanche, je sais par expérience que si l'on transcrit /rek-/ en caractères énormes, et /ɔ:d/ en tout petits caractères au-dessus de la ligne, on arrive à obtenir, de presque tous les élèves, une accentuation correcte.

Comment transcrire les mots anglais *sheep* et *ship* ? Si je m'adresse à des Allemands du Nord, j'adopterai probablement les graphies /ʃiˈp/ et /ʃɪp/ ; ils connaissent dans leur langue deux phonèmes, /i/ long et /i/ bref, avec des réalisations assez semblables à celles de l'anglais ; un seul point au lieu de deux après le /i/ de /ʃiˈp/ permettra sans doute d'éviter un allongement trop considérable. Si je m'adresse à des Danois, dont le /i/ bref est tendu, je transcrirai sans doute /ʃiˈp/ et /ʃɪp/. Si je dois enseigner à des Français qui vont avoir des difficultés à réaliser aussi bien la différence de longueur que celle de timbre, j'opposerai /ʃi:p/, ou mieux encore /ʃiip/, à /ʃɪp/.

Pour des Français qui n'emploient pas dans leur orthographe le signe æ, des transcriptions comme /kæt/, /mæn/ sont excellentes. Pour des Danois qui emploient æ dans leur graphie nationale avec la valeur de [ɛ], la graphie /mæn/ aboutira à la confusion du singulier /mæn/ et du pluriel /men/ ; aussi les manuels danois remplacent-ils /æ/ par /ǣ/. Quant à la transcription /kat/ pour /kæt/, elle aboutit chez les Français à la confusion des deux phonèmes /æ/ et /a/, car /a/ évoque infailliblement pour eux la voyelle de *patte*, et c'est également cette voyelle qu'ils perçoivent lorsqu'ils entendent le mot *cut* prononcé par un Anglais du Sud. /kat/ pour /kæt/ serait moins néfaste,

mais n'est pas à recommander, car cette transcription n'inciterait plus à faire un effort pour imiter précisément le timbre britannique et préparerait mal à identifier les différentes réalisations de ce qu'on note / Δ /.

La transcription pourra ou devra varier, non seulement d'un peuple à un autre, mais en outre selon l'âge et le degré d'instruction de ceux à qui l'on s'adresse, selon que le texte est destiné aux classes, aux facultés ou à l'étude sans maître. Considérons par exemple le [r] anglais. Pour de jeunes Français, c'est un son nouveau. Si le professeur le transcrit au moyen de la lettre *r*, il indiquera ainsi aux élèves paresseux ou peu doués une position de repli qui sera le [r] français, et, même parmi les meilleurs, rares seront ceux qui s'astreindront, en l'absence du professeur, à reproduire correctement le son anglais. Si, au contraire, et nous en avons fait l'expérience, le maître remplace dès le début la lettre *r* par n'importe quel signe nouveau, aussi différent que possible de *r*, pas un seul élève n'aura l'idée de prononcer /rait/ comme [xait]. Lorsque plus tard les élèves rencontreront la forme orthographique *right*, ou s'aviseront d'un rapport étymologique entre [ritʃ] et le français *riche*, le pli aura été pris, et tout nouvel arrivant qui prononcera [xait] ou [xitʃ] excitera l'hilarité de ses camarades. Si maintenant la transcription s'adresse à des étudiants qui ont déjà une longue expérience de l'anglais, le choix du signe aura relativement moins d'importance. Enfin, dans un manuel à utiliser sans professeur, il faudra choisir un caractère (*R* par exemple, ou simplement *r*) qui suggère la position de repli dont nous parlions tout à l'heure et qui est ici indispensable, car la plupart des usagers devront aller de l'avant avant d'avoir acquis une prononciation correcte de tous les sons. Ce qu'on doit ici obtenir dès le début c'est une articulation distincte de chaque phonème.

On objectera sans doute à la thèse défendue ici qu'à multiplier ainsi les divers types de transcription d'une même langue, on risque de dérouter les élèves qui, en abor-

nant un nouveau manuel, peuvent ne plus se trouver en pays de connaissance. A cela je répondrai qu'à l'intérieur d'une même communauté linguistique les diverses transcriptions pourront ne différer que sur des détails auxquels il sera aisé de s'accoutumer. Je sais par expérience combien les élèves s'adaptent vite à un nouveau trait graphique. J'estime d'ailleurs qu'il y a intérêt à faire sentir aux élèves la vraie nature de la transcription, qui, dans l'ensemble, est une convention entre le maître et les disciples. Or, rien n'est plus décisif à cet égard qu'une modification de la transcription, introduite en cours d'année, sur la proposition du professeur et après consultation des autres intéressés.

Un problème se pose lorsqu'il s'agit de classes où se rencontrent des étudiants de nationalités différentes, lorsque, par exemple, on enseigne en Angleterre l'anglais à des étudiants étrangers. S'il s'agit de débutants (cas rare), la transcription gagnera à être assez étroite : /šip/ sera beaucoup moins gênant pour un Allemand du Nord que /šip/ pour un Danois ou un Français ; la distinction de [l] et de [ɫ] arrangera à peu près tout le monde. S'il s'agit au contraire d'étudiants avancés, une transcription assez large pourra faire l'affaire, mais on ne gagnera rien à écrire /a/ pour /æ/ ou pour [ʌ], /o/ pour [ɔ], /i/ pour [ɪ]. C'est précisément à un public qui connaît bien les éléments qu'il devient utile de faire remarquer que la voyelle de *he* peut être brève sans cesser d'être tendue, ou que la première syllabe de *November* peut se transcrire /no-/ sans que pour cela on doive prononcer [nɔ-].

En résumé, le but d'un système de transcription nous paraît être de fournir certains outils scientifiques, culturels ou pédagogiques. Ces outils, c'est à nous de les adapter parfaitement au rôle que nous voulons leur faire jouer. Pour y arriver, nous devons, dans chaque cas, être pleinement conscients du but à atteindre et ne nous en laisser détourner par aucun apriorisme.

CHAPITRE VIII

DE LA VARIÉTÉ DES UNITÉS SIGNIFICATIVES ⁽¹⁾

La recherche linguistique contemporaine, qui entend se fonder sur des réalités directement observables et opérer avec des unités définies formellement, a écarté dès l'abord la distinction traditionnelle entre des unités lexicales et des unités grammaticales, ou, pour employer des termes usuels, dans les écrits de langue française, entre « sémantèmes » et « morphèmes ». Il s'agissait assez peu, au départ, de s'élever contre les définitions naïves selon lesquelles les premiers avaient un sens et les seconds n'en avaient pas. On désirait surtout marquer ce que toutes les unités « à double face », douées d'un signifiant et d'un signifié, avaient en commun et qui les opposait à l'autre unité fondamentale, l'unité à face unique, le phonème. Le terme de « morphème » a été presque universellement retenu pour désigner l'unité significative minima, et dans l'usage d'outre-Atlantique on opère aujourd'hui dans le cadre de la « morphémique » avec des « morphes » et des « allomorphes » selon le modèle des « phones » et des « allophones » de la « phonémique ».

Le désir de ne pas remettre trop tôt en question l'unité fondamentale du « morphème » ainsi conçu a eu pour effet qu'on s'est longtemps refusé à envisager, sur le plan du

(1) Ce chapitre reproduit une contribution aux *Mélanges offerts à W. de Groot* (*Studia Gratulatoria, Lingua*, II, 1962, p. 280-288).

langage en général, la nécessité ou l'utilité d'une distinction entre plusieurs types de « morphème ». On s'est attaché à classer, dans chaque langue particulière, les unités significatives minima selon leurs latitudes combinatoires, sans chercher, bien entendu, à identifier, d'une langue à une autre, les catégories ainsi obtenues. On attendait, de toute langue, qu'elle présentât des phonèmes et des « morphèmes » avec les structurations qu'impliquent ces termes. Mais on se refusait à poser en principe l'existence universelle de deux types ou plus de deux types distincts de « morphème », un peu comme on écartait, en phonologie, l'obligation de ranger nécessairement à part syllabiques et non-syllabiques, c'est-à-dire voyelles et consonnes.

Nous apercevons nettement aujourd'hui la nécessité de dépasser ce stade de la recherche, et nous en possédons les moyens. Mais le propos délibéré de ne pas outrepasser les données de l'observation, de ne pas induire hâtivement, de ne pas voir un trait fondamental de la nature humaine là où il n'y a qu'une habitude particulière à un canton du globe ou, tout ou plus, un trait largement répandu, reste un besoin fondamental de nos recherches. La démarche, qui nous amène à poser, en linguistique générale, le problème des différents types d'unités significatives minima, ne se fonde pas sur une généralisation à partir d'observations particulières. Elle résulte d'un examen des rapports qu'entretiennent *nécessairement* entre elles ces unités lorsqu'elles figurent dans un énoncé quelconque. Nous ne postulons rien qui ne soit impliqué dans la définition d'une langue comme un instrument de communication procédant par émissions vocales, donc linéaires. Ces émissions, dites « énoncés », sont doublement articulées et intégralement analysables en deux types d'unités successives : des unités distinctives, dites « phonèmes » ; des unités significatives, les « morphèmes » de la plupart des « structuralistes ». Pour ces derniers, nous préférons la dénomination moins ambiguë de « monèmes ».

On ne comprendra pourquoi la question peut et doit se poser de l'établissement de catégories distinctes de monèmes antérieurement à l'analyse de langues particulières, que si l'on perçoit tout d'abord que ce qui vaut pour les phonèmes ne vaut pas nécessairement pour les monèmes. L'analyse linguistique contemporaine s'est attachée tout d'abord à dégager les unités distinctives, les phonèmes, et à en marquer le caractère proprement linguistique, caractère que la recherche traditionnelle avait mal perçu ou mal explicité. Ce n'est que dans un deuxième temps qu'a été abordé l'examen des unités significatives. On s'explique, dans ces conditions, que l'expérience phonologique, toute fraîche, ait été largement mise à contribution comme en portent témoignage les parallélismes terminologiques rappelés ci-dessus. Le principe fondamental selon lequel rien n'est proprement linguistique qui n'ait une expression formelle (un signifiant) a entraîné maints chercheurs à ne voir, dans le « morphème », qu'une succession de phonèmes, et à oublier que si les unités significatives sont plus complexes que les unités distinctives, ce n'est pas seulement parce qu'elles se « composent » en général de plusieurs phonèmes, mais surtout parce que leur fonction est autre. On ne saurait calquer le traitement des « morphèmes » sur celui des phonèmes. Il ne peut être question, une fois les unités significatives dégagées, de faire abstraction de leur caractère significatif et de procéder à leur classement par simple référence aux positions respectives qu'elles peuvent occuper dans la chaîne. Ceci ne veut pas dire que leur signification propre doive intervenir à ce stade de la recherche, mais seulement que le fait qu'elles contribuent à la signification a pour conséquence l'existence de relations syntagmatiques dont ne saurait rendre compte un relevé des collocations possibles.

Pour dégager en quoi diffère le comportement proprement linguistique des phonèmes et des monèmes, il faut rechercher ce qu'impliquent en fait les épithètes de « distinctifs » et de « significatifs » qui servent à les caractériser

en les opposant les uns aux autres. Ceci apparaît assez bien lorsqu'on compare le rôle d'une même réalité physique, le chiffre, dans les *numéros* d'une part, les *nombre*s proprement dits d'autre part. Dans un numéro de téléphone, par exemple, celui d'une petite ville ou dans celui de Paris, lorsqu'on fait abstraction du central, disons 2413, un chiffre comme 2 ne représente, ne symbolise aucune réalité ; seule la suite des chiffres 2413 est identifiable comme le numéro de l'abonné M. N. Seul l'ensemble 2413 a une valeur significative. Le choix de 2, en première position, au lieu de 3 ou de 1 permet à lui seul de distinguer ce numéro 2413 de 3413 et de 1413 qui sont ceux d'autres abonnés. Chaque chiffre a, dans un numéro, une *fonction distinctive* qu'il exerce à son rang. La situation est analogue à celle que nous constatons dans le cas des phonèmes : soit le mot /šval/ (« cheval ») ; le choix de /š/ en première position au lieu de /a/ ou de /ɔ/ permet à lui seul de distinguer ce mot /šval/ des mots /aval/, (« aval ») et /ɔval/ (« ovale ») ; il se trouve que /tval/, avec /t/ au lieu de /š/ n'existe pas comme mot, comme il se peut que le numéro /5413/ avec /5/ au lieu de /2/ ne soit affecté à aucun abonné.

Tout autre est le rôle du chiffre dans un véritable nombre. Soit le nombre 2413 qui désigne en kilogrammes le poids d'un chargement. Le chiffre 2 y correspond à une réalité précise, à savoir une partie du chargement qui pèse deux tonnes ; les autres chiffres, 4, 1 et 3, correspondent eux aussi à des réalités. Dans un nombre, chaque chiffre a une valeur significative. Cette valeur résulte de la combinaison d'une valeur intrinsèque, dans le cas de 2 la « dualité », et de la valeur conférée par la position respective des unités, dans le cas du 2 de 2413 le « millier ». Cette valeur est analogue à la fonction significative des monèmes. Soit l'énoncé *le cheval tire la charrette* ; le monème *cheval* y combine sa valeur propre d'animal d'une certaine espèce avec celle de « sujet » de ce qui suit qui lui est conférée par sa place par rapport aux autres monèmes de l'énoncé. La façon

dont s'analysent linguistiquement les données de l'expérience dépend de la langue employée : là où le français utilise les cinq monèmes *le, cheval, tire, la, charrette* dans cet ordre, telle autre langue utiliserait un énoncé que nous pourrions être tenté de rendre comme *par, cheval, charrette, tirage*. De même, la façon dont s'exprimera numériquement une masse déterminée dépendra du système de numération employé : là où, avec le système décimal, on « analyse » le chargement en deux milliers, quatre centaines, une dizaine et trois unités de masse, l'emploi d'un système duodécimal aboutirait à une « analyse » en une unité de quatrième rang, quatre de troisième, neuf de deuxième et une unité. Un autre système de numération, celui qui, à chaque rang, ne distingue qu'entre l'unité, 1, et son absence, 0, de telle sorte que le premier rang indique l'unité ou son absence, le second la paire, par exemple 1(0), ou son absence, par exemple (1)0(1), le troisième la double paire, par exemple 1(00), ou son absence (1)0(00), etc., exprimerait la même masse au moyen d'un nombre de 12 chiffres : 100101100011.

Notre système de notation des nombres présente toutefois un degré d'abstraction et de condensation qu'on ne saurait attendre des systèmes moins consciemment élaborés que sont les systèmes linguistiques. Sur certains points, ce que nous trouvons dans les langues rappelle les systèmes de notation des nombres qui ont précédé l'emploi du zéro, comme celui des Romains où chaque chiffre portait en lui-même sa valeur tout entière : M, indépendamment de son rang, correspondait à « millier », C à centaine, X à dizaine, etc. ; dans le système primitif où tous les chiffres successifs indiquaient des grandeurs qui s'ajoutaient et où l'on n'utilisait pas la soustraction (type IV = 4 de la numération romaine d'aujourd'hui), 2413 était noté MMCCCCXIII. Avec un système de ce type, il était assez normal que la forme graphique suivît la forme orale correspondante et qu'on commençât par noter les unités les plus élevées pour finir par les plus basses. Mais, puisque la

valeur du chiffre ne dépendait pas de sa position par rapport aux autres chiffres du même nombre, 2413 aurait pu se noter également, encore que moins pratiquement, IIIXCCCCMM, ou encore MCCXICCIIM. Employé par des personnes de langue allemande, un tel système pourrait permettre de conserver l'ordre des éléments de la numération parlée : vierhundertneunundzwanzig (429) serait aussi bien ou mieux CCCCVIIIIXX que CCCXCVIII. Il est, dans les langues, des monèmes qui se comportent comme les chiffres romains, c'est-à-dire dont la valeur ne doit rien à la place qu'ils occupent parmi les autres monèmes de l'énoncé : la fonction d'un monème comme *hier* est la même quelle que soit sa position par rapport aux autres éléments de la proposition : la valeur d'*hier* est la même que je dise *il est arrivé hier* ou *hier, il est arrivé* ; il n'est pas normal de construire *il est hier arrivé*, mais si un poète ou quelque étranger risquait cette syntaxe, la valeur de *hier* resterait identique à elle-même. Il est vrai que le message *il est arrivé hier* et le message *hier, il est arrivé* ne sont pas identiques ou, comme on dit, n'ont pas absolument la même signification. Mais la valeur de *hier* n'est nullement affectée de ce fait. Le comportement de l'interlocuteur, ce qu'on peut considérer comme l'équivalent observable de cette signification, peut varier certes selon la place donnée à *hier*. Mais le parallèle des chiffres romains illustre bien en quoi ceci n'affecte pas la contribution d'*hier* à la signification totale : il n'est pas dit qu'un client réagirait de la même façon à un prix indiqué soit comme IIIVXCD, soit comme DCXVIII ; mais D vaudrait 500 aussi bien dans le premier nombre que dans le second.

L'analogie de structure entre les nombres et les énoncés linguistiques ne saurait être poursuivie beaucoup plus loin. Il existe en fait, entre les uns et les autres, une différence fondamentale : le nombre n'exprime jamais qu'un des degrés d'un même signifié : la quantité dénombrable. La quantité correspondant à un nombre donné intéresse les

usagers comme un tout et nullement du fait de l'articulation particulière qu'il reçoit par suite de l'utilisation de tel ou tel système : 618 et DCXVIII sont absolument identiques ; on passe de l'un à l'autre sans résidu d'aucune sorte. Il n'en va pas de même de la communication linguistique où l'expérience à transmettre est toujours d'une complexité telle qu'il faut nécessairement choisir ceux des éléments qui apparaîtront dans le message. Ce choix est largement déterminé par la structure et les ressources de la langue employée, de telle sorte qu'il ne saurait y avoir identité entre *j'ai mal à la tête* et *me duele la cabeza* comme il y a identité entre 618 et DCXVIII. L'analyse qui aboutit au nombre peut être, pratiquement, plus ou moins recommandable. Mais elle n'affecte en rien le message : en passant d'un système décimal à un système duodécimal, chiffres et rangs (dizaines, centaines d'une part, douzaines, grosses d'autre part) se partagent différemment la besogne : ce qui est chiffre d'un côté peut être rang de l'autre et vice versa. Mais ceci ne change pas le résultat : le contenu du message est homogène, même si son expression ne l'est pas. Le contenu du message linguistique n'est pas toujours homogène ; son articulation s'en ressent et ne peut plus être simplement, comme dans le cas du nombre, une question d'opportunité pratique. Certains éléments de l'expérience se trouvent s'imposer avec une grande fréquence, ceux, par exemple, qui correspondent à des rapports et qui s'expriment souvent au moyen de prépositions. D'autres sont individuellement plus rares, ceux, par exemple, qui correspondent à des objets ou des actions et dont l'expression fournit la masse des lexiques. De par le jeu normal de l'économie, les plus fréquents tendent à s'exprimer de la façon la plus courte et la plus simple, la plus simple de toutes consistant à laisser la position respective des monèmes correspondant à d'autres éléments le soin de les suggérer, de même que la position de 1 devant 3 dans 13 suffit à suggérer « dizaine ». C'est ainsi qu'en français la position

de *Jean* devant *court* dans *Jean court* suggère « sujets ». Mais alors que la valeur significative du rang intervient à n'importe quel degré de la quantité dénombrable selon le système de numération choisi, l'utilisation de la position respective des éléments de la chaîne linguistique est sous la dépendance de la nature, combien variable, des réalités perçues qui sont à la source des messages, réalités qui, de façon générale, déterminent la fréquence respective des diverses unités linguistiques.

Les rapports entre les différents éléments du nombre sont uniformes et de la plus grande simplicité : il s'agit toujours, complications comme IV et raffinements ultérieurs comme 2^a mis à part, de rapports additifs : 2413, c'est deux milliers + quatre centaines + une dizaine + 3 unités. Les rapports entre les monèmes de l'énoncé participent de la complexité du contenu de l'expérience à transmettre. Tant que les rapports de deux termes successifs sont toujours du même type, additif par exemple, la simple succession des deux termes suffit à indiquer leur rapport. Mais là où existe toute une gamme de rapports divers, il faut nécessairement avoir recours, au moins pour certains d'entre eux, à autre chose qu'à la simple succession.

On peut sans doute tirer le maximum de cette succession en donnant une valeur à sa direction de façon que le rapport du premier terme au second ne soit pas identique à celui du second au premier : dans l'anglais *hair-root*, le premier élément est complémentaire du second, celui-ci étant primaire. D'autre part, on peut se contenter d'exprimer un rapport très général en laissant au sens des deux éléments le soin d'en préciser la nature : *gold watch* désigne une montre dont les éléments métalliques apparents sont réalisés en or ; *gold fish* désigne un poisson dont l'aspect peut évoquer l'or ; *watch* évoquant un objet à parties métalliques, le rapport « fait (partiellement) de » ou simplement, « en » s'impose ; *fish* désignant un animal, c'est-à-dire un composé de matières organiques, le rapport ne peut guère être que « qui

rappelle » ou, simplement, « comme ». Certaines langues, on pense par exemple à celles de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, tirent un parti remarquable de ce qu'on peut appeler le rapport de détermination. Il semble, toutefois, qu'on ne puisse nulle part éviter l'utilisation de procédés moins sommaires d'indication des rapports.

Si nous laissons de côté les procédés prosodiques ou, si l'on préfère, suprasegmentaux qui, ou bien sortent du cadre proprement linguistique (faits d'intonation), ou, comme les tons, s'identifient en fait avec ceux qui vont suivre, la façon la plus simple de noter les rapports est d'introduire à cet effet *un nouveau monème dans la chaîne*, c'est-à-dire de considérer le rapport comme un élément de l'expérience à communiquer au même titre que les termes de ce rapport. C'est ce que font, tout naturellement et sans se poser aucun problème, ceux qui se refusent à distinguer entre différents types d'unités significatives sur le plan de la linguistique générale et avant de considérer une langue déterminée. Est-ce à dire, toutefois, que ces monèmes qui indiquent les rapports soient en tout point de même type que ceux dont ils indiquent les rapports ? N'ont-ils pas des propriétés syntaxiques particulières qui les distinguent de tous les autres monèmes ?

Notons d'abord que là où s'établit un rapport de détermination, l'élément déterminé continue d'exister avec son statut antérieur lorsqu'on supprime l'élément déterminant : si dans *les amis des voisins sont arrivés*, je supprime *des voisins*, le statut de *les amis* dans le nouvel énoncé *les amis sont arrivés* n'a pas changé. L'élément qui précise la nature de la détermination n'a naturellement de justification qu'en présence du déterminant ; si celui-ci disparaît, l'indicateur du rapport doit disparaître. *Les amis des voisins* n'est pas à concevoir comme *les amis—des—voisins* mais bien comme *les amis—des voisins*. Mais ce qu'il importe de bien retenir c'est que, du fait de la présence de l'indicateur du rapport, le déterminant acquiert une autonomie syntaxique,

c'est-à-dire la possibilité de figurer dans l'énoncé sans perdre sa qualité de déterminant. Peu importe qu'on ne fasse qu'exceptionnellement usage des latitudes que confère cette autonomie ; *des voisins les amis sont arrivés* serait certes inattendu, mais resterait parfaitement compréhensible.

Le rapport d'un déterminant à ce qu'il détermine est d'ordinaire désigné comme sa fonction. Il est donc normal qu'on désigne ceux des monèmes qui indiquent la fonction de celui (ou ceux) qu'il accompagne comme des *monèmes fonctionnels*. On peut définir les monèmes fonctionnels comme ceux qui confèrent l'autonomie syntaxique à des monèmes qui ne l'ont pas naturellement. Ceux qui, comme *hier*, ou *vite*, peuvent figurer en différents points de l'énoncé sans que leur contribution personnelle à cet énoncé soit modifiée, ceux donc dont la fonction est incluse dans leur sens même, jouissent de l'autonomie syntaxique et seront désignés comme des *monèmes autonomes*.

Le critère de l'autonomie syntaxique permet donc de distinguer, sur le plan de la linguistique générale et antérieurement à toute considération d'une langue particulière, entre des monèmes non autonomes du type de *voisin*, des monèmes autonomes, du type d'*hier*, et des monèmes fonctionnels dont l'adjonction confère l'autonomie à un monème non autonome. Il est vraisemblable que toute langue présente ces trois types de monèmes. Mais nous ne voulons y voir que des possibilités, d'extension variable d'une langue à une autre, chacune d'entre elles pouvant, en théorie, faire défaut.

Le critère de l'autonomie syntaxique aboutit à distinguer fondamentalement, parmi les monèmes « grammaticaux » — ceux qui, comme on dit, appartiennent à des inventaires limités — entre les monèmes fonctionnels comme les prépositions, et les monèmes grammaticaux non autonomes, comme l'article ou le pluriel. Si ces unités, fonctionnellement si nettement distinctes, ont été jusqu'ici généralement confondues, c'est sans doute que leur fréquence respective

étant du même ordre et d'un ordre élevé, leurs signifiants tendent à se contracter selon le principe que le coût d'un signifiant, c'est-à-dire grossièrement le nombre de ses phonèmes, diminue quand augmente sa fréquence. Ceci peut aboutir à l'amalgame de signifiants des types fonctionnels les plus divers, celui que l'on constate par exemple, dans le lat. *hominibus*, dont il est passablement arbitraire de découper le signifiant en tranches successives, alors qu'on y reconnaît sans difficulté une unité « homme », une unité « datif » (ou « ablatif ») et une unité « pluriel ». L'identification de ces amalgames et leur dissociation en monèmes distincts sont recommandables dès que ces monèmes appartiennent à des types fonctionnellement distincts. Il y a une réalité fonctionnelle du langage qui doit être cherchée au-delà d'accidents purement formels : l'autonomie syntaxique ramène au même procédé linguistique fondamental l'expression *prépositionnelle* des rapports et leur expression *casuelle*.

La distinction entre des monèmes autonomes, fonctionnels et non autonomes n'épuise pas la variété des types concevables : le monème prédicatif, celui par rapport auquel se marque l'autonomie ou la non-autonomie des autres composants primaires de l'énoncé, a nécessairement un statut particulier. Ce statut est d'ailleurs variable selon qu'il n'implique qu'un seul type de rapport possible avec ces composants (« verbes » sans distinction entre actif et passif), ou que deux ou plus de deux types de rapport sont à la disposition du locuteur : *le vigneron taille la vigne, la vigne est taillée par le vigneron*. Les adjectifs de nos langues sont au départ, dans leur emploi comme attribut (*le tour est joli*), des monèmes prédicatifs dont les diverses modalités (temps, modes, personnes) s'agrègent autour d'une sorte d'auxiliaire, la copule. Leur emploi comme épithète (*le joli tour...*) représente une utilisation non primaire analogue à celle des monèmes prédicatifs ordinaires en propositions subordonnées.

Il convient de ne pas oublier qu'un « même » monème, identifié par sa forme phonologique et par son sens, peut être, selon les contextes, autonome, non autonome, fonctionnel ou prédicatif : le fr. *hier*, qui nous a servi à illustrer le concept de monème autonome, perd son autonomie dans le contexte *la journée d'hier*, où sa fonction lui est conférée par le fonctionnel *de* ; dans beaucoup de langues, le mot qui désigne un lieu, comme la forêt, est autonome et équivalent de « dans la forêt », sauf là où sa position par rapport au prédicat ou le voisinage d'un fonctionnel lui retire cette autonomie. Les nombreux idiomes où le « même » monème sert aussi bien comme prédicat, avec le sens de « donner », que comme un fonctionnel indicateur du bénéficiaire (objet indirect), illustrent simplement la variété des rôles que les besoins communicatifs de l'homme peuvent être amenés à confier à un seul et même signe.

CHAPITRE IX

LA HIÉRARCHIE DES OPPOSITIONS SIGNIFICATIVES

I

LA NOTION DE MARQUE (1)

La notion de marque est de celles qui sont indispensables pour bien comprendre la structuration du langage. On peut cependant hésiter à la présenter à des débutants en linguistique générale. En effet, lorsqu'elle est utilisée sans précaution, elle entraîne souvent l'utilisateur à des conclusions hâtives et à des affirmations *a priori*. Le seul moyen de se prémunir, dans ce cas, contre l'arbitraire est de toujours se fonder sur des critères formels et de s'abstenir de parler de marque lorsque ces critères ne s'appliquent pas. Lorsque l'application de différents critères donne des résultats divergents, on s'abstiendra de trancher et l'on se contentera d'exposer les faits.

(1) Ce court exposé s'inspire de certains passages d'une conférence faite à l'Institut de linguistique de l'Université de Paris le 18 février 1956, publiée dans les *Travaux de l'Institut de linguistique*, vol. 1, p. 7-21 (cf. p. 9 à 11) et intitulée Linguistique structurale et grammaire comparée. Le point de vue synchronique adopté ici a entraîné une présentation sensiblement différente.

C'est en phonologie que cette notion a été tout d'abord dégagée. Elle y a fait, au départ, plus de mal que de bien. Mais employée avec discernement, elle peut y rendre des services. On dit que certains phonèmes sont « marqués » lorsqu'on peut les considérer comme la somme des caractéristiques distinctives d'un autre phonème dit « non marqué » plus un trait distinctif particulier dit « marque » : en russe, le phonème marqué /d/ est la somme des traits distinctifs propres au phonème /t/, apicalité, oralité, caractère dur, plus le trait distinctif de voix qui le distingue de /t/. L'établissement de cette hiérarchie entre /t/ et /d/ ne doit pas être fondé sur une idée préconçue de l'importance relative des vibrations de la glotte qui caractérisent /d/ et de la force articulatoire qui est supérieure pour /t/, mais sur le fait qu'en russe l'opposition /t/ ~ /d/ se neutralise en [t], à la finale du mot ; là où la distinction n'existe pas et où ce n'est pas le contexte qui impose tantôt la voix, tantôt l'absence de voix, les locuteurs font l'économie des vibrations de la glotte qui se révèlent ainsi comme le trait additionnel, la « marque ». Le phonème non marqué est linguistiquement plus simple, le phonème marqué linguistiquement plus complexe. En français où, dans la prononciation la plus générale, l'opposition /t/ ~ /d/ n'est pas neutralisable, on ne saurait dire quel est, des deux, le phonème marqué, et le phonème non marqué. On dira, dans ce cas, que l'opposition est équipollente.

Un critère annexe de la marque est la fréquence : on s'attend à ce que, dans une langue comme le russe où l'opposition /t/ ~ /d/ est neutralisable, le phonème marqué /d/ soit moins fréquent que le phonème non marqué /t/ et ceci sans même attribuer au compte du phonème /t/ les [t] de fin de mot qui sont les produits de la neutralisation et représentent en fait l'ensemble phonologique /t/ et /d/. Cette attente se fonde sur des considérations d'économie : une articulation plus complexe a des chances d'être moins fréquente qu'une articulation moins complexe ; étant moins

fréquente, elle est plus informatrice, et le gain en information compense la dépense d'énergie supplémentaire nécessaire à sa production. Dans une langue où la disproportion entre la basse fréquence des voisées (/b/, /v/, /d/, etc.) et la haute fréquence des non-voisées (/p/, /f/, /t/, etc.) se révélerait considérable, on pourrait légitimement être tenté de parler de /b/, /v/, /d/, etc., comme d'une série marquée, même en l'absence de toute neutralisation.

La notion de marque a été très tôt transposée sur le plan des unités significatives et notamment sur celui des unités grammaticales. A considérer le système des verbes français, on se convainc bien vite que, dans le couple indicatif ~ subjonctif, c'est l'indicatif qui est non marqué et le subjonctif qui est marqué. On cherche ensuite à appliquer certains critères, celui de la neutralisation, par exemple : y a-t-il des contextes où seul peut apparaître un des deux modes ? Sans doute. D'abord ceux où indicatif ou subjonctif est exigé par la marque de subordination : *parce que* sera toujours suivi de l'indicatif, *bien que* toujours du subjonctif. Ceci rappelle la situation phonologique en russe où /d/ apparaît devant phonème voisé suivant à l'exclusion de /t/, et /t/ devant phonème non voisé suivant à l'exclusion de /d/. Ce type de neutralisation ne nous permet pas de trancher en ce qui concerne la marque. Mais la constatation que, hors de survivances, l'indicatif est le seul des deux modes attesté en proposition principale est décisive : l'indicatif est non marqué puisqu'il apparaît hors de toute pression du contexte. Ceci coïncide, bien entendu, avec le jugement fondé sur une évaluation de la charge sémantique supérieure du subjonctif qui semble bien impliquer quelque chose de plus que l'indicatif. Mais le critère formel de la neutralisation est évidemment plus sûr.

Ici encore, la fréquence représente un critère subsidiaire qui n'est pas négligeable et qui pourrait être d'un grand secours en l'absence de neutralisation convenable. Le raisonnement fondé sur l'économie du langage qui a été développé

ci-dessus pour justifier l'emploi du critère de la fréquence vaut aussi bien dans le cas des unités significatives que dans celui des unités distinctives. Il y a donc, jusqu'ici, parallélisme entre le plan des phonèmes et celui des monèmes.

On se gardera d'oublier, cependant, que le monème, produit de la première articulation du langage, est une unité à deux faces : une face phonique et une face sémantique. Or, si l'évaluation de la charge sémantique d'un monème reste une opération largement subjective, l'appréciation de la masse phonique correspondante est beaucoup plus sûre du fait de sa réduction à une succession de phonèmes. On peut postuler qu'en moyenne un signifiant de trois phonèmes demande pour être émis une dépense d'énergie supérieure à celle que réclame l'émission d'un signifiant de deux phonèmes. A une charge sémantique supérieure doit normalement correspondre une masse phonique plus considérable ou, en d'autres termes, une marque sémantique doit être accompagnée d'une marque phonique. La chose se vérifie dans le cas de l'indicatif et du subjonctif français : le subjonctif, sémantiquement marqué par rapport à l'indicatif, est presque toujours phoniquement plus lourd que lui lorsque les deux formes sont distinctes : *fasse* /fas/ à côté de *fait* /fɛ/, *vaille* /vaj/ à côté de *vaut* /vo/, *donnions*, *donniez* en face de *donnons*, *donnez*, etc.

Le fait que la marque des monèmes n'ait été illustrée, dans ce qui précède, qu'au moyen d'unités grammaticales ne doit pas faire croire que la notion de marque ne puisse s'appliquer aussi bien aux éléments du lexique (1). On en trouvera des exemples dans la seconde partie du présent chapitre.

(1) Cf. Jean DUBOIS, Distribution, ensemble et marque dans le lexique *Cahiers de lexicologie*, 4 (1964), p. 5-16.

II

LA MARQUE ET L'ALTÉRITÉ (1)

Une tendance fondamentale de la linguistique contemporaine est l'insistance sur l'autonomie des structures linguistiques et leur indépendance vis-à-vis des réalités non linguistiques. Les linguistes d'aujourd'hui ne sont guère tentés de reconnaître une interdépendance entre les structures linguistiques et les réalités non linguistiques ou, si l'on veut, la réalité tout court que dans le sens où les besoins de la communication influencent la structure linguistique qui, à son tour, détermine la conception que les sujets parlants se font du monde. De façon générale, les structuralistes contemporains estiment que c'est la forme de sa langue qui tendrait à imposer à chaque peuple ses mythes et ses croyances plutôt que les croyances et les mythes qui fournissent, à la langue, ses catégories : ce n'est pas parce que les anciens Indo-Européens se représentaient la terre comme un être féminin que le mot *terre* est du féminin ; c'est parce que les sujets ont été contraints par la structure de la langue de choisir, pour une majorité des substantifs, entre deux formes d'accord qu'ils ont été amenés à concevoir la terre comme un être féminin.

Je reste convaincu que le point de vue du structuralisme contemporain représente une très saine réaction contre le psychologisme des générations antérieures. Mais je suis heureux d'avoir pour une fois l'occasion d'aborder d'un autre point de vue le problème des rapports de la langue et de la réalité ; il ne s'agit plus d'examiner, ici, l'influence de la forme linguistique sur la réalité telle que nous la percevons, mais bien la réaction de la langue et des langues

(1) Conférence faite en mai 1957 dans le cadre d'un colloque organisé par l'Institut d'études des relations humaines sur le thème de La valorisation de la dextre.

en face d'une réalité physiologique qui s'impose tellement à l'homme qu'il ne saurait jamais s'en abstraire dans l'élaboration continue et inconsciente de ces outils de communication que sont les langues. Cette réalité physiologique inévitable, c'est naturellement celle des deux mains, identiques de forme, mais hiérarchisées dans leur fonction. Comment les langues vont-elles exprimer cette dualité et cette hiérarchie et jusqu'à quel point la conception des rapports entre la main droite et la main gauche impose-t-elle à la langue un type oppositionnel particulier ?

La façon la plus simple, la plus évidente et, sans aucun doute, la plus superficielle d'aborder en linguistique le problème de la dextre, est de procéder à l'analyse étymologique des désignations de la main droite et de la main gauche.

Nous commencerons par la dextre.

La désignation la plus simple, la plus naïve de la main droite, c'est « la bonne main ». Le mot basque *eskuin* qui désigne la dextre semble bien être composé de deux éléments *esku-* « main » et *-in* « bon ». En allemand, en anglais, en français, en slave il s'agit de « la main droite », *the right hand*, avec, à l'origine, un sens qui se rapproche de celui de « correct ». En vieil anglais, on disait « la main forte ». En scandinave, la dextre est « la main qui convient ». Le mot *dextre* lui-même semble bien être dérivé de la même racine que le mot *décent*, celle du latin *decet* « il convient », *decus* « ce qui est convenable ».

Parmi ces désignations, on mettra à part « la main forte » du vieil anglais qui pourrait bien être peu exacte, mais qui vise à l'objectivité ; on y cherche à mettre en valeur un trait propre à la main en question. Les autres ont toutes un caractère prescriptif ; il s'agit de la main qu'il faut employer si l'on veut se conformer aux exigences de la société. Ces désignations suggèrent l'intervention de l'adulte qui corrige l'enfant : « Non, pas celle-ci, la bonne ! » On sait qu'au moins un enfant sur trois, sans parler de ceux qui, au début, tâtonnent, serait tenté de préférer la gauche. Mais, dans

la plupart des communautés (les États-Unis d'aujourd'hui représentant une importante exception), cet enfant est dûment corrigé par les adultes, et c'est le terme qu'on utilise pour indiquer dans ce cas la main qui jouit de l'approbation de la société qui, généralement, finit par s'imposer comme la désignation normale de cette main.

La main gauche, la « sénestre », présente des désignations un peu plus variées. Sans doute est-elle le plus souvent présentée comme le contraire de la droite : par opposition à « droite », c'est la main « tordue », « oblique » ; c'est la main « faible » par opposition à la « main forte » ; c'est aussi la « mauvaise » main avec toutes les nuances du terme « mauvais » s'opposant une à une aux nuances de « bon ». En basque, le mot qui désigne la main gauche semble avoir été un composé de « main » et du mot qui veut dire « moitié » sous une forme primitive **esku-erdi* conservée dans l'espagnol *izquierdo* « gauche ». La main gauche serait donc une « moitié de main », comme toute langue non basque est une *erd-era*, une « moitié de langue », une langue qui ne vaut pas grand-chose.

Le plus souvent, donc, la main gauche est la mauvaise main par opposition à la bonne main qui est la main droite. Mais, à partir de « mauvais », la tendance à l'euphémisme a joué. Par conséquent, au lieu de « mauvais », on aura un mot qui veut dire le contraire, mais qui ne sera pas purement et simplement le mot « bon ». On ira un peu plus loin et l'on dira par exemple, comme en grec, « la très bonne » : il y a « la bonne », mais il y a aussi « la meilleure » qui est la gauche. Le côté gauche est en grec le côté « bien nommé ». Euphémisme également dans le scandinave *venstre*, de la même racine que *Vénus*, qui s'est appliqué à la main « aimable ». L'origine de ces désignations n'empêche en aucune façon des détériorations sémantiques ultérieures parce que, malgré tout, la gauche reste la gauche, le côté physiologiquement et socialement défavorisé auquel s'attache facilement quelque aura sinistre. Ce terme de *sinistre*

lui-même, emprunté au latin où il désignait essentiellement la main gauche, semble avoir été à l'origine un euphémisme ce qui ne l'a pas empêché d'aboutir au sens qu'on lui connaît aujourd'hui.

Il faut enfin signaler que le statut de la gauche a pu varier parallèlement à celui de points cardinaux et selon le choix fait par le culte parmi ces derniers dans certaines circonstances. C'est ainsi qu'à Rome le statut de la gauche a pu se ressentir de la nature du rituel augural adopté : selon le rituel étrusque, le prêtre faisait face au sud et, par conséquent avait à sa gauche l'est, côté favorable ; selon le rituel grec, l'augure faisait face au nord et avait à sa gauche l'ouest, côté peu favorable (cf. Ernout-Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, sous *Sinister*).

Tout ceci peut présenter quelque intérêt. Mais ce qui mène certainement plus loin, c'est de rechercher comment la façon dont on conçoit le rapport entre les deux mains a pu servir de modèle dans la structuration oppositionnelle du langage humain.

L'enseignement de Ferdinand de Saussure a convaincu les linguistes que rien ne vaut dans la langue que par opposition et ceci est vrai de toutes les unités linguistiques, qu'elles soient phoniques et distinctives, ou significatives, c'est-à-dire douées d'une forme et d'un sens : dans une langue où, comme en français, toutes les unités phoniques réclament normalement la même participation des poumons et de la cage thoracique, l'action thoraco-pulmonaire n'a pas de statut linguistique puisqu'elle est toujours la même, et toujours présente, et que les sujets parlants n'ont jamais à choisir entre une action de ce type et une autre du même type, ce qui est la condition même de l'existence d'une opposition ; un ton est proprement une inflexion mélodique indispensable pour identifier exactement un mot donné ou une forme déterminée ; il n'y a pas de tons en français, mais il y en a en chinois ; une langue n'a pas de tons si elle ne distingue, au moins entre deux d'entre eux,

par exemple un ton montant et un ton descendant ; dire qu'une langue n'a qu'un ton voudrait dire que cette langue n'a pas de tons.

Les oppositions donc forment la trame de toute réalité linguistique. Une opposition suppose identité et différence. Dans toute opposition il y a une base commune aux deux termes et, bien entendu, une différence entre ces termes. L'élément différentiel peut n'appartenir qu'à un des membres de telle sorte que l'autre membre s'identifie à la base commune ; mais chacun des membres peut également présenter un élément positif distinct s'ajoutant à la base commune. On distinguera de ce fait d'une part entre des oppositions marquées où l'un des membres, dit non marqué, est caractérisé par la base sans addition, et l'autre, dit marqué, par la base plus un élément additionnel, dit « marque », et d'autre part des oppositions équipollentes où chacun des membres ajoute à la base un élément additionnel.

Cette distinction vaut sur tous les plans de la langue. On le constate chez les unités distinctives, les « phonèmes » où base commune et éléments différentiels sont strictement phoniques : en français le /a/ de *râpe* et le /ã/ de *rampe* ont en commun une articulation buccale identique ; le /a/ se contente de cette articulation buccale ; mais le /ã/ y ajoute une articulation nasale. On trouve là le type même d'une opposition d'une unité non marquée à une unité marquée dite parfois « opposition privative ». La marque, ici, est la nasalité. En français le /ɛ/ de *bette* et le /a/ de *batte* ont en commun une articulation vocalique dite antérieure ; ils diffèrent du fait que l'un est plus fermé, l'autre plus ouvert. Cette opposition est de type équipollent.

La distinction entre privatif et équipollent se retrouve chez les autres unités linguistiques, les unités significatives qui participent de la forme et du sens. Dans ce cas, comme il y a deux faces, le caractère de l'opposition va se retrouver dans la forme et dans le sens, dans l'aspect phonique et dans le contenu sémantique. Soit le mot *tigre* ; formellement il

s'oppose à *tigresse* comme terme non marqué s'opposant à un terme marqué, la marque formelle étant le suffixe *-esse* ; sémantiquement *tigre* s'emploie normalement pour désigner l'espèce et tout individu adulte lorsque le sexe est inconnu ou n'importe pas ; à cette base sémantique commune à *tigre* et à *tigresse*, ce dernier ajoute la spécification de féminité qui est la marque sémantique de l'opposition, celle qui précisément correspond à l'élément formel *-esse*. L'opposition *tigre/tigresse* est donc de type privatif. Celle de *tigre/lion* est équipollente, car, à la base commune de félin sauvage, s'ajoutent de part et d'autre les traits positifs qui caractérisent l'une et l'autre espèce ; la base formelle commune est l'appartenance des phonèmes en cause au même système, le système français.

Les linguistes ont toujours manifesté une préférence pour les oppositions marquées parce que la base commune s'y dégage mieux et que l'opposition s'impose de ce fait plus directement à l'attention : les rapports de *tigre* et de *tigresse* sont fondés aussi bien en linguistique qu'en réalité ; ceux de *tigre* à *lion* paraissent ressortir plutôt à la zoologie qu'à la linguistique. Mais, à côté des rapports biologiques entre tigre et lion, il y a place pour une opposition *tigre/lion* de type purement linguistique.

La question qui se pose pour nous, en ce moment, est de savoir si nous pouvons faire entrer l'opposition de dextre à sénestre quelque part dans ce schéma linguistique assez simple où se confrontent les oppositions marquées et les oppositions équipollentes.

Disons tout de suite que l'opposition de dextre à sénestre ne peut pas être considérée comme une opposition marquée. On pourrait le croire tout d'abord à cause des termes que nous trouvons pour désigner la droite et la gauche. Lorsqu'on constate que les sujets appellent la main droite « la bonne main » et la main gauche « la main qui n'est pas bonne », on pourrait être tenté de voir la marque dans l'adjectif « bonne » de telle sorte que la gauche serait non

marquée et la droite marquée. Mais la gauche ne pourrait être considérée comme non marquée que si *main* employé sans spécification désignait l'une quelconque des deux mains et très généralement, en fait, la main gauche, ce qui n'est pas le cas. C'est en effet plutôt le contraire qui se produit ; c'est la main droite qui est la main la plus normale, la main à laquelle on fait allusion quand on dit « prêter la main, tendre la main, serrer la main » ; c'est la vraie main, la main en tant qu'outil, la main qui est vraiment intéressante. Par conséquent ce serait celle-là, LA MAIN, tandis que l'autre main serait la main plus quelque chose de particulier, quelque chose d'un peu négatif certes, mais qui réclame spécification. Cependant, on n'échappe pas au fait que la main droite réclame normalement une spécification aussi bien que la gauche.

Par ailleurs, on ne peut absolument pas considérer l'opposition de dextre à sénestre comme une opposition équipollente. Dans le cas d'une opposition équipollente il y a, à partir de la base commune, départ dans deux directions différentes. Or, dans le cas de la gauche et de la droite, il n'y a pas proprement de directions différentes ; la spécification de la droite et celle de la gauche appartiennent au même ordre de faits.

Voici donc une opposition qui n'est pas marquée, mais qui n'est pas non plus équipollente. S'agirait-il d'un rapport qui serait en marge des oppositions linguistiques ordinaires et, par conséquent, de quelque chose que la langue n'arrive pas à intégrer complètement, ou bien devons-nous penser que l'observation linguistique a été sur ce point un peu déficiente et qu'il y aurait tout de même place dans la langue pour un type d'opposition dont le statut respectif des membres change selon le point de vue du moment ?

Je crois qu'on trouve en fait dans les langues des traits qui rappellent assez ce qu'on constate dans le cas de droite et gauche. Ce genre de rapport, qu'on peut désigner comme l'altérité, a été bien illustré par Émile Benveniste lorsqu'il a

traité (1) de la valeur préhistorique du suffixe *-tero* en indo-européen. C'est précisément là un suffixe que nous retrouvons très fréquemment dans les mots qui désignent la droite et la gauche, en particulier dans les mots *dextre* et *sénestre* dont nous nous servons ici. Sur la foi de la morphologie du grec classique, ce suffixe *-tero* a été longtemps considéré comme un suffixe de comparatif. Mais Benveniste a bien marqué que cette notion de comparatif est récente, qu'on n'a pas le droit de la postuler pour l'indo-européen commun, et que ce qui devait se rapprocher le plus de notre comparatif d'aujourd'hui était exprimé au moyen d'un autre suffixe, celui que le latin présente sous la forme *-ior*, *-ius* dans *melior*, *melius*, et qu'on retrouve largement représenté ailleurs, en grec et dans les langues germaniques par exemple.

Le suffixe *-tero* n'est donc pas, à date ancienne, un suffixe de comparatif. C'est un morphème qui sert à établir une opposition entre deux termes. A première vue, on pourrait être tenté de voir là une opposition marquée, car le suffixe *-tero* ne se rattache anciennement qu'à un des termes de l'opposition et non aux deux, et l'on pourrait penser ici à un suffixe comme le *-esse* de *tigresse*, marque du féminin dans l'opposition *tigre/tigresse*. Mais les conditions d'emploi ne sont pas les mêmes pour *-tero* et pour *-esse* : pour *-esse* il y a une même base commune formelle, à savoir *tigre* dans l'exemple dont nous nous servons ici ; pour *-tero* cette base commune formelle n'existe pas. Prenons un des exemples les plus connus et les plus clairs de l'emploi de ce suffixe, celui de l'opposition latine *unus/alter* où *-ter* est la forme prise au nominatif masculin par le suffixe *-tero*. L'élément *al-* qui ici reçoit *-ter* ne figure nullement dans l'autre membre *unus* (l'opposition *alter-alius* est équipollente et d'un tout autre type). On peut certes arguer que sémantiquement *alter* est marqué par rapport à *unus* et que

(1) Dans *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen*, Paris, 1948, p. 115-125.

formellement il est plus lourd puisque le thème est analysable en deux éléments *al-* et *-ter-* alors que le thème de *unus, unu-*, est inanalysable. Mais l'opposition a un caractère particulier qu'illustre bien le sort de la plupart des oppositions où entre le suffixe *-tero*. Ce sont précisément les mots pour main droite et pour main gauche qui vont ici nous offrir la meilleure illustration : en grec « droit » se dit *dexiteros* avec le suffixe *-tero*, mais aussi *dexios* sans ce suffixe ; « gauche » se dit *aristeros*, mais également *skaios* et, à date ancienne, c'est *dexios* qu'on emploie en face de *aristeros*, et *dexiteros* qui fait pendant à *skaios*. En d'autres termes l'opposition est entre une forme sans *-tero* et une forme avec *-tero*, mais il n'y a pas un concept, disons « gauche » qui soit toujours marqué et un autre, disons « droit », qui soit toujours non marqué. Le choix de la forme en *-tero* dépend du point de vue du moment ; elle marque toujours l'« autre » forme, celle qui vient à l'esprit en second, qui peut d'ailleurs venir en tête dans le discours, mais qui est pensée par rapport à l'autre.

On entrevoit là un type particulier d'opposition, celle qui n'est pour ainsi dire pas durcie dans la langue, la hiérarchie des deux membres n'étant pas fixée une fois pour toutes, mais laissée au choix des usagers.

Cependant cette liberté d'emploi que l'on constate en grec et dont on trouve au moins des traces dans d'autres langues anciennes de la famille indo-européenne, paraît un trait assez instable : le besoin d'« expressivité » entraîne fréquemment les sujets à donner la préférence dans tous les cas aux formes insistantes en *-tero* ; il est également plus économique d'employer toujours la même forme pour le même concept. Aussi le latin présente-t-il l'opposition sous la forme *dexter/sinister*, avec le suffixe de part et d'autre.

Il serait intéressant de rechercher si le type particulier d'opposition que nous avons relevé dans le cas du suffixe indo-européen *-tero* se retrouve ailleurs dans les langues de la même famille. Nous ne saurions toutefois faire plus

ici que suggérer un rapprochement du suffixe *-tero* et du suffixe *-ter*, le premier étant, selon toute vraisemblance, simplement la forme « adjectivale » du second. Ce suffixe *-ter*, sous des déguisements assez divers et avec des valeurs assez variées, est largement répandu dans les diverses langues indo-européennes. C'est surtout son emploi dans les noms de parenté qui doit retenir ici notre attention. La meilleure illustration de cet emploi est sans doute la paire *pater/mater*, pierre angulaire du système des noms de parenté. Le parallélisme entre la paire *pater/mater* et *dextre/sénestre* est plus qu'esquissé : il y a, dans *père* et *mère*, un élément commun, celui que nous trouvons dans la désignation globale lat. *parentes* « père et mère », comme il y a l'élément commun « main » dans *dextre* et *sénestre* ; d'autre part, la spécification est indispensable et pour *père* et pour *mère* : on ne peut pas dire que l'un est toujours marqué et l'autre toujours non marqué ; si c'est l'importance du rôle social qui est en cause, c'est dans la société indo-européenne, le père qui l'emporte ; s'il s'agit en revanche du rôle de chacun dans la procréation, c'est évidemment celui de la mère qui s'impose. L'autre, ce sera tantôt la mère, tantôt le père, selon les circonstances. Dans un monde où le sexe féminin est le « deuxième sexe », il y a des chances pour que l'altérité de la mère s'impose plus fréquemment, comme s'affirme assez normalement l'altérité de la main gauche. Ce qu'il y a, en tout cas, de commun aux deux paires, c'est ce type d'opposition qui n'est pas équipollente sans être pour cela privative ou marquée de façon immuable.

Il semble que ce type oppositionnel puisse être conçu comme un stade possible d'une évolution universelle dans les langues et qui est, pour chacune d'entre elles, une source permanente d'enrichissement. Il s'agit du processus dialectique selon lequel on marque dans un premier temps l'altérité d'un être ou d'un objet en l'opposant à un autre être ou un autre objet conçu comme représentant le type normal

et, une fois ceci accompli, on prend conscience, par réaction, de la spécificité de ce qu'on estimait être le type normal. C'est ce qu'illustre la phrase d'un enfant qui connaissait très bien un de ses grands-pères, moins bien son autre grand-père et qui appelait le premier « grand-papa » et l'autre, tout simplement, « l'autre ». Voulant un jour désigner celui qu'il connaissait le mieux et notant qu'on hésitait dans l'identification, il précisa : « Ce n'est pas l' « autre », c'est l'autre. » Ceci nous rappelle bien sûr que les Latins avaient commencé par dire *unus... alter* ; mais comme il pouvait parfois être bien difficile de savoir qui était l'*unus* et qui était l'*alter*, ils avaient fini par dire *alter... alter* sans essayer d'établir une hiérarchie. Mais, bien entendu, le phénomène est constant. Prenons par exemple un nom de genre masculin qu'on emploie pour désigner l'espèce comme *chat* ; pour spécifier qu'il s'agit de la femelle on emploie une forme particulière, formellement et sémantiquement marquée, *chatte* ; mais l'existence de cette forme spéciale née de l'insistance sur le trait positif de féminité va, par opposition, faire prendre conscience d'un trait positif de même ordre chez les autres individus de l'espèce, celui de masculinité, d'où l'apparition d'une opposition *chatte/matou* où *matou* est le terme sémantiquement marqué, ou encore *chatte/chat mâle* où *chat mâle* est le terme marqué des deux points de vue du sens et de la forme.

Il ne faudrait pas conclure de tout ceci que c'est la situation particulière résultant de la différence physiologique entre la droite et la gauche qui a nécessairement fourni le modèle du complexe oppositionnel dont nous venons de discuter. Mais il ne fait pas de doute que l'opposition de la droite et de la gauche figure en très bonne place dans l'histoire du suffixe indo-européen *-tero*, et je pense qu'en attirant l'attention sur ce genre d'opposition les organisateurs de ce colloque auront rendu à la linguistique un service important, car, même après la remarquable étude d'Émile Benveniste, il restait à dégager pleinement ce type oppositionnel.

CHAPITRE X

LES STRUCTURES ÉLÉMENTAIRES DE L'ÉNONCÉ

I

RÉFLEXIONS SUR LE PROBLÈME DE L'OPPOSITION VERBO-NOMINALE ⁽¹⁾

La question de l'opposition du verbe et du nom n'est qu'un aspect du problème plus général de la valeur linguistique du concept traditionnel de « partie du discours ». Si nous avons cru devoir ici concentrer notre attention sur l'aspect particulier de l'opposition verbo-nominale, c'est évidemment parce que, dans la grammaire classique, le verbe et le nom représentent deux catégories qu'il semble particulièrement difficile de réduire l'une à l'autre. Les Européens en général acceptent assez volontiers de considérer l'adjectif comme un type nominal particulier. D'autres, comme les Japonais, seraient facilement amenés à l'interpréter comme une subdivision du verbe. On admettra sans trop de difficulté que pronoms et adverbes puissent être considérés comme des annexes de classes plus vastes. Les

(1) Article publié dans le numéro de janvier-mars 1950 du *Journal de psychologie normale et pathologique*.

recherches diachroniques ont habitué les linguistes à voir, dans les « mots grammaticaux », des affaiblissements de mots « pleins ». Verbes et noms, au contraire, apparaissent à beaucoup comme deux pôles par rapport auxquels s'ordonne toute structure linguistique. Certes, les faits connus expliquent et, jusqu'à un certain point, justifient cette conception. Toutefois, il y aurait erreur de méthode à voir dans l'opposition du verbe et du nom la caractéristique nécessaire de tout idiome. A notre connaissance, aucune définition du langage n'implique obligatoirement l'existence de cette opposition. Par conséquent, on ne saurait refuser la qualité de langue à un système reconnu par définition comme linguistique et qui ordonnerait ses éléments sans égard à la polarité verbo-nominale.



Pour quiconque parle une langue indo-européenne, le monde sensible paraît s'organiser dans le cadre général d'une opposition binaire entre des objets et des qualités d'une part, des procès ou des états d'autre part. Pour l'observateur naïf qui ne s'est pas posé le problème des rapports des mots et des choses, et qui tend à identifier l'objet *table*, le signifié « table » et le signifiant /tabl/, cette opposition binaire semble résulter de la structure même de l'univers indépendamment de la façon dont l'homme en prend conscience. Pour des esprits un peu plus avertis, l'univers lui-même n'est plus en cause. Ce serait l'esprit humain qui, de par sa nature, organise le monde dans ce cadre. Enfin, il est des sceptiques qui tendent à mettre en doute que cette division bipartite s'impose absolument à tous les hommes, et qui estiment que la structure linguistique que l'individu reçoit de son entourage est essentiellement responsable de la façon dont s'organise sa conception du monde.

A considérer attentivement ce qui se passe dans une langue indo-européenne comme le français, on s'aperçoit

que, là-même, la distinction entre nom et verbe ne recouvre pas exactement une différence réelle : le nom *pluie* et le verbe *pleuvoir*, par exemple dans *la pluie* et *il pleut*, correspondent, dans bien des cas, au même phénomène. Il ne s'agit même pas, nécessairement, de deux conceptions différentes de ce même phénomène, mais de deux formes linguistiques distinctes dont le choix est déterminé par le contexte : *la pluie continue*, *il pleut sans arrêt*. Nous avons affaire à une langue, le français, où la forme normale de l'expression linguistique comporte obligatoirement l'emploi d'un type flexionnel particulier qu'on appelle verbe. On dit généralement que c'est le prédicat, c'est-à-dire ce qui est dit à propos d'un sujet, qui comporte une forme verbale. Ceci est vrai si l'on donne au terme prédicat une valeur grammaticale. Mais alors l'affirmation précédente est une tautologie : la partie de l'énoncé qui comporte un verbe est un prédicat parce qu'elle comporte le verbe. Si, au contraire, on attribue au mot « prédicat » une valeur logique, on pourra très bien faire valoir que, dans *il pleut sans arrêt*, c'est *sans arrêt* qui a une valeur prédicative, tout comme *ne cesse pas* dans *la pluie ne cesse pas*. Dans bien des cas, les deux énoncés qui précèdent ont exactement le même contenu sémantique, ou, ce qui revient au même, s'emploient dans des situations identiques et affectent de la même façon le comportement de l'auditeur. Linguistiquement, toutefois, ils ont une structure toute différente, et une description du français qui les confondrait n'aurait aucune valeur scientifique. Ceci illustre bien la nécessité où se trouve le linguiste, à certains stades de ses recherches, de s'abstraire complètement de la signification des énoncés qu'il étudie et de ne se fonder que sur des critères formels.

En français, *pleuvoir* est un verbe, non point parce qu'il exprime un procès, mais bien parce qu'il se fléchit sur un modèle qui est celui d'une foule de mots qui, traditionnellement, ont reçu la dénomination de verbes ; *pluie* est un nom, non point parce qu'il désigne une chose, mais parce

qu'il entre dans certains types de combinaisons qui caractérisent les complexes appelés « noms » par opposition à d'autres complexes qu'on désigne sous d'autres termes.

En pratique, lorsque le linguiste traite de sa propre langue ou d'idiomes de structure analogue, il peut paraître inutile de se poser des problèmes à ce sujet. Le schème linguistique familier exerce sur la pensée du chercheur une pression considérable. La tentation de repenser le monde en d'autres termes ou bien n'existe pas, ou n'aboutit qu'exceptionnellement à déformer sans remède la représentation du système de la langue. Au contraire, lorsque le chercheur s'occupe de langues dont l'organisation interne diffère profondément de celle de la sienne propre, la structure qui lui est familière risque d'influencer de façon décisive sa conception de la réalité linguistique étrangère. A tous les stades de son travail, lorsqu'il poursuit ses recherches, ou lorsqu'il s'efforce d'en présenter les résultats, pour se représenter à lui-même les phénomènes étudiés, ou pour les expliquer à autrui, il lui faudra avoir recours à sa propre langue. Il lui faudra sans cesse traduire les mots de la langue étudiée. Or, dès qu'intervient la traduction, apparaît le danger d'une réinterprétation de la langue étrangère dans les termes de la langue maternelle : les mots qui désignent l'homme, l'arbre, la mer recevront nécessairement une traduction nominale et seront inconsciemment dissociés de ceux qu'il faut bien traduire par « manger », « couper », « courir », alors même que les uns et les autres se comportent formellement de façon identique. Dans le cas, tout à fait exceptionnel, où le linguiste a, de la langue « exotique », une connaissance assez intime pour qu'on puisse parler de bilinguisme, tout danger n'est pas écarté. L'expérience montre que le bilingue est tenté d'interpréter la structure de l'idiome local en fonction de celle de la langue de prestige dont souvent d'ailleurs il apprend la grammaire à l'école : le Basque, à qui l'usage de l'espagnol ou du français, sinon les exhortations du maître d'école, a appris à distinguer

sujet et objet, perd le sens de la valeur particulière de son ergatif. Le Tahitien, si on l'interroge sur sa langue, coule ses formes polynésiennes dans le moule de la grammaire française.

Pour éliminer les dangers de la traduction, il n'est qu'une méthode : s'en tenir aux données observables de la réalité linguistique étrangère, c'est-à-dire aux formes, sinon dans l'analyse des énoncés recueillis, du moins dans l'interprétation linguistique qu'on donne des éléments qui les composent. En matière de morphologie, tout comme dans le domaine phonologique, il ne saurait être question, pour le linguiste, de fonder ses démarches sur ce que l'on a appelé le sentiment linguistique des sujets parlants. La seule réalité directement observable est le comportement linguistique de ces sujets. Que ce comportement laisse des traces dans leur esprit et dans leur façon de concevoir le monde sensible, cela est certain. Mais ce serait une grave erreur de méthode que d'étudier un effet aussi difficile à atteindre lorsque la cause s'offre immédiatement à nous. Il ne s'agit pas de savoir ce que les sujets qui parlent une langue donnée peuvent trouver de commun aux concepts d'homme, d'arbre et de mer par opposition à ceux de manger, de couper et de courir, mais de déterminer en quoi le comportement des formes linguistiques correspondantes coïncide ou diffère. C'est cette méthode qu'il faut appliquer à toute langue, et il ne faut pas s'étonner si les classes de mots ainsi obtenues ne se recouvrent pas d'un idiome à un autre, si ce qui paraît être le même concept appartient, dans deux langues distinctes, à des classes différentes.



Une fois établie sur ces bases, la recherche linguistique révèle que la plupart des langues parlées aujourd'hui dans le monde manifestent au moins une tendance à opposer, du fait de leurs latitudes combinatoires et flexionnelles,

des classes de mots qui, considérées sous l'angle sémantique, rappellent celles que nous distinguons dans les langues indo-européennes au moyen des termes « nom » et « verbe ». Il paraît clair que l'expression d'un procès, du fait même de la nature du procès, doit se combiner plus aisément et plus fréquemment avec celle de diverses modalités, que les désignations de personnes ou d'objets.

La catégorie de l'aspect est une de celles qui se combinent le plus fréquemment avec l'expression des procès. Il n'est certes pas impossible de concevoir comment elle pourrait se combiner avec l'expression de concepts qui nous paraissent essentiellement nominaux : le blé en herbe pourrait être désigné au moyen de la forme durative du mot qui, sous sa forme accomplie, s'appliquerait à la moisson prête à la faux. L'orage et la foudre pourraient être présentés dans un rapport analogue. Mais il est évident que les aspects en question sont des aspects de procès, et, s'il est fréquent que les objets soient tout d'abord désignés comme participant à des procès, il est tout à fait normal que, surtout lorsque s'estompent les rapports étymologiques, la désignation de l'objet ne soit plus perçue comme caractérisant un de ses emplois, mais bien la chose elle-même. Dès lors, l'orage est « quelque chose » et la foudre « quelque chose » d'autre. A supposer que les désignations de l'un et l'autre phénomène soient formellement apparentées, ce serait probablement dans le cadre d'une opposition de collectif à unité qui ne s'étend pas nécessairement à l'expression des procès.

La catégorie du temps paraît à bien des gens caractériser le verbe en propre. Les Allemands appellent le verbe *das Zeitwort*. Rien n'empêche toutefois d'envisager un concept comme « mon père » sous l'angle du passé. Nous disons dans ce cas « feu mon père ». Nous parlons d'un ex-président, du temps jadis, d'une période écoulée, d'un cheval qu'il a fallu faire abattre. En d'autres termes, nous faisons usage, pour exprimer le « passé » des noms, de procédés lexicaux

et syntaxiques. Pour les verbes, au contraire, des procédés morphologiques sont de mise. Il est sans doute facile de concevoir une langue où le passé s'exprimerait au moyen d'une particule identique pour les personnes, les choses, les procès et les états. Cependant l'expérience montre que les procès, probablement parce qu'ils sont des procès et sont envisagés comme se déroulant dans le temps, sont particulièrement susceptibles de s'intégrer dans un système d'oppositions temporelles, alors que les concepts que nous exprimons par des noms, étant plus rarement envisagés sous l'angle du temps, ont recours, le cas échéant, à des combinaisons lexicales variées et peu systématiques.

Nous pouvons tenter de poser le problème en termes plus généraux. Supposons un état linguistique primitif où chaque élément signifiant peut se combiner librement avec tout autre. On n'y pourra évidemment pas distinguer sur des bases formelles entre différentes classes de mots. Au cours d'une évolution subséquente, les nécessités de l'expression, déterminées évidemment par l'habitat au sens le plus large et par ce qu'on pourrait appeler la psychologie collective, vont favoriser certaines combinaisons et en défavoriser d'autres qui, se raréfiant tout d'abord, deviendront inusitées, puis illicites. Ainsi apparaîtront des classes de mots distinctes. Comme les nécessités de l'expression varient d'une communauté à une autre, nous ne devons pas nous attendre à ce que ces classes se recouvrent exactement dans toutes les langues. Toutefois, comme tous les hommes habitent la même planète et ont en commun d'être des hommes avec ce que cela comporte d'analogies physiologiques et psychologiques, on peut s'attendre à découvrir un certain parallélisme dans l'évolution des différents idiomes. La tendance à distinguer entre des « noms » et des « verbes » doit participer à ce parallélisme.

L'existence de tendances générales ne doit, bien entendu, pas faire perdre de vue de profondes différences. Là même

où, sur des bases formelles, s'opposent deux classes de mots correspondant sémantiquement en gros à nos noms et à nos verbes, il faut se garder de procéder hâtivement à une identification. Ce qui caractérise en propre l'opposition verbo-nominale dans les langues indo-européennes est le fait que les deux classes n'ont de contact sur aucun point. Formes gérondivales (par exemple, anglais *drinking* dans *my drinking the wine*) mises à part, on peut toujours, du fait de la flexion ou du contexte, distinguer une forme verbale d'une forme nominale. Dans les langues les plus anciennes, il existe une flexion nominale qu'on nomme déclinaison, et une flexion verbale, la conjugaison, qui sont complètement indépendantes. Les langues les plus évoluées ont éliminé une partie des flexions, mais les combinaisons dans lesquelles figurent les noms sont radicalement distinctes de celles où apparaissent les verbes. Les catégories exprimées sont généralement distinctes : cas, genre, possession, opposition de défini et d'indéfini d'une part, aspects, voix, modes, temps, personnes d'autre part. L'une et l'autre classe participent à l'expression du nombre. Mais le pluriel du nom indique la pluralité de l'objet désigné, celle du verbe la pluralité du sujet extérieur à l'action, et non celle du procès. En outre, la forme de cette expression ne coïncide jamais d'une classe à l'autre.

Tout autre est la situation dans d'autres langues.

En sémitique, la catégorie du genre est commune aux deux classes, et l'expression formelle du féminin dans le système nominal ne diffère pas de celle du même genre à la troisième personne du singulier du parfait.

Dans bien des langues, l'expression du sujet du verbe se confond formellement avec celle du possesseur de l'objet désigné par le nom. En hongrois, où l'on ne peut pas parler d'identité des paradigmes, on trouve néanmoins *virgá-om* « ma fleur », *virág-od* « ta fleur » en face de *tanul-om* « je l'apprends », *tanul-od* « tu l'apprends ».

Le kalispel, langue indienne du Washington excellemment

décrite par M. Hans Vogt (1), présente bien deux classes formellement distinctes que cet auteur distingue au moyen des termes « noms » et « verbes ». Mais, tout d'abord, il s'en faut qu'il y ait coïncidence sémantique entre les classes du kalispel et nos classes indo-européennes. Des mots qu'il nous faut traduire par « île », « montagne », ou « lac » se fléchissent comme des « verbes » et, par conséquent, sont linguistiquement des verbes. D'autre part, le nom peut, à lui seul, former un énoncé complet. Enfin, les catégories de la flexion nominale se retrouvent dans la flexion verbale, de telle sorte que, s'il n'existait un début de différenciation dans l'expression formelle de ces catégories de part et d'autre, on pourrait dire que les « noms » ne sont qu'un type verbal défectif.

On peut discuter la question de savoir si l'on a, en pratique, intérêt à retenir les termes traditionnels de « nom » et de « verbe » dans des cas analogues à celui du kalispel. Mais l'essentiel est, bien entendu, de ne jamais perdre de vue les différences foncières entre les structures de ce type et celles des langues pour lesquelles ces mots ont été utilisés tout d'abord.



Sans postuler que toutes les langues existantes proviennent nécessairement de stades antérieurs qui ont ignoré l'opposition verbo-nominale, on peut tenter de poser le problème en termes de diachronie et chercher à déterminer comment les langues passent d'un stade primitif qui ignore cette opposition, à un stade ultérieur qui la connaît. Sans doute la chose est-elle particulièrement difficile du fait que les idiomes dont l'histoire nous est la mieux connue sont précisément ceux où verbes et noms apparaissent, à la date la plus ancienne, comme deux classes nettement

(1) *The Kalispel Language*, Oslo, 1940.

distinctes. Cependant l'examen d'un assez grand nombre de langues où le processus de différenciation paraît être en cours, nous permettrait peut-être de préciser la façon, ou les diverses façons, dont l'opposition peut se faire jour et s'accuser. Sans prétendre esquisser le problème dans toute sa complexité, nous pouvons peut-être, dès maintenant, envisager une distinction entre les langues où, pour nous exprimer en termes non linguistiques, le possesseur a été conçu comme un agent, et celles où il a été traité comme un patient. On obtient ainsi deux points de départ distincts pour la différenciation dont nous avons sommairement indiqué le principe, ci-dessus, p. 201).

Dans les idiomes du premier type, on constate ou on peut restituer une identité formelle de l'objet possessif et du pronom sujet de la même personne : *mon* dans *mon père* s'exprime ou a dû s'exprimer de la même façon que *je* dans *je la construis (la maison)*. Nous pouvons tenter de nous représenter cette identité formelle au moyen de traductions nominales comme *père de moi*, *construction de moi*. Dans un cas de ce genre on peut s'attendre à voir ce que nous appelons l'objet de la construction verbale, ici *maison*, recevoir le même traitement formel que le sujet d'une proposition nominale comme *cet homme est mon père*. On aurait, en quelque sorte, dans ce cas, deux équations parallèles : *maison* = *ma construction*, *cet homme* = *mon père*.

Dans les langues du second type, *mon*, dans *mon père*, s'exprime ou a dû s'exprimer de la même façon que *me* dans *tu me prends*. En traductions nominales parallèles, on pourrait donc avoir *père de moi*, *prise de moi*. Si toutefois *tu* dans *tu me prends* et dans *tu es mon père* exprimées de façon identique, il vaudrait mieux traduire nominativement *me prends* au moyen de *preneur de moi*, d'où les équations parallèles : *toi* = *preneur de moi*, *toi* = *père de moi*.

On doit s'attendre à ce que, au moins dans certaines langues, il n'y ait pas identité formelle entre ce que nous appellerions sujet de verbe transitif et sujet de verbe intrans-

sitif. Dans les langues du second type, par exemple, *je* dans *je cours* pourrait recevoir la même expression formelle que *mon* dans *mon père* au lieu de se confondre avec le *je* de *je le prends*.

* * *

On entend parfois des linguistes se prononcer, dans le cas d'une famille linguistique donnée, en faveur de l'antériorité du nom ou de celle du verbe. Prises au pied de la lettre, des affirmations de ce type n'ont pas grand sens : une langue qui ne connaît pas la distinction entre nom et verbe ne possède ni noms ni verbes, mais des éléments lexicaux indifférenciés sur ce plan. Ce qu'on peut vouloir exprimer de cette façon est la croyance ou la conviction qu'un stade linguistique antérieur à ceux qui sont attestés n'a dû connaître que celles des catégories qui, ultérieurement, caractérisent une des deux classes, noms ou verbes.

On sera souvent tenté, lorsqu'on s'occupe de langues où la distinction entre noms et verbes est embryonnaire, de préférer des traductions verbales, ne serait-ce que parce qu'un mot isolé représentant à lui seul un énoncé, ne pourra guère être conçu comme tel, dans une langue comme le français ou l'anglais, que s'il est rendu au moyen d'une forme verbale. Si l'idiome étudié est considéré comme particulièrement primitif, on aura d'autant plus tendance à employer des traductions verbales qu'on conçoit assez facilement qu'un être ou un objet ait été tout d'abord désigné comme « [celui qui] fait » une action déterminée. Mais on ne devra pas oublier que les traductions verbales qui peuvent s'imposer à nous, n'impliquent pas que les sujets parlants conçoivent le monde comme un complexe de procès. Il est vraisemblable qu'une communauté n'atteint à une claire conception de l'opposition entre objets et procès que lorsque la langue qu'elle emploie lui en donne les moyens en distinguant formellement entre les uns et les autres.

II

LA CONSTRUCTION ERGATIVE (1)

Si le syntagme sujet-prédicat n'a guère, jusqu'ici, été envisagé comme critère de classement, c'est qu'on l'a, explicitement ou non, considéré comme un trait universel, qui, par conséquent, opposerait ce qui est langue à non-langue, mais jamais une langue à une autre. Sapir lui-même, en dépit de sa connaissance intime des structures linguistiques les plus diverses, n'a jamais mis en doute la généralité de la relation sujet-prédicat : après une attaque en règle contre la classification traditionnelle en parties du discours, il se reprend et épargne l'opposition verbo-nominale dont il justifie en ces termes le caractère quasi général : « There must be something to talk about and something must be said about this subject of discourse once it is selected » (2). Ceci, certes, n'implique pas nécessairement l'existence de deux classes distinctes de noms et de verbes, et Sapir le note bien. Mais il y a là une prise de position fort nette en faveur du caractère universel de la construction sujet-prédicat. Sapir ne pouvait évidemment ignorer l'existence d'énoncés qui se confondent avec le prédicat, ne serait-ce que dans les injonctions comme *go! va! i!* qu'on rencontre un peu partout, et, dans maintes langues, dans les équivalents d'*il pleut* ou *il neige*. Sa formulation est simplement imprudente dans sa généralité ; il y manque un adverbe restrictif rappelant l'existence de propositions à membre unique dont on pourrait toujours dire soit que leur sujet est sous-entendu, soit, pour employer une tournure moins critiquée, qu'elles présentent un sujet zéro. Mais ce que Sapir semble exclure, c'est qu'il puisse exister une langue

(1) Article publié dans le numéro de juillet-septembre 1958 du *Journal de psychologie normale et pathologique*.

(2) *Language*, New York 1921 p. 126.

qui ne connaisse pas la relation sujet-prédicat. Dans ces conditions, ce qu'on pourrait appeler la nature de l'énoncé minimum ne saurait intervenir comme critère de classement, puisque toutes les langues s'accordent sur ce point. On s'explique donc bien que, fidèle ici à la tradition, Sapir fonde en dernière analyse son classement sur la façon matérielle dont s'expriment les rapports et ne fasse point intervenir la nature des rapports exprimés. En effet, ces rapports, subordination, coordination, sujet-prédicat, etc., sont censés correspondre à des besoins fondamentaux de l'esprit humain et, de ce fait, exister au même titre dans toutes les langues.

Cette idée que toute langue connaît la relation sujet-prédicat, et, plus précisément, présente le même premier temps de l'analyse linguistique des données d'expérience, est un *a priori* qu'il convient d'écarter dès l'abord afin de ne pas affecter les conditions de l'observation. Pour comprendre comment pourrait fonctionner une langue qui ignorerait la relation sujet-prédicat, il convient de bien voir quelle est la nature linguistique de cette relation dans une langue où, pour les modalités non injonctives, elle existe à l'exclusion de toute autre. Comme, dans ce cas, sujet ne va pas sans prédicat, ni prédicat sans sujet, on ne peut pas dire que l'un quelconque soit le déterminant de l'autre. Les deux membres du syntagme sont solidaires. Le rapport est d'un type particulier que Jespersen appelle *nexus* (1). Dans plus d'un sens, il y a certes priorité du sujet, priorité syntaxique fréquente, et aussi priorité sémantique puisque le sujet est présenté et conçu comme préexistant à l'action (2). Mais si, formellement, il est toujours là, il peut sémantiquement être réduit à néant (*il pleut*), ce qui est impensable pour le prédicat. Nous avons donc affaire à un type de rela-

(1) Voir, par ex., *The Philosophy of Grammar*, Londres, 1942, p. 114 sq.

(2) Cf. Manfred SANDMANN, *Subject and Predicate*, Edimbourg, 1954, p. 110 sq.

tion irréductible d'une part à la subordination, qui se caractérise formellement par la possibilité de supprimer le membre subordonné sans que soit affectée la validité de l'autre membre ; irréductible également à la coordination, puisque sujet et prédicat ne sont pas interchangeable.

Une structure élémentaire de l'énoncé à deux termes qui ne se confondrait pas avec le syntagme sujet-prédicat peut se concevoir de type coordonné (*faim — soif, pluie — vent*) si la suppression d'un quelconque des deux membres n'enlève pas au reste la qualité d'énoncé. Elle peut se concevoir de type subordonné (*marche — de l'homme, lavage — du linge*) si l'un seulement des deux termes peut être supprimé sans enlever à l'autre sa qualité d'énoncé. C'est, bien entendu, l'énoncé de type subordonné qui correspondrait à notre proposition simple à sujet et prédicat : *marche — de l'homme, lavage — du linge* équivaldraient à *l'homme marche, on lave du linge* ; tandis que celui du type coordonné correspondrait à une proposition à double prédicat ou à deux propositions successives : *faim — soif* pourrait valoir *j'ai faim et soif* et *pluie-vent, il pleut et il vente*. Un énoncé de type subordonné à deux termes se présenterait comme un prédicat d'existence (*[il y a] marche, [il y a] lavage*) suivi d'un complément (*... de l'homme, ... du linge*) jouant le rôle de déterminant. Des énoncés plus complexes pourraient résulter de l'adjonction d'autres déterminants : *[il y a] marche de l'homme ... dans la matinée, [il y a] lavage du linge ... par la femme ... dans la rivière*.

Quelque étranges que puissent nous paraître les énoncés qui précèdent, ils ne sont pas inconnus dans nos langues : entre les deux guerres mondiales, on chantait un refrain dont le leit motiv était *Y a de la mise en bouteilles au château*, et le parler familier ou populaire fournit bien des exemples du type *Y a du crépage de chignon chez les voisins* où l'on affirme l'existence, non point d'un objet concret (*Y a du soleil dans les ruelles*), mais bien d'un processus. On pourra certes arguer que, formellement, le syntagme sujet-prédicat

est représenté, dans ces énoncés, par *il y a* ... Mais, sans quitter le plan formel, on peut faire remarquer qu'*il y a*, en tant que morphème introducteur de prédicat d'existence, peut se prononcer et se prononce normalement /ja/, ce qui n'est pas le cas là où, comme dans *il y a placé son argent*, chacun des éléments du groupe *il y a* garde son identité, et où, dans le même style où le morphème introducteur se prononce /ja/, il garde une articulation bien distincte du pronom sujet *il*, d'où /ilja/ et même /ilia/. Le cas de l'anglais *there is* est en tout point parallèle (1), et l'espagnol présente, pour la même fonction, une forme *hay* inanalysable. Il est vrai que toutes ces formes se conjuguent, y compris l'espagnol *hay* qui fait, par exemple, *habla* à l'imparfait, ce qui, synchroniquement, assure un lien entre elles et des structures syntaxiques moins marginales. On notera d'autre part qu'elles ne s'emploient guère qu'avec ce qu'on appelle une valeur impersonnelle, lorsqu'on n'éprouve pas le besoin de préciser qui est l'auteur de l'action. Dès que la mention de cet auteur devient nécessaire, on se rabat normalement sur la forme traditionnelle de l'énoncé.

Une langue qui ferait l'économie du syntagme sujet-prédicat traiterait, dans un cas de ce genre, l'agent comme un déterminant ou, si l'on veut, comme un complément du mot désignant l'action : [*il y a de la*] *mise en bouteilles* ... *par le propriétaire*. Or, c'est là un phénomène bien observé dans maintes langues et qu'on désigne fréquemment sous le terme de construction ergative. La question donc se pose de savoir si les langues qui présentent la construction ergative à l'exclusion de toute autre équivalente n'appartiendraient pas à ce type, que nous avons supposé, qui ignore le syntagme sujet-prédicat et qui construit régulièrement ses énoncés par déterminations successives d'un prédicat d'existence.

Parmi les nombreuses langues où l'on a noté la construc-

(1) JESPERSEN, *op. cit.*, p. 154 sq.

tion ergative et qui ont été décrites en détail, le basque est une de celles où la structure qui nous intéresse se présente de façon relativement simple et où l'on peut tenter de vérifier l'hypothèse que nous venons de présenter. Pour ce faire, il sera nécessaire de procéder d'une façon qui pourra paraître assez indirecte.



En basque, le déterminant précède normalement le déterminé. La chose est nette en composition : de *etxe* « maison » et de *zain* « gardien » on forme *etxezain* « gardien de maison », forme parallèle à l'allemand *Hauswart*. Il n'y a pas, en basque, de limite nette entre composition et dérivation : dans *apheztegi* « presbytère », où *aphez-* désigne le prêtre et *-tegi* l'habitation, on ne sait trop si l'on doit conférer à *-tegi* le statut de suffixe de dérivation ou celui de second élément de composé, *tegi* étant exceptionnel comme lexème indépendant. On rapprochera ces faits basques de ce qui a dû se passer en anglais et en allemand vers l'époque où *hād* (d'où *-hood*, *-head*) et *heit* ont été réduits au statut de suffixe. Une telle réduction résulte du fait qu'un élément ne s'emploie plus que précédé d'un déterminant, ce qui entraîne une perte de spécificité sémantique. Mais, encore qu'incapable de fonctionner seul, c'est lui qui reste seul maître des rapports que le syntagme entretiendra avec le reste de l'énoncé : dans *Kleinheit*, seul *Klein-* est « isolable » sans doute, mais c'est *-heit* qui impose le genre féminin et, de façon générale, le comportement substantival du syntagme, exactement comme à l'époque où *heit* existait à titre de mot indépendant. La moindre spécificité du suffixe *-heit* ne fait que continuer, en l'accusant, la moindre spécificité d'un second élément, déterminé, de composé. La dérivation par suffixation s'explique diachroniquement à partir de la construction déterminant-déterminé et, synchroniquement, coexiste avec elle, parfois dans

des conditions telles qu'on peut hésiter à identifier un syntagme comme un dérivé ou un composé. La dérivation basque présente bien tous ces caractères, même lorsque l'identification du suffixe comme un ancien élément indépendant n'est ni évidente, ni même vraisemblable ; c'est le cas, par exemple, dans *zuhurki* « prudemment », de *zuhur* « prudent » et de *-ki*, ou dans *adarki* « matière cornée », *idiki* « viande de bœuf », de *adar* « [une] corne », *idi* « bœuf » et d'un *-ki* qui peut être le même que le précédent et qui ne se laisse identifier comme aucun mot de la langue ancienne ou moderne. Ce qu'on pourrait être tenté d'appeler les désinences du nom ne sont en fait que des suffixes d'une particulière fréquence d'emploi et d'un sens très général (1) : *etxeko*, « génitif » de *etxe* « maison », est, au même titre, un thème indépendant qui désignera un membre de la maisonnée et qui pourra recevoir, par exemple, les suffixes de détermination et de datif, d'où *etxeko-ar-i* « au domestique ».

La construction du « syntagme adjectival » semble faire exception à la règle de la pré-position du déterminant : « maison neuve » se dit *etxe berri* avec ce qui nous paraît être le déterminant, *berri* « neuf », venant en seconde position. Mais il faut nous garder de fonder notre interprétation du syntagme sur sa traduction en français ; formellement, *etxe berri* se comporte exactement comme un composé où *berri* serait le déterminé et *etxe* le déterminant. La flexion, en effet, est celle d'un mot unique : l'expression de la détermination et des « cas » est identique pour *etxe berri* et pour les composés *etxexori* « moineau » (litt. « oiseau de maison ») ou *apheztegi* « presbytère » ; à l'inessif déterminé, on a *etxe berri-a-n* « dans la maison neuve » parallèle en tout point à *etxexori-a-n* « dans le moineau » ou *apheztegi-a-n* « au presbytère » ; la différence de graphie, en deux mots et en

(1) Pourraient seuls prétendre au statut de désinence les éléments *-i* de datif et *-k* d'ergatif qu'on ne rencontre pas suivis d'autres affixes ; cf. P. LAFITTE, *Grammaire basque*, Bayonne, 1944, p. 60 sq.

un seul mot, ne correspond à rien dans la prononciation ; d'ailleurs *etxexori* s'écrit aussi bien *etxe xori*. Pour les Basques d'aujourd'hui, généralement bilingues, *etxe berri* correspond à un autre type de relation que *etxe xori*, ce qu'ils résumeront en disant que *xori* est un nom et *berri* un adjectif : amenés à traduire l'abstrait « nouveauté », ils fabriqueront le dérivé *berritasun* avec un suffixe *-tasun* qui a tout l'air de remonter, en dernière analyse, au latin *-tatiōnem*. En fait, *berri* s'emploie très largement dans des constructions substantivales pour désigner tout ce qui est nouveau ou neuf. Pour mieux comprendre la structure de la langue, on aurait intérêt à traduire *etxe berri* comme « nouveauté de maison » plutôt que comme « maison neuve ». Le traitement de ce qui est, dans nos langues, un adjectif épithète comme le déterminé d'un syntagme de détermination est attesté dans de nombreuses langues (1) et, bien qu'il nous paraisse étrange, il n'est pas inconnu en français où *amour d'enfant* a volontiers le sens d' « enfant aimable ».

Cette règle de la pré-position du déterminant vaut également lorsque celui-ci apparaît sous la forme « fléchie », c'est-à-dire lorsqu'il est déjà lui-même un syntagme : dans *etxe-ko anderea* « la maîtresse de maison », le déterminé *anderea*, « la maîtresse », suit le syntagme *etxe-ko*, « génitif » de *etxe* ; dans *grazia-z bethe* « plein de grâce », le déterminé *bethe* « plein » suit le syntagme *grazia-z*, « instrumental » de *grazia* « grâce » ; dans *bizi-ki eder* « très beau », le syntagme *bizi-ki*, littéralement « vivement », précède *eder* « beau ».

L'ordre déterminant-déterminé vaut également dans la syntaxe des propositions ; la subordonnée précède régulièrement la principale : dans *zaharregi zen etxe hartan...* « ... dans cette maison qui était trop vieille », la subordonnée *zaharregi zen* « qui était trop vieille » précède le reste de

(1) C'est ce qu'on trouve, par ex., en birman ; cf. W. CORNYN, *Outline of Burmese grammar*, Language Dissertation, n° 38, 1944, § 124 et 129.

l'énoncé. Les subordonnées se révélant en fait comme des formes fléchies des principales, une construction de ce type est parallèle à celle du type *etxe-ko anderea* présentée ci-dessus.

L'ordre déterminant-déterminé semble donc normal et général en basque. Si notre hypothèse, que l'énoncé s'y réduit au prédicat complété par une série de déterminants, s'y vérifie, nous devons normalement trouver ce prédicat en fin de proposition. Or, c'est bien là l'ordre normal, ordre qui n'est troublé que par les procédés de mise en valeur et par certaines nécessités stylistiques (1). La phrase basque se présente donc comme une série de déterminations successives partant du prédicat de la proposition principale qui se trouve régulièrement à la finale de l'énoncé. Parmi les éléments qui précèdent le prédicat et le déterminent, il en est généralement un qui figure sous la forme que, dans les langues indo-européennes, on désignerait comme le thème nu (avec ou sans la marque de détermination : *-a* au singulier, *-ak* au pluriel) ; les autres apparaissent munis de « suffixes flexionnels » comme le *-i* d'attribution, le *-n* d'inessif ou le *-k* d'ergatif. Ceci permet naturellement une grande liberté de construction. Mais l'ordre le plus fréquent est le suivant : déterminant(s) à « suffixe flexionnel » — déterminant sans « suffixe » — prédicat, selon le modèle *aita-k untzia aurdiki-du* « le père a jeté le vase » avec un complément à l'ergatif, *aita-k*, désignant le père comme agent, suivi d'un complément *untzia*, « le vase », sans indication formelle de fonction, qui désigne le patient, et finalement le prédicat ; on notera que le complément à l'ergatif, qui correspond au sujet de la traduction française, est en tête. Si le verbe, « intransitif », ne comporte pas de complément à l'ergatif, il semble que, sous l'influence de la syntaxe romane, on tende à mettre également en tête l'équivalent du sujet français qui est, dans ce cas, le complé-

(1) Cf. LAFITTE, *op. cit.*, p. 46.

ment sans marque formelle. On aura donc, par exemple, *haurra gizonar-i mintzatu-da* « l'enfant a parlé à l'homme », avec un complément *haurra* « l'enfant » sans marque formelle qui désigne l'auteur de l'action, suivi d'un complément au datif, *gizonar-i* « à l'homme », et finalement le prédicat. Mais, comme il est normal que le complément sans marque formelle de fonction précède immédiatement le prédicat, on préfère souvent une construction où le datif est rejeté après le prédicat, donc *haurra mintzatu-da gizonar-i*. Ce traitement préférentiel du complément sans marque formelle indique qu'il faut y voir le déterminant qui affecte le plus directement le prédicat. Cette forme à « suffixe flexionnel » zéro, normalement placée devant le prédicat, est avec lui dans un rapport du même ordre que celui du premier élément de composé avec celui qui le suit. Il s'agit d'une détermination non précisée dont la nature exacte dépend du sens des deux éléments en présence. Si l'on marque le rapport de détermination au moyen d'une flèche orientée vers le déterminé, on peut mettre en parallèle *etxe* → *zain* « gardien de maison », *untzia* → *aurdiki-du* « a jeté le vase » et *haurra* → *mintzatu-da* « l'enfant a parlé ». C'est le sens du mot *zain* « gardien » qui permet d'interpréter la flèche de *etxe* → *zain* comme la marque d'un rapport de protection, comme c'est le sens du mot *lekhu* « lieu » qui permet d'interpréter la flèche de *etxe* → *lekhu* « emplacement de maison » comme la marque d'un rapport de localisation. De façon tout à fait parallèle, c'est le sens transitif d'*aurdiki-du* qui nous permet d'interpréter *untzia* comme l'objet de l'action, et c'est le sens intransitif de *mintzatu-da* qui nous permet d'interpréter *haurra* comme l'auteur de l'action. De même que rien ne nous autorise à dire que, linguistiquement, nous avons affaire à deux types distincts de relation dans *etxe* → *zain* et *etxe* → *lekhu*, rien ne nous autorise à voir deux types distincts de relation dans *untzia* → *aurdiki-du* et dans *haurra* → *mintzatu-da*. Les différences sémantiques que nous pouvons déceler entre

la valeur de la flèche dans *etxe* → *zain* et la valeur de la flèche dans *etxe* → *lekh*, étant déterminées par le contexte, ne permettent pas de poser deux unités linguistiques distinctes, mais simplement de reconnaître deux variantes combinatoires d'une même unité. Il en va de même des deux flèches d'*untzia* → *aurdiki-du* et de *haurra* → *mintzatu-da* ; de façon plus générale, les flèches de nos quatre exemples correspondent à une seule et même relation, celle que nous avons désignée comme LA DÉTERMINATION NON PRÉCISÉE.

On reconnaîtra, sans doute, assez facilement l'identité linguistique de la relation entre les deux composés nominaux utilisés ci-dessus. La raison en est que la traduction française emploie dans les deux cas le même outil « de » pour la marquer, dans « gardien de maison » comme dans « emplacement de maison ». On sera sans doute plus réticent dans le cas des deux syntagmes prédicatifs dont les traductions diffèrent autant qu'il est possible puisque, dans un cas, nous trouvons, à la base de la flèche, ce qui est notre complément direct et qui apparaît en finale de proposition, dans l'autre ce qui est notre sujet et qui se trouve placé en tête. Notre seul recours est d'opérer avec une traduction nominale : « [il y a eu] projection du vase », « [il y a eu] paroles de l'enfant ». Nous retrouvons ici l'outil « de » qui nous avait servi ci-dessus pour les composés en *etxe-*, et ceci doit nous faciliter la compréhension de l'identité foncière des quatre rapports syntagmatiques rapprochés ci-dessus.

Devons-nous, du fait des traductions nominales que nous choisissons comme seules capables de nous faire comprendre l'unité d'un certain type de relation, déclarer sans ambages que ce qu'on appelle le verbe basque n'est, en fait, qu'un nom d'action ? Certainement non, car ce serait là nous rendre coupables de l'erreur de méthode qui consiste à fonder l'analyse d'une langue sur les traductions qu'on en peut donner dans une autre langue. Il y a incontestablement

en basque une classe d'unités spécialisées dans la fonction prédicative et qui se distinguent des autres par des flexions personnelle, temporelle, modale et aspective qui sont de celles qu'on s'accorde à appeler verbales. Sur un point cependant ce verbe basque diffère fondamentalement du verbe indo-européen : il ignore la catégorie de voix, ou diathèse, dans ce sens que les locuteurs n'ont pas le choix entre plusieurs façons d'exprimer les rapports entre l'action et les entités qui y participent. L'action y est présentée en elle-même, SANS ORIENTATION PAR RAPPORT AUX PARTICIPANTS, comme elle peut l'être dans un substantif : si je dis en français *laver*, dans une langue où j'ai le choix entre *laver* et *être lavé*, je prends, dès l'abord, parti pour l'agent, celui qui lave, et présente l'action de son point de vue. Il n'en va pas de même si je dis *lavage* où je ne prends parti ni pour un agent, ni pour un patient. Il est vrai que, de *lavage*, on passe plus immédiatement à l'être ou à l'objet lavé, le patient, qu'à celui qui lave : le complément le plus immédiat de *lavage* est du type [*lavage*] *du linge* plutôt que de celui de [*lavage*] *par la femme*. Mais ceci résulte de la nature des rapports réels, l'action étant sentie comme affectant plus directement l'agi, le linge, que l'acteur, la femme qui lave. C'est, pour ainsi dire, le sens de *lavage* qui implique une intimité plus grande avec le patient et non plus le choix que fait le sujet entre deux formes parallèles disponibles comme *laver* et *être lavé*. Or, c'est l'existence d'un choix qui crée l'opposition, et c'est l'opposition qui confère aux faits de parole un statut proprement linguistique.

Le verbe basque n'a pas, comme le verbe français par exemple, à être dès l'abord orienté par rapport aux participants de l'action. Il représente ainsi un prédicat qui n'a nul besoin d'un sujet qui marque, avant même que l'action soit exprimée, sa dépendance vis-à-vis des participants. Dans la mesure où il est utile que ces participants figurent dans l'énoncé, ils le feront à titre de compléments du prédicat. Le complément correspondant chaque fois à la relation

la plus directe se présente, économiquement, sous la forme du déterminant antéposé sans « suffixe flexionnel ». C'est pourquoi, dans *haurra mintzatu-da gizonar-i*, on a, sans suffixe, *haurra* « l'enfant » dont le rapport avec l'action de parler est conçu comme plus direct que celui du bénéficiaire *gizonar-i* « à l'homme » ; de même, dans *aita-k untzia aurdiki-du*, *untzia* « le vase » est conçu comme plus directement affecté par la projection que l'acteur *aita-k* « le père » et présente le thème nu (plus la particule de détermination). Un participant supplémentaire, le plus souvent un acteur ou un bénéficiaire, sera, lui, marqué formellement comme acteur ou comme bénéficiaire. Ceci ne veut pas dire que tout acteur soit indiqué par le *-k* de l'ergatif. Dans *haurra mintzatu-da gizonar-i*, *haurra* est l'acteur, tout comme *aita-k* est l'acteur dans *aita-kuntzia aurdiki-du*. Mais, en rapport avec l'intransitif *mintzatu-da*, il représente la relation la plus directe. Ce qui caractérise donc les langues à construction ergative n'est pas le fait que le participant actif de l'action s'y trouve indiqué par un affixe spécial, mais bien qu'on y a recours à cet affixe lorsque ce participant actif n'y est pas conçu comme entretenant avec le prédicat le rapport le plus intime. Ce comportement ne se comprend que dans une langue où le prédicat représente l'action non orientée par rapport aux participants et où, par conséquent, ces participants peuvent s'exprimer de la façon la plus économique sans considération de leur fonction réelle, active ou passive, mais de telle façon qu'exprimés dans un même contexte, les contrastes soient établis et l'identité de chacun maintenue.

On pourrait objecter à l'analyse qui précède que le verbe basque, bien loin de marquer une indépendance formelle vis-à-vis des participants de l'action, présente une flexion personnelle d'une grande complexité qui aboutit à faire figurer dans le syntagme verbal chacun de ces participants sous la forme d'un affixe personnel. Soit une forme comme *eman-diot* ; non seulement elle implique la notion de « donner », celle d'un passé proche, celle de l'indicatif,

mais également elle comporte l'expression ou le rappel d'un donné de troisième personne, d'un donneur de première et d'un bénéficiaire de troisième, donc « je le lui ai donné » ou, simplement, « j'ai donné... » dans un contexte où donné et bénéficiaire sont désignés nommément.

Il convient toutefois de rappeler un certain nombre de faits qui réduisent considérablement la portée de cette objection (1). Tout d'abord, on rencontre, à titre d'énoncé complet, des radicaux verbaux non fléchis accompagnés de compléments : *konkorre-k kanta*, en quelque sorte « par les bossus chante », c'est-à-dire « les bossus chantent » ou « les bossus de chanter » ; ou encore *orok egin orai penitencia* avec *egin* radical (identique au participe) du verbe « faire » avec un premier complément *penitencia* et un second à l'ergatif *oro-k* de *oro* « tout », plus un adverbe de temps *orai* « maintenant », le contexte permettant de donner la traduction plus précise « faisons tous maintenant pénitence ». Tout à fait parallèles sont les constructions où le prédicat est simplement un thème d'allatif : *beharrak zaharra merkatura* « la nécessité fait aller le vieillard au marché », avec *beharrak*, ergatif de *behar* « besoin », *zaharra*, thème nu déterminé de *zahar* « vieux », et *merkatura* « vers le marché », allatif de *merkatu* « marché », prédicat non fléchi c'est-à-dire sans rappel des deux compléments qui précèdent ; dans *zangoek amor bidean*, que le contexte où l'on trouve la phrase fait interpréter comme « mes jambes fléchissent quand je marche », on trouve un nom d'action *amor* « action de céder » accompagné d'un ergatif pluriel *zangoek*, de *zango* « jambe », et du circonstanciel *bidean* « sur le chemin ». Tout ceci établit que l'accord du prédicat basque avec ses déterminants, bien que normal et régulier, n'est pas absolument général et obligatoire.

(1) Les faits et les illustrations présentés ci-après sont tirés de deux articles de René LAFON, Remarques sur la phrase nominale en basque, *BSL* 47, 1951, p. 106-125, et Comportement... du verbe basque, *BSL* 50, 1954, p. 190-220 ; cf. notamment, p. 200 et 204.

D'autre part, il n'est pas du tout certain que l'intégration au prédicat de références personnelles soit l'indication d'un besoin d'orienter ce dernier par rapport aux participants de l'action. Cette intégration peut et doit le plus souvent résulter d'une simple inertie. Lorsque les déterminants du prédicat sont de première ou de deuxième personne, ils ne sauraient, par nature, avoir d'expression autre que pronominale. Or, une telle expression tendra à devenir enclitique et finalement à s'intégrer à celle du prédicat. Il peut y avoir là l'amorce d'une flexion personnelle. Dans le cas d'un déterminant de troisième personne, l'expression peut être aussi bien nominale que pronominale : en référence à la même réalité, on pourra dire *Jean aime Marie* ou *il l'aime*. Tant que les éléments qui entourent le prédicat *aime* restent librement commutables avec les mots les plus variés, c'est-à-dire qu'on peut dire aussi bien *Jacques aime Nicole* que *Jean aime Marie*, *aime*, ou mieux $[\epsilon m]$, forme du singulier du présent de l'indicatif d'*aimer*, ne pourra être considéré comme se fléchissant selon la personne : $[\zeta \epsilon m]$ restera *je + aime*, $[\text{ty} \epsilon m]$ restera *tu + aimes*, $[\text{il} \epsilon m]$ *il + la + aime*. Mais dans une forme de langue où l'on ne dirait plus *Jean aime Marie*, mais bien *Jean il l'aime Marie*, c'est-à-dire $[\zeta \tilde{a} \text{ il} \epsilon m \text{ mari}]$, on devrait parler d'une flexion personnelle comportant les formes $[\zeta \epsilon m]$, $[\zeta \text{t} \epsilon m]$, $[\zeta \text{l} \epsilon m]$, $[\text{ty} \epsilon m]$, $[\text{tym} \epsilon m]$, etc. C'est la situation où se trouve le basque d'aujourd'hui avec cette différence que les formes basques sont souvent moins aisément analysables que les formes françaises citées ici ; la forme *eman-diot* ne différerait pas en principe du complexe français équivalent « je le lui ai donné » $[\zeta \text{llyiedone}]$, si le français employait régulièrement et dans tous les styles *je le lui ai donné le livre à Marie* au lieu du plus simple et plus classique *j'ai donné le livre à Marie*. Ici, comme à l'origine de la plupart des faits d'accord, il y a aboutissement de la tendance au moindre effort : il est moins fatigant d'employer dans tous les cas une même forme, même plus longue et plus complexe, que de la

faire varier selon les circonstances : on dira /illem/ aussi bien dans un contexte où figurent les noms des protagonistes que là où ils sont absents, car il est plus simple de dire toujours la même chose dans tous les cas où il est question d'un garçon qui aime une fille. Un tel amalgame d'éléments pronominaux se comprend aussi bien dans le cadre d'une construction sans sujet, comme celle du basque, que dans celui d'une syntaxe à sujet-prédicat comme celle du français. Le fait que l'accord ainsi établi se fait avec chacun des trois déterminants les plus fréquents oppose nettement l'accord basque et celui des langues indo-européennes traditionnelles où il est réservé au seul sujet : *puer ludit, pueri ludunt*.

Il reste à considérer un trait particulier de cet accord du verbe basque avec ses déterminants : dans la majorité des cas (1), on préfixe au verbe conjugué l'élément personnel correspondant à ce que nous avons appelé la détermination non précisée et au complément sans « suffixe casuel » ; les éléments personnels correspondant aux compléments au datif et à l'ergatif sont au contraire suffixés au verbe conjugué. On a, par exemple, *n-oa* « je vais » (« aller de moi ») avec le préfixe *n-* de première personne, *n-akar* « il me porte » (« porter de moi par lui ») avec le même préfixe ; mais, avec le suffixe *-t* d'ergatif de première personne correspondant au *-k* des noms, *d-akar-t* « je le porte » (« porter de lui par moi »), *d-aki-t* « je le sais » (« savoir de cela par moi ») et, avec le même suffixe *-t* comme datif de première personne, *eman-d-au-t* « il me l'a donné » (« don de cela par lui à moi »). On pourrait être tenté d'interpréter cette différence de traitement comme l'indication que les deux types d'accord sont de dates différentes : la préfixation de *n-*, conforme aux traits généraux de la syntaxe basque puisque le *n-*

(1) Les formes qui font exception sont expliquées par R. LAFON, *BSL* 50, p. 211 sq., comme des développements récents ; cf., également, *Remarques complémentaires...*, *BSL* 51, 1955, p. 148-175.

de *n-oa* et de *n-akar* se présente bien comme le déterminant du radical verbal, serait plus ancienne : la suffixation remonterait à des formes pronominales rajoutées en fin de proposition comme on renvoie volontiers après le verbe certains compléments afin d'alléger le groupe déterminants-prédicat. On notera, en tout cas, qu'il n'y a pas de suffixe d'ergatif de troisième personne ou, comme on dit, que, dans ce cas, le suffixe est zéro : rien, dans *n-akar*, ne correspond au « par lui » de notre traduction. On conçoit fort bien d'ailleurs que les locuteurs n'aient pas été tentés de séparer le prédicat de son premier déterminant par l'insertion d'affixes se rapportant à des déterminants plus lointains : dans une construction comme *liburua d-akar-t* « je porte le livre », l'élément *d-* représente *liburua*, et son insertion entre le déterminant *liburua* et le prédicat proprement dit *-[a]kar-* n'affecte pas le syntagme « porter du livre ». Ce syntagme au contraire serait détruit par l'insertion, entre ses deux membres, d'un affixe désignant l'agent.



Ce qui vient d'être dit du basque ne saurait, bien entendu, s'appliquer intégralement à aucune autre langue : toutes les langues à ergatif ne sont pas coulées dans le même moule. Il n'y est pas rare, par exemple, que tous les déterminants du prédicat y soient marqués comme tels par quelque affixe, ce qui doit contribuer à atténuer la hiérarchie des déterminants. C'est ce qu'on trouve en eskimo par exemple où le « cas » en *-q* correspond au thème nu du basque et le « cas » en *-p* au déterminant basque en *-k* (1). Dans une langue de ce type, il peut être difficile de mettre à part une détermination non précisée du prédicat puisqu'il n'y a pas identité entre une composition sans marque for-

(1) Voir, par exemple, l'exposé de Pierre NAERT, Le verbe basque est-il passif?, *Studia linguistica* 10, 1956, p. 45-49, et l'exposé de Hans HENDRIKSEN qui y est cité, p. 47-48.

melle et une construction avec un déterminant en *-q*. L'essentiel de notre interprétation des faits basques repose sur la constatation que l'absence de voix chez le verbe rend inutile l'orientation du prédicat par rapport aux participants de l'action, d'où la totale indépendance de ce prédicat, alors que les autres membres de la proposition se définissent par rapport à lui. Ceci ne veut pas dire que l'absence de voix entraîne nécessairement celle du syntagme sujet-prédicat, car la nécessité d'orienter le prédicat peut n'être qu'une partie de son conditionnement. On ne se hâtera donc pas de décréter que toutes les langues se répartissent en deux classes, celles qui connaissent des sujets et celles qui présentent la construction ergative. Il existe, sans aucun doute, des langues où coexistent les deux types syntaxiques et très vraisemblablement d'autres langues où l'indépendance du prédicat se combine avec un système de détermination différent de celui que nous avons dégagé pour le basque. Il convient simplement de ne pas oublier que la structure élémentaire de l'énoncé n'est pas identique d'une langue à l'autre et que serait vouée à l'échec toute tentative de typologie qui n'en tiendrait pas compte.

III

RÉFLEXIONS SUR LA PHRASE ⁽¹⁾

Le problème de la phrase n'a pas une place de choix parmi les préoccupations des linguistes contemporains. Une raison en est, sans doute, que les « structuralistes » se sont plus volontiers et plus longuement attachés à l'analyse d'énoncés — en fait, de phrases — en une succession de « morphèmes », qu'à la synthèse des éléments ainsi dégagés en unités plus vastes.

Il faut aussi rappeler que la position des problèmes

(1) Article publié dans *Language and Society*, Copenhague, 1961.

relatifs à la phrase n'a pas été facilitée par l'ambiguïté des termes qui la désignent dans certaines langues : à côté du français et de l'anglais qui distinguent de façon tranchée et définitive entre la proposition, la phrase et le discours (*clause, sentence, speech*), l'allemand *Satz* recouvre les deux premiers termes, l'espagnol *oración* les deux derniers.

Mais ce qui explique, au fond, qu'on puisse faire de la linguistique de façon parfaitement valable sans presque parler de la phrase, c'est que rien ne se retrouve dans le discours qui ne soit déjà dans la phrase. Linguistiquement, une phrase est bien autre chose que la somme des mots qui la constituent, ne serait-ce que parce que *Pierre bat Paul* est autre chose que *Paul bat Pierre*. Au contraire, un énoncé n'est pas autre chose que la succession des phrases qui le composent. On comprend dès lors qu'on puisse être tenté d'identifier phrase et discours, puisque le discours n'a rien qui ne se trouve dans la phrase. Pour analyser les manifestations d'une langue donnée, on s'attaquera donc directement au plus petit segment qui en soit parfaitement et intégralement représentatif, à savoir la phrase, et, puisque cette identification de la phrase et du discours est évidente, on oubliera souvent de l'explicitier.

Les définitions formelles les plus satisfaisantes de la phrase sont celles qui marquent justement le caractère linguistiquement pleinement représentatif de ce complexe. Celle de l'*American College Dictionary*, qui pourrait être due à Bernard Bloch ou à Albert Marckwardt, implique bien, sous sa forme négative, cette complète représentativité de la phrase : *sentence... a linguistic form... which is not part of any larger construction*. Dans la mesure où l'on se refuse à postuler, dans le discours, autre chose qu'une succession d'unités significatives dont les rapports mutuels seraient, en principe, de nature particulière dans chaque langue, il semble difficile d'aller, sur le plan de la linguistique générale, plus loin que cette définition ; cette construction qui n'entre jamais dans une construction plus vaste serait

naturellement de types variables dans une langue déterminée, et l'on ne devrait pas s'attendre à retrouver les mêmes types en passant d'un idiome à un autre.

Il ne semble cependant pas impossible de dégager, dans un cadre strictement formel, les principes d'une hiérarchisation des unités significatives valable pour toutes les langues définies comme des instruments de communication doublement articulés (1). L'expérience nous montre que, parmi les unités signifiantes qui composent les énoncés, il en est qui peuvent disparaître sans affecter la validité et les rapports mutuels des éléments qui demeurent. Ce sont parmi eux qu'on rencontre ceux que la grammaire traditionnelle appelle les « compléments ». On est tenté aujourd'hui de les considérer comme des expansions à partir d'un noyau composé de celles des unités qui ne sauraient disparaître sans éliminer l'énoncé considéré en tant que tel. Dans la phrase *les chiens de la voisine mangent la soupe*, les segments *de la voisine* et *la soupe* peuvent disparaître sans que l'énoncé cesse d'exister (*les chiens mangent*) ; ce sont des « compléments » ou des expansions. Par contre, ni *de la voisine mangent la soupe*, ni *les chiens de la voisine la soupe* ne représente plus un énoncé complet. Les éléments *les chiens* et *mangent* ont donc un comportement à part, un statut particulier, celui qui leur a valu traditionnellement les désignations de « sujet » et « prédicat ».

Bien entendu, il serait erroné de postuler l'existence, dans tous les énoncés de toute langue, du complexe sujet-prédicat défini formellement comme ce qui demeure lorsque toutes les expansions ont été retranchées. Rien, d'une part, n'empêche d'imaginer une langue où tout énoncé (affirmatif et ne prenant pas appui sur la situation) comporterait nécessairement trois membres au lieu de deux. On n'a,

(1) Sur la double articulation du langage, voir ci-dessus, chap. I^{er}, et Georges MOUNIN, Définitions récentes du langage, *Diogène* 31 (1960), p. 99-112.

par ailleurs, guère de difficulté à concevoir un outil de communication où le noyau irréductible de l'énoncé serait un prédicat d'existence, comme dans [*il y a*] *course des chevaux à Vincennes aujourd'hui*, pour *les chevaux courent aujourd'hui à Vincennes*, c'est-à-dire une phrase formée par expansion à partir du seul [*il y a*] *course*, au lieu du complexe *les chevaux courent*. Mais ce qui existe nécessairement dans toute langue, c'est un noyau, à partir duquel l'expansion peut se produire, et des éléments qui constituent cette expansion. Ce noyau, nous pourrions, lorsqu'il est simple, le désigner comme le prédicat, car il a ce même caractère central d'unité en fonction de laquelle les autres éléments s'ordonnent, que l'on constate dans les énoncés où le prédicat est accompagné d'un sujet.

L'expérience nous a montré que, parmi les éléments éliminables de l'énoncé, ceux donc que nous considérons comme des expansions, il y en a qui, par ailleurs, apparaissent à titre de prédicat parmi les éléments irréductibles : dans *je vois qu'il s'arrête devant la gare*, *il s'arrête* fait partie du segment éliminable *qu'il s'arrête devant la gare* ; mais *il s'arrête* pourrait, dans d'autres circonstances, s'employer comme groupe sujet-prédicat irréductible : *il s'arrête devant la gare*. Si nous réservons le terme de prédicat à l'élément irréductible d'un énoncé (*va* [*le chercher*]) ou au noyau central de cet élément (*[il]* *va* [*le chercher*]), *arrête* dans *je vois qu'il s'arrête devant la gare* ne pourra pas être décrit comme un prédicat, mais, si l'on n'a pas peur d'employer des néologismes pesants, comme un « prédicatoïde ». Dans ce que la grammaire classique appelle une phrase formée de la proposition principale et d'une ou plusieurs propositions subordonnées (relative, conjonctive, infinitive, etc.), il n'y aura jamais qu'un seul prédicat.

N'était donc le phénomène appelé coordination, on pourrait définir la phrase comme tous les éléments d'un énoncé qu'on peut interpréter comme les expansions d'un seul et même prédicat, plus ce prédicat lui-même accompa-

gné d'éléments éventuels, comme le sujet, sans lesquels on ne le trouve pas dans le contexte ou la langue considérée.

Au sens le plus général du terme, la coordination est le procédé qui permet de faire figurer dans un même énoncé deux segments linguistiques de fonction ou de statut identique : lorsque je dis *urbi et orbi*, je n'emploie pas un « double datif », c'est-à-dire deux compléments au datif de statut distinct, mais deux mots différents (*urbs* et *orbis*) avec la même fonction. La coordination représente donc une expansion, puisque l'élément coordonné peut être éliminé sans changer la structure de l'énoncé à condition, bien entendu, de faire également disparaître la marque de la coordination : dans le contexte où apparaît *urbi et orbi*, pourra figurer aussi bien *urbi*, ou encore *orbi*.

La coordination s'applique au prédicat comme à tout autre élément de l'énoncé : *il vend et achète des meubles*. Mais elle s'applique aussi à l'ensemble du prédicat et de tout ou partie des éléments qui l'entourent (sujet et expansions) : *il vend des meubles et elle achète des immeubles, il vend des meubles et s'occuperait aussi d'immeubles*. Il faut donc préciser que la phrase se définira comme centrée soit autour d'un seul prédicat, soit autour de deux ou plus de deux prédicats coordonnés.

A une telle définition, on objectera qu'elle ne recouvre qu'imparfaitement l'emploi courant qu'on fait des termes « phrase » et « coordination ». En effet, en français par exemple, on connaît des cas de propositions « coordonnées » qui n'appartiennent pas à la même phrase : la « conjonction de coordination » *or* introduit normalement un élément séparé du précédent par un point dans l'écriture, une chute mélodique dans le discours. Il en va souvent de même pour *donc*, comme l'illustre la phrase qui va suivre. Il faudrait donc, si l'on veut rester d'accord avec les emplois traditionnels du mot « phrase », exclure *or* des éléments coordonnateurs, y voir un complément circonstanciel avec un sens analogue à « dans le même temps », et procéder de même

façon avec *donc*, sauf cependant dans *je pense, donc je suis* et des cas analogues. Mais ceci voudrait dire que le critère qui nous sert en fait à identifier et limiter la phrase n'est pas la structure grammaticale de l'énoncé, mais les vicissitudes de la courbe mélodique.

Arrivé à ce point, on sera tenté de conclure que c'est en fonction de la courbe mélodique qu'il faut définir la phrase. Beaucoup de linguistes, et non des moindres, l'ont proposé. Ceci est d'autant plus tentant que le public auquel on s'adresse est, en général, peu enclin à réclamer des précisions dans ce domaine, précisions qu'on serait sans doute en peine de fournir.

Il y a, de toute évidence, coïncidence fréquente, voire normale, entre la phrase définie comme une construction grammaticale et la phrase définie en référence à la courbe mélodique : les définitions traditionnelles, de tour sémantique, qu'on donne de la phrase, insistent toutes sur le sens complet de l'assemblage des mots qui la forment, et cette autarcie sémantique explique aussi bien le caractère fermé de la construction grammaticale correspondante que la forme généralement montante puis descendante de la courbe mélodique, puisqu'un tout complet implique une pause suivante et qu'une pause entraîne une détente des cordes vocales. Mais ici, comme partout ailleurs dans le langage humain, il arrive que des traits qui, d'ordinaire, vont de pair, se trouvent dissociés. Soit les deux propositions *j'avais faim* et *j'ai mangé*. Si on les prononce à la suite et dans cet ordre, la valeur du message sera à peu près constante, quelle que soit la mélodie adoptée. Si *faim* est prononcé sur une note relativement basse et *mangé* sur une note relativement haute, on sera tenté d'écrire *J'avais faim. J'ai mangé* et de parler de deux phrases. Si c'est l'inverse, on ponctuera *J'avais faim, j'ai mangé* et l'on n'y verra qu'une seule phrase. Toutefois, si *faim* est sur une note haute, mais qu'il y ait une pause entre les deux membres, on ponctuera sans doute *J'avais faim. J'ai mangé* ou peut-être

J'avais faim... J'ai mangé. Il y a, en réalité, une infinité de façons différentes d'intonner cet énoncé, et l'on serait bien en peine de faire le départ entre celles qui réclament le point, celles qui supportent la virgule, celles enfin qui suggèrent les points de suspension. De façon générale, dès qu'interviennent les faits d'intonation dans la valeur du message, on quitte le domaine proprement linguistique des unités discrètes, celles qui autorisent un traitement statistique des faits de langue et une délimitation rigoureuse des unités et des catégories, pour tomber dans celui des variations infinitésimales qui ne peuvent recevoir une représentation symbolique qu'en conséquence d'un choix subjectif et partiellement arbitraire du descripteur. Il convient, en la matière, de ne pas se laisser impressionner par les cas où certains faits d'intonation se trouvent doués d'une fonction analogue à celle d'un morphème bien identifiable en termes de phonèmes. Qu'en français une montée mélodique finale ait souvent la même implication générale que le morphème *est-ce que* /esk/ ne veut pas dire qu'elle représente une unité discrète. La valeur qu'elle confère, en fait, à l'énoncé, varie selon l'angle général de la courbe et selon les repentirs successifs qui s'y peuvent manifester.

Ceci veut dire que dans la mesure, très appréciable, où la ponctuation et l'analyse grammaticale traditionnelle tiennent compte des faits d'intonation pour délimiter les « phrases », elles laissent beaucoup de champ à l'arbitraire de l'écrivain ou du grammairien. Le linguiste a intérêt, en la matière, à garder ses distances et à voir dans la phrase une construction grammaticale qu'il conviendra de définir en termes d'unités discrètes. Dans le domaine de la coordination, où le départ n'est pas toujours facile entre la particule coordinative et le complément à valeur connective (*therefore, now, en conséquence, en revanche*), il n'hésitera pas à identifier une de ces zones de passage qui, souvent, rendent aléatoires les efforts pour cerner rigoureusement les faits. Il conviendra alors de poser arbitrairement des critères qui permettront

de mener à bien un classement exhaustif des données. Ces critères, dont le caractère de convention particulière devra toujours rester apparent, pourront faire intervenir les faits mélodiques : *or*, par exemple, pourra être, par décision arbitraire, exclu de la coordination telle qu'elle est conçue pour définir la phrase, un facteur important de cette décision étant la descente normale de la courbe mélodique avant cet élément.

Tout descripteur se trouve, à un moment donné, en face d'une situation où il semble qu'il doive ou bien renoncer à analyser les données en termes tels qu'elles puissent faire l'objet d'opérations statistiques ultérieures, ou bien isoler des unités en tranchant dans le vif. La solution recommandable, dans ce cas, consiste à présenter les données dans leur enchevêtrement et à rendre le lecteur juge des raisons qui, finalement, amènent le descripteur à décider par oui ou par non.

Tout en s'efforçant de ne pas inutilement s'écarter de l'emploi courant du terme « phrase », le linguiste ne saurait, en aucune façon, se sentir lié par les inconséquences de l'usage général. L'expérience a montré qu'on n'a pas intérêt à créer un terme nouveau pour désigner un concept que l'observation linguistique a pu épurer, mais qui s'identifie largement avec une notion généralement reconnue. Nous n'hésiterons donc pas à opérer avec des phrases, même si l'usage précis que nous faisons du terme ne s'identifie pas exactement avec celui de l'homme de la rue.

LISTE DES PUBLICATIONS DE L'AUTEUR

établie par Thomas G. PENCHOEN

LIVRES

1937

- [1] *La gémiation consonantique d'origine expressive dans les langues germaniques*, thèse principale de doctorat d'Etat, 224 p., Copenhague, Munksgård.
- [2] *La phonologie du mot en danois*, thèse complémentaire de doctorat d'Etat, 100 p., Paris, Klincksieck (Cf. *BSL* 38, p. 169-266).

1945

- [3] *La prononciation du français contemporain*, 249 p., Paris, Droz.

1946

- [4] *Questionnaire of the International Auxiliary Language Association* (avec J.-P. VINAY), 98 p., New York, IALA.

1947

- [5] *Initiation pratique à l'anglais*, 311 p., Lyon, IAC.

1949

- [6] *Phonology as Functional Phonetics*, 40 p., Londres, University of Oxford Press.
— Traduction espagnole, *La fonología como fonética funcional* (première partie seulement) dans *Cuestiones de filosofía*, Buenos Aires, 1962, I, 2-3, p. 136-159.

1954

- [7] *Linguistics today*, dir. A. MARTINET et U. WEINREICH, 280 p., New York, Linguistic Circle of New York.

1955

- [8] *Economie des changements phonétiques : Traité de phonologie diachronique*, 396 p., Berne, Francke Verlag.
- traduction russe par A. ZALIZNJAK, *Princip èkonomii v fonetičeskix izmenenijax* (1^{re} partie : Théorie Générale seulement), 260 p., Moscou, 1960.
 - Traduction italienne par G. CARAVAGGI, *Economia dei mutamenti fonetici, Trattato di fonologia diacronica*, 378 p., Turin, Einaudi, 1968.
 - Traduction espagnole en préparation.
 - Traduction japonaise en préparation.

1956

- [9] *La description phonologique, avec application au parler franco-provençal d'Hauteville (Savoie)*, 108 p., Genève, Droz (cf. article n° 17).
- [10] *Kinō, Kōzō, On'in-kenka, Tsuji Oninron Yōsetsu* (traduction japonaise de l'article n° 42 ci-dessous), traduit par Kurokawa SHIN'ICHI-YAKU, Kenkyusha, s. d.

1960

- [11] *Eléments de linguistique générale*, 224 p., Paris, Armand Colin.
- Réédition revue et augmentée dans la Collection U 2, 218 p., Paris, Armand Colin, 1967.
 - Traduction russe par V. V. CHEVOROKHKINA, *Osnovy obščej lingvistiki*, dans *Novoe v lingvistike* 3, 366-566, Moscou, 1963.
 - Traduction allemande par Anna FUCHS, *Grundzüge der allgemeinen Sprachwissenschaft*, 201 p., Stuttgart, Kohlhammer Verlag, 1963.
 - Traduction anglaise par Elisabeth PALMER, *Elements of General Linguistics*, 205 p., Londres, Faber and Faber, 1964.
 - Réédition revue et augmentée de la traduction anglaise, 228 p., Londres, Faber and Faber, 1969.
 - Traduction portugaise par Jorge MORAIS-BARBOSA, *Elementos de Linguística Geral*, 222 p., Lisboa, Sá da Costa, 1964.

- Traduction espagnole par Julio CALONGE, *Elementos de lingüística general*, 274 p., Madrid, Gredos, 1965.
- Traduction italienne par G. LEPSCHY, *Elementi de linguistica generale*, 218 p., Bari, Laterza, 1966.
- Traduction coréenne par Bh. KIM, *Ŏn ö hak wön rön*, 233 p., Séoul, Il Cho Gak, 1963.
- Traduction japonaise en préparation.
- Traduction finnoise en préparation.

1962

- [12] *A Functional View of Language*, 166 p., Oxford, Clarendon.
- Traduction italienne par G. MADONIA, *La considerazione funzionale del linguaggio*, 231 p., Bologne, il Mulino, 1965.
 - Traduction française par H. et G. WALTER, *Langue et fonction, une théorie fonctionnelle du langage*, 199 p., Paris, Denoël, 1969.

1965

- [13] *La linguistique synchronique*, 246 p., Paris, P.U.F.
- Traduction allemande par W. BLOCHWITZ, *Synchronische Sprachwissenschaft*, 212 p., Berlin, Akademie Verlag, 1968.
 - Traduction italienne en préparation.
 - Traduction portugaise en préparation.
 - Traduction japonaise en préparation.
- [14] *Manuel pratique d'allemand*, 176 p., Paris, Picard.

1968

- [15] *Le langage*, Encyclopédie de la Pléiade, dir. A. MARTINET, 1 541 p., Paris, N.R.F.

1969

- [16] *Le français sans fard*, 221 p., Paris, P.U.F.
- [17] *La linguistique, Guide alphabétique*, dir. A. MARTINET, 490 p., Paris, Denoël.

ARTICLES

1933

- [1] Remarques sur le système phonologique du français, *BSL* 34, p. 191-202.

1934

- [2] Nature phonologique du stød danois, *BSL* 35, p. 52-57.

1936

- [3] Neutralisation et archiphonème, *TCLP* 6, p. 46-57.
[4] Česká práce o vlivu pravopisu na Francouzskou výslovnost, *Slovo a Slovesnost* 2, p. 54-56.

1937

- [5] Remarques sur la notion d'opposition comme base de la distinction phonologique, *C. R. du XI^e Congrès de Psychologie*, Paris, p. 245.

1938

- [6] La phonologie, *Le français moderne* 6, p. 131-146 ; 7, p. 33-37.
[7] Fonologie Francouzštiny, *Slavo a Slovesnost* 4, p. III-III.

1939

- [8] Rôle de la corrélation dans la phonologie diachronique, *TCLP* 8, p. 273-288.
[9] Un ou deux phonèmes ?, *Acta Linguistica* 1, p. 94-103 (cf. ici même p. 115).
[10] Equilibre et instabilité des systèmes phonologiques, *Proc. of the 3rd Intern. Congress of Phonetic Sciences*, p. 30-34.
[11] La transcription phonétique dans l'enseignement de l'anglais, *Les langues modernes* 37, p. 236-247.
[12] La parenté des langues germaniques, *Actes du V^e Congr. des Linguistes*, p. 134-147.

1940

- [13] La phonologie synchronique et diachronique, *Conf. Inst. Linguist. Univ. de Paris* 6, p. 41-58 ; *Revue des Cours et Conférences* 40, p. 324-340 (cf. ici même p. 50).

1943

- [14] Questionnaire phonologique d'André Martinet, *Revue de folklore français et de folklore colonial* 13, p. 143-150.
[15] Le phonème et la conscience linguistique, *Le français moderne* II, p. 197-205.

1944

- [16] La prononciation du danois, dans *Manuel de la langue danoise* de I. STEMANN, p. 34-66, Copenhague, Munksgaard.

1945

- [17] Description phonologique du parler franco-provençal d'Hauteville (Savoie), 2, *RLiR* 15, p. 1-86.

1946

- [18] Au sujet des fondements de la théorie linguistique de Louis Hjelmslev, *BSL* 42, p. 19-42.
— Traduction russe, O knige *Osnovy lingvističeskoj teorii* Lui Elmsleva, dans *Novoe v lingvistike* I, p. 437-462, Moscou, 1960.
- [19] Savoir pourquoi et pour qui l'on transcrit, *Le maître phonétique* 86, p. 14-17 (cf. ici même p. 168).
- [20] La linguistique et les langues artificielles, *Word* 2, p. 37-47.

1947

- [21] Note sur la phonologie du français vers 1700, *BSL* 43, p. 13-23.
- [22] Propagation phonétique ou évolution phonologique ? (avec A. G. HAUDRICOURT), *BSL* 43, p. 82-92.
- [23] Où en est la phonologie ?, *Lingua* 1, p. 34-58 (cf. ici même p. 65).
- [24] La phonologie et la prononciation française, *Atomes* 16, p. 219-222.
- [25] Le questionnaire d'IALA, *Lingua* 1, p. 127-129.

1949

- [26] About Structural Sketches, *Word* 5, p. 13-35.
- [27] Occlusives and Affricates with Reference to some Problems of Romance Phonology, *Word* 5, p. 116-122.
- [28] Question D, Interlinguistique : Rapport préliminaire, *Actes du VI^e Congrès des Linguistes*, Paris, p. 93-112.
- [29] Rapport sur l'état des travaux relatifs à la constitution d'une langue internationale auxiliaire, *Actes du VI^e Congrès des Linguistes*, Paris, p. 586-592.

- [30-31-32] Réponses aux questions I, II et III, *Actes du VI^e Congrès des Linguistes*, Paris, p. 177-182 ; 247-248 ; 292-295.

- [33] La double articulation linguistique, *TCLC* 5, p. 30-37 (cf. ici même p. 17).

1950

- [34] Réflexions sur l'opposition verbo-nominale, *Journal de Psychologie* 43 (1), p. 99-108 (cf. ici même p. 201).

- [35] Some Problems of Italic Consonantism, *Word* 6, p. 26-41.

- [36] De la sonorisation des occlusives initiales en basque, *Word* 6, p. 224-233.

1951

- [37] The Unvoicing of Old Spanish Sibilants, *Romance Philology* 5, p. 133-156.

- [38] Concerning some Slavic and Aryan Reflexes of IE *s*, *Word* 7, p. 91-95.

1952

- [39] Langues à syllabes ouvertes ; le cas du slave commun, *ZfPh* 6, p. 145-163.

- [40] Diffusion of Language and Structural Linguistics, *Romance Philology* 6, p. 5-13.

- [41] Celtic Lenition and Western Romance Consonants, *Language* 28, p. 192-217.

- [42] Function, Structure, and Sound Change, *Word* 8, p. 1-32.
— Traduction japonaise, cf. Livre n° 9.

- [43] Are there areas of affinity grammaticale as well as of affinity phonologique cutting across genetic language families ?, *7th International Congress of Linguists. Preliminary Reports*, p. 121-124. *Proceedings*, *ibid*.

1953

- [44] Structural Linguistics, *Anthropology Today*, Chicago, The University of Chicago Press, p. 574-586.

— Traduction espagnole, *Lingüística Estructural*, dans *Cuatro artículos de lingüística estructural*, Buenos Aires, 1962.

- [45] Otto Jespersen, *Word Study*, 28-5, p. 1-3.

- [46] Concerning the Preservation of Useful Sound Features, *Word* 9, p. 1-11.

- [47] A Project of Transliteration of Classical Greek, *Word* 9, p. 152-161.
[48] Non-Apophonic *o*-Vocalism in Indo-European, *Word* 9, p. 253-267.
[49] Remarques sur le consonantisme sémitique, *BSL* 49, p. 67-78.
[50] Le monde germanique et la dispersion des Germains en Europe à la lumière des faits linguistiques, dans *Les invasions barbares et le peuplement de l'Europe*, Paris, Presses Universitaires, p. 7-14.

1954

- [51] Accents et tons, *Miscellanea Phonetica* 2, 1954, p. 13-24 (cf. ici même p. 147).
[52] Concepts of Language and the Teacher of Foreign Languages, *French Review* 27, p. 361-364.
[53] Dialect, *Romance Philology* 8, p. 1-11.
[54] The Unity of Linguistics, *Word* 10, p. 121-125. Publié aussi dans *Linguistics Today*, New York, *Publications of the Linguistic circle of New York*, n° 2, p. 1-5.
[55] Les noms de plantes en indo-européen, dans *VIII^e Congrès international de Botanique, Rapports et communications*, sect. 14, 15, 16, p. 47-48.

1955

- [56] Crasis, Elision and Aphaeresis, *Word* 11, p. 268-270.
[57] Le couple *senex-senatus* et le « suffixe » -*k*-, *BSL* 51, p. 42-56.

1956

- [58] Some Cases of -*k*-/-*w*- Alternation in Indo-European, *Word* 12, p. 1-6.
[59] Linguistique structurale et grammaire comparée, *TIL* 1, p. 1-15.
[60] Le genre féminin en indo-européen; examen fonctionnel du problème, *BSL* 52, p. 83-95.

1957

- [61] Phonetics and Linguistic Evolution, dans *Manual of Phonetics* publié sous la direction de Louise KAISER, Amsterdam, p. 252-273, dans 2^e éd., 1968, p. 464-487.
[62] Phonologie et laryngales, *Phonetica* 1, p. 7-30.

- [63] La notion de neutralisation dans la morphologie et le lexique, *TIL*, 2, p. 7-11.
- [64] Substance phonique et traits distinctifs, *BSL* 53, p. 72-85 (cf. ici même p. 130).
- [65] Arbitraire linguistique et double articulation, *Cahiers Ferdinand de Saussure* 15, p. 105-116 (cf. ici même p. 27).

1958

- [66] La construction ergative et les structures élémentaires de l'énoncé, *Journal de Psychologie normale et pathologique* 1958, p. 377-392 (cf. ici même p. 212).
- [67] C'est jeuli le Mareuc !, *Romance Philology* 9, p. 345-355.
- [68] Les « Laryngales » indo-européennes, Rapport dans *Proceedings of the VIIIth International Congress of Linguists*, Oslo, p. 36-53.
- [69] De l'économie des formes du verbe en français parlé, dans *Studia phil. et litter. in honorem L. Spitzer*, Berne, p. 309-326.
- [70] Le bilinguisme, *Cités Unies* 5-6, p. 7-8.

1959

- [71] La palatalisation « spontanée » de *g* en arabe, *BSL* 54, p. 90-102.
- [72] Affinité linguistique, *Bollettino dell Atlante linguistico mediterraneo* 1, p. 145-152.
- [73] L'évolution contemporaine du système phonologique français, *Free University Quarterly* (Amsterdam), 7-2, p. 99-114.
- [74] Quelques traits généraux de la syntaxe, *Free University Quarterly* 7-2, p. 115-129.
- [75] Du rôle de la gémiation dans l'évolution phonologique, *ZfPh* 12 (*Panconcelli-Calzia-Festgabe*), p. 223-227.

1960

- [76] Elements of a Functional Syntax, *Word* 16, p. 1-10.

1961

- [77] Réflexions sur la phrase, dans *Language and Society*, Copenhagen, p. 113-118 (cf. ici même p. 228).
- [78] Réponse à une question relative au bilinguisme, *Almanach Flinker*, Paris, p. 27.

1962

- [79] De la variété des unités significatives, *Lingua* 11, p. 280-288 (cf. ici même p. 174).
[80] Le sujet comme fonction linguistique et l'analyse syntaxique du basque, *BSL* 57, p. 73-82.
[81] R, du latin au français d'aujourd'hui, *Phonetica* 8, p. 193-202.
[82] Le français tel qu'on le parle, *Esprit* 11, p. 620-631.

1963

- [83] Les grammairiens tuent la langue, *Art* 919, p. 3.

1964

- [84] The Foundations of a Functional Syntax, *Monograph Series on Languages and Linguistics* 17, p. 25-36.
[85] Pour un dictionnaire de la prononciation française, dans *In honour of Daniel Jones*, Londres, p. 349-356.
[86] Structural Variations in Language, *Proceedings of the IXth International Congress of Linguists*, p. 521-532.
[87] Troubetzkoy et le binarisme, *Wiener slavistisches Jahrbuch*, 11, p. 37-41 (cf. ici même p. 83).

1965

- [88] La linguistique, *La Linguistique*, I, 7-14.
[89] La morphonologie, *La Linguistique*, I, p. 15-30.
[90] La recherche en linguistique, *Avenir*, CLX, CLXI, CLXII, p. 361-363.
[91] Indétermination phonologique et diachronie, *Phonetica*, XII, p. 13-18.
[92] Les problèmes de la phonétique évolutive, *Proceedings of the Vth International Congress of Phonetic Sciences*, p. 82-102.
[93] Le mot, *Diogène* XLVIII, p. 39-53.
[93 a] The Word, *Diogenes* LI, p. 38-54.
[93 b] Le mot, *Problèmes du langage*, N.R.F., p. 39-53.
[94] Les voyelles nasales du français, *La Linguistique*, I, fasc. 2, p. 117-122.
[95] Structure et langue, *Revue internationale de philosophie*, XCV bis, p. 291-299.
[95 a] Structure and Language, *Yale Studies*, XXXVI-XXXVII, 1966, p. 10-18.

- [96] Peut-on dire d'une langue qu'elle est belle ?, *Revue d'esthétique*, N.S.I., p. 227-239.
- [97] Des limites de la morphologie, *Omagiu lui Alexandru Rosetti*, p. 534-38.
- 1966
- [98] Les choix du locuteur, *Revue Philosophique*, p. 271-282.
- [99] L'autonomie syntaxique, *Méthodes de la grammaire*, Congrès et Colloques de l'Université de Liège, p. 49-59.
- [100] Les langues dans le monde de demain, *Revue tunisienne des sciences sociales*, VIII, p. 165-173.
- 100 a] Les langues dans le monde de demain, *La Linguistique*, III, fasc. 2, p. 1-12.
- [101] Pourquoi des dictionnaires étymologiques ?, *La Linguistique*, II, fasc. 2, p. 123-131.
- [102] André Martinet répond à Roman Jakobson, *Arts et loisirs*, XXI, 14.
- [103] Bilinguisme et plurilinguisme, *Revue tunisienne des sciences sociales*, VII, p. 55-64, 65-77.
- 1967
- [104] Syntagme et syntème, *La Linguistique*, III, fasc. 2, p. 1-14.
- [105] La linguistique, *Revue de l'Enseignement supérieur*, I, p. 5-11.
- [106] La phonologie synchronique et diachronique, *Phonologie der Gegenwart*, p. 64-78.
- [107] Connotations, poésie et culture, *To Honor Roman Jakobson*, II, p. 1288-1295.
- [108] La vie secrète du langage, *Nouvelles littéraires*, XXIII, 3.
- [109] Que faut-il entendre par « fonction des affixes de classe » ? *Colloque d'Aix, La classification nominale dans les langues négro-africaines*, p. 15-21.
- 1968
- [110] Neutralisation et syncrétisme, *La Linguistique*, IV, fasc. 1, 1-20.
- [111] La dynamique du français contemporain, *Revue tunisienne des sciences sociales*, XIII, p. 33-41, 42-47.
- [112] Sciences du langage et sciences humaines, *Raison présente*, p. 14-40, 41-72.
- [113] Réflexions sur les universaux du langage, *Folia Linguistica*, t. I, 3/4, p. 125-134.

- [114] Affinités linguistiques en Méditerranée, *Bolletino dell' Atlante linguistico mediterraneo*, n^{os} 8-9, p. 7-13.
 [115] Composition, dérivation et monèmes, *Festschrift Marchand*, p. 144-149.
 [116] Mot et syntème, *Mélanges Reichling, Lingua* 21, p. 294-302.
 [117] Coupe ferme et coupe lâche, *Mélanges pour Jean Fourquet*, p. 221-226.

1969

- [118] La deuxième articulation du langage, *Travaux de linguistique et de littérature*, Strasbourg, p. 23-28.
 [119] Réalisation identique de phonèmes différents, *La Linguistique*, 1969-2, p. 127-129.
 [120] Le contrôle continu des connaissances en linguistique générale, *Bulletin du Syndicat national de l'Enseignement supérieur*, n^{lle} série, n^o 1, p. 23-24.
 [121] A Functional View of Grammar, *The Rising Generation*, Tokyo, 116, p. 130-134.
 [122] Analyse linguistique et présentations des langues, *Annali* 1969, Palerme, Facoltà di magistero, p. 143-158.

1970 et à paraître

- [123] Analyse et présentation, *Linguistique contemporaine, Hommage à Eric Buyssens*, p. 133-140.
 [124] De l'orthographe du français, *La Linguistique*, VI, 1970-1, p. 153-158.
 [125] Les deux *a* du français, *The French Language, Studies presented to L. Ch. Harmer*, p. 115-122.
 [126] Frontière politique et faisceaux d'isoglosse, *Phonétique et linguistique romanes, Mélanges Straka*, I, p. 230-237.
 [127] Konôteisiyon to bunka, *Shisō*, 170, 2, p. 95-109.
 [128] Le parler et l'écrit, *L'Education*, 63, p. 11-14.
 [129] Verbs as Function Markers, *Studies in General and Oriental Linguistics, Festschrift Hattori*, p. 447-450.
 [130] Qu'est-ce que la morphologie ?, *Mélanges Henri Frey (à paraître)*.
 [131] Le problème des sabirs, *Bolletino del Atlante linguistico mediterraneo*, n^o 10/12, p. 1-9.
 [132] Des labio-vélaires aux labiales dans les dialectes indo-européens, *Mélanges Sommerfelt (à paraître)*.

- [133] Close Contact, *Word* (à paraître).
- [134] La nature phonologique d'e caduc, *Mélanges Delattre* (à paraître).
- [135] Quelques traits généraux d'une grammaire fonctionnelle, *Bolletino della Società italiana di linguistica*, I (à paraître).
- [136] Pour une typologie linguistique de l'Europe contemporaine, Milan (à paraître).
- [137] La notion de fonction en linguistique, Louvain (à paraître).
- [138] Economie descriptive ou économie de la langue : le cas du b vietnamien, *Mélanges Haudricourt* (à paraître).
- [139] De l'assimilation de sonorité en français, *Form and Substance, Papers presented to Eli Fischer-Jørgensen* (à paraître).
- [140] La terminologie de la main et du geste (à paraître).
- [141] Remarques sur la phonologie des parlers franco-provençaux, *Revue des langues romanes* (à paraître).
- [142] Soixante-dix et la suite, *Mélanges Wandruszka* (à paraître).

COMPTES RENDUS, PRÉFACES, INTERVIEWS, REMARQUES

1933

- [1] C. R. d'Alexander JOHANNESSON, *Die Mediageminata im Isländischen*, dans *Revue critique d'histoire et de littérature* 66, p. 515-517.

1935

- [2] C. R. de Bohumil TRNKA, *A Phonological Analysis of Present-Day Standard English*, dans *BSL* 36 ; C. R. 108, p. 99-102.

1937

- [3] C. R. d'ARNHOLTZ und REINHOLD, *Einführung in das dänische Lautsystem mit Schallplatten*, dans *BSL* 38 ; C. R. 107, p. 128-130.

1938

- [4] C. R. de Fernand MOSSÉ, *Histoire de la forme périphrastique « être + participe présent » en germanique*, dans *BSL* 39 ; C. R. 103, p. 132-134.
- [5] C. R. d'Henri FORCHHAMMER, *Le danois parlé*, dans *BSL* 39 ; C. R. 104, p. 134-135.

1939

- [6] C. R. d'A. ARNHOLTZ, *Studier i poetisk og musikalsk Rytmiik*, dans *Archiv für Vergl. Phonetik* 3, p. 50-53.

- [7] C. R. d'Henri FORCHAMMER, *Le danois parlé*, dans *Revue germanique* 30, p. 313.

1944

- [8] C. R. de Louis MICHEL, *La phonologie*, dans *Le français moderne* 12, p. 72-74.

1946

- [9] C. R. de N. TRUBETZKOY, *Grundzüge der Phonologie*, dans *BSL* 42 ; C. R. 21, p. 23-33 (cf. ici même p. 89).
[10] C. R. de N. VAN WIJK, *Phonologie*, dans *BSL* 42 ; C. R. 22, p. 33-35 (cf. ici même p. 102).
[11] C. R. de BERGSVEINSSON, *Grundfragen der isländischen Satzphonetik*, dans *BSL* 42 ; C. R. 23, p. 36-39.
[12] C. R. de B. MALMBERG, *Die Quantität als phonetischphonologischer Begriff*, dans *BSL* 42 ; C. R. 24, p. 39-41 (cf. ici même p. 113).
[13] C. R. de G. GUILLAUME, *L'architectonique du temps dans les langues classiques*, dans *BSL* 42 ; C. R. 25, p. 42-44.
[14] C. R. de B. MALMBERG, *Le système consonantique du français moderne*, dans *BSL* 42 ; C. R. 59, p. 106-110 (cf. ici même p. 111).

1947

- [15] C. R. de Roman JAKOBSON, *Kindersprache, Aphasie und Lautgesetze*, dans *BSL* 43 ; C. R. 6, p. 4-11 (cf. ici même p. 103).
[16] C. R. de M. DURAND, *Voyelles longues et voyelles brèves*, dans *BSL* 43 ; C. R. 8, p. 13-16.
[17] C. R. d'E. GILBERT, *Langage de la science*, dans *BSL* 43 ; C. R. 5, p. 4.
[18] C. R. de H. HOIJER and others, *Linguistic structures of Native America*, dans *Lingua* 1, p. 118.
[19] C. R. d'E. STURTEVANT, *An Introduction to Linguistic Science*, dans *Word* 3, p. 126-128.

1948

- [20] C. R. d'E. SEIDEL, *Das Wesen der Phonologie*, dans *BSL* 44 ; C. R. 22, p. 27-29.
[21] C. R. de K. L. PIKE, *Phonetics*, dans *BSL* 44 ; C. R. 23, p. 29-31.

- [22] C. R. d'H. COUSTENOBLE, *La phonétique du provençal moderne en terre d'Arles*, dans *BSL* 44 ; C. R. 47, p. 80-81.
- [23] C. R. de M. SWADESH, *Chinese in Your Pocket*, dans *Word* 4, p. 234.
- [24] C. R. de de GROOT, *Structural Linguistics and Phonetic Law*, dans *Lingua* 2, p. 74-77.

1949

- [25] Préface du livre *Principes de phonologie* de N. S. TROUBETZKOY, traduit par J. CANTINEAU, Paris, Klincksieck.
- [26] Préface du livre *Essai pour une histoire structurale du phonétisme français*, d'A. G. JUILLAND, Paris, Klincksieck.
- [27] C. R. de N. S. TROUBETZKOY, *Principes de phonologie*, dans *BSL* 45 ; C. R. 13, p. 19-22 (cf. ici même p. 101).
- [28] C. R. d'A. ROSETTI, *Le mot*, dans *Word* 5, p. 87-89.
- [29] C. R. de *Glossaire des patois de la Suisse romande*, dans *Word* 5, p. 89-90.
- [30] C. R. de R.-L. WAGNER, *Introduction à la linguistique française*, dans *Romanic Review* 40, p. 154-156.
- [31] C. R. de G. K. ZIPF, *Human Behavior and the Principle of Least Effort*, dans *Word* 5, p. 280-282.
- [32] C. R. de K. L. PIKE, *Phonemics*, dans *Word* 5, p. 282-286.
- [33] C. R. d'*Archivum Linguisticum*, dans *Word* 5, p. 286-288.
- [34] C. R. de F. SOMMER, *Handbuch der lateinischen Laut- und Formenlehre*, dans *Word* 5, p. 290-291.
- [35] C. R. de J. FOURQUET, *Les mutations consonantiques du germanique*, dans *Word* 5, p. 291-292.

1950

- [36] C. R. d'Eugene NIDA, *Morphology*, dans *Word* 6, p. 84-87.
- [37] C. R. d'E. BENVENISTE, *Noms d'agent et noms d'action en indo-européen*, dans *Word* 6, p. 91-93.
- [38] C. R. d'A. MEILLET, *Introduction à l'étude comparative des langues i.-e.*, dans *Word* 6, 182-184.
- [39] C. R. de L. L. HAMMERICH, *Laryngeal before Sonants*, dans *Word* 6, p. 184-186.
- [40] C. R. d'A. TOVAR, *Manual de lingüística indo-europea*, dans *Word* 6, p. 187-189.
- [41] C. R. de J. B. HOFMANN, *Etymologisches Wörterbuch des Griechischen*, dans *Word* 6, p. 189-190.

- [42] C. R. de H. KRAHE, *Historische Laut- und Formenlehre des Gotischen*, dans *Word* 6, p. 249-250.
 [43] C. R. de Jean SÉGUY, *Le français parlé à Toulouse*, dans *Word* 6, p. 254-257.
 [44] C. R. d'E. NIDA, *Learning a Foreign Language*, dans *BSL* 46 ; C. R. 18, p. 20-21.

1951

- [45] C. R. de C. D. BUCK, *A Dictionary of Selected Synonyms in the Principal Indo-European Languages*, dans *Word* 7, p. 67-68.
 [46] C. R. d'E. BOISACQ, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, dans *Word* 7, p. 68-69.
 [47] C. R. de M. S. BEELER, *The Venetic Language*, dans *Word* 7, p. 69-72.
 [48] C. R. de H. KRAHE, *Das Venetische*, dans *Word* 7, p. 72-73.
 [49] C. R. de W. von WARTBURG, *Die Ausgliederung der romanischen Sprachräume*, dans *Word* 7, p. 73-76.
 [50] C. R. de Paul LÉVY, *La langue allemande en France*, dans *Language* 27, p. 392-394.
 [51] C. R. de Daniel JONES, *The Phoneme*, dans *Word* 7, p. 253-254.
 [52] C. R. de R. M. S. HEFFNER, *General Phonetics*, dans *Word* 7, p. 255-258.
 [53] C. R. d'ERNOUT-MEILLET, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, dans *Word* 7, p. 258-259.
 [54] C. R. de Karl BOUDA, *Baskisch-kaukasische Etymologien*, dans *Word* 7, p. 279-282.

1952

- [55] C. R. d'*Interlingua-English Dictionary* ; *Interlingua*, dans *Word* 8, p. 163-167.
 [56] C. R. de R. MENÉNDEZ PIDAL, *Orígenes del español*, dans *Word* 8, p. 182-186.
 [57] C. R. de Paul AEBISCHER, *Chrestomathie franco-provençale*, dans *Word* 8, p. 273-274.
 [58] C. R. de *Third International Congress of Toponymy and Anthroponymy*, *Onoma*, dans *Word* 8, p. 262-264.
 [59] C. R. de Faria COIMBRA, *Formas consonânticas de vogal reduzida*, dans *Word* 8, p. 268.

- [60] C. R. de Sever POP, *La Dialectologie*, dans *Word* 8, p. 260-262.
 [61] C. R. de Gerhard ROHLFS, *Historische Grammatik der italienischen Sprache*, dans *Word* 8, p. 274-276.

1953

- [62-63-64-65] Interventions dans les débats, *An Appraisal of Anthropology Today*, Chicago, The University of Chicago Press, p. 107-108, 123, 284-285, 290.
 [66] Préface du livre *Languages in Contact*, d'Uriel WEINREICH, New York, *Publications of the Linguistic Circle of New York*, n° 1, p. VII-IX.
 [67] C. R. de Knud TOGEBY, *Structure immanente de la langue française*, dans *Word* 9, p. 177-178.
 [68] C. R. de Giovanni ALESSIO, *Grammatica Storica francese*, dans *Word* 9, p. 174-177.
 [69] C. R. de Pierre FOUCHÉ, *Phonétique historique du français, Introduction*, dans *Word* 9, p. 177-178.
 [70] C. R. de J. KURYLOWICZ, *L'accentuation des langues indo-européennes*, dans *Word* 9, p. 282-286.
 [71] C. R. de W. P. LEHMANN, *Proto-Indo-European Phonology*, dans *Word* 9, p. 286-290.
 [72] C. R. de F. R. ADRADOS, *La dialectologia griega como fuente para el estudio de las migraciones indoeuropeas en Grecia*, dans *Word* 9, p. 290-291.
 [73] C. R. de J. MAROUZEAU, *Lexique de la terminologie linguistique*, dans *Word* 9, p. 282.

1954

- [74] C. R. de MEILLET et COHEN, *Les langues du monde*, dans *Word* 10, p. 73-75.

1955

- [75] C. R. d'Alarcos LLORACH, *Fonología Española*, dans *Word* 11, p. 112-117.
 [76] C. R. de PORZIG, *Die Gliederung des indogermanischen Sprachgebiets*, dans *Word* 11, p. 126-132.
 [77] C. R. de Gerhard ROHLFS, *An den Quellen der romanischen Sprachen*, dans *Word* 11, p. 154-156.
 [78] C. R. de Helmut STIMM, *Studien zur Entwicklungsgeschichte des Franko-provençalischen*, dans *Word* 11, 156-158.

- [79] C. R. de Karl KNAUER, *Vulgärfranzösisch*, dans *Word* 11, p. 158-159.
[80] C. R. de Moritz REGULA, *Historische Grammatik des Französischen*, dans *Word* 11, p. 466-468.

1956

- [81-82-83-84] Interventions dans les débats, *Proceedings of the 7th International Congress of Linguists*, London, p. 431-432, 439-441, 459, 467-469.
[85] C. R. de T. BURROW, *The Sanskrit Language*, dans *Word* 12, p. 304-312.
[86] C. R. de Jeanne-V. PLEASANTS, *Etudes sur l'e muet*, dans *Word* 12, p. 469-472.
[87] C. R. d'Eugenio COSERIU, *Forma y sustancia en los sonidos del lenguaje*, dans *BSL* 52 ; C. R. 15, p. 19-23.
[88] C. R. de Luigi HEILMANN, *La parlata de Moena*, dans *BSL* 52 ; C. R. 61, p. 110-111.
[89] C. R. de Pierre FOUCHÉ, *Traité de prononciation française*, dans *BSL* 52 ; C. R. 34, p. 57-61.
[90] C. R. de René CHARBONNEAU, *La Palatalisation de t/d en canadien-français*, dans *BSL* 52 ; C. R. 55, p. 102-103.
[91] C. R. de L. J. PICCARDO, *El concepto de « oración »*, dans *BSL* 52 ; Notice 4, p. 263.
[92] C. R. d'Helge HEIMER, *Mondial, Lingua internacional*, dans *BSL* 52 ; Notice 14, p. 267-268.
[93] C. R. de V. A. BOGORODICKIJ, *Vvedeniye v izučeniye sovremennyx romanskix i germanskix jazykov*, dans *BSL* 52 ; Notice 3, p. 263.

1957

- [94] C. R. de Hans KRONASSER, *Vergleichende Laut- und Formenlehre des Hethitischen*, dans *Word* 13, p. 164-165.
[95] C. R. de Moritz REGULA, *Historische Grammatik des Französischen, II, Formenlehre*, dans *Word* 13, p. 172.
[96] C. R. de Daniel JONES, *Everyman's English Pronouncing Dictionary*, dans *Word* 13, p. 177-178.
[97] C. R. de R. OLESCH, *Zur Mundart von Chwalim in der früheren Grenzmark Posen-Westpreussen*, dans *Word* 13, p. 196-197.

1958

- [98-99] Interventions dans les débats, *Proceedings of the VIIIth International Congress of Linguists*, Oslo, p. 213, 265.
- [100] C. R. de George A. MILLER, *Langage et communication*, dans *BSL* 53 ; C. R. 11 ; p. 25-26.
- [101] C. R. de Vitold BELEVITCH, *Langage des machines et langage humain*, dans *BSL* 53 ; C. R. 12, p. 27-29.
- [102] C. R. de Robert LADO, *Linguistics across Cultures*, dans *BSL* 53 ; C. R. 13, p. 29-31.
- [103] C. R. de *Språkgliga bidrag*, vol. 2, n° 8, dans *BSL* 53 ; Notice 1, p. 298.

1959

- [104] C. R. de M. SANDMANN, *Subject and Predicate*, dans *BSL* 54 ; C. R. 16, p. 42-44.
- [105] C. R. de H. STEN, *Manuel de phonétique française*, dans *BSL* 54 ; C. R. 65, p. 123-125.
- [106] C. R. de G. BJERROME, *Le patois de Bagnes (Valais)*, *BSL* 54 ; C. R. 73, p. 137-139.

1960

- [107] Note en conclusion de l'article de Ruth Reichstein, dans *Word* 16, p. 96-99.

1961

- [108] C. R. de H. E. KELLER, *Etudes linguistiques sur les parlers valdôtains*, dans *Erasmus* 14, p. 530-534.

1962

- [109] C. R. de M. MONNEROT-DUMAINE, *Précis d'interlinguistique générale et spéciale*, dans *BSL* 57 ; C. R. 9, p. 30-34.
- [110] C. R. de *Evidence for Laryngeals*, *Work Papers of a Conference in Indo-European Linguistics*, dans *BSL* 57 ; C. R. 57, p. 36-37.
- [111] C. R. de *Recherches sur les diphtongues roumaines*, dans *BSL* 57 ; C. R. 63, p. 119-122.
- [112] C. R. d'Anton SIEBERER, *Lautwandel und seine Triebkräfte*, dans *Language* 38, p. 283-284.

1963

- [113] Préface du livre *Le Ngambay-Moundou*, de Ch. VANDAME, *Mémoires de l'Institut français d'Afrique Noire*, n° 69 (Dakar, 1963), p. VII-VIII.

1964

- [114] Préface du livre *Principes de Noologie*, de L. PRIETO, La Haye, Mouton.

1969

- [115] Interview par *l'Express*, Pourquoi parle-t-on français ?, *l'Express*, 924, p. 127-147.

1970

- [116] Interview par Brigitte Devismes, dans *VH 101*, 2, *La théorie*, p. 67-75.
[117] Interview par J.-P. Gibiat, dans *L'Education*, 63, Le français sans fard, p. 15-18.

TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT	5
CHAPITRE PREMIER. — <i>La double articulation du langage</i>	7
I. Nature et caractérisation du langage humain	7
II. Le critère de l'articulation	17
III. Arbitraire linguistique et double articulation.....	27
CHAPITRE II. — <i>La phonologie</i>	42
I. Phonétique et phonologie	42
II. Classification et hiérarchisation des faits phoniques.....	50
III. L'analyse phonologique	65
CHAPITRE III. — <i>Points de doctrine et de méthode en phonologie</i> ...	83
I. Troubetzkoy et le binarisme	83
II. Troubetzkoy et les fondements de la phonologie	89
III. La phonologie et le sentiment linguistique	102
IV. La phonologie et le langage enfantin	103
V. S'en tenir à la pertinence.....	111
CHAPITRE IV. — <i>Un ou deux phonèmes ?</i>	115
— V. — <i>Substance phonique et traits distinctifs</i>	130
— VI. — <i>Accent et tons</i>	147
— VII. — <i>Savoir pourquoi et pour qui l'on transcrit</i>	168
— VIII. — <i>De la variété des unités significatives</i>	174
CHAPITRE IX. — <i>La hiérarchie des oppositions significatives</i>	186
I. La notion de marque	186
II. La marque et l'altérité	190
CHAPITRE X. — <i>Les structures élémentaires de l'énoncé</i>	201
I. Réflexions sur le problème de l'opposition verbo-nominale...	201
II. La construction ergative	212
III. Réflexions sur la phrase	228
LISTE DES PUBLICATIONS DE L'AUTEUR, établie par Thomas	
G. PENCHOEN	237

Les précis de l'enseignement supérieur

- ◆ **LE PSYCHOLOGUE**
Section dirigée par Paul FRAISSE
- ✪ **L'ÉDUCATEUR**
Section dirigée par Gaston MIALARET
- ◻ **LE SOCIOLOGUE**
Section dirigée par Georges BALANDIER
- **LE LINGUISTE**
Section dirigée par André MARTINET
- * **L'HISTORIEN**
Section dirigée par Roland MOUSNIER
- ◎ **LE GÉOGRAPHE**
Section dirigée par Pierre GEORGE
- ◻ **LE POLITIQUE**
Section dirigée par Georges LAVAU
- ✕ **L'ÉCONOMISTE**
Section dirigée par Pierre TABATONI
- ✪ **LE MATHÉMATICIEN**
Section dirigée par Jean-Pierre KAHANE
- ◐ **LE PHYSICIEN**
Section dirigée par Hubert CURIEN
- ✕ **LE CHIMISTE**
Section dirigée par Jacques BÉNARD
- ✪ **LITTÉRATURES ANCIENNES**
Section dirigée par Robert FLACELIÈRE
- ✪ **LITTÉRATURES MODERNES**
Section dirigée par Jean FABRE
- ▲ **PAIDEIA**
Bibliothèque pratique
de Psychologie et de Psychopathologie de l'Enfant
dirigée par Georges HEUYER

Les précis des classes supérieures

- ◆ **INITIATION PHILOSOPHIQUE**
Section dirigée par Jean LACROIX
- **LES GRANDS TEXTES**
Bibliothèque classique de Philosophie
dirigée par Claude KHODOSS et Jean LAUBIER
- ★ **PHILOSOPHES**